This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

DP
197
.M7
A2

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

TOME VII.

MDCCLII.

MEMOIRES
DE MONSIEUR L'ABBÉ
DE MONTGON,
PUBLIÉS PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, D'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui sont arrivés depuis l'année 1725.

TOME SEPTIEME.

Année 1728. 1729. & 1730.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ, sed diffidentiæ esse incipiat, quod facimus; & dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere. CYPRIAN. *ad* DEMETR.

A LAUSANNE,
Chez MARC-MIC. BOUSQUET & Comp.

MDCCLII.

Bates
Ricard
3-6-26
12700

MEMOIRES
DE
MONSIEUR L'ABBÉ
DE MONTGON,

Publiés par lui-même.

CE fut vers la fin de Septembre 1728. que le Marquis DE BRANCAS exécuta le projet qu'il avoit formé, d'aller à l'Escurial & à St. Ildephonse. Il y mena le Comte de FORCALQUIER son fils, le Prince de MASSERANO; le Comte de CANDEL son frere, le Comte DAYDIE, le Chevalier de SEYVE, & moi. Le voyage se passa avec plus de gayeté que je ne l'avois cru; il sem-

011-17-26 M/KH

bloit qu'en quittant Madrid nous avions oublié ce qui nous y occupoit, ou qu'au moins les impressions qui restoient étoient legeres, & n'excitoient aucune mauvaise humeur.

Nous passames sept ou huit jours dans ces deux Maisons Royales. Il eût été à souhaitter pour notre tranquillité, que l'air pur & naturel de la Campagne eût entierement dissipé l'influence maligne que nous éprouvions à Madrid; mais elle avoit acquis un tel degré de force, qu'il n'étoit plus possible d'en arrêter l'effet.

On apprit avant notre départ la mort * de la Reine de *Sardaigne*. Le Marquis d'ARVILLARS la notifia à Leurs Majestés Catholiques. Cette Princesse étoit fille de PHILIPPE de France Duc d'*Orleans* & frere du Roi LOUIS XIV. & d'HENRIETTE † d'*Angleterre* sa premiere femme. Elle avoit épousé le 9. Avril 1684. VICTOR AMEDE'E II. Duc de *Savoye* & ensuite Roi de *Sardaigne*. De plusieurs enfans qu'elle avoit

* Le 26. Août, âgée de 59. ans moins un jour, étant née le 27. Août 1669.

† Fille de CHARLES premier Roi d'Angleterre.

avoit eus, il ne restoit en vie, quand elle mourut, que le Prince CHARLES EMMANUEL, qui regne aujourd'hui.

La Reine de Sardaigne étant Belle-Mere du Roi † d'Espagne, & Grand-Mere de M. le Prince des *Asturies*, le Duc & la Duchesse de BOURBON écrivirent à Leurs Majestés Cath. & au Prince pour s'aquitter du compliment usité en semblable circonstance. Ils m'adresserent leurs Lettres *, que je remis ensuite au Marquis de la Paz. Leurs Altesses continuoient à m'honorer de leur confiance & de leurs commissions à la Cour d'Espagne : elles se plaignoient de tems en tems à moi du silence de cette Cour à leur égard ; & ce n'étoit pas à tort. A peine, depuis que j'étois revenu à Madrid, avoit-il parû qu'on leur sût quelque gré de leur zele pour les intérêts du Roi d'Espagne. Je n'avois pas manqué de faire appercevoir

† PHILIPPE V. avoit épousé en premieres Nôces la Princesse MARIE LOUISE GABRIELLE de *Savoye*. Le Roi d'Espagne FERDINAND VI. est le seul qui reste des enfans de cette Princesse.

* Voyez à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives N°. I.*

à l'Archevêque d'Amida les ſuites fâcheuſes que pouvoit entraîner une ſemblable indifference, & combien il étoit à propos d'entretenir la bonne volonté du Duc & de la Ducheſſe de Bourbon, par un peu plus d'attention à ce qui les regardoit. Mes repréſentations échouoient contre l'uſage où l'on étoit alors en Eſpagne, de ne ſonger aux perſonnes ſur l'affection deſquelles on comptoit, que quand leurs ſervices devenoient néceſſaires. On ſuppoſoit que le ſoin de les entretenir en attendant dans ces ſentimens, étoit ſuperflu.

Si cette maxime eſt commode à ceux qui la pratiquent, elle n'eſt gueres du goût de ceux qui en ſoufrent. Je remarquois que le Duc de Bourbon avoit quelque repugnance à l'adopter; & pour empêcher qu'il ne ſe méfiât inſenſiblement des ſentimens de la Cour de Madrid à ſon égard, je cherchois ſouvent dans les infirmités du Roi d'Eſpagne, & dans les occupations qu'elles donnoient à la Reine, dequoi diſſiper ce ſoupçon. Le Duc de Bourbon prenoit en aſſés bonne part mes reflexions; mais le refus d'une grace qu'il me chargea de demander au Roi d'Eſpagne, affoiblit

foiblit un peu l'effet que je desirois qu'elles produisissent. Voici dequoi il s'agissoit.

Le Maréchal de TESSE' étant mort, il falloit selon l'usage rapporter au Roi d'Espagne le Collier de la Toison-d'Or que ce Monarque lui avoit donné. Le Duc de Bourbon souhaittoit que le Marquis de Tessé, second fils du Maréchal, pût l'obtenir ; & je voyois aisément par la Lettre * que ce Prince me fit l'honneur de m'écrire, qu'il étoit bien aise que cette affaire fût menagée d'une maniere qui ne le compromît point. Afin de suivre son intention, je tâchai de découvrir si le Roi & la Reine d'Espagne, qui avoient marqué publiquement leur mécontentement de la conduite du Maréchal de Tessé quand l'Infante revint de France, n'auroient pas de l'éloignement à accorder à son fils la grace dont il s'agissoit. Je crus l'appercevoir, & pour tenter cependant de le détruire, je représentai à l'Archevêque d'Amida & au Marquis de la Paz, à quel point le Duc de Bourbon

* On la trouvera à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *II.*

feroit fenfible à ce témoignage de la bienveillance de Leurs Majeftés Catholiques. Je fis remarquer en particulier au Prélat, le bon effet que produiroit le bienfait dont il étoit queftion, fur l'efprit de ceux qui devoient en certain évenement regarder ce Prince comme leur Chef & leur Protecteur auprès de Leurs Majeftés Catholiques. Enfin j'ajoutai en parlant à tous les deux, que fi le Marêchal de Teffé avoit eu le malheur de déplaire au Roi & à la Reine, ils feroient éclater leur bonté & leur magnanimité, en n'enveloppant pas le Marquis de Teffé dans la même difgrace.

Mes infinuations furent inutiles, l'Archevêque d'Amida & le Miniftre Efpagnol me dirent, que Leurs Majeftés étoient véritablement fachées de ne pouvoir montrer en cette occafion au Duc de Bourbon, les égards qu'ils auroient toujours pour fa recommandation ; mais qu'ils avoient déja deftiné le Collier de la Toiffon-d'Or du Marêchal de Teffé, & qu'on s'étoit avifé trop tard de le demander. Il falloit me contenter de cette réponfe. Je ne fai fi le Duc de Bourbon, quand il l'apprit,

en fut également satisfait : j'eus lieu d'en douter. Heureusement son Mariage *, & toutes les fêtes qu'il donna à *Chantilli* à cette occasion, lui firent bientôt perdre de vuë ce qui se passoit en Espagne.

Quoique tous les établissemens qui reflechissoient tant soit peu sur le commerce, allarmassent alors les Puissances Maritimes ; qu'elles exigeassent avec vivacité l'abolition de la Compagnie d'Ostende, & qu'elles s'opposassent en même tems à celle d'Altena †, Leurs Maj. Cath. ne laisserent pas d'accorder un Octroi pour en ériger une en *Biscaye*, qui devoit envoyer tous les ans des

 Ports

* Il fut célébré le 23. Juillet à *Notre Dame de l'Epine* . au voisinage de *Châlons*. Le Duc & la Duchesse de BOURBON s'y étoient rendus pour y recevoir la Princesse CAROLINE de *Hesse - Rhinfeld*. Le Roi avoit chargé le Comte de MATIGNON, d'aller à *Rottenbourg* en faire la demande pour le Duc de BOURBON au Landgrave son Pere. Mr. de FORTIA Conseiller d'Etat & chef du Conseil de ce Prince, y fut ensuite regler les Articles du Mariage avec le Baron de BOUCHENAU Conseiller intime du Landgrave.

† Voyez le Mémoire présenté au Roi de Dannemarc, & sa Réponse, au Tome VI. de ces Mémoires.

Ports de *St. Sebaſtien* & du *Paſſage*, un certain nombre de Vaiſſeaux aux Isles *Caraques*.

A peine cette Compagnie commençoit-elle à ſe former, que les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande préſenterent des Mémoires pour la détruire. Ils demandoient que l'Octroi fût revoqué : je crois même que Sa Maj. Britannique & les Etats-Généraux, ſolliciterent le Cardinal de FLEURY, de faire de ſon côté les mêmes inſtances. Quoi qu'il en ſoit, elles furent inutiles : le Miniſtere Eſpagnol répondit, que le Roi d'Eſpagne ne ſe croyoit point obligé de rendre compte à perſonnes, des moyens qu'il prenoit pour augmenter & proteger le commerce de ſes Sujets.

Preſqu'en même tems que la Compagnie dont je parle avoit pris naiſſance, le Duc de RIPPERDA, qui depuis le 26. May 1726. étoit renfermé dans l'*Alcazar* de *Segovie*, s'échappa la nuit du 2. au 3. de Septembre. La ſervante du Gouverneur lui en procura le moyen. Cette fille, depuis qu'on s'étoit accoutumé à ne plus veiller avec tant d'attention ſur les actions de ce premier Miniſtre, lui portoit ſes repas ſoir & matin.

matin. Temoin de la tristesse où il étoit souvent plongé, & émue de pitié, elle lui offrit de contribuer à le tirer de sa situation malheureuse, s'il vouloit se fier à elle, & la recompenser quand il auroit recouvert sa liberté.

On s'imagine bien que la proposition fut reçue avec grand plaisir. Le Duc de Ripperda, après s'être assuré autant qu'il lui fut possible de la bonne foi de cette fille, lui promit de faire sa fortune dès qu'il seroit en sureté. Il concerta ensuite avec elle & un Caporal de la Garde de l'*Alcazar*, de quelle maniere il s'échapperoit. Je ne me souviens plus que confusément comment il s'y prit : je me rappelle seulement, que ses deux confidens lui procurerent ce qu'on appelle en Espagnol, *Una mula de Paço*, dont il devoit se servir pour gagner la frontiere de Portugal, qui n'étoit pas éloignée. C'étoit où il devoit les attendre ; car ils vouloient être les compagnons de sa fuite & de sa fortune.

La résolution que ces deux personnes prirent, de rester dans l'*Alcazar* deux ou trois jours après l'évasion du Duc de Ripperda, ne laissoit pas d'être pe-

rilleuse : mais ils jugerent qu'elle étoit nécessaire pour qu'on ne s'apperçût de rien, & que le Duc de Ripperda, qui étoit vieux, & par dessus le marché goûteux, eût plus de facilité à sortir des Etats de la domination d'Espagne.

Tout s'exécuta selon leurs desirs. La servante, en qui le Gouverneur & sa femme, aussi âgé l'un que l'autre, & valetudinaires, avoient une entiere confiance, conduisit pendant la nuit le Duc de Ripperda hors de l'Alcazar. Il y trouva au rendez-vous une mule avec un homme pour le suivre. Le Caporal de son côté eut soin pendant que l'évasion s'exécutoit, d'écarter ou de laisser tranquillement dormir ceux qui pouvoient l'appercevoir. Enfin le valet de chambre du Duc de Ripperda, par un attachement pour son maître assurément peu commun, ayant consenti de demeurer dans la prison ; continua de recevoir à l'ordinaire les repas que la servante portoit, & affecta de dire à la porte de la chambre du Duc de Ripperda, devant ceux qui pouvoient l'entendre, que le Duc étoit au lit malade.

Pendant tout ce manege le fugitif gagnoit Païs ; mais ne pouvant longtems

souf-

ſouffrir la fatigue d'être à cheval, ni l'homme qui l'accompagnoit de marcher à pied, il loua une chaiſe en paſſant dans une petite Ville, & donna ſa mule à celui qui le ſuivoit. Leur diligence, malgré cet arrangement, fut ſi petite, qu'ils n'arriverent qu'au bout de cinq jours à un village ſur la frontiere de Portugal. Ils en paſſerent trois dans cet endroit-là, afin d'attendre la ſervante & le Caporal. Auſſi-tôt qu'ils ſe furent reünis, ils ſe hâterent de ſe rendre à *Miranda de Duero*, premiere Ville de Portugal. Le Duc de Ripperda, qui ſe diſoit Marchand, & qui avoit pris le nom de *Dom Manuel de Mendoza*, s'aviſa fort mal à propos de s'emporter dans cet endroit-là contre l'eſpece de charretier dont il s'étoit ſervi. Cet homme vouloit s'en retourner; & le Duc de Ripperda demandoit, qu'il le conduiſît encore juſqu'au port de mer où il ſe propoſoit de s'embarquer. La querelle s'échauffa entre eux de ſorte, que le voiturier alla ſe plaindre au Magiſtrat, qui obligea le prétendu Marchand à ſatisfaire ſon conducteur, & à le laiſſer aller en liberté.

L'allarme que cet incident cauſa à

nos voyageurs s'étant heureusement dissipée, ils prirent aussi-tôt la route de *Port-à-port* ; & comme il se trouve presque toujours dans ce lieu-là des Bâtimens Anglois, le Duc de Ripperda pressé de quitter le continent d'Espagne, offrit la valeur de cent cinquante Guinées à un Capitaine Irlandois nommé *Curling*, s'il vouloit sur le champ mettre à la voile. Le marché fut bientôt conclû, & le Duc de Ripperda s'étant embarqué avec ses compagnons, il vint débarquer à *Cork* en *Irlande*, d'où il passa ensuite à *Londres*, où il arriva le 19. Octobre.

Quand le Gouverneur de l'*Alcazar* eut reconnu l'évasion de son Prisonnier, il la cacha pendant deux ou trois jours, dans l'esperance de le rattraper ; mais les soins qu'il se donna pour cet effet ayant été inutiles, il fallut informer le Marquis DE LA PAZ de ce qui étoit arrivé. La Cour d'Espagne apprit cette nouvelle avec chagrin : Elle la communiqua aux Ministres étrangers, en les priant d'écrire à Leurs Souverains de ne donner aucun azile au Ministre fugitif, de le faire au contraire arrêter, & de le livrer à Leurs Ma-

jestés

jestés Catholiques. Comme on ne douta point qu'il n'eût pris le chemin de Portugal, on engagea le Marquis D'ABRANTES d'envoyer un Courier au Roi son Maître, afin que Sa Majesté Portugaise ordonnât aux Gouverneurs des Ports de son Royaume, d'empêcher que le Duc de Ripperda ne s'embarquât. L'avis vint trop tard, & le Capitaine *Curling* étoit déja bien loin lorsqu'il arriva.

Le Gouverneur de l'Alcazar devint la victime de sa négligence : il perdit sa place, & on le condamna, je crois, à passer le reste de ses jours en prison. On arrèta aussi la Duchesse de Ripperda ; & le malheureux valet de chambre de son mari, que la servante & le Caporal avoient abandonnés, fut mis dans un cachot. On le menaça même d'éprouver un châtiment plus rigoureux, s'il ne découvroit toutes les circonstances de l'évasion de son maître. Il obéit, & c'est par lui & le retour du Voiturier, qui avoit conduit le Duc de Ripperda à *Miranda de Duero*, qu'on sut plusieurs des particularités que je rapporte. Ce voiturier fut aussi mis en prison ; mais ensuite on le relacha, ainsi

ſi que le valet de chambre du Duc de Ripperda. L'action généreuſe qu'il avoit faite, lui valut avec juſte raiſon la liberté.

La Cour de Londres regarda le nouveau venu avec beaucoup d'indifference. Elle ſe borna à lui accorder un azile. Le bruit qu'avoit fait d'abord ſon arrivée, ſe diſſipa promptement. Ce qu'on débita de ſes prétendues conferences ſecrettes avec le Comte de KINSKI Ambaſſadeur de l'Empereur, fut démenti publiquement par ce Miniſtre : il exigea même qu'on mît en priſon l'auteur du *Port-boy*, qui s'étoit aviſé d'inſerer cette nouvelle dans ſon eſpece de Gazette. En un mot cet ancien premier Miniſtre d'Eſpagne rentra dans l'oubli, d'où la ſeule ſingularité de ſa ſortie de priſon l'avoit tiré. Il eût été heureux de n'employer le retour de ſa liberté, qu'à vivre d'une maniere tranquille & conforme à ſon âge & à ſa ſituation : mais ce ne fut pas le parti qu'il prit, & ennuyé apparemment du peu de cas qu'on faiſoit de lui à Londres, il n'y ſéjourna que juſqu'au commencement de Décembre, après quoi il paſſa avec ſon même Cortege en Hollan-

Hollande, où il reprit la Religion du païs, qu'il avoit abandonnée en Espagne. L'ambition, jointe à une vaine esperance de vengeance, l'entraina ensuite à la quitter une seconde fois pour se faire Mahometan, & entrer au service du Roi de *Maroc*. Le Duc de Ripperda mit ainsi le comble à ses malheurs, & au mépris qu'un si étrange aveuglement lui attira. *

Malgré la langueur où étoit tombé le Congrès de *Soissons* presque dès sa naissance, quelques Plénipotentiaires, quand ils revenoient de *Compiegne*, & ensuite de *Versailles*, ne laissoient pas de s'assembler pour la forme une ou deux fois par semaine. Mais quand la Cour de France alla à *Fontaine-Bleau*, le peu de Ministres qui resterent à *Soissons*, furent ce qu'on peut appeller en vacances; & s'ils se réunissoient les Lundis au lieu désigné pour les conferences, c'étoit plutôt afin de s'y entretenir des parties de Chasse ou de Campagne

* J'ai lû, ce me semble, dans une histoire de la vie de ce Ministre, qu'en mourant il avoit repris la Religion Catholique. Il faut qu'il crût apparemment alors, qu'elle convenoit mieux à ses intérets présens.

pagne qui fervoient à leurs amufemens, que des affaires générales. L'Efpagne ne vouloit rien relacher de fes prétentions; elle continuoit à tenir tout en fufpens. On ne pouvoit la déterminer à approuver le projet de treve qu'on lui avoit envoyé. Le plan d'une pacification générale, dans lequel on l'avoit enfuite métamorphofé, & qui renfermoit quelques nouvelles idées, n'étoit pas mieux de fon goût. On trouvoit à Madrid certains Articles de l'un & de l'autre captieux ou obfcurs; & ce qui augmentoit encore l'embarras, étoit, que Leurs Majeftés Catholiques ne s'expliquoient pas plus clairement fur ce qu'elles fouhaitoient qu'on ajoutât ou qu'on retranchât aux diverfes propofitions qu'on leur faifoit. On remarquoit feulement, qu'elles exigeoient abfolument l'introduction des Troupes Efpagnoles dans les Etats qu'on deftinoit à l'Infant *Dom* CARLOS; & comme cette condition étoit rejettée à Vienne avec une égale opiniâtreté, il fembloit prefqu'impoffible de concilier des fentimens fi oppofés.

L'Efpagne & la Cour Impériale agiffoient chacune felon leurs vues particulie-

culieres. La premiere n'ignoroit pas, que la ſituation incertaine où elle tenoit depuis longtems l'Angleterre, cauſoit à cette Couronne des dépenſes auſſi conſiderables qu'une guerre déclarée. Elle comptoit que la lenteur de ſes réponſes, & les éclairciſſemens ſans fin qu'elle demandoit, redoubleroient aſſez l'empreſſement qu'on avoit à Londres d'obtenir une déciſion, pour déterminer le miniſtere Anglois à l'achetter par le ſacrifice du penchant ſecret qu'il étoit ſoupçonné d'avoir pour la Maiſon d'Autriche, & qu'il ne feroit en ce caslà aucune difficulté de ſolliciter l'Empereur, de conſentir a l'introduction ſi deſirée des Troupes Eſpagnoles en *Toſcane*. Ce Monarque, qui la regardoit avec raiſon comme l'époque de la deſtruction de ſa puiſſance en Italie, étoit réſolu de l'empêcher autant qu'il lui ſeroit poſſible; & pour cacher ſa repugnance dans une conjoncture où elle étoit capable de porter l'Eſpagne à des extremités fâcheuſes, il ſe ménageoit entre cette Couronne & les Alliés d'Hanover, avec prudence & adreſſe.

C'étoit de concert avec les Plénipotentiaires de Leurs Majeſtés Catholiques

que le Comte de ZINZENDORF & le Baron de FONSECA paroiſſoient agir à *Soiſſons*; & quoique Sa Majeſté Imperiale ne feignît pas de ſe plaindre des nouvelles prétentions de la Reine d'Eſpagne, elle s'expliquoit cependant ſur cette matiere d'une façon, qui ne permettoit point de lui reprocher de vouloir éluder l'accompliſſement de ce que le Traité de la quadruple Alliance avoit réglé en faveur de *Dom* CARLOS. L'Empereur citoit au contraire aux Alliés d'Hanover pour preuve de ſa fidélité à tenir ſes promeſſes, la facilité qu'il avoit eue nouvellement, d'accorder à l'Eſpagne tout ce qu'elle avoit ſouhaitté à cet égard, & le remerciment que lui en avoit fait le Duc de BOURNONVILLE de la part de Leurs Majeſtés Catholiques. S'il ajoûtoit enſuite, qu'il étoit à propos d'engager l'Eſpagne à s'en tenir là, c'étoit, diſoit-il par maniere de reflexion, que le changement que cette Puiſſance vouloit introduire à l'Article V. du Traité de la quadruple Alliance, dénotoit viſiblement des projets dont les conſéquences étoient à craindre; & qu'indépendemment de cet inconvenient, la Reine

d'Espagne se persuadoit mal-à-propos, qu'il dépendoit uniquement de Sa Majesté Impériale, qu'on substituât aux six mille Suisses, qui devoient prendre possession des Etats de *Toscane* & de *Parme*, un pareil nombre d'Espagnols, puisque l'Empire ayant approuvé qu'on se servît des premiers, il falloit nécessairement obtenir, qu'il consentît qu'on les remplaçât par les autres.

Ici le Comte de ZINZENDORF, bien instruit des intentions de l'Empereur, n'applanissoit pas, comme on peut croire, les difficultés qui se rencontreroient à faire goûter au Corps Germanique une semblable innovation. La longueur des formalités qu'il faudroit observer pour la faire admettre à la Diete, multiplioit encore, selon lui, sans aucune nécessité, les difficultés qui n'arrêtoient déja que depuis trop longtems l'activité du Congrès. Il concluoit, que toutes les puissances étoient également interessées à exiger, que l'Espagne se desistât d'une prétention, qui n'ajoutoit rien aux suretés qu'on lui avoit déja données, de mettre l'Infant Dom CARLOS en possession des Etats de *Toscane* & de *Parme*.

C'étoit

C'étoit cette condeſcendance de la Cour de Madrid, que le Comte de ZINZENDORF ſollicitoit le Cardinal de FLEURY de demander, & qu'il faiſoit regarder comme l'unique moyen de terminer la pacification générale à laquelle on travailloit. L'Empereur, au nom duquel il parloit, ſouhaittoit ſans doute d'éviter la guerre : mais il n'étoit pas fâché que les négociations traînant en longueur, donnaſſent lieu à l'Angleterre & à la Hollande, de refléchir avec plus d'attention ſur l'étendue des deſſeins, qu'il étoit vrai-ſemblable que la Reine d'Eſpagne formoit, de les enviſager des mêmes yeux que lui, & d'imputer l'inutilité & la molleſſe des inſtances du Cardinal de Fleury auprès de cette Princeſſe, à une partialité de la France pour les intérêts de l'Eſpagne, qui renouvellât leur ancienne méfiance ſur les intentions de la Maiſon de Bourbon, & leur diſpoſition à s'unir à Sa Majeſté Impériale.

Le Marquis d'ABRANTES me communiqua dans ce tems-là une lettre †, qui

* De *Dom Louis* D'ACUNHA, qui étoit alors à *la Haye* Miniſtre de Portugal. Elle ſe trouve dans les papiers qu'on m'a enlevés.

qui exposoit assez naturellement la situation où la prolongation du Congrès mettoit les Plenipotentiaires des principales Puissances. Selon ce qu'elle contenoit, il paroissoit que les Ministres des deux Ligues de Vienne & d'Hanover se méfioient autant de leurs Alliés que des autres. L'Empereur remarquoit de plus en plus combien ses intérêts devenoient inalliables avec ceux de l'Espagne. L'intelligence que le dépit & de vaines esperances avoient fait naître entre lui & cette Couronne, touchoit au moment où elle alloit changer presqu'en inimitié. Les Plenipotentiaires Espagnols, prévenus de la même opinion, ne la dissimuloient, comme ceux de Sa Majesté Impériale, qu'afin de parvenir plus sûrement, chacun de son côté, à gagner les Puissances maritimes. Ils tendoient également au même but, quoi qu'ils tinssent une route differente pour y arriver.

Le Comte de ZINZENDORF, en rappellant les avantages que l'Angleterre & la Hollande trouvoient à demeurer unies à l'Empereur, se flattoit de reveiller l'attachement qu'elles avoient ci-devant marquées à ce Monarque. Il s'étu-

s'étudioit à les persuader de le regarder comme le fondement de leur tranquillité & de celle de toute l'Europe. Le Duc de BOURNONVILLE & ses Collegues, convaincus avec raison, que l'intérêt présent est ordinairement ce qui détermine les hommes, esperoient que celui qu'avoient les deux Puissances, dont je parle, à rétablir leur Commerce avec l'Espagne, les engageroit à concourir à l'exécution des projets de la Reine Catholique; & jusqu'à ce qu'elle eussent pris cette résolution, ils ne vouloient rien accorder.

Les moyens de vaincre la résistance de l'Espagne devenoient un sujet d'inquiétude à l'Angleterre, à la Hollande, & même à la France: elles se méfioient reciproquement de ceux qu'elles employoient, & des fruits qu'ils produiroient. Leur vigilance à s'observer sur cet article, s'allioit difficilement avec la parfaite intelligence que ces trois Puissances vouloient persuader qui régnoit entr'elles.

La lettre que je cite ajoûtoit enfin, que les fréquentes conferences du Comte de ZINZENDORF avec le Cardinal, roulant suivant les apparences autant

tant ſur la Pragmatique Sanction que ſur les matieres qui étoient portées au Congrès, excitoient l'attention & la jalouſie des Eſpagnols, des Anglois, & du Miniſtre de Baviere : que les deſſeins qu'on attribuoit à ce dernier inquiétoient à leur tour les Plénipotentiaires Impériaux ; & qu'en un mot, les projets de l'Empereur, ceux de la Reine d'Eſpagne, & les changemens continuels qu'éprouvoient les Préliminaires, faiſoient mal augurer des operations d'une aſſemblée, où les difficultés ſe multiplioient chaque jour, & où il ſembloit qu'on ne pouvoit conſerver la paix que par artifice.

Le Cardinal de FLEURY, après être parvenu à conduire preſque toutes les Puiſſances de l'Europe dans ſon Antichambre, pour y diſcuter leurs intérêts, voyoit avec peine, qu'une déference qui devoit lui procurer tant de gloire, n'alloit aboutir qu'à laiſſer les choſes dans une plus grande confuſion. Un pareil dénouement ne pouvant manquer de faire tort à l'idée qu'il vouloit établir de ſes lumieres, il ne négligeoit rien pour le détourner, & empêcher que le Congrès ne ſe ſéparât entierement,

ment, ou par parcelle. C'étoit dans cette vue, qu'appercevant le dégout que caufoit aux Miniftres de cette affemblée la langueur qui régnoit entr'eux, il annonçoit, peut-être trop legerement, à quelqu'un de fes confidens, ce qui pouvoit ranimer leurs efperances; & quoi qu'il fût les engager à tenir cachés les differens effets que devoient produire les reffources de fa bonne volonté, ce qui en tranfpiroit ne laiffoit pas de répandre en plufieurs occafions entre certains Plénipotentiaires, un air d'affurance, qui donnoit lieu fouvent à des foupçons entr'eux qui lui coutoient à diffiper.

Le Duc de BOURNONVILLE, à qui s'adreffoient principalement les plaintes du Cardinal & des autres Plénipotentiaires, recouroit, pour les éviter, aux mêmes moyens, dont je viens de dire que cette Eminence faifoit fouvent ufage. Il prodiguoit les promeffes & les efperances. A l'en croire, fes repréfentations à Leurs Majeftés Catholiques ne pouvoient être ni plus fortes ni plus puiffantes. Il ne doutoit nullement qu'elles n'euffent un heureux fuccès: il ne s'agiffoit que de donner le

tems au Roi & à la Reine de les examiner. Celui qu'ils y employoient devenant un peu long, les infirmités du Roi, & les justes inquietudes qu'elles causoient à la Reine étoient alors, selon le Duc de Bournonville, les uniques causes de ce retardement ; mais il touchoit à sa fin ; quelques jours de patience suffisoient pour le voir cesser. Pouvoit-on refuser d'attendre jusqu'à un terme si prochain ?

Ce langage charlatan avoit amusé le Congrès pendant plusieurs mois. Quand ils furent écoulés sans qu'on vît paroître ce que le Duc de Bournonville promettoit, on s'en prit à lui avec encore plus de vivacité. Le Cardinal surtout, qui s'étoit servi des promesses de ce premier Plénipotentiaire d'Espagne, pour soutenir l'état chancellant d'une assemblée qu'il regardoit comme son ouvrage, souffroit impatiemment qu'on lui reprochât en secret d'être trop credule, ou d'affecter de l'être, par menagement pour Leurs Majestés Catholiques.

L'une & l'autre de ces deux opinions le compromettant desagréablement avec le Congrès, & le rendant extremement suspect à l'Angleterre, il se plaignoit ame-

rement au Duc de Bournonville, de la situation où le mettoit la lenteur & l'inflexibilité de la Cour d'Espagne. Il ajoutoit, que n'étant plus possible d'arrèter les resolutions que Sa Majesté Britannique étoit pressée de prendre, le Roi Très-Chrètien seroit enfin obligé, malgré lui, de les seconder, & de laisser à l'Espagne le soin de se tirer d'affaire comme elle jugeroit à propos.

Ces reproches, & les especes de menaces qui les accompagnoient, causant autant d'embarras au Duc de Bournonville, qu'en avoit le Cardinal, il se détermina à offrir d'aller à Madrid rendre un compte exact à Leurs Maj. de l'état des négociations qui étoient sur le tapis; éclaircir leurs doutes, & les mettre en état de donner une réponse finale, qu'il viendroit lui-même porter. La proposition fut assez généralement goûtée. Le Cardinal trouvoit par là un moyen de faire retomber sur le Duc de Bournonville, tout le poids & l'embarras d'une discussion d'intérèts & de sentimens opposés, sous lequel il succomboit; & les autres Plénipotentiaires, excepté pourtant ceux * d'Angleterre, se

* Il paroissoit par une Lettre que l'Ambassadeur d'*Hollande* à *Madrid* reçut dans ce tems-

se flattoient que l'assurance que le Duc de Bournonville leur donnoit de revenir incessamment, muni de tout ce qui léveroit les difficultés, étoit fondée, & que ce n'étoit sans doute pas sans entrevoir que Leurs Maj. Cath. se rendroient à ce qu'il devoit leur représenter, qu'il parloit d'un ton si affirmatif.

Cet espoir acquit encore un nouveau degré d'autorité, quand on apprit l'empressement que le Roi & la Reine d'Espagne montroient de voir arriver le Duc de Bournonville. Ce signe parut annoncer que son voyage seroit heureux; & comme on le souhaittoit ardemment, le *Projet de treve*, changé ensuite en *Plan d'une pacification générale*, prit, sous le titre de *Traité provisionnel*, une forme nouvelle : on l'ajusta autant qu'il fut possible aux ménagemens qu'on vouloit garder pour l'Empereur, & aux desirs de la Cour d'Espagne.

Ce travail, qui se fit de concert avec le Duc de Bournonville, occupa quelques jours. Enfin le Cardinal, qui vou-

 loit

là, que Milord HARRINGTON & ses Collegues comptoient aussi peu sur les promesses du Duc de BOURNONVILLE, que sur le succès de son voyage.

loit, à quelque prix que ce fût, rendre cette derniere ressource utile, assura le Duc en particulier, qu'il se faisoit fort d'engager l'Angleterre à vaincre la resistance que l'Empereur continuoit de montrer à l'introduction des troupes Espagnoles en Italie, dès lors que Leurs Majestés Catholiques feroient connoitre qu'elles avoient une volonté sincere de remédier aux plaintes des Anglois au sujet de leur Commerce, & de ne plus insister sur la restitution de Gibraltar.

Le Cardinal, en s'expliquant ainsi, avoit ses vues. Il savoit la mort du Roi GEORGE I.; les moyens secrets qu'il s'étoit ménagés de tenir au moins une partie du Ministere Anglois dans sa dépendance; & pour se conserver un pareil avantage, il cherchoit à concilier les desseins de la Reine d'Espagne avec l'affermissement de ce ministere, en faisant servir celui-ci à l'accomplissement des autres. C'étoit effectivement en trouver le secret, que de mettre les Ministres, au sort desquels cette Eminence s'interessoit, à l'abri des murmures * & du mécontentement, que l'incer-

* On insera à *Londres*, au commencement de Septembre, dans le Journal de *Mist*, une

l'incertitude où l'on étoit depuis si longtems en Angleterre sur la paix, ou sur

Pasquinade injurieuse à la mémoire du feu Roi GEORGE I. & au Gouvernement présent; elle étoit intitulée, *Relation des Troubles de Perse.* Sous cette allegorie on comparoit le Roi GEORGE I. au fameux usurpateur du Royaume de Perse; le Roi son fils à *Eschreff*, & le Prétendant à *Tamaseb* fils du Sophi détroné. On exaltoit autant les vertus de ce Prince, qu'on s'attachoit à rendre odieux les deux autres. Le Roi d'Angleterre prit cette insulte fort à cœur: il voulut faire punir séverement l'Auteur du Journal, aussi bien que le Sieur *Wolf*, qui en étoit l'Imprimeur; mais ils s'évaderent l'un & l'autre. On arrêta alors par ordre de Sa Maj. Brit. plus de 20. Imprimeurs ou Colporteurs, qui débitoient ce Journal, & qui furent mis sous la garde des Messagers d'Etat. Il fut défendu à tous les commis de la poste, sous de rigoureuses peines, d'envoyer à leurs Correspondans ni cet écrit, ni le *Craftman*, qui se trouva en même tems rempli de traits piquants, d'invectives contre les Ministres, & de reflexions ironiques sur le Congrés de *Soissons*. Toutes ces précautions n'empêcherent pas qu'on ne débitât plus de 50000. Exemplaires du Journal, ni qu'un nommé *Farley*, Imprimeur *d'Exester*, ne ressuscitât vers la fin de l'année ce libèlle satyrique. Quant au Sieur *Mist*, le Grand Juré du Comte de *Middlessex* porta une accusation de haute trahison contre lui dans la séance générale des Juges de paix de la Comté; je crois qu'on en usa de meme à l'égard du Sieur *Farley*.

la guerre excitoit contr'eux. Il est vraisemblable aussi, que le Cardinal se proposoit, en se prêtant aux projets de la Reine d'Espagne, de s'attirer insensiblement tout le secret des négociations qui se passeroient entre elle & le Roi d'Angleterre, dans le renouvellement de leur intelligence, afin d'empêcher, sur l'article délicat du Commerce, que ce Monarque ne se prévalût, aux dépens de la France, des facilités qu'il pouvoit donner à introduire les Espagnols en *Toscane*, & de faire revenir Leurs Maj. Cath. des soupçons qu'Elles avoient toujours de la partialité de Son Eminence pour l'Angleterre.

Comme l'ouvrage qu'on faisoit à *Soissons* ressembloit assez à celui de certains Architectes, qui, pressés de construire un bâtiment, ne s'occupent qu'à lui donner une apparence agréable, sans s'embarrasser de le rendre solide, & qu'il écrase au bout de peu de tems le Maître qui doit l'habiter; le resultat de cet ouvrage, que le Duc de Bournonville alloit porter en Espagne, n'étoit pas établi sur de meilleurs fondemens. Ce qu'on accordoit dans un article, se trouvoit limité ou obscurci

par

par le suivant. Les promesses, il est vrai, étoient fort étendues; mais les moyens de les exécuter devenoient peu praticables; ou incertains. On tâchoit de donner aux esperances tout le prix de la réalité : celle-ci, que l'Espagne cherchoit, ne se remarquoit clairement que dans ce qu'on exigeoit d'elle; en un mot, la méfiance & la crainte des suites de la bonne volonté qu'on marquoit, la faisoit juger équivoque. On se croyoit fort dipensé d'être sensible à ce que l'interêt présent contraignoit d'offrir.

Il semble après ce que je viens de dire, que la prudence dictât au Duc de Bournonville de ne point annoncer si positivement à la Reine d'Espagne, que les desseins de Sa Majesté touchoient à leur accomplissement, & de s'expliquer en France avec un peu moins de confiance sur le succès qu'auroit son voyage. Mais l'éclat de la commission dont on le chargeoit à *Fontainebleau*, & l'impatience qu'on montroit à Madrid de l'entendre, l'éblouirent; & il se persuada qu'il lui feroit aussi facile de contenter toutes les Cours, que de le promettre.

Ce premier Plénipotentiaire d'Efpagne partit le 13. Octobre, en affurant qu'avant deux mois on le verroit reparoitre le Rameau d'Olive à la main.

Peu de jours après fon départ, le Cardinal, qui fouhaittoit ardemment qu'il tînt parole, dépêcha un Courier à Madrid, afin d'y porter quelques nouveaux éclairciffemens. On comptoit que ce qu'ils contenoient acheveroit de diffiper les doutes de la Reine d'Efpagne, & qu'il la prépareroit par conféquent à écouter plus favorablement le Duc de Bournonville. La tentative ne produifit cependant pas l'effet que l'on défiroit; on crut en Efpagne que ce qu'on propofoit ne tendoit qu'à retarder l'introduction des fix mille Efpagnols en Italie; & comme tout ce qui portoit ce caractere, y étoit regardé comme des fuggeftions du malin efprit, qu'on devoit rejetter, on fit repartir fur le champ le Courier, avec la réponfe, qu'on n'écouteroit rien, & qu'on ne donneroit aucune explication avant d'entretenir le Duc de Bournonville.

Ce refus d'admettre ce qu'on croyoit devoir rendre la commiffion de ce Miniftre plus agréable, affoibliffant beau-

coup

coup les esperances que son voyage avoit fait naître, le Comte de ZINZENDORF commença à se disposer de retourner à Vienne. Il ne se flattoit plus de parvenir à concilier les vues & les intérêts de sa Cour avec les desseins de la Reine d'Espagne; & les divers expédiens dont il s'étoit servi pendant tout l'Eté, pour engager le Cardinal à rendre la France garante de la pragmatique sanction, n'ayant abouti qu'à un patelinage continuel de la part de cette Eminence, qui cherchoit de son côté à se ménager la bienveuillance de l'Empereur, le Comte de Zinzendorf, jugeoit qu'un plus long séjour en France étoit désormais superflu. La résolution qu'il prenoit de partir n'annonçant rien de favorable à la continuation du Congrès, le Cardinal, qui l'avoit fort à cœur, le pressa de rester encore à Paris, au moins jusqu'à-ce qu'on sût ce que l'arrivée du Duc de Bournonville auroit produit. Le Comte de Zinzendorf consentît d'avoir cette complaisance; elle ne lui fut pas absolument inutile: il acheva d'attacher secrettement le Cardinal à l'Empereur. Ce sentiment, comme il a parû depuis en diverses occasions, a toujours sub-

ſiſté en lui ; & Sa Majeſté Impériale fit connoître à ſa mort qu'il le croyoit ſincere. Ce premier Miniſtre vouloit peut-être rendre l'union des deux Maiſons d'Autriche & de Bourbon, le fondement de la tranquillité de l'Europe ; le projet étoit bon ; mais l'expérience de deux ſiecles prouve que ſon exécution eſt fort difficile.

Ce qui ſe traitoit avec tant de miſtere entre l'Empereur & le Roi de Pruſſe, ne ſe reſſentoit point de l'engourdiſſement où tomboit de plus en plus le Congrès de *Soiſſons*. Les négociations du Comte de SECKENDORF, qui, depuis près d'un an, faiſoient le ſujet de la curioſité des uns & de l'inquiétude des autres, ſe terminerent enfin, dans le tems dont je parle, par un Traité ſecret, qui fut conclû entre Leurs Maj. Imp. & Pruſſienne, & qui ſépara tout-à-fait ce dernier Monarque des Alliés d'Hanover. Les deux principaux Articles du Traité portoient, que Sa Maj. Pruſſienne s'engageoit à garantir la pragmatique Sanction ; & l'Empereur, de ſon côté, garantiſſoit au Roi de Pruſſe la poſſeſſion des deux Duchés de *Bergue* & de *Juliers*, après la mort de l'Electeur Palatin.

L'Em-

L'Empereur parut avec juste raison fort content de la signature de ce Traité. Il trouvoit, dans son union avec le Roi de Prusse, des avantages présents & solides; &, à la veille de voir détruire celle qu'il avoit avec l'Espagne, il s'applaudissoit de commencer à ramener à lui une des principales Puissances de la ligue d'Hanover, que cette alliance momentanée avoit mal-à-propos allarmé. Peut-être ce Monarque comptoit-il aussi, que l'Angleterre & la Hollande suivroient cet exemple.

Les Alliés d'Hanover, qui se méfioient depuis longtems des sentimens du Roi de Prusse, tenterent à diverses reprises, pendant le cours de la négociation du Comte de SECKENDORF, de la traverser, en offrant de grands avantages à ce Monarque; mais, en Prince sage & éclairé, il jugea prudemment, que l'Angleterre & la Hollande reviendroient bientôt à l'ancien systême qu'elles avoient abandonné, & qu'il ne faisoit que les prévenir en le reprenant. A cette considération s'en joignit peut-être une autre plus importante encore, qui consistoit en ce que les promesses que Sa Majesté Britannique & les Etats-Généraux lui

faisoient, de concert avec la France, ne pouvant s'exécuter qu'aux dépens de l'Empereur, elles manquoient par-là même de solidité.

Ces réflexions déterminerent vraisemblablement Sa Majesté Prussienne à se réunir à la Maison d'Autriche : elle se flatta que la démarche qu'elle faisoit lui procureroit des avantages plus certains que ceux qu'on lui faisoit envisager, & l'Empereur eut grand soin de l'entretenir dans cette opinion.

Les esperances que la Cour de France avoit conçues cette année, de la naissance d'un Dauphin, s'étant évanouies par celle d'une Princesse *, dont la Reine accoucha le 28. Juillet, Sa Majesté, après être relevée de ses couches, voulut aller à Paris demander à Dieu, par l'intercession de la Sainte Vierge, la grace de remplir l'attente de ses sujets, en donnant un héritier à la Couronne. Selon cette pieuse intention elle se rendit à l'Eglise de notre Dame le 4. Octobre. Comme c'étoit la premiere fois depuis son mariage qu'elle venoit dans la Capitale du Royaume, & que son entrée,

* Madame MARIE LOUISE de France morte le 19. Fevrier 1733.

entrée, si elle se fût faite avec la pompe & l'éclat qui accompagnent une pareille cérémonie, exigeoit des préparatifs qui auroient retardé trop longtems l'exécution de son dessein, ils furent supprimés. Cette Princesse, précédée seulement des grands Officiers de Sa Maison, & suivie des Dames qui ont l'honneur de la servir, & de plusieurs autres de la Cour, arriva sur les onze heures & demie du matin à l'Eglise Métropolitaine. Le Cardinal Archevêque de Paris l'attendoit à la porte de l'Eglise avec tout son Clergé; & après les cérémonies usitées en pareil cas, il fit à Sa Majesté le discours suivant.

MADAME,

DANS *ce jour mémorable & solennel, où Votre Majesté donne un témoignage si éclattant de sa pieté & de sa Religion, il est juste que les Ministres du Seigneur donnent à ce peuple innombrable, qui vous environne de toutes parts, l'exemple de la joye, de l'attachement, du respect, & de la vénération que nous inspire son Auguste présence.*

Quelle satisfaction pour moi de pouvoir

être

être encore l'interprête de ses sentiments, d'être témoin des hommages que Votre Majesté va rendre dans ce Saint Temple au Tout-Puissant !

Venez, MADAME, *aux pieds de ses Autels, & jusques dans son Sanctuaire, implorer l'intercession de cette Vierge Sainte, dont le secours & la protection fut toujours favorable à nos Rois. Demandez lui sans hésiter le don précieux qui fait l'objet de nos vœux les plus ardents, d'où dépend le bonheur du Roi, la consolation de Votre Majesté, la tranquillité de la France, & le repos de toute l'Europe.*

La foi peut tout obtenir; & nous dirons aujourd'hui avec confiance à Votre Majesté, ce qui fut dit autrefois à cette Ste. femme, qui demandoit à Dieu un fils avec tant d'empressement : Allez en paix, & que le Dieu d'Israël exauce les justes desirs que votre cœur a formés.

La Reine ayant été conduite processionnellement au Chœur, pour y adorer le St. Sacrement, passa ensuite à la Chapelle de la Sainte Vierge, où elle entendit la Messe. Quand elle fut dite, Sa Majesté se rendit à l'Eglise de Sainte Genevieve Patronne de la Ville de Paris,

Paris, où elle fit sa priere devant la châsse qui renferme le corps de cette Sainte Bergere ; & de là elle alla dîner au château de la *Meutte*.

Les Vœux de la Reine furent exaucés, & l'année suivante elle donna à la France *Monseigneur le Dauphin*.

Le voyage que le Marquis de BRANCAS m'avoit engagé de faire avec lui à l'*Escurial*, ne m'avoit point fait perdre de vue l'interêt que j'avois, de presser l'exécution de ce qui m'avoit été promis avant notre départ. Peu de jours après mon retour à Madrid, je renouvellai mes instances à ce sujet auprès de l'Archevêque d'*Amida* & du Marquis DE LA PAZ. Ils ne les rejettoient pas ; mais leurs réponses, vraisemblablement concertées, me renvoyoient au tems où le Roi se trouveroit en état de nommer les Ministres qu'il voudroit employer dans les Cours étrangeres. Un langage aussi different de celui qu'on m'avoit tenu peu de jours auparavant, me fit comprendre, qu'afin d'éluder la force & la justice de mes représentations, on n'avoit cherché qu'à m'amuser par de vaines esperances ; & que, pour m'empêcher

pêcher d'être, soit Conseiller d'Etat soit Ambassadeur d'Espagne à Turin ou ailleurs, on n'avoit fait semblant de m'offrir une de ces places, que dans la vue de me détourner de prétendre à l'autre.

Si les dégouts qu'on s'obstinoit à m'attirer, & l'appréhension de succomber, malgré ma resistance, aux efforts de mes ennemis, me paroissoient difficiles à supporter, je ne souffrois pas moins de l'idée d'être bientôt réduit, au milieu d'une Cour étrangere, à être regardé comme inutile ou importun. L'orage qu'un Ministre aussi animé que puissant formoit de toutes parts pour m'accabler, grossissoit à chaque instant. Les préventions qu'on donnoit à la Reine sur mon sujet, m'ôtoient les moyens de le conjurer. Enfin, pour que tout concourût à rendre ma situation * affligeante, je ne savois, avec le revenu que je m'étois reservé, comment soutenir une dépense que la bienséance m'obligeoit de faire.

Le

* *Non enim volumus ignorare vos fratres de tribulatione nostra, quæ facta est in Asia; quoniam supra modum gravati sumus supra virtutem, ita ut tæderet nos etiam vivere.* II. Epist. ad Corinth. c. I.

Le découragement où devoit me jetter l'impuissance de resister à ceux qui me préparoient tous ces desastres, me conduisoit naturellement à me retirer dans ma province ; & quoiqu'il fût triste de confesser en quelque sorte, par cette démarche, que je m'étois attiré la disgrace que j'essuyois, je pouvois pourtant esperer, qu'au bout des années d'expiation que la justice du Cardinal de Fleury seroit interessée à m'imposer, peut-être voudroit-il aussi faire éclatter sa clémence, en me tirant de cet espece de purgatoire, & en m'accordant le bonheur de sa vision. Mais tout bien consideré, l'avantage de servir ainsi de lustre, tantôt à la prudence, & tantôt à la générosité de ce premier Ministre, me parut une mince récompense, pour avoir réuni les deux Couronnes, & renouvellé les droits du Roi d'Espagne sur celle de France. Je me sentis assez de délicatesse pour ne desirer rien à ce prix, & assez de resolution * pour soutenir jusqu'au bout la singula-

* *Væ dissolutis corde, qui non credunt Deo, & ideo non protegentur ab eo. Væ his, qui perdiderunt sustinentiam.* Eccles. II.

Sunt domesticæ fortitudines non inferiores militaribus, in quibus plus etiam, quam in his, operæ, studiique ponendum est. Cic. de Off. l. 22.

gularité d'une destinée, qui convertissoit en mortifications ce qui devoit me procurer du relief. Cette constance qu'il plut à la divine Providence de proportionner en moi aux diverses peines qu'elle me destinoit, me les fit envisager * avec courage. Je devorois seul toute leur amertume, afin d'ôter au moins à ceux qui me les causoient, la satisfaction de me voir dans l'abattement; & bien loin d'être rebutté par les difficultés que je prévoyois avoir à combattre, elles ne faisoient qu'augmenter mon desir de les surmonter. En un mot, je me proposois d'opposer, autant qu'il me seroit possible, la fermeté à la passion de mes ennemis, & la verité à leurs artifices.

La maniere dont on éludoit mes représenta-

* *Noli esse pusillanimus in animo tuo.* Eccl. VII. *Fortis vero animi, & constantis est, non perturbari in rebus asperis, nec tumultuantem de gradu dejici, ut dicitur; sed præsentis animi uti consilio, nec a ratione discedere, quanquam hoc animi, illud etiam ingenii magni est, præcipere cogitatione futura, & aliquando ante constituere quid accidere possit in utramque partem, & quid agendum sit cum quid evenerit, nec committere aliquid ut aliquando dicendum sit, non putabam.* Cic. de Off. l. 23.

ſentations n'anonçant point un refus formel, il n'y avoit qu'un certain nombre de perſonnes qui connuſſent ce qu'on tramoit contre moi. Le public ignoroit le fond du myſtere : il continuoit d'attribuer l'état incertain où il me voyoit, à celui où étoit le Roi ; & les tracaſſeries ou intrigues dont j'étois le ſujet, ſervoient, contre l'intention de ceux qui les formoient, à entretenir l'idée qu'on ne me regardoit pas avec indifference. Cette opinion m'étoit favorable ; on en concluoit, que je n'étois pas ſans eſperance. Il s'agiſſoit de la maintenir, en tenant bon contre les aſſauts, ſans paroître ni les craindre, ni ſonger à ceder le champ de bataille, ſi ce n'eſt volontairement. Mes ennemis connoiſſoient aſſez ma façon de penſer, pour ne pas prévoir que ce ſeroit le parti que je prendrois : mais ils comptoient ſur le ſuccès des meſures qu'ils prenoient pour le rendre inutile ; & par l'impoſſibilité où il leur ſembloit que j'étois de le ſoutenir, ils le traitoient de deſeſperé. Ils croyoient même être certains, que cette eſpece de fanfaronnade n'aboutiroit qu'à me forcer de recourir à des expédiens, qui rendroient

droient ma défaite encore plus humiliante.

J'aurois eu de la peine à éviter au moins une partie de tant de choses fâcheuses, que l'on présageoit ainsi sur moi, sans le secours du Marquis d'ABRANTES, de l'Abbé de MENDOÇA CORTEREAL, & du Pere MANUEL RIBERO. C'est avec une veritable joye que je trouve aujourd'hui l'occasion de rappeller le souvenir de leur généreux procedé *. Le tems ne l'éfacera jamais de ma mémoire, ni de mon cœur.

J'ai rapporté dans le Tome précédent, ** que lorsque je remarquai que mes

* *Gaudeo autem in præsentia Stephanæ, & Fortunati, & Achaici; quoniam id, quod vobis deerat, ipsi suppleverunt: refecerunt enim & meum spiritum, & vestrum. Cognoscite ergo qui hujus modi sunt.* I. ad Corinth. 16.

Amicus fidelis protectio fortis: qui autem invenit illum, invenit thesaurum. Amico fideli nulla est comparatio, & non est digna ponderatio auri, & argenti, contra bonitatem illius. Ecc. VI. 15, & 16.

** *Ut facilius intelligere possitis, ea, quæ facta sunt, indigniora esse, quam hæc sunt, quæ dicimus, ab initio, res quemadmodum gesta sit, vobis exponemus.* Cic. pro Sexto Roscio Amerino.

mes ennemis se proposoient de tirer parti de mon desinteressement-même, pour m'obliger à sortir d'Espagne, j'eus, à propos de ce dessein, une conversation avec le Marquis d'Abrantes & le Pere Manuel Ribero, où ils me manifesterent toute la sincerité de leur amitié pour moi. Elle ne s'étoit point refroidie depuis lors. Ils n'attendirent pas que je les sollicitasse à me secourir dans la situation critique où j'étois : il leur suffit de la connoître, pour travailler à l'adoucir ; & avant que j'eusse songé à faire quelque usage de leurs ofres généreux, ils écrivirent à * *Dom* DIEGO de MENDOÇA CORTE REAL ce je leur avois raconté de mes peines, le priant d'en informer le Roi leur maître, & de porter Sa Maj. à m'accorder une gratification.

Sur ces entrefaites, & avant que nous allassions à l'Escurial, le Marquis de Brancas & moi, l'Abbé de MENDOÇA CORTE REAL, Envoyé extraordinaire de Portugal à la Haye, arriva à Madrid retournant à Lisbonne.

* Il étoit Secretaire d'Etat, & faisoit presque les fonctions de principal Ministre.

ne. Les liaisons que j'avois avec le Marquis d'Abrantes me mirent à portée de voir souvent cet Abbé, & de concevoir pour lui les sentimens d'estime qu'il merite. Il parut, de son côté, rechercher mon amitié; & insensiblement la confiance avec laquelle il me parla de plusieurs choses, & entr'autres du peu d'empressement * qu'on temoignoit alors à Madrid pour accomplir le double mariage conclu depuis près de 7. mois, m'ayant engagé à l'entretenir aussi de ce qui me concernoit, j'eus tout lieu d'ètre content de l'interèt qu'il prit aux differentes traverses qu'on me suscitoit, & à l'espece de

* Le Marquis de BRANCAS avoit donné dans ce tems-là un Mémoire à Leurs Maj. Cath. qui tendoit à refroidir l'intelligence qui regnoit entre Elles & le Roi de Portugal, & à éloigner la célébration du mariage de l'Infante d'Espagne avec M. le Prince du Bresil. L'Abbé de MENDOÇA en fut informé, & avec autant de succès que d'adresse, il parvint à se procurer le Mémoire en original, qu'il fit copier pendant une nuit, & qui fut remis dans la poche du Roi d'Espagne sans que ce Monarque s'en apperçut. C'est l'Abbé de Mendoça qui m'a conté cela. Il me fit le détail du contenu de ce Mémoire; mais je ne m'en souviens plus que confusément.

de certitude où je croyois être, pendant le peu de jours qu'il resta à Madrid, qu'elles finiroient incessamment.

Nous partîmes là-dessus, lui pour Lisbonne, & moi pour l'Escurial, après être convenus que je l'informerois de la victoire que je me flattois de remporter. Déchu de cette esperance peu après mon retour à Madrid, j'écrivis à l'Abbé de Mendoça, pour lui apprendre l'anéantissement de mes projets, la rigueur du blocus que je soutenois, & l'appréhension où j'étois que mes antagonistes ne le resserrassent de plus en plus; le priant de se souvenir, qu'il m'avoit promis, si cela arrivoit, de solliciter Mr. son Pere, pour qu'il portât Sa Maj. le Roi de Portugal, à m'accorder quelque secours. J'ajoutois que le tems en étoit venu; & que si je pouvois l'obtenir, l'armée qui m'assiégeoit se géleroit à coup sûr autour de moi pendant l'hyver.

La maniere dont l'Abbé de Mendoça s'étoit expliqué plusieurs fois avec moi, me faisoit augurer que ma lettre produiroit un bon effet. Je crus cependant devoir au Marquis d'ABRANTES & au Pere *Dom* MANUEL RIBE-

RIBERO le juste menagement, de leur rendre compte de ma démarche, & leur faire sentir, par la façon dont je les priai de l'appuyer, combien elle m'étoit devenue indispensable.

Lorsqu'on est obligé de raconter ses peines à des Courtisans ou à des Ministres, il est rare qu'elles fassent sur eux quelque impression. N'aimant gueres qu'eux-mêmes, ils prennent une legere part aux souffrances des autres; & s'ils apperçoivent dans ce qu'on leur expose les signes d'une prochaine disgrace, ils en détournent la vue, & leur générosité cede à la crainte de la contagion.

Le cœur du Marquis d'Abrantes étoit au-dessus de cette prudence timide; & le Pere Dom Manuel Ribero pratiquoit cette * solide vertu, qui s'approprie les afflictions du prochain, & ne se croit dispensée que par une impuissance absolue, de travailler à les adoucir.

J'avois

* *Si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra: sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra.* I. Cor. XIII.

Quis infirmatur, & ego non infirmor? Quis scandalizatur, & ego non uror? II. Cor. XI.

J'avois laissé ce bon religieux & l'Ambassadeur de Portugal dans cette disposition chrêtienne : je les y retrouvai, lorsque j'allai leur apprendre les illusions qu'on avoit employées, pour m'amuser, & les prier de m'aider à rendre inutile la malice de mes ennemis. Comme ils étoient tous deux instruits depuis longtems de ce que l'envie & l'animosité tramoit contre moi, je n'avois pas besoin d'entrer dans un nouveau détail sur cet article ; mais celui du secours qui m'étoit necessaire, exigeoit que je le traitasse avec un peu plus d'attention. J'étois interessé à ne laisser dans l'Esprit du Marquis d'Abrantes, & dans celui du Pere Ribero, aucun préjugé sur une cupidité qui m'a toujours été inconnue, ou sur une indigence humiliante à confesser ; & ce fut sur ces deux points que j'eus avec eux un éclaircissement capable de dissiper leurs doutes. Il ne fut ni long ni difficile. Cinq à six cent mille francs de bien que j'avois abandonné en prenant l'Etat Ecclésiastique, parloient à l'avantage de mon peu d'avidité, & ne paroissoient pas moins incompatibles avec l'opinion que je fusse né pour é-

prouver la néceſſité. Enfin la modicité du revenu que je m'étois reſervé prouvoit ſuffiſamment, qu'il m'étoit impoſſible de ſoutenir la dépenſe que j'étois obligé de faire au milieu d'une Cour étrangere, & dans une ſituation ſi differente de celle, qu'un concours extraordinaire d'évenemens imprévus m'avoit obligé de quitter.

L'Ambaſſadeur de Portugal & le Pere Ribero m'écouterent avec plus de complaiſance que de curioſité. Il ne tint point à eux, par la maniere dont ils ſe plaignoient des précautions qu'ils me voyoient prendre, que je ne remarquaſſe qu'elles étoient ſuperflues, & qu'ils connoiſſoient autant mon état que ma bonne foi. En un mot, pour me convaincre de la ſincerité de leur eſtime & de leur envie de me rendre ſervice, ils m'apprirent qu'ils avoient deja prévenu en ma faveur *Dom* DIEGO DE MENDOÇA, & qu'ils ne doutoient point du ſuccès de leur repréſentations. A quoi ils ajouterent, qu'ils ne manqueroient point de renouveller les mêmes inſtances, & de les joindre à celles que je devois être aſſuré que feroit de ſon côté l'Abbé de MENDOÇA.

Senſi-

Senſible au-de-là de toute expreſſion à ce que je découvrois, & aux témoignages ſinguliers que me donnoient le Marquis d'Abrantes & le Pere Ribero de leur amitié, dans un tems où tant de perſonnes, auxquelles j'avois rendu les ſervices les plus eſſentiels, ne me payoient que de la plus noire ingratitude, je ne trouvois point de termes qui fiſſent aſſez ſentir ma reconnoiſſance. Je l'avouai ſi naïvement, que ces deux généreux amis en furent touchés. Ils me proteſterent avec un redoublement de cordialité, qu'ils prenoient à cœur mes interêts comme les leurs propres, & le Marquis d'Abrantes, pour mettre le comble à ſes bontés, me dit, que ſi quelques raiſons, qui paſſoient ſes connoiſſances, empêchoient le Miniſtre du Roi ſon Maître d'exécuter ce que je deſirois, je pouvois toujours compter ſur les cinq cent piſtoles que je ſavois qu'il m'avoit deja offertes, & deſquelles j'étois le maître de diſpoſer dès le moment préſent.

Ceci s'étoit paſſé vers le 15. Octobre 1729; & dans l'incertitude où j'étois alors, du bon ou mauvais ſuccès de mes démarches, je ménageois avec plus d'œ-

conomie que jamais le reſte des mille Ecus que j'avois été obligé d'emprunter de Mrs. *Brethous.* Mon embarras tranſpiroit : il augmentoit la joye de ceux qui travailloient depuis ſi longtems à me le cauſer, & donnoit plus de vraiſemblance aux bruits qui couroient que je ſongeois à me retirer. Je paroiſſois un ennemi terraſſé ſans reſſource, à qui, par pure bienſéance, il ne falloit pas trop faire ſentir ſa défaite. A cela près, que l'on n'obſervoit pourtant pas fort exactement, même en ma préſence, les partiſans du Marquis de BRANCAS, en affectant de me plaindre, avec les uns, & de me cenſurer avec les autres, avoient grand ſoin de répandre †, que je n'avois pu obtenir ni la place de Conſeiller d'Etat, ni l'Ambaſſade que je prétendois m'avoir été promiſe ; & que je m'étois attiré tous ces deſagrémens par une fierté & une hauteur tout-à-fait déplacée avec le

† *Eſt amicus, qui odium, & rixam, & convitia denudabit.* Eccl. VI. 9.
Nulla ingenia tam prona ad invidiam ſunt, quam eorum, qui genus, & fortunam ſuam animis non æquant, quia virtutem, & bonum alienum oderunt. Tit. Liv.

le Cardinal de Fleury, & par je ne ſai combien de ſuppoſitions chimeriques des mauvais offices que je chargeois pluſieurs perſonnes en Eſpagne de me rendre : ce qui les avoit juſtement bleſſées, & engagées à ſe plaindre de moi.

Les apparences, ſur leſquelles on juge preſque toujours, en convenant cependant qu'elles ſont ſouvent trompeuſes, favoriſoient l'idée que mes ennemis cherchoient à donner de mon caractere ; & n'ayant d'autre moyen pour les détruire, que d'implorer la protection d'un Roi qu'on ne voyoit plus, je laiſſois couler le torrent, avec la ſeule attention d'éviter qu'il ne m'entraînât. Je ne ferai point mention ici des conſeils, des queſtions, des prétendus témoignages d'amitiés, qui me venoient de la part des Courtiſans de l'Ambaſſadeur de France, & de ſa confidente la Ducheſſe de St. Pierre, aſſaiſonnées de railleries piquantes & de traits ſatiriques. L'aſſurance où ils étoient de ſe concilier par là les avantages de la faveur, fera aiſément comprendre qu'on ne les épargnoit pas, & qu'on ne négligeoit rien pour achever de me rendre le ſéjour de Madrid inſupportable.

Je me ferois conformé avec plaisir à l'intention de mes Antagonistes, en m'éloignant, si j'avois vu jour à faire une retraite honorable. Mais un intérêt aussi pressant que celui de ma réputation me prescrivant de tenir bon, je suivis ce qu'il me dictoit. On est souvent obligé de sacrifier sa tranquillité & son goût à la bizarrerie des conjonctures.

Pendant que j'étois semblable à un voyageur, qui, égaré sur la fin du jour au milieu d'une vaste campagne, n'apperçoit * aucun azile pour se refugier, il plut à la Divine Providence de me tirer d'une situation si pénible. Les fruits de l'amitié & des bons offices du Marquis D'ABRANTES & de l'Abbé de MENDOÇA commencerent à l'adoucir : un événement, qui n'avoit certainement nul rapport à mon état, acheva de lui donner une nouvelle forme.

Il y avoit à peine trois semaines que j'avois écrit à l'Abbé de Mendoça, lorsqu'un matin, d'assez bonne heure, on m'annonça le Pere MANUEL RIBE-

RO.

* « *Circumspexi, & non erat auxiliator; quæsivi, & non fuit qui adjuvaret.* Isai. c. 36.

RO. Je ne m'attendois à rien moins qu'à avoir ſitôt une réponſe de Lisbonne : & c'étoit cependant elle qu'il venoit me porter. Dès que nous fumes ſeuls „ Voici, *me dit ce bon Religieux*, „ une lettre que je ſuis chargé de vous „ remettre de la part de Mr. l'Abbé de „ Mendoça : elle eſt venue dans les „ paquets qu'un Courier a portés à Mr. „ l'Ambaſſadeur. Vous verrez, *ajouta-„ t-il en riant*, que, malgré la vigilance „ de l'armée ennemie, le ſecours ** eſt „ entré dans la place.

En me diſant ces mots, le Pere Ribero me donna la lettre ſuivante.

à *Lisbonne* le 30. *Octobre* 1728.

MONSIEUR,

IL *n'étoit nullement néceſſaire de la ſollicitation de Mr. l'Ambaſſadeur ni de la mienne, pour engager mon Pere à s'intereſſer à ce qui vous regarde. Votre merite, qui lui eſt parfaitement connu, ſuffiſoit ſeul pour l'y déterminer. Je n'ai fait que confirmer tout ce qu'il penſe*,

 Mon-

** *Uſque ad tempus ſuſtinebit patiens, & poſtea redditio jucunditatis.* Eccl. I. 29.

Monsieur, *à votre avantage, parce que j'ai eu souvent occasion de l'entretenir de vos talens & de votre vertu. Il me charge aujourd'hui de vous apprendre, que le Roi vous a accordé avec plaisir une gratification de* 10000. *Livres tournois, & que Sa Maj. est prévenue aussi favorablement pour vous, que vous pouvez le desirer. Mon Pere vouloit lui-même avoir l'honneur de vous écrire; mais comme il est accablé d'affaires, il vous prie de l'excuser, & de recevoir ses très-humbles complimens. J'ai adressé au Pere Manuel Ribero une lettre de Change de la somme que je viens de vous dire, dont il vous remettra la valeur. Cette voye m'a paru, comme à vous, la plus propre à conserver le secret que vous avez raison,* Monsieur, *de vouloir observer.*

Je vous remercie très-humblement de l'intérêt que vous prenez à ma santé: elle a peine à se rétablir, & je me sens encore des mêmes incommodités que j'avois à Madrid. Je vous supplie, Monsieur, *de me donner de tems en tems de vos nouvelles, & de ce qui se passera sur votre sujet. Personne ne prendra plus de part que moi à tout ce qui contribuera à votre gloire & à votre satisfaction,*

par

par les sentimens d'attachement & de respect avec lesquels je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur.

Signé DIEGO de MENDOÇA CORTE REAL

Un secours donné si promptement, & accompagné de tout ce qui pouvoit me le rendre agréable, me pénétra de la plus vive reconnoissance pour l'auguste Monarque qui me l'accordoit, & pour ceux qui me l'avoient attiré. Je ne me lassois point de le repeter au Pere Ribero, & de lui marquer en particulier combien j'étois sensible à la part qu'il avoit dans tout ce qui s'étoit passé.

Ce Religieux, après s'être excusé avec autant de modestie que d'amitié de recevoir mes remercimens, me dit que l'Ambassadeur de Portugal me prioit instamment de venir chez lui; & que si je voulois lui faire ce plaisir, je pouvois profiter d'un Carosse de ce Ministre, qui l'attendoit à ma porte, & dire au mien de venir me chercher quand je le jugerois à propos.

J'acceptai la propofition, & je fuivis le Pere Ribero à l'Hôtel du Marquis d'Abrantes. Il feroit fuperflu de rapporter ici la converfation que nous eumes tous trois. Si le Lecteur veut bien fe mettre un moment à ma place, & confulter fon cœur, il connoîtra encore mieux mes fentimens que je ne pourrois les exprimer.

Délivré déformais * de l'inquietude que me caufoit le projet fingulier que mes ennemis avoient formé, de m'ôter les moyens de fubfifter en Efpagne, toute mon attention fut de leur dérober la connoiffance de la maniere dont je l'avois rendu inutile, & de continuer à foutenir l'état modefte & décent où l'on me voyoit, fans qu'aucun air d'opulence repandu dans ma maifon excitât, par fa nouveauté, l'envie de connoître d'où il pouvoit proceder. J'aurois fuivi exactement ce plan, fi l'événement dont j'ai fait mention plus haut & que je vais rapporter, ne m'avoit procuré un furcroit d'abondance, auquel

* *Cantate Domino, laudate Dominum: quia liberavit animam pauperis de manu malorum.* Jerem. XXVI. 13.

quel les deux Cours de France & d'Espagne ne m'avoient point accoutumé.

Le 26. Octobre le Roi Très-Chrét. se trouva un peu mal pendant la Messe, & certaines marques qui parurent le reste du jour sur le corps de Sa Majesté, firent croire qu'Elle avoit la rougeole. Le lendemain la petite verole se déclara. Un Courier des Plénipotentiaires d'Espagne porta cette nouvelle à Madrid; & quoique les Ministres eussent mandé que la maladie du Roi n'étoit accompagnée d'aucun symptome fâcheux, les lettres particulieres qui vinrent ensuite par l'ordinaire, parloient de son état si ambiguement, que le bruit se répandit aussi-tôt que le Roi étoit en très grand danger: & sur ce qu'on fut pendant huit jours entiers sans savoir la moindre particularité, non seulement on soupçonna, mais même on assura qu'il étoit mort, & que vraisemblablement les Couriers qu'on avoit envoyés en Espagne étoient arrêtés.

Le motif qu'avoit eu mon voyage en France, fera aisément comprendre l'agitation, l'inquietude, & les projets auxquels toutes ces différentes circons-

tances, que chacun débitoit à sa fantaisie, donnerent lieu à la Cour d'Espagne. Je me contenterai de dire, que si l'incertitude où elle étoit eût seulement duré 24. heures de plus, on y alloit prendre & exécuter des résolutions, qui auroient surpris tout le monde.

Le Marquis de Brancas, aussi mal instruit que le public, montroit, par la continuelle réverie où il étoit plongé, tout l'embarras d'un homme, qui, craignant à tout moment d'apprendre qu'il a deux maîtres, ne sait auquel il lui sera le plus avantageux de s'attacher; & au lieu de regarder le silence que la Cour de France gardoit à son égard sur un événement si considerable, comme une preuve que la petite verole du Roi ne causoit point d'allarme, il en conclut comme les autres, qu'on ne laissoit passer aucun Courier en Espagne, & que s'il en venoit, ce ne seroit que pour lui porter des ordres difficiles à exécuter.

Témoin des scenes secrettes qui se passoient, & des mouvemens qu'on remarquoit dans le Palais, j'en attendois le dénouement. J'avois travaillé utilement

ment à le préparer ; & eu égard à la conjonćture présente & aux liaisons que je conservois en France avec plusieurs personnes dont l'attachement devenoit necessaire , il étoit assez naturel que j'offrisse encore ma bonne volonté : mais comme jusques-là on n'en avoit pas plus tenu compte que du service que j'avois rendû, je ne voulus point, en profitant de l'occasion, montrer un empressement de me rendre utile qu'aucune obligation ne m'imposoit. Il me sembla plus convenable de ne le manifester , qu'à proportion des marques d'estime & de confiance qu'on jugeroit à propos de me donner.

La discrétion fut remarquée ; & ceux qui ne s'occupoient qu'à rendre mes sentimens suspects, assurerent positivement, que j'avois reçu des nouvelles certaines de l'extrémité où étoit le Roi, & que je les cachois, afin de donner apparemment le tems à ceux dont je favorisois à présent les interêts, de prendre de justes mesures, & de n'avoir rien à craindre de l'Espagne.

Cette idée ridicule, qu'avoit forgée l'imagination de certains Courtisans de l'Ambassadeur de France & de la Du-

cheſſe de St. Pierre, peu inſtruits de ce qui m'avoit occupé à Paris, fit du progrès. Le Comte de MARCILLAC, ſous le ſpécieux prétexte de m'avertir de ce que l'on débitoit, mais vraiſemblablement pour découvrir ſi le bruit étoit fondé, & ſe faire enſuite un merite de ſon zele, vint me queſtionner beaucoup ſur les nouvelles qu'on prétendoit m'avoir été écrites par des perſonnes de ma connoiſſance. Il ajouta en même tems quelques reproches, de laiſſer ignorer à la Cour ce qu'elles me mandoient.

Je reçus l'avis avec reconnoiſſance; & afin que celui qui le donnoit pût revenir de ſa prévention vraye ou ſimulée, je lui demandai à mon tour, comment on ſuppoſoit que je pouvois ſavoir ce que Leurs Maj. & l'Ambaſſadeur de France ignoroient, & par quelle route inconnue j'étois ſeul ſi bien inſtruit?

„ Croyez-moi, mon cher Marcillac, „ *continuai-je*, défiez-vous, quand il eſt „ queſtion de moi, de ce que racon„ tent certains viſionnaires que vous „ connoiſſez auſſi bien que moi; ils „ prennent tellement à cœur mes inté-

„ rêts,

„ rêts, qu'ils doivent passer pour suspects sur cet article.

Le Comte de Marcillac comprit parfaitement le sens de ma leçon ; & je le remarquai par le soin qu'il eut d'abreger sa visite.

Dans le tems dont je parle c'étoit la mode en Espagne de juger des rapports sur l'étiquette du sac, sans s'embarrasser du plus ou du moins de vraisemblance, de la force ou de la foiblesse des preuves ; un tel examen sembloit trop fatiguant : afin de se l'épargner, on aimoit mieux s'en tenir à ce que la disposition bonne ou mauvaise où l'on étoit à son égard, portoit à croire ou à rejetter ; & quand une fois l'impression étoit faite, on ne pouvoit guere espérer de parvenir à la dissiper.

Je n'avois garde de me flatter, qu'on manquât en ma faveur de suivre une regle si commode : mais comme elle ne laissoit pas, à mon sens, d'avoir ses inconvéniens, je crus qu'il étoit de la prudence, de faire comprendre à l'Archevêque d'Amida, à quel point il paroissoit absurde, que je fusse le seul en Espagne qu'on informât d'un événement aussi grand, qu'étoit celui qu'on croyoit arrivé ;

arrivé ; & que ſous les yeux & au ſervice de Leurs Majeſtés, j'euſſe la témerité de le leur cacher.

La précaution, avec tout autre, auroit à coup ſûr été regardée avec dériſion : elle ne parut pourtant point ſuperflue au bon Prélat. Il m'avoua qu'on lui avoit aſſuré, que je faiſois un miſtere des avis que j'avois reçus ; & que n'entendant point parler de moi, ſurtout dans la conjoncture où l'on étoit, il n'avoit ſu que penſer de mon ſilence.

Cette maniere de s'expliquer ſemblant indiquer quelque ſoupçon de mes ſentimens, je répondis, pour le guerir, qu'après ce que l'Archevêque ſavoit qui s'étoit paſſé en France, je n'avois pas penſé qu'il fût néceſſaire de faire valoir de nouveau ma bonne volonté : qu'elle ne ſouffroit aucune alteration ; mais que ne ſachant ſi l'on jugeroit à propos de s'en ſervir, j'avois cru devoir attendre de le connoître, ſans montrer juſques-là aucun empreſſement indiſcret de l'offrir, ſurtout dans un tems, où j'étois très incertain s'il ſeroit bien ou mal reçu.

L'Archevêque m'entendit à merveille : il changea de ton ; & ſelon l'uſage

des

des courtisans, qui se remplissent d'estime pour tous ceux qu'ils croyent à portée de jouer un rolle, le Prélat, à qui la circonstance du jour donnoit peut-être de moi cette opinion, se mit tout-à-coup à faire mon panegyrique.

J'écoutai ce verbiage sans en être flatté. Le haut & le bas perpétuel que j'éprouvois depuis si longtems, me portoit à regarder comme forcé ce que l'Archevêque disoit à mon avantage. Je ne considerois en lui de sincere, que le seul desir de me voir éloigné.

Le lendemain matin un Page me porta une lettre du Marquis DE LA PAZ, par laquelle ce Ministre me prioit, de me rendre le soir à son Bureau au Palais. Quand j'y fus arrivé, il me dit, qu'il avoit ordre de la Reine de me conduire ce même soir chez Sa Majesté. Cet avis étoit accompagné de beaucoup de propos obligeans, qui sembloient m'annoncer que je ne tarderois pas à être content. Il ajouta que j'obtenois, lorsque j'y songeois le moins, une audience que j'avois inutilement demandée pendant longtems.

J'entrevoyois bien ce qui me l'attiroit; mais n'ayant garde de communiquer

quer ma reflexion, je me contentai de répondre, que je souhaittois fort que la décision de mon sort ne dépendît plus de la volonté d'un Ministre, dont on connoissoit l'opposition à tout ce qui me regardoit, & que Leurs Maj. ne consultassent désormais à cet égard que leur bonté.

L'audience que j'allois avoir de la Reine rendant le Marquis de la Paz un peu moins circonspect avec moi, il convint que, sur ce qui me concernoit, on avoit poussé bien loin les ménagemens pour le Cardinal. Je crus même appercevoir par la maniere dont il s'expliquoit, que ce n'étoit pas le seul obstacle que j'avois eu à combattre, & que les préjugés que l'on donnoit contre moi à la Reine n'étoient pas moins difficiles à surmonter.

La découverte n'étoit pas nouvelle. Je savois le soin officieux que prenoient depuis longtems les personnes que j'ai souvent citées dans ces Mémoires, de rendre mes sentimens suspects à cette Princesse; & le Marquis de la Paz, à qui je m'étois plusieurs fois plaint de leur procedé, n'ignoroit pas ce que j'en pensois. Il m'auroit été

facile

facile alors d'en faire encore remarquer l'injustice à ce Ministre; mais il me parut plus convenable de ne laisser échaper aucune expression, qui donnât lieu au Marquis de la Paz de penser, & peut-être d'avertir mes ennemis, que je me proposois d'insister vivement sur les griefs que j'avois contre eux, quand je parlerois à la Reine.

L'heure que Sa Maj. avoit fixée pour me rendre chez Elle approchant, j'y accompagnai le Marquis de la Paz. Quand nous fumes entrés dans ce que l'on appelloit la piece *Ochavada*, qui étoit immédiatement avant le grand Cabinet du Roi, nous y trouvames le Marquis DE LA ROCHE Secretaire du Cabinet, avec lequel le Marquis de la Paz me laissa, en lui disant d'avertir la Reine, que j'étois là pour attendre ses ordres.

Il y avoit alors un nombre assez considerable de personnes de la Cour dans cette Piece; & comme elles aborderent le Marquis de la Paz quand il parut, & qu'elles entendirent ce que ce Ministre dit à Mr. de la Roche, l'audiencé que j'allois avoir, & les circonstances qui l'accompagnoient, firent sur leur

leur esprit une vive impression. Chacun s'empressa à me dire quelque chose d'obligeant ; & mon amour propre avoit assurément de quoi être flatté de la mortification qu'alloient avoir mes ennemis de ce qui m'arrivoit.

Je donne à penser si je fus insensible au changement subit que j'éprouvois : on voit toujours avec plaisir revenir le printems. Je ne laissai pas néanmoins d'entrevoir dans la maniere d'agir du Marquis de la Paz avec moi, je ne sai quel air de cérémonie, qui ressentoit un peu la comédie ; & le dénouement de celle dont je devenois actuellement le sujet excitoit toute mon attention & ma curiosité. Il ne se fit pas trop attendre : car à peine y avoit-il un quart d'heure que j'étois arrivé, lorsque le Marquis de la Roche m'avertit, que la Reine m'ordonnoit d'entrer.

Sa Maj. me reçut avec bonté. Elle me dit qu'elle avoit été fachée de ne pouvoir m'accorder plutôt l'audience que je lui avois demandée, & que je devois savoir combien elle avoit été occupée. Entrant ensuite en matiere sur ce qui vraisemblablement l'avoit engagée

gée à vouloir me parler, elle me fit diverses questions sur les conjonctures présentes, & sur les nouvelles qui couroient de l'état perilleux où étoit le Roi Très-Chrêtien.

Comme il n'étoit point venu de Courier depuis celui qui avoit appris la maladie de ce Monarque, l'incertitude des événemens qui pouvoient déja avoir éclatté, me parut lui causer plus d'inquiétude qu'elle n'en manifestoit. Je répondis à tout ce que la Reine me dit conformément aux connoissances que j'avois, à ce que je crus pouvoir le plus contribuer à l'heureux succès de ses desseins, & au desir que je ressentois de lui prouver, que le zele que j'avois montré en France pour son service, étoit toujours également sincere. Je m'étendis même sur ce dernier article, afin de dissiper les préventions contraires que l'on cherchoit à donner à Sa Majesté. Elle parut prendre en bonne part la précaution, sans vouloir cependant me donner lieu d'entrer dans un détail trop circonstancié. Je me conformai à son intention; & ce ne fut qu'en général que je me plaignis des impressions que les partisans du Cardinal

nal

nal de Fleury cherchoient à donner contre moi à Sa Majesté.

La Reine me dit alors : „ Bon, bon: „ Eh, de quoi vous embarraſſez-vous ? „ Le Cardinal de Fleury eſt ſi vieux.

J'en conviens, Madame, *repliquai-je* ; il eſt tellement animé contre moi, que quand il n'auroit qu'un jour à vivre, je devrois craindre ſa mauvaiſe volonté.

La Reine ſourit ; & bien loin de combattre mon ſentiment elle ajouta : „ Il „ eſt vrai que le Cardinal nous a écrit „ tout ce qu'on peut dire de plus fort „ contre vous ; mais comptez que cela n'a fait aucune impreſſion ſur l'eſprit du Roi, ni ſur le mien, & que „ nous ſommes toujours également portés à vous donner des marques de „ notre eſtime. Voulez-vous la charge „ de *Sumiller de Cortina*, qu'on vous „ a offerte quand vous vintes ici ? Elle „ vous menera plus loin.

La propoſition de la Reine ne me ſembla ni utile, ni honorable pour moi. J'aurois paru m'eſtimer fort heureux, après trois ans de patience, d'obtenir ce que je m'étois excuſé d'accepter en entrant en Eſpagne. Je repré-

ſentai donc avec reſpect à Sa Majeſté, que quoique je regardaſſe tout ce qui avoit le moindre rapport au Roi & à ſon ſervice comme infiniment au-deſſus de ce que je méritois, il me ſembloit peu convenable de revenir à demander un emploi, que j'avois ſupplié le Roi de me diſpenſer de prendre.

Ces ſortes d'inconſtances en matiere de conduite, *continuai-je*, ſont toujours ſuſceptibles, Madame, de reflexions peu favorables à celui en qui on les remarque. On ſait d'ailleurs que Vos Majeſtés m'ont fait eſperer qu'Elles m'accorderoient d'autres graces: celle d'être nommé une ſeconde fois *Sumiller de Cortina* feroit à préſent regardée plutôt comme un ſigne de quelque mécontentement de Vos Majeſtés, que de leur bienveuillance. Il m'eſt trop important, dans la conjoncture critique où je ſuis, de ne pas paroitre privé de cette derniere, pour m'expoſer par quelque démarche à établir une pareille opinion.

„ Ce n'eſt point mon intention, *reprit alors la Reine*, d'exiger que vous „ acceptiez la propoſition que je viens „ de vous faire. Suivez votre goût en „ toute liberté. Le Roi & moi, je

„ vous

„ vous le repete, voulons vous con-
„ tenter.

L'aſſurance, *répondis-je*, qu'il a plu à Vos Maj. de m'en donner, m'avoit engagé à ſolliciter Mr. l'Archevêque d'Amida & Mr. le Marquis de la Paz, de ſupplier le Roi, & Vous, Madame, de me nommer Conſeiller d'Etat, ou de m'employer dans les pays étrangers. Ils l'ont peut-être déja fait : mais puiſque l'occaſion ſe préſente aujourd'hui, de prendre la liberté de demander moi-même une de ces deux graces à Vos Majeſtés, je crois devoir en profiter, & vous repréſenter en même tems, Madame, que l'incertitude où je ſuis de ma deſtinée à votre ſervice, commence à tirer à conſéquence pour moi. D'ailleurs Votre Majeſté n'ignore pas, qu'il m'eſt impoſſible, comme je l'ai expoſé dans divers Mémoires, de me ſoutenir à Sa Cour ſans quelque bienfait. Mon intérêt, & celui de ma réputation, m'obligent à ſurmonter la repugnance & la crainte que j'ai, d'importuner peut-être Votre Majeſté.

Je me flattois en parlant de la ſorte, que la Reine ſe détermineroit à me donner quelque réponſe poſitive; mais

je

je l'attendis vainement : il me parut même qu'elle cherchoit à l'éviter. Sa Majesté se contenta de me dire en se retirant, qu'elle parleroit au Roi de ce que je desirois, & que je devois donner un Memoire au Marquis de la Paz.

Une réponse si générale ne me satisfit gueres ; je la regardai comme une preuve peu équivoque des impressions qu'on avoit données à la Reine contre moi : en un mot, je sortis du Cabinet où j'avois parlé à cette Princesse, persuadé que, si les circonstances changeoient, la puerile ostentation avec laquelle on m'avoit conduit à l'Audience de Sa Majesté, seroit, suivant les apparences, tout le fruit qu'elle produiroit.

L'avantage d'avoir occupé pendant quelques momens le champ de bataille, me paroissant une victoire bien imparfaite, j'allai chez l'Archevêque d'Amida & chez le Marquis de la Paz, leur remettre un Memoire, que je souhaittois qu'ils donnassent à la Reine.

Ils me reçurent l'un & l'autre avec une distinction si affectée, que j'eus tout lieu de me convaincre que la Comedie duroit encore. Je la laissai jouer ;

er; & pour remplir mon personnage, je tâchai de faire servir la considération momentanée que mon rolle m'attiroit, à obtenir plus promptement une décision favorable. Ceux à qui je parlois se reglant sur le tems présent, où il paroissoit qu'on vouloit se servir de moi, m'assurerent d'un prompt succès. Les égards qu'ils me prodiguoient, n'étoient, au moins quant au Prélat, fondés que sur cette opinion.

L'incertitude de ce qui se passoit en France duroit toujours. Il ne venoit aucun Courier. On craignoit que celui qui devoit bientôt porter les lettres de l'ordinaire, ne fût arrêté; & la varieté des raisonnemens & des nouvelles qui se repandoient augmentant l'inquietude, on faisoit des preparatifs pour s'approcher de la frontiere: L'agitation que causoient les événemens qu'on croyoit deja arrivés, permettoit si peu de dissimuler ce dessein, que le Comte de Marcillac, & d'autres Courtisans de la Duchesse de St. Pierre, ne faisoient aucune difficulté de parler des mesures qu'ils prenoient pour suivre Leurs Majestés.

La longue audience que j'avois eue

de la Reine dans une conjoncture si critique, portant à croire qu'elle seroit suivie de quelque grace considerable, m'attiroit des visites sans fin ; & sur ce qu'elle renouvelloit le souvenir d'une partie des affaires que j'avois menagées en France, on se persuadoit que j'étois presque le seul confident des resolutions qu'on alloit prendre. Cette opinion me revêtoit d'un clinquant de theatre fort éblouissant. J'en connoissois la fausseté & le peu de durée : il m'étoit par conséquent plus facile de me défendre des illusions de l'amour propre.

Je l'ai deja dit : Si l'état violent où se trouvoit la Cour d'Espagne, eût duré vingt-quatre heures de plus, il alloit infailliblement l'engager dans des démarches, qui auroient pu dévoiler ses sentimens, & tirer à grande conséquence. Mais heureusement le Courrier qui arriva de France remit le calme dans les esprits. On apprit par le détail qu'on envoyoit de la maladie du Roi, qu'elle n'avoit pas donné un seul moment d'allarme : que Sa Maj. avoit eu assez de petite verrole, pour se mettre à l'abri d'une nouvelle attaque ; & qu'en un mot l'espece de la sienne avoit été des plus favorables.

Dans le tems précisément qu'on étoit le plus occupé à Madrid des divers évènemens qui pouvoient éclatter en France, & avant que l'on sût la convalescence de Sa Maj. Très-Chrètienne, le Duc de BOURNONVILLE arriva. Il s'étoit annoncé le porteur de tant de propositions avantageuses, de projets agréables & de moyens de les faire réussir; que dans l'impatience de l'entendre plus promptement, on avoit farci la route de *Pampelune* à Madrid de chevaux & de mules; ensorte qu'à juger de l'importance du voyage de ce Ministre par l'empressement qu'on marquoit de l'entendre, il sembloit que la destinée de l'Europe en dépendît.

Le Duc de Bournonville eut lieu d'être content de la maniere dont Leurs Maj. le reçurent. Il étoit à peine descendu de sa chaise, qu'elles l'admirent à leur audience, & qu'elles voulurent l'entretenir. Il entama alors le long rapport qu'il devoit faire du plan de de pacification qu'on lui avoit confié, & de la situation où les choses étoient à *Soissons* & à *Fontainebleau*.

Ce qui se passoit dans ce dernier endroit

droit méritant alors une attention toute particuliere, & pouvant changer entierement la face des affaires, Leurs Maj. se contenterent d'écouter le Duc de Bournonville; & pour se donner le tems de connoître les suites de la maladie du Roi leur neveu, Elles remirent à examiner une autre fois ce que sa relation contenoit d'interessant, lui ordonnant d'avoir, en attendant, des conférences sur ce sujet avec le Marquis de la Paz.

Quand Leurs Maj. furent informées de la parfaite guerison du Roi Très-Chretien, Elles rappellerent le Duc de Bournonville; & la Reine s'appliqua avec grand soin à connoître le degré de solidité, qu'avoient les propositions & les projets dont elle se faisoit rendre compte. Il n'étoit plus question pour le Duc de Bournonville, de promettre en général, comme il avoit fait à Fontainebleau, des succès qu'une trop grande confiance en ses lumieres, fortifiée par les conjonctures brillantes où il se trouvoit, lui peignoit sous un faux jour: Sa Maj. vouloit entrevoir ce succès dans l'usage & dans la bonté des moyens qu'on lui présentoit pour l'exe-

l'execution de ses desseins ; Elle traitoit le reste de verbiage frivole & inutile, que le Duc devoit éviter de mêler dans sa narration. Les questions qu'elle faisoit, & les éclaircissemens qu'elle demandoit, n'admettant point d'ambiguité, le Duc de Bournonville étoit fort embarassé à n'en laisser remarquer aucune dans ses réponses. Le plan qu'il portoit & qu'il s'étoit vanté de faire approuver, en étoit si susceptible, que ne sachant plus comment se tirer du mauvais pas où il se voyoit engagé, il supplia la Reine d'agréer, qu'il expliquât par écrit, & avec plus de loisir & d'attention, ce qu'il avoit à dire. Cette Princesse y consentit. Le Duc de Bournonville s'enferma chez lui pendant plusieurs jours, pour dresser le Memoire qu'il avoit promis de présenter à Leurs Majestés : mais quand elles l'eurent reçu, elles n'en furent pas plus satisfaites que de ce qu'elles avoient entendu ; & le Duc de Bournonville, au lieu de retourner à Paris le rameau d'olive à la main, ainsi qu'il l'avoit promis, eut ordre de reprendre sa fonction de Capitaine des Gardes du Corps.

Quand on ſut à *Verſailles* & à *Soiſſons*, que les additions, corrections, &c. faites au projet de *Treve*, de *Traité proviſionnel*, ou de *pacification* (car il abondoit en titres), n'avoient abouti qu'à retenir le Duc de Bournonville en Eſpagne, le publi fit des reflexions très mélancoliques; ſur l'iſſue qu'auroit le Congrès; & la reſolution de ſe retirer, que prirent une partie des principaux Miniſtres qui le compoſoient, ne tarda pas de juſtifier ces reflexions.

Ces Plenipotentiaires, preſſés par le Cardinal d'attendre ce que produiroient le voyage & les promeſſes du Duc de Bournonville, avoient conſenti aux deſirs de Son Eminence : mais leur condeſcendance n'aboutiſſant à rien, & le brouillard opiniâtre qui regnoit à Soiſſons ne ſe diſſipant pas, ils défilerent peu à peu.

Le Comte de ZINZENDORF donna l'exemple. Il partit de Paris le 29 Novembre 1728 avec le Baron de FONSECA, pour ſe rendre à *Soiſſons*, où ils arriverent la nuit du 30. Ce jour-là le Baron de Fonſeca donna un ſomptueux repas aux Plenipotentiaires qui

se trouvoient dans la ville. Les convives parlerent beaucoup de la bonté du cuisinier, & fort superficiellement des affaires de politique. Après que le Comte de Zinzendorff eut communiqué aux assistans ses longues & judicieuses remarques sur le fort & le foible de cet Officier de cuisine, il prit congé de la compagnie, & se mit dès le même soir en route pour Luneville, pour passer à *Vienne*.

D'un autre côté les Plenipotentiaires Anglois, ne tarderent pas à se rendre à Londres, où le Parlement devoit bientôt s'assembler; au moyen dequoi toutes les négociations furent suspendues.

Le Congrès ainsi démantelé ne subsistoit presque plus qu'en idée; & sans quelques Ministres, que l'on voyoit aller de tems en tems à *Soissons*, on auroit cru qu'il avoit disparu sans qu'on y eût pris garde.

La maladie du Roi Très-Chrêtien, & sa guerison, firent une si vive impression sur l'esprit du Roi son Oncle, qu'il se détermina enfin à sortir de la solitude inaccessible où il s'étoit tenu enfermé pendant près de six mois, au

milieu

milieu de sa Cour. Le même jour que ce Monarque reparut, il alla en cérémonie, avec la Reine & toute la maison royale, à l'Eglise de notre Dame d'*Atocha*, rendre graces à Dieu de sa bonne santé, & de l'entier rétablissement de celle du Roi de France.

La joye que les courtisans & le peuple marquerent de revoir le Roi, & de savoir Sa. Maj. Très-Chrét. hors de danger, parut sincere. Celle que ce dernier article fit éclatter en France, répondit parfaitement à l'attachement qu'on sait que la nation Françoise a pour ses maîtres. Les nouvelles publiques n'étoient remplies que de relations des fêtes & des divertissemens, qui se multiplioient chaque jour à Paris, & dans le reste du Royaume. J'ai trouvé parmi celles qu'on m'envoya, un compliment en vers que Mr. D A U-Q H E T membre de l'Academie Françoise recita au Roi, à la suite de la Harangue que l'Abbé de R O T T E L I N fit au nom de ce Corps à Sa Majesté. Il fut alors fort approuvé. Le voici.

Prince, l'Europe entiere à tes jours s'interesse.
Elle a ressenti notre effroi;
Et partage aujourd'hui les transports d'allegresse

Que de tendres sujets font éclatter pour toi
Un héros vertueux, que la sagesse inspire,
N'est pas pour l'aquerir obligé de s'armer.
C'est sur tout l'univers étendre son empire
Que de savoir s'en faire aimer.

Les divers assauts que j'avois eu à soutenir pendant la longue retraite du Roi, m'avertissant de profiter du tems où l'on pouvoit aborder ce Monarque, pour tâcher de mettre des bornes à la malignité de mes ennemis, je retournai, dès le lendemain du jour qu'il avoit été à Notre Dame d'*Atocha*, chez l'Archevêque d'Amida & le Marquis de la Paz, afin de savoir s'ils avoient donné mon Memoire à la Reine, ou les solliciter de le faire, s'ils ne s'étoient pas encore aquittés de ma commission. Les circonstances ayant changé, leur zele pour mes interets éprouvoit le même sort; je le remarquai d'abord en leur parlant. Une variation si subite me blessa au dernier point: je ne dissimulai même ma sensibilité, que parce que je voulois toujours éviter qu'elle augmentât la satisfaction de ceux qui la faisoient naître; & pendant que le Prélat & le Ministre Espagnol cherchoient à gagner du tems, & à me repaître de

vaines esperances, le dépit de voir qu'on m'amusoit précisément comme les enfans, à qui l'on donne de tems en tems quelque dragées, la resolution d'en marquer mon ressentiment, la crainte des suites facheuses qu'il pouvoit entraîner, en un mot une multitude de reflexions contraires les unes aux autres, ne me laissoient pas dans une situation fort tranquille.

La violence que je me faisois pour cacher cette agitation, & la vivacité qu'elle pouvoit mettre dans mes réponses, me détermina à abreger mes visites le plus qu'il étoit possible. Le peu que je repliquai aux objections & aux autres raisonnemens de l'Archevêque d'Amida & du Marquis de la Paz, se ressentoit de la secheresse des propos d'un homme mécontent, & qui croit qu'on le reduit à n'avoir plus d'autre ressource, que celle de s'ensevelir dans l'obscurité.

Il s'en falloit pourtant beaucoup que j'éprouvasse ce découragement. Les peines & les contradictions de toute espece, qu'on verra que j'ai souffertes, ne m'ont jamais reduit à cette extremité.

Retiré chez moi, j'examinai avec

moins de trouble le parti qu'il convenoit de prendre. Celui d'insister à obtenir les graces que je desirois, me présentant à chaque pas des obstacles trop difficiles à vaincre, je les rejettai : mais en renonçant ainsi à toute tentative ulterieure, je ne me voyois pas moins dans la nécessité de contenir mes ennemis. Je m'arrêtai donc à demander une simple distinction, qui, sans me mettre en place, servît non seulement à renouveller, mais deplus à confirmer l'idée que le public avoit d'abord eue des services que j'avois rendus.

Ce dessein ne pouvant manquer d'être traversé s'il étoit connu, je le cachai avec soin ; & afin que ma diligence à l'exécuter en assurât le succès, je dressai dès le même jour un Memoire pour le Roi, que je me proposois de lui présenter. Il contenoit en substance le détail & les preuves des differentes mortifications qu'on avoit cherché à m'attirer, pendant qu'il m'avoit été impossible d'en porter mes plaintes à Sa Majesté. J'ajoûtai, que bien loin de me laisser aller à aucun mouvement d'ambition, je me conformois volontiers aux circonstances pré-

sen-

sentes, & n'insistois nullement, que le Roi m'accordât quelqu'un des emplois, qu'il me destinoit, selon qu'il avoit daigné m'en faire assurer par Mr. l'Archevêque d'Amida : Que le seul bienfait que je desirois, pour faire cesser les bruits injurieux que mes ennemis affectoient de répandre sur mon sujet, consistoit en ce qu'il plût à Sa Maj. d'ordonner à Mr. l'Archevêque d'Amida & à Mr. le Marquis de la Paz, de m'écrire qu'Elle étoit contente des services que j'avois rendus, & specialement pour la reconciliation des deux Couronnes ; & de joindre à cette marque de sa bonté, une gratification qui me mît en état d'attendre, sans épuiser comme je faisois mes foibles ressources, que Sa Maj. m'employât, quand & de la maniere qu'elle jugeroit à propos.

Le Roi en quittant sa retraite avoit repris son même train de vie : il sortoit avec la Reine, tous les jours. J'attendois un soir le moment pour lui donner mon Memoire ; & afin d'avoir le moins de temoins qu'il se pourroit, je me plaçai près de la porte du petit escalier, entre le grand Salon & la

Piece

Piece *Ochavada*, par où Sa Maj. montoit. Dès qu'Elle fut à portée de recevoir mon Memoire, je le presentai; & sans entrer dans aucune explication, ni arrêter le Roi, je lui dis simplement, que je le suppliois de jetter les yeux sur cet écrit. Il le prit avec bonté, & le mit tout de suite dans sa poche. La Reine & le Marquis de BEDMAR, Capitaine des Gardes du Corps, purent presque seuls faire attention à ma démarche. Heureusement pour moi quelques Officiers Espagnols, qui étoient présens, & qui présenterent aussi des Memoires au Roi, s'interessoient peu au sort du mien.

Les mesures que le Marquis de Brancas avoit prises, de concert avec la Duchesse de St. Pierre & l'Archevêque d'Amida, pour me reduire à quitter l'Espagne, leur paroissant infaillibles, & rien n'ayant resulté en ma faveur de l'audience que la Reine m'avoit accordée, ce parti non seulement triomphoit, mais il vouloit aussi que l'on connût sa victoire. Dans cette vue, ceux qui le composoient s'empressoient à l'envi d'annoncer en France, que mes finances étant épuisées, ainsi que mes ressources

&

& ma patience, l'eſpece de diſgrace où j'étois, ne pouvoit differer à éclatter.

Ces perſonnes ſe croyoient d'autant mieux fondées à répandre des bruits ſi conformes au goût du Cardinal de Fleury, que n'ayant pas eu le moindre vent du ſecours que le Roi de Portugal m'avoit donné, elles regardoient l'œconomie que je continuois d'obſerver, comme l'effet & la ſuite de l'embarras où je devois être pour ſubſiſter. L'impatience de le voir à ſon comble portant à croire, que le moment d'avoir cette ſatisfaction étoit prochain, on cherchoit à le rendre encore plus ſenſible par les inſinuations malignes & les railleries piquantes *, dont je devenois le ſujet, toutes les fois que l'occaſion s'en préſentoit.

Le public devoit, diſoit-on, juger de mon caractere, & de la prétendue importance de mes ſervices, par la prudence avec laquelle je m'étois brouillé en France avec le Cardinal de Fleury,

* *Omnes videntes me, deriſerunt me: locuti ſunt labiis, & moverunt caput..... Concilium malignantium obſedit me* Pſ. 21.

Locuti ſunt adverſum me lingua doloſa, & ſermonibus odii circum dederunt me. Pſ. 108.

ry, & par la maniere dont je m'é-tois rendu ensuite aussi inutile qu'à charge en Espagne. C'étoit, ajoûtoit-on, le terme où les grands emplois que je devois remplir m'avoient conduit.

Ces discours me revenoient, & ma situation les rendant vraisemblables, elle devenoit chaque jour plus difficile à supporter. Il est vrai que la grace qui m'avoit été accordée si généreusement par le Roi de Portugal, en adoucissoit l'amertume: mais ce bienfait devoit être tenu secret; il ne pouvoit par conséquent servir à me conserver l'estime, qu'on vouloit me ravir. D'ailleurs le secours qu'il me procuroit ne pouvoit durer longtems, ni se renouveller; je n'osois l'esperer, & encore moins le proposer. Reduit à me soutenir par mes propres forces, comment resister perpetuellement aux traits d'une animosité, qui, unie à une autorité sans bornes, étoit par là même assurée, de voir applaudir tout ce qu'elle entreprendroit? Ce dessein paroissoit insensé: cependant la necessité, de ceder que ma foiblesse me présentoit avec la derniere évidence, trou-

voit

voit en moi une repugnance invincible. Ce n'étoit ni présomption ni orgueil, mais une certaine délicatesse que je croyois permise, qui en étoit le principe.

Que le Lecteur se mette à ma place. Qu'il se demande, s'il n'en coute rien de sacrifier sa reputation, pour rendre plus éclattante celle d'un Ministre qui veut notre perte; de souffrir en silence qu'on affecte de nous pardonner ce que la passion a fletri, & ce qui sans elle nous devoit attirer des eloges. C'est à ces reflexions affligeantes que j'étois livré. Je sentois écrouler † de toutes parts les appuis sur lesquels je pouvois encore me soutenir, & je voyois approcher cet espece de délaissement universel qui suit ordinairement la disgrace. Celle-ci me présentoit d'avance la longue suite des peines que j'ai essuyées. Je m'efforçois en vain de détourner mon esprit d'un si triste avenir; son idée revenoit sans cesse

† *Destruxit me undique, & pereo, & quasi evulsæ arbori abstulit spem meam.* Job. XIV. 8. *Cor meum conturbatum est in me .... Timor, & tremor venerunt super me, & contexerunt me tenebræ.* Ps. 54.

cesse m'importuner : elle n'étoit que foiblement combattue par l'esperance, que la grace que je demandois au Roi d'Espagne me mettroit à l'abri de la confusion que mes ennemis me préparoient.

Le Souverain Seigneur, qui distribue les biens & les maux avec autant de misericorde que de sagesse, sait tellement les entremêler † dans le cours de la vie humaine, qu'on n'y remarque presque jamais de prosperité constante, ni de malheur sans adoucissement. Je l'ai éprouvé †† dans les circonstances que je viens de dépeindre, & dans toutes celles qui ont suivi. A mesure que j'en rappelle ici la memoire, cette divine providence me paroit non seulement sensible, mais palpable; & j'espere de le prouver en continuant de

† *Enim vero misericors Deus mœstis rebus quædam etiam jucunda permiscuit .... neque tribulationes, neque jucunditates sinit habere continuas, sed tum de adversis, tum ex prosperis..... vitam quasi admirabili varietate contexit.* Ex. Homil. 8. S. Jo. Chrysost. in Matth.

†† *Quantas ostendisti mihi tribulationes multas, & malas: & conversus vivificasti me : & de abyssis terræ iterum reduxisti me.* Ps. 71.

de déveloper les diverses épreuves par où j'ai passé.

Malgré mon impatience de connoître l'effet du Memoire que j'avois presenté au Roi, je n'osois faire aucune démarche trop marquée, de peur de le découvrir. Accoutumé aux refus, je craignois d'en essuyer un nouveau, & de me l'attirer par quelque confidence imprudente. C'étoit achever ma défaite : on n'est occupé dans les Cours que du soin pueril de s'épargner de pareils dégouts.

Au bout de quelques jours, que je gagnai sur ma vivacité, je me plaçai au même endroit où j'avois remis mon Memoire entre les mains du Roi, afin de lui en renouveller indirectement le souvenir à son passage. Ce Prince avoit une sincere inclination pour la verité & la justice : il les eût constamment suivies s'il eût eu plus de fermeté. Ce que j'avois eu l'honneur de lui exposer lui paroissant conforme à l'un & l'autre, il avoit apparemment pris sur lui de décider en ma faveur ; & comme s'il eût voulu me l'apprendre d'avance, il me fit en passant un signe des yeux & de la tête, qui me mar-

marquoit au moins l'impression que mes représentations produisoient sur son esprit.

J'acceptai l'augure avec beaucoup de satisfaction ; & l'esperance que je conçus d'un heureux succès, me sembla alors aussi bien fondée, que je l'avois crue frivole jusqu'à ce moment.

Le moindre projet qu'on veut faire reussir dans les Cours, exige presque toujours des menagemens sans fin. Les Souverains ont des Ministres ; ceux-ci des amis & des confidens, même parmi les domestiques. Une génération importune de devoirs oblige souvent les personnes les plus relevées, à étendre leurs attentions jusques vers ceux-ci. Je n'avois pas tant de précautions à prendre dans la conjoncture dont il s'agit : cependant je crus qu'il étoit à propos, de ne point faire un mistere au Marquis DE LA PAZ de la grace que je demandois, jusqu'au dernier instant de la décision du Roi ; & que, puisqu'il s'agissoit d'obtenir une lettre de ce Ministre, il étoit tems de le prévenir sur le motif que j'avois de la souhaitter. Quant à l'Archevêque d'Amida, dont je connoissois en plein les mau-

mauvaiſes intentions, je laiſſois à l'événement que j'attendois, à lui découvrir la part qu'il feroit obligé d'y prendre, s'il répondoit à mes deſirs.

Le Marquis de la Paz reçut fort bien la confidence. Il approuva le parti que j'avois pris de m'adreſſer directement au Roi, & de n'en parler à perſonne. Il ajouta obligeamment, qu'on devoit me ſavoir gré de me contenter de ſi peu; & ſoit qu'il crût difficile de me refuſer ce que mon Mémoire contenoit, ſoit qu'il eût connu que le Roi étoit diſpoſé à me faire plaiſir, il me parut perſuadé que je ne tarderois pas à le remarquer.

„ Comptez, ajoûta ce Miniſtre, que „ ſi Sa Maj. me parle de ce que vous „ lui avez repréſenté, il ne tiendra pas „ à moi de l'engager à prendre une ré„ ſolution favorable. S'il faut enſuite „ vous écrire, je tâcherai que vous „ ſoyiez content de mes expreſſions. „ Repaſſez ici dans deux ou trois jours: „ peut-être entre ci & ce tems-là ſerai„ je en état de vous en dire davan„ tage.

Le Roi ne differa pas juſqu'à ce terme à déclarer ſon intention. C'étoit le

16. de Novembre que j'avois présenté mon Mémoire, & le 26. au soir que j'avois parlé au Marquis de la Paz. Le 28. ce Ministre m'envoya un Page, qui me remit une lettre de sa part. C'étoit précisément celle que j'attendois.

Cette Lettre contenoit un éloge très flatteur de ma conduite, à la suite duquel le Marquis de la Paz ajoutoit, que c'étoit par ordre de Leurs Maj. qu'il me l'écrivoit, & pour m'apprendre, qu'entierement satisfaites des services que je leur avois rendus en France, Elles m'accordoient une gratification de 2000. Pistoles, afin de m'aider à subsister jusqu'au tems où Elles m'employeroient de nouveau. Il accompagnoit cet avis de beaucoup de témoignages de la part qu'il prenoit à ma satisfaction, & d'autres expressions également polies & obligeantes.

Peu de momens après avoir reçu cette lettre, on m'en rendit une dans le même stile de l'Archevèque d'Amida. Toutes deux concourroient à m'assurer de la bienveuillance de Leurs Majestés, & à me marquer qu'elles en étoient une preuve certaine & publique.

Aussi-

Auſſitôt après avoir reçu ces lettres *, j'allai remercier ceux qui me les avoient écrites. L'Archevêque d'Amida, à qui je n'avois pas dit un mot de mon deſſein, ne laiſſa pas de ſe comporter avec moi comme s'il en eût été le confident; & ſelon l'uſage des Cours, où, quand un homme eſt bien traité, on l'accable d'éloges, de complimens & de careſſes, le Prélat m'en regala juſqu'à la prodigalité. Je ne fus pas plus chiche d'actions de grace. La parſimonie ne ſe trouvoit à coup ſûr que dans la ſincerité avec laquelle nous nous parlions.

L'Arche-

* Comme preſque toutes celles que j'ai écrites à l'Archevêque d'*Amida* & au Marquis DE LA PAZ, m'ont été enlevées, j'ai le chagrin de ne pouvoir placer ici les deux dont je fais mention. Au défaut de cette preuve de ma bonne foi, j'en donnerai d'autres, qui ſerviront à la manifeſter. D'ailleurs les gazettes de ce tems-là, que certaines perſonnes conſervent, entre autres la ſuite des Nouvelles d'Amſterdam du 11. Janvier 1729. à l'article de Madrid, rapportent le même fait. S'il eſt poſſible qu'on regarde comme un avantage de flétrir la reputation de quelqu'un, & de lui ôter enſuite le moyen de la rétablir, il faut convenir que le Cardinal de Fleury n'a rien négligé pour ſe le procurer à mon égard.

L'Archevêque, pendant notre entretien, me fit pourtant quelques légers reproches, de n'avoir ſu que par la Reine la grace que je demandois. Il entreprit enſuite de me perſuader, qu'il m'avoit utilement ſervi auprès de cette Princeſſe.

Je répondis à l'eſpece de grief qu'il m'objectoit, qu'ayant ſi ſouvent abuſé de ſa patience & de ſa bonne volonté, au ſujet des differentes conjonctures où il ſavoit que j'avois été, je m'étois déterminé à m'adreſſer directement à Leurs Majeſtés. Quant aux bons offices qu'il prétendoit m'avoir rendu, ce langage étant ordinairement celui de toutes les perſonnes en place, qui tendent toujours à faire croire que rien ne ſe fait ſans leur participation, je n'eus garde de le contredire; & ma docilité à cet égard fit prendre en bonne part mon excuſe ſur le ſilence que j'avois gardé: car nous nous ſeparames, remplis en apparence de confiance l'un pour l'autre.

Le Marquis de la Paz fut plus modeſte, & peut-être auſſi de meilleure foi. Bien loin de donner aucun prix à ce qu'il pouvoit avoir dit en ma faveur

veur au Roi, il m'aſſura que je tenois uniquement de la bonté de Sa Maj. la grace qu'Elle venoit de m'accorder, & que, dans cette circonſtance, elle avoit paru véritablement portée à me faire plaiſir: *la Reine auſſi*, ajoûta ce Miniſtre.

Cette addition me fit impreſſion. Je ne ſus ſi je devois la prendre dans ſon ſens naturel, & comme une ſuite du diſcours, ou ſi elle procedoit de la ſurpriſe où étoit celui qui me parloit, que la Reine n'eût point éloigné le Roi de faire attention à mon Mémoire. Il eſt de certains myſteres dans les Cours, dangereux à éclaircir: celui dont il s'agiſſoit, me parut être du nombre.

Le ſoir du même jour je remerciai Leurs Majeſtés, & comme je baiſois la main du Roi ſelon l'uſage, il me dit auſſi bonnement que ſon caractere froid & ſérieux pouvoit le lui permettre, qu'il avoit été bien aiſe de trouver l'occaſion de me marquer ſon eſtime. La Reine montra un viſage fort riant; mais elle ne me dit pas un mot.

Le changement ſubit qui arrivoit dans ma ſituation, fit tomber, auſſitôt qu'il fut connu, les bruits injurieux que les

Partisans du Cardinal de Fleury avoient pris tant de soin de répandre sur mon compte. Ils n'avoient rien négligé pour me faire envisager en France & en Espagne comme un brouillon & un intriguant dangereux, dont toutes les opérations n'avoient abouti qu'à me perdre. Les lettres de l'Archevêque d'Amida & du Marquis de la Paz, que je rendis publiques, me justifierent, & confondirent mes ennemis. Plus on appercevoit leur mauvaise foi, plus j'avois longtems chancelé, & été près de succomber; plus on applaudissoit aux moyens & à la conjoncture dont j'avois profité pour m'affermir. Ma constance à soutenir tant d'assauts, & à les rendre inutiles, étoit approuvée; & il me revenoit de toutes parts qu'on disoit, que sans demander une place, j'avois adroitement trouvé le secret de montrer, que je n'étois pas indigne d'en remplir.

Ces préventions favorables ne se renfermerent pas dans la seule ville de Madrid. La nouvelle de la grace qui m'étoit accordée les fit passer avec elle en France; & elle y détruisit ce qu'on y avoit annoncé sur la prochaine disgrace que je devois essuyer.

Entre ceux que j'informai du ſuccès de mes repréſentations au Roi, je compris le Comte de ROTTEMBOURG. Je ſavois les continuelles relations qu'il entretenoit avec la Ducheſſe de St. Pierre, l'Archevêque d'Amida & le Comte de Marcillac, & ce que je devois penſer des aſſurances qu'il continuoit à me donner de ſon amitié par l'entremiſe de ce dernier. J'avoue que je ne fus pas fachée de faire aller de pair avec les prédictions de l'Almanach, celles que je ne doutois pas que quelqu'une des trois perſonnes que je viens de nommer, avoient débitées ſur mon compte, & de reconnoître en même tems le zele du Comte de Rottembourg pour mes intérêts, par une attention dont j'étois convaincu qu'il appercevroit aiſément le prix.

Le Lecteur, qui ſait ce qui s'étoit paſſé entre ce Miniſtre & moi, n'en auroit-il pas fait autant? Je ſuis tenté de le croire; & par conſéquent il le ſera à ſon tour, de me pardonner cette petite malice.

Voici la réponſe du Comte de Rottembourg. Elle renferme un article qui montrera, que ſa joye du bienfait qu'on

m'accordoit, ne l'empêchoit pas de pincer ciniquement deux hommes, qu'il n'appelle mes solliciteurs, que parce qu'il les avoit soupçonnés pendant son séjour à Madrid de m'éclairer sur ses démarches.

LETTRE de Mr. le Comte de ROTTEMBOURG à Mr. l'Abbé de MONTGON.

à *Paris* ce 19. *Decembre*, 1728.

RIEN *ne pouvoit m'être plus agréable*, Monsieur, *que d'apprendre par vous-même les marques de distinction & de générosité que vous venez de recevoir de Leurs Majestés Catholiques. Cela seul suffit pour détruire les sots bruits qui ont couru d'une disgrace bien apocryphe & bien imaginaire; & je n'ai fait que rendre justice à la vérité, comme tout bonnête homme le doit, lorsque j'en ai détrompé ceux à qui j'en ai ouï parler. Mais vous n'êtes pas le seul*, Monsieur, *exposé aux calomnies. J'en ai essuyé de plus atroces. Heureusement que le tems dévoile tout;*

surtout

surtout lorsqu'on a le loisir d'attendre que la vérité perce, & que l'on n'a rien à se reprocher.

Si Mr. le Chevalier EON, *Mr....., ou quelqu'autre de vos solliciteurs venoient dans ce pays-ci, je vous serois obligé de les charger de quelque graine de Thomates. Leur ministere & présence releveroit beaucoup le goût de cette délicatesse.*

Je ferai demain vos complimens à Mr. le Maréchal D'HUXELLES; *mais c'est à condition, s'il vous plait, que vous ferez bien ma Cour à Mr. l'Archevêque d'Amida & Mr. le Marquis de la Paz, & que vous les assurerez bien, que si je n'ai pas l'honneur de leur écrire, ce n'est point manque d'une parfaite reconnoissance de toutes leurs bontés. Je porterai ce sentiment au tombeau. Si je n'ai pas l'honneur de le leur marquer, vous pouvez en imaginer la raison. Il n'est pas prudent d'exciter de la méfiance & des soupçons, sans qu'il en puisse résulter aucun bien.*

Il n'y a ici aucune nouvelle, sinon que notre pauvre Mr. de CANILLAC *se meurt. Made. de* SAILLANT *m'avoit promis une lettre pour vous; mais je ne la vois point arriver. Vous faites souvent*

le sujet de notre entretien ; & surement vous n'êtes pas en mauvaises mains.

J'ai l'honneur d'être avec un attachement très respectueux,

MONSIEUR,

Votre &c.

Le Maréchal d'HUXELLES, dont on voit que le Comte de Rottembourg me parle, me continuoit les mêmes sentimens de bontés & d'amitié qu'il m'avoit témoigné : mais comme il n'ignoroit pas que ceux du Cardinal de Fleury pour moi étoient bien differens, la relation de lettres que j'avois entretenue pendant quelque tems avec lui, étoit interrompue. Ce ménagement ne l'empêcha pourtant point, de me donner une marque de son souvenir à l'occasion de ce qui venoit de m'arriver. Sa lettre, que je rapporte, renferme en peu de mots un sens aussi étendu sur ce qui me concernoit alors, qu'elle est amicale & obligeante.

LETTRE

LETTRE de Mr. le Maréchal D'HUXELLES à Mr. l'Abbé de MONTGON.

à *Versailles* ce 21. *Decembre* 1728.

QUOIQUE *je sois un peu offensé*, Monsieur, *que vous m'ayez laissé apprendre par les nouvelles, la grace que le Roi d'Espagne vous a accordée, & les circonstances qui l'accompagnent, je vous assure cependant, que je prends toute la part possible à la satisfaction qu'elle doit vous causer. Vous la meritez bien: mais ce n'est pas toujours, comme vous savez sans doute, un titre suffisant dans les Cours pour en obtenir. Je regarde ce commencement de victoire comme un heureux présage pour l'avenir; & j'espere qu'il vous conduira aussi loin, que le souhaitte de tout son cœur,*

MONSIEUR,

Votre &c.

Il m'auroit été facile, si j'avois conservé mes papiers, de joindre à ces deux lettres un grand nombre d'autres, qui

feroient connoître également ce qu'on avoit débité contre moi, & le bon effet que produisoient les expressions qu'avoient employées l'Archevèque d'Amida & le Marquis de la Paz en m'écrivant. Privé de ce secours, je ne saurois m'aider que du peu de lettres qui me restent, pour soutenir à mon ordinaire par des preuves ce que j'avance. Leur contenu étant d'ailleurs peu interessant, j'ai cru devoir les mettre au nombre des *Pieces Justificatives.* *

Quoique les créatures du Cardinal de Fleury fussent sensiblement mortifiées de n'avoir pu me faire sortir d'Espagne, ils ne se rebutterent pas. Je ne tenois encore à rien dans ce pays-là, ils avoient de leur côté la puissance, & tous les moyens qu'elle donne pour renverser ce qui lui resiste. Ce qui venoit de m'arriver leur parut un feu follet, qui éblouit pendant un moment, & qui se perd aussitôt dans une nuit obscure. Il ne s'agissoit, selon eux, pour m'obliger d'y rentrer, que de continuer à m'empêcher d'obtenir une place, & d'attendre que le secours qu'on m'avoit

* A la fin de ce Volume No. *III*, *IV*, *V*, & *VI*.

m'avoit accordé s'épuisât. Le besoin qu'avoit la Cour de Madrid de menager le Cardinal, garantissoit le premier point; une patience de peu de durée assuroit l'autre.

L'approbation que Leurs Majestés venoient de donner aux services que j'avois rendus en France, ne permettant point de m'attaquer sitôt ouvertement, on s'en abstint; mais afin de se dédommager d'un sacrifice qui coutoit cher, on s'attacha plus que jamais à faire avorter dans le secret, les projets d'élevation dont on me croyoit occupé, & à rendre inutile la victoire que je prétendois avoir remportée.

Rien n'est si rare, en toute sorte d'états, que de trouver quelqu'un en garde contre les délations ††. La curiosité

†† *Non appelleris susurro, & lingua tua ne capiaris, & confundaris.... susurratori autem odium, & inimicitia, & contumelia.* Eccl. V. *Clandestinas, & susurratas delationes non accipias; magis detractiones censueris: & hanc velim generalem tibi constituas regulam, ut omnem, qui palam veretur dicere quod in aure locutus est, suspectum habeas. Quod si te judicante dicendum coram ille renuerit, delatorem judices, non accusatorem.* S. Bernard. de Consid. L. IV. c. 6.

riosité leur prète l'oreille, & se donne rarement la peine d'en démèler le principe. On reçoit avidement l'impression; l'amour propre la justifie, & met les personnes prévenues dans la nécessité, de soutenir les résolutions auxquelles elle a donné lieu.

Mes ennemis, qui connoissoient parfaitement les avantages qu'ils pouvoient tirer d'une pareille disposition; ne négligerent rien pour se les menager. J'ai déja dit, qu'ils s'étoient appliqués depuis longtems à persuader * tout ce qui environnoit la Reine, que cette Princesse devoit autant se méfier de mes vues, que de mes artifices. Le progrès de ces insinuations malignes les encourageant à continuer, & la passion envenimant les actions les plus indifférentes, on se servoit de la circonstance que j'avois attendue si longtems pour présenter mon Mémoire au Roi, & de ma promptitude à en profiter, afin de convain-

* Fiscales calumnias magna calumniatorum poena repressit, ferebaturque vox ejus: PRINCEPS, QUI DELATORES NON CASTIGAT, IRRITAT. Sueton. in Domit. c. 9.

† *Fama quamvis falsa, tamen eum per urbem gratissimis auribus exciperetur, apud regis amicos fidem invenit.* Xenoph. 3. de Cyri instit.

convaincre entierement ces personnes, que je ne comptois guere sur la protection de la Reine ; & que, du caractere dont j'étois, il ne falloit pas s'attendre que j'oubliasse jamais les refus que j'avois essuyés pendant la longue retraite du Roi. Les auteurs de ces insinuations se flattoient, que si des reflexions revêtues de tant de vraisemblance, & qui sembloient dictées par le pur zele †, pouvoient parvenir jusqu'à la Reine, elles conduiroient insensiblement Sa Maj. à conclurre, que la prudence vouloit que l'on continuât à me tenir dans un état, qui m'ôtât tout moyen de suivre en liberté des sentimens si dangereux.

Le soin de m'empêcher d'avoir un établissement en Espagne, n'étoit pas le seul qui occupât ces gens : celui de me frustrer des lettres originales du Cardinal de Fleury, dont ils savoient que j'avois souvent demandé la restitution, leur paroissoit depuis longtems mériter toute leur attention. Ils regarderent le succès d'une telle entre-

† *Simulatores, & callidi provocant iram Dei.* Job. XXXVI.

priſe comme un ample dédommagement de la peine que leur cauſoit la diſtinction que je m'étois attirée; & ſous un aſpect ſi flatteur ils travaillerent à l'obtenir. La conjoncture, où je venois de recevoir deux graces, ne me permettant point d'importuner Leurs Maj. par de nouvelles demandes, fut jugée la plus favorable, par l'Ambaſſadeur de France & la Ducheſſe de St. Pierre, à exécuter ce deſſein. La proſpérité, ſe diſoit-on, devoit dans le moment préſent endormir ma vigilance; quand d'autres circonſtances la reveilleroient, il ne me ſeroit plus poſſible de parer le coup.

Le dépot qu'il s'agiſſoit de m'enlever ſe trouvant entre les mains de Leurs Majeſtés, ne devoit naturellement être remis qu'à moi, ou à celui que je chargerois de le recouvrer : mais cet obſtacle n'allarmoit * pas; on l'avoit prévu. C'étoit à l'Archevêque d'Amida

* *Non ex regula veritatis, ſed ex ſua quisque cupiditate, atque conſuetudine, metitur malum; & id putet gravius, quod ipſe amplius exhorreſcit, non quod amplius revera fugiendum eſt.* Auguſtin. de Mendac.

la ** que je m'étois principalement adressé, pour supplier la Reine de me rendre les lettres du Cardinal de Fleury. Le Marquis de BRANCAS *** & la Duchesse de St. PIERRE, après avoir sondé d'avance les sentimens du Prélat, comptoient de le déterminer sans beaucoup de peine à leur remettre ces lettres, quand elles seroient en sa puissance.

L'attente ne fut pas vaine; & bien que la proposition, d'abuser **** d'un dépot

** *Ibo ad optimates, & loquar eis; ipsi enim cognoverunt viam domini judicium Dei sui: & ecce magis hi simul confregerunt jugum, ruperunt vincula.* Jerem. V.

*** *Unusquisque se a proximo suo custodiat, & in omni fratre suo non habeat fiduciam; qua omnis frater supplantans supplantabit, & omnis amicus fraudulenter incedet. . . . Docuerunt enim linguam suam loqui mendacium, ut inique agerent laboraverunt.* Jerem. IX.

**** *Locutusque Dominus ad Mosen dicens: anima, qua peccaverit, & contempto Domino negaverit proximo suo depositum, quod fidei ejus creditum fuerat, vel vi aliquid extorserit, aut calumniam fecerit, sive rem perditam invenerit, & inficians insuper pejeraverit, & quod libet aliud ex pluribus fecerit, in quibus solent peccare homines, convicta delicti reddet omnia, qua per fraudem voluit obtinere integra, &*

dépot & de ma confiance, dût causer quelque leger scrupule au Prélat ‡, elle ne fut pas rejettée. La morale †† du bon Confesseur, douce & compâtissante, s'accommoda à l'usage des Cours, & se concilia avec son intérêt. Peut-être aussi se fit-il un cas de conscience, de compenser par la complaisance qu'on exigeoit de lui, le chagrin que ce qu'il avoit été obligé de m'écrire devoit causer au Cardinal.

Les sentimens d'équité dont Leurs Maj. étoient remplies, donnant une entiere facilité à l'Archevêque d'Amida, de s'aquitter de la Commission qu'il avoit acceptée, les pieces originales, qui contenoient le détail de tout ce qui s'étoit

quintam insuper partem Domino, cui damnum intulerat. Levit. VI.

Depositum est prio legitimum, idque ad fidem inter homines servandam. Sylv. in 2. 2. q. 64. art. 8. quæstio I. conclus 7.

‡ *A Propheta usque ad Sacerdotem cuncti faciunt dolum. . . . . Erubescere nescierunt.* Jerem VI.

†† *Væ! qui trahitis iniquitatem in funibus vanitatis. . . . qui dicitis malum bonum, & bonum malum, ponentes tenebras lucem, & lucem tenebras, ponentes amarum in dulce, & dulce in amarum.* Isai. V.

s'étoit passé entre le Cardinal & moi, furent livrées par ce Prélat aux deux personnes, qui souhaittoient si fort de s'en emparer, & immédiatement après envoyées au Cardinal.

C'est ainsi que l'Archevêque d'AMIDA * reconnut le service que je lui avois rendu en France, que le Marquis de BRANCAS répondit à mon empressement pour l'attirer en Espagne, & que la Duchesse de St. PIERRE me prouva la sincerité des offres qu'elle m'avoit faites, de m'aider à obtenir la restitution de ces lettres.

Au reste le Cardinal a rencheri à cette occasion, en fait de générosité & de candeur, sur le Prélat, l'Ambassadeur & sa Dame : car si c'étoit furtivement, & dans l'esperance de me le cacher à jamais, que ces derniers se concerterent, pour enlever à mon préjudice un dépot remis entre les mains de Leurs Majestés; cette Eminence, quelques années après, a publiquement, & en employant l'autorité Royale **, renvoyé à

* *Retribuebant mihi mala pro bonis* Ps. 34.

** *Multi bonitate Principum, & honore, qui in eos collocatus est, abusi sunt in superbiam; & non solum subjectos Regibus nituntur*

à l'Archevêque (ou du moins *** détruit, ce qui est égal) les lettres que ce Prélat m'avoit écrites.

Si

opprimere, sed datam sibi gloriam non ferentes, in ipsos. qui dederunt, moliuntur insidias, nec contenti sunt gratias non agere beneficiis: & humanitatis in se jura violare, sed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur se posse fugere sententiam; & in tantum vesaniæ proruperunt, ut eos, qui credita sibi officia diligenter observant, & ita cuncta agunt, ut omnium laude digni sint, mendaciorum cuniculis conentur subvertere. Esth. XVI.

*** *Furtum fit non solum cum quis intercipiendi caussa rem alienam amovet, sed generaliter cum quis alienam rem invito domino contrectat: itaque sive creditor pignore, sive is, apud quem res deposita est, ea re utatur.... furtum committit.* §. 6. Inst. de obl. quæ ex del. nasc.

Qui rem depositam invito domino sciens, prudensque in usus suos converterit, etiam furti delicto succedit. L. 3. C. de pos.

Depositum est pignore datum, aut si aliquis sibi commendata celeverit, aut si rem perditam invenerit & juraverit non invenisse, convictus delicti reddet omnia, quæ per fraudem voluit obtinere, tertiam, & quintam insuper partem domino, cui fraudem intulerat. Lib. VI. Cap. Reg. franc.

Si quis vel pecunias, vel res quasdam per depositionis acceperit titulum, eas volenti, qui deposuit, reddere illico modis omnibus compel-

Si de pareils traits rencontrent aujourd'hui, qu'ils font revelés, quelques défenfeurs, je crois qu'on trouvera, qu'ils foutiennent une affez mauvaife caufe: & fi c'eft une temerité puniffable à moi, de me plaindre d'une ingratitude & d'une vexation fi évidente, j'avoue bonnement au Lecteur que je radotte, ou que par malheur je fuis parvenu à l'age de foixante ans, fans avoir aucune idée de la juftice & de la bonne foi.

La maxime que j'ai fuivie conftamment dans tout ce qui m'eft arrivé jufqu'ici, de ne jamais confondre la fou-miffion due aux ordres des Rois, avec ce qui porte le caractere de la paffion des particuliers, cette maxime, dis-je, déplaifoit fort au Cardinal & à fes partifans. Ils ne s'accommodoient pas mieux du parti que je prenois, pour arrêter tout court leur mauvaife volonté, de les faire tomber en contradiction avec eux-mêmes, par leurs propres lettres ou par leurs difcours.

Les

latur, nullamque compenfationem, vel deductionem, vel doli exceptionem opponat. L. fi quis 11. C. depofiti vel contra Lib. IV. tit. 34.

Les méchans, qui, nonobstant leurs artifices, veulent pourtant passer pour des hommes vrais, n'approuvent pas cette méthode. Rarement il leur est utile & glorieux de se trouver vis-à-vis d'eux-mêmes ; la perspective les embarrasse & les confond. Le Cardinal, entr'autres, n'aimoit pas la trouver sur son chemin. Il savoit la facilité que ce qu'il m'avoit écrit me donnoit, de la lui présenter, & que je ne m'intimidois pas aisément ; & jusques-là il s'étoit contenté, de travailler à me miner peu à peu, sans en venir à m'attaquer ouvertement. Ses principaux confidens avoient suivi son exemple. Mais quand ce parti m'eut enlevé les lettres du Cardinal, il me regarda comme un ennemi desarmé : les menagemens cesserent, & la vivacité des assauts redoubla : on me les livra avec cet air de confiance que donne l'assurance d'une victoire prochaine ; en un mot, on se crut au point de n'avoir plus qu'à brusquer ma défaite..

Cependant l'audace ne réussit pas cette fois aux assaillans ; ma résistance les affoiblit, les rebutta, & les contraignit à reprendre leur premier plan, c'est-à-dire

-à-dire à tâcher de me forcer à la retraite, par l'impossibilité de me soutenir en Espagne. Ce projet favori, les operations qu'il enfanta, & celles que je leur opposai, produisirent diverses scenes dont je parlerai, à mesure que la narration me conduira au tems où elles se sont passées.

Depuis la celebration des mariages de Mr. le Prince des *Asturies* & de M. le Prince du *Bresil*, il s'étoit écoulé près d'un an, sans qu'on apperçût la moindre disposition à la Cour d'Espagne, de conduire l'Infante sur la frontiere, & d'y aller recevoir celle de Portugal. Le refroidissement que le public remarquoit dans l'empressement que Leurs Maj. Cath. avoient témoigné pour la conclusion de cette double alliance, fit repandre des bruits, qui sembloient la rendre assez incertaine. On en vint même jusqu'à débiter en Allemagne & dans le Nord, qu'on songeoit à marier l'Infante d'Espagne au jeune Empereur de Russie, qui étoit de même age qu'elle.

Je ne sai si la Cour de Portugal supposa quelque fondement à ce bruit: quoiqu'il en soit, elle laissa entrevoir

sa

ſa ſurpriſe & ſon mécontentement, par rapport aux longs délais qu'on apportoit à terminer l'échange des deux Princeſſes; je crois même qu'indépendamment de ſes ſollicitations pour l'accelerer, elle y fit auſſi intervenir celles de l'Empereur. Les differentes infirmités qui avoient retenu le Roi d'Eſpagne dans ſon appartement, avoient ſervi, pendant tout l'été, de prétexte à les éluder. Mais depuis que ce Monarque paroiſſoit rétabli, & jouir d'une bonne ſanté, il n'étoit plus poſſible de l'employer. On ne l'entreprit pas non plus. Leurs Maj. Cath., que le Marquis D'ABRANTES ſupplia de prendre une réſolution finale, fixerent au 7. de Janvier 1729. le départ de l'Infante. Elles déclarerent en même tems qu'Elles accompagneroient cette Princeſſe, juſqu'au lieu où Elles la remettroient en perſonne au Roi & à la Reine de Portugal, qui, de leur côté étoient convenus de venir la recevoir, & de conduire la future Princeſſe des *Aſturies*.

Afin de rendre cette cérémonie & l'entrevue des deux Rois plus pompeuſe, les Miniſtres étrangers furent invi-

tés

tés d'y assister. Il fut aussi réglé, que les Infants DOM CARLOS & DOM PHILIPPE, tous les grands Officiers des maisons du Roi & de la Reine, les Dames du Palais, & les autres personnes de la Cour auxquelles la permission en seroit accordée, seroient du voyage. Il ne devoit rester à Madrid que celles qui servoient l'Infante MARIE THERESE & l'Infant Dom LOUïS. Leurs bas âge ne permettant pas à Leurs Maj: de les mener avec elles.

Peu de jours après que le Roi eut reparu en public, il éleva le Comte de SALAZAR à la dignité de Grand d'Espagne de la premiere Classe, sous le titre de Duc de GRANADA Y EGA. Les liaisons d'amitié & de confiance, qui s'étoient formées entre lui & moi depuis mon arrivée à Madrid, & que j'entretenois avec soin, m'engagerent à prendre une part sincere à sa joye.

Sa Maj. Cath. accorda alors la même grace aux Comtes DE LAS TORRES & de FERNAND NUñEZ. Le credit & la protection du Comte de KöNIKSEG ne fut pas inutile à ces deux derniers. Dans

Dans ce même tems le neveu de ce Ministre, qui étoit Envoyé Extraordinaire de l'Empereur à la *Haye*, arriva à la Cour d'Espagne pour le remplacer. Le Comte de KÖNIKSEG ne laissa pas d'y prolonger son séjour, & d'accompagner Leurs Maj. sur la frontiere de Portugal.

Comme on ne paroissoit occupé à Madrid que du voyage qu'on alloit entreprendre, & que Leurs Maj. Cath. affectoient en toute occasion d'avoir des attentions marquées pour le Roi de Portugal, afin d'éfacer les impressions differentes qu'on avoit données à ce Monarque, le Roi d'Espagne choisit le jour de sa naissance pour donner le Collier de la Toison d'Or au Marquis D'ABRANTES, & la cérémonie se fit avec beaucoup d'éclat. Après qu'elle fut finie, cet Ambassadeur, qui étoit venu avec un cortege magnifique, donna un repas somptueux à tous les Chevaliers qui s'étoient trouvés à sa reception, aux Ministres Espagnols & étrangers, & à toutes les personnes principales de la Cour. La journée se termina par un concert, pendant lequel on distribua des rafraichissemens en abondance.

La

La subite résolution que Leurs Maj. prirent, de conduire Madame la Princesse du *Bresil*, ayant été connue plutôt que leur intention par rapport aux personnes à qui Elles accorderoient la permission de les suivre, je craignis, n'ayant aucune Charge, d'être obligé de rester à Madrid. On annonçoit, qu'après la cérémonie de l'échange Leurs Maj. iroient en Andalousie. L'absence, en ce cas, ne pouvoit manquer d'être longue. Que faire tout seul dans la Capitale, pendant que cette absence dureroit? J'y aurois paru un hors-d'œuvre. D'ailleurs je devois être convaincu, que mes ennemis ne manqueroient pas de profiter de mon éloignement, pour travailler plus à leur aise à m'attirer de nouveaux désagrémens, ou tout au moins celui d'être mis au nombre des inutiles. C'est de toutes les especes de rolles qu'on peut jouer dans une Cour étrangere, celui que je crois le plus mélancolique, & que je redoutois le plus.

Le prompt départ de la Cour m'exposoit encore, si je restois, à un autre inconvenient, qui n'étoit pas moins facheux. Il s'agissoit d'obtenir le payement

ment des deux mille piſtoles qu'on venoit de me donner, & il dépendoit preſqu'entierement de *Dom Joſeph* PATIÑO, de l'accorder promptement, ou de le retarder. Je ſoupçonnois ce Miniſtre d'être peu porté à me faire plaiſir; ſon intime liaiſon avec l'Archevêque d'Amida ne devoit pas contribuer à rechauffer ſa tiédeur, ſurtout dans une circonſtance où il étoit queſtion de me fournir les moyens de reſter en Eſpagne, & où je devois m'attendre que le Prélat, & ceux avec qui il étoit uni, ſolliciteroient ſous main Dom Joſeph Patiño, à éloigner tant qu'il pourroit le moment de me ſatisfaire.

C'eſt preſque toujours une néceſſité dans les Cours, d'applaudir à tous les prétextes dont les Miniſtres ſe ſervent pour nous amuſer. Cette regle a beau paroître dure, il faut s'y conformer; ceux qui la cenſureroient ne ſeroient point écoutés : le crédit juſtifie tout en ce païs-là. Je n'avois garde de la combattre, & de ne point rendre à Dom Joſeph Patiño le tribut d'une docilité autoriſée par la mode : mais afin de la ménager cependant d'une maniere qui me fût utile, je voulus me mettre en

état

état de proposer quelque chose à ce Ministre, qui fût de nature à éluder toute sorte de tergiversations & de défaites, & à m'attirer par conséquent une prompte détermination.

Pour cet effet je m'adressai à Mr. *Brethous* mon Banquier, & je le priai de m'apprendre, quelles especes d'assignations je devois demander à Dom Joseph Patiño. Il me les indiqua, & dressa lui-même le Memoire qu'il me conseilloit de remettre au Ministre: Ce Memoire écartoit adroitement toutes les raisons qu'on pouvoit employer avec quelque fondement, pour me faire attendre. Il n'étoit plus question que de faire usage de cette piece; & c'est à quoi je me disposois, lorsque plusieurs petites circonstances, que je vais rapporter, concoururent à la réussite de mon dessein, & à me manifester de nouveau la malignité de celui de mes ennemis.

L'échange des deux Princesses, que Leurs Maj. Cath. & Portugaises alloient faire en personne, donnant à tous les Courtisans une grande envie d'être temoins d'une ceremonie & d'une entrevue si éclattante, quelques-uns d'en-

tr'eux s'hazarderent à demander la permiſſion de ſuivre la Cour, & l'obtinrent. Cette facilité augmenta le nombre des curieux : on regarda comme une diſtinction d'être du voyage, & chacun s'empreſſa à y avoir part.

Le Comte de MARCILLAC, qui s'étoit adreſſé pour ce ſujet à la Ducheſſe de St. PIERRE, m'ayant trouvé chez l'Ambaſſadeur de France, où je continuois d'aller par pure bienſéance, me conſeilla de ſuivre ſon exemple, & me propoſa tout de ſuite de faire le voyage avec lui.

Je le remerciai de l'avis & de l'ofre: mais ne croyant pas devoir abſolument compter ſur l'approbation de la Dame, j'allai tout de ſuite chez le Marquis de la Paz, & après lui avoir expoſé les raiſons que j'avois de ne point reſter à Madrid pendant que la Cour ſeroit abſente, je le priai de les repréſenter à Leurs Majeſtés, & de les ſupplier d'agréer que je puſſe les ſuivre.

Ce Miniſtre me répondit, qu'il étoit perſuadé que la grace que je deſirois ne ſoufriroit aucune difficulté, & que je pouvois d'avance la regarder comme accordée.

Après cette assurance je trouvai moins d'inconvenient à faire part de mon dessein à la Duchesse de St. Pierre ; & le même jour, l'entretien roulant chez elle sur le prochain départ de Leurs Majestés, je lui fis part du projet que nous avions formé le Comte de Marcillac & moi, & la priai d'en favoriser l'exécution par ses bons offices.

Le discours que celui-ci m'avoit tenu chez le Marquis de Brancas, n'avoit pas été approuvé d'une partie de l'Auditoire. On reprocha sans doute à Marcillac, de s'être avisé imprudemment de me donner un conseil, qui rompoit les mesures qu'on prenoit pour m'empècher d'ètre du voyage, & de vouloir s'associer avec moi pendant sa durée. Une pareille indiscretion étoit effectivement inexcusable. Le coupable reconnut sa faute ; & afin d'en obtenir la remission par sa promptitude à la reparer, il passa chez moi dès le lendemain matin, dans l'intention de se dédire du marché qu'il m'avoit proposé.

Avant qu'il eût le tems de s'expliquer, je lui demandai s'il venoit m'annoncer, que nous avions obtenu la permission

de partir. Il affecta alors de me cacher qu'elle lui étoit accordée ; & il me répondit avec une cordialité dont je démêlai bientôt le principe, qu'ayant consideré que nous nous embarrasserions l'un l'autre en marchant ensemble, il croyoit que nous ferions mieux de voyager chacun en notre particulier.

J'adoptai galamment la reflexion ; & ma complaisance offrit au Comte de Marcillac le moyen de prouver à ceux dont il suivoit les idées & les sentimens, que ce n'étoit qu'une legereté pardonnable, qui lui avoit fait oublier de s'y conformer à mon égard dans la circonstance présente.

La variation subite du Comte de Marcillac, & ce qui la faisoit naître, me causoit peu d'inquietude. La précaution que j'avois prise de mettre dans mes interêts le Marquis de la Paz, & sa réponse, me rassuroient entierement sur les menées sourdes d'une cabale attentive à traverser mes moindres desseins.

Elle essaya en effet de faire échouer celui-ci : mais ce fut à pure perte. Il ne fut pas possible d'écrire en France,

ce, comme on le souhaittoit, que je restois à Madrid pendant que la Cour en partoit ; & de détruire par cette nouvelle les impressions avantageuses, que les lettres de remerciment qu'on m'avoit écrites, & la gratification qui les accompagnoit, y avoient laissées de ma conduite.

Le même jour que le Comte de Marcillac m'étoit venu voir, nous étions priés à souper lui & moi, avec l'Ambassadeur de France & la Duchesse de St. Pierre, chez Mr. HERSANS ; & comme on s'étoit occupé vraisemblablement depuis la veille, à mettre en mouvement les differens ressorts qui devoient m'arrêter à Madrid, une partie de la Compagnie attendoit, avec autant d'impatience que d'inquiétude, de savoir l'effet qu'ils auroient produit.

Le Comte de Marcillac, initié dans l'intrigue, & peut-être chargé de venir en apprendre le succès, arriva. Malheureusement il fut porteur d'une mauvaise nouvelle. La permission de suivre la Cour m'étoit accordée : on le lui avoit dit.

Il l'annonça en particulier à l'Ambas-

ſadeur & à ſa confidente, qui me parurent interdits. Je n'aurois pu cependant ſoupçonner que confuſément la part que je devois prendre au colloque, ſi dans le moment un de mes gens ne m'étoit venu porter une lettre, que le Marquis de la Paz avoit envoyée chez moi, & qui m'apprenoit, que Leurs Maj. conſentoient avec plaiſir que j'euſſe l'honneur de les ſuivre.

Je connus alors d'où procedoit le nuage qui s'étoit élevé ſur la phyſionomie du trio. Que faire en pareil cas? Il fallut ſe conſoler. Je ſuis perſuadé que la ſatisfaction interieure de penſer, qu'on n'avoit rien omis de ce qui pouvoit détourner le coup, aida à prendre patience.

On m'avoit averti qu'un domeſtique me demandoit, & j'étois ſorti pour lui parler. Je rapportai en rentrant, ſans myſtere & ſans affectation, ce que je venois d'apprendre. L'arrivée du Comte de Marcillac ayant garanti de la ſurpriſe, il en couta moins à quelques perſonnes de l'aſſemblée, de temoigner la ſatisfaction qu'elles reſſentoient que je fuſſe du voyage. Je pris cette aſſurance

rance pour ce qu'elle pouvoit valoir, & l'on reçut mes remercimens au même cours.

La grace qu'on m'accordoit n'étoit pas de grande conséquence. Elle devint même si commune, qu'on ne la refusa à personne. On étoit bien aise que la suite de Leurs Majestés pût aller de pair avec celle de la Cour de *Lisbonne*, qui, suivant les lettres qu'on en recevoit, se proposoit de paroître à l'entrevue avec la plus grande magnificence.

Les mêmes lettres étant remplies du détail des préparatifs que l'on faisoit dans cette Capitale de Portugal, pour la reception de Madame la Princesse du *Bresil*, plusieurs de ceux qui se proposoient de se rendre à *Badajoz*, formerent le projet de passer de là à *Lisbonne*, pour y prendre part aux fêtes qu'on devoit y donner.

Je témoignai le même desir au Marquis DE LA PAZ, quand je fus le remercier des bons offices qu'il m'avoit rendus. J'en parlai aussi à l'Archevêque d'*Amida*. Ils me répondirent, qu'ils étoient persuadés que Leurs Maj. me donneroient une entiere liberté de

faire ce qu'il me plairoit. Je crus même entrevoir, par la maniere dont le Prélat s'expliqua avec moi, que non seulement Leurs Maj. consentoient que j'allasse à Lisbonne, mais qu'Elles avoient intention de me charger de quelque commission pendant le sejour que j'y ferois. La Duchesse de St. PIERRE, dont le credit auprès de la Reine paroissoit alors augmenter, me le donna également à entendre.

Dès que je fus certain de suivre la Cour, j'augurai bien du succès qu'auroit le Memoire que je devois présenter à *Dom Joseph* PATIÑO, au sujet du payement de la gratification qui m'étoit accordée. Mon esperance ne fut pas vaine. Ce Ministre le reçut de la meilleure grace du monde, & m'accorda tout ce que Mr. *Brethow* m'avoit conseillé de lui demander.

Il ne s'agit ordinairement dans les Cours, pour voir réussir ce qu'on desire, que d'y être regardé sur un certain pié de faveur. Cet ornement enchante tous les yeux par son éclat. Sans lui le merite reste presque toujours inconnu; ou si par hazard on l'apperçoit, il n'est regardé que comme

me certains vêtemens à l'antique, qui pourroient encore parer, si la mode revenoit de les porter.

Quoique depuis l'arrivée du Marquis de BRANCAS en Espagne, les affaires dont on l'avoit chargé fussent toujours dans le même état, & que le Congrès de *Soissons* fût tombé par là dans un engourdissement qui ne présageoit rien de bon, le Cardinal de Fleury ne laissa pas de lui procurer le Gouvernement du neuf *Brisac*, vacant par la mort du Marquis de LA LANDE. Je suis persuadé que les services précedens de cet Ambassadeur meritoient d'être recompensés : mais je ne le suis pas moins, que celui qu'il venoit de rendre au Cardinal, en lui envoyant les lettres que Son Eminence m'avoit écrites, parut exiger cette marque de reconnoissance.

C'est ainsi que sans avoir aucun crédit auprès du Cardinal, j'ai neanmoins été utile auprès de lui à bien des gens. Les uns ont reçu des graces à proportion de celles dont elles aidoient à me frustrer ; & les autres, quand ce Ministre présumoit, que la préference qu'il leur accordoit pourroit m'être sen-

 sible,

ſible, ou faire naître quelque reflexion à mon deſavantage.

Il étoit vindicatif ce Miniſtre ſi ſuperieur aux foibleſſes humaines, & il ſavoit parfaitement couvrir ſous ſes bienfaits, & ſous un exterieur tranquille, les moyens dont il ſe ſervoit pour ſatisfaire ſa haine. Je l'ai éprouvé, & je puis en parler ſavamment: mais je ne ſuis pas le ſeul; bien d'autres lui ont connu cette qualité, & juſqu'à de ſes partiſans même en ſont convenus avec moi. Quant à ceux qui veulent que l'on ſe ſoumette aveuglément à leurs préventions, je me contenterai de leur dire, que ce ne fut preſque jamais dans les Cours, & au milieu de la vaine diſſipation des affaires du monde, qu'on impoſa ſilence aux paſſions; & que ſi toutes les actions de leur héros avoient été réglées ſur les maximes de la moderation & de la juſtice, il ne les auroit point bleſſées avec auſſi peu de retenue qu'il l'a fait à mon égard; ou du moins il m'auroit ſu gré de l'avoir ſollicité, pendant plus de dix ans, à me donner ſujet de les admirer dans ſa conduite.

Quelque tems avant ce que je viens de

de rapporter, on apprit en Espagne la resolution que le Cardinal de NOAILLES avoit prise, d'accepter * la *Bulle Unigenitus*. Cette démarche lui attira de grands éloges de la part du Clergé Espagnol ; & le Cardinal d'ASTORGA, Archevêque de *Tolede*, lui écrivit pour l'en feliciter. Comme il savoit que j'étois du Diocese de *Paris*, & que j'avois pour le Cardinal de Noailles autant d'attachement que de vénération, il me chargea de lui faire tenir sa lettre.

Je m'aquittai avec plaisir de cette commission. La réponse que je reçus de Son Eminence, exprime si naturellement les sentimens de son cœur, que j'ai cru devoir la placer ici. On sait

* On trouvera à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *VII*, *VIII*, *IX*, *X*, *XI*, *XII*, *XIII*, *XIV*. Le Mandement d'acceptation du Cardinal de NOAILLES ; sa Lettre au Pape, la réponse de Sa Sainteté, & le discours qu'Elle fit au Sacré Collège, pour lui donner part de la soumission du Cardinal ; la lettre de cette Eminence aux Evêques de France, en leur envoyant son mandement ; & celle que le Roi lui écrivit de sa main, pour lui marquer la satisfaction de la résolution qu'il avoit prise.

combien ce Prélat étoit respectable par la pureté de ses moeurs. Si son obéissance aux décisions de l'Eglise à souffert pendant un tems quelqu'atteinte, le reproche qu'il se fait dans son Mandement d'acceptation, d'avoir trop différé à reparer sa faute, doit, ce me semble, inspirer pour lui les mêmes sentimens que le Pape témoigna.

LETTRE de Mr. le Cardinal de NOAILLES Archevêque de Paris, à Mr. l'Abbé de MONTGON.

à Paris ce 11. Decembre 1728.

J'AI *reconnu*, Monsieur, *avec autant d'édification que de plaisir, votre amour pour la paix, & votre amitié pour moi, au compliment que vous avez bien voulu me faire sur la publication de mon Mandement d'acceptation. Ce que M. le Cardinal* d'ASTORGA *& vous me mandez, des sentimens que le Clergé d'Espagne a témoignés à cette occasion, me donne une très grande consolation. Je m'attendois bien que ma démarche ne lui seroit pas desagréable; mais le succès a surpassé de beaucoup mon esperance. Ma*

joye

joye sera complette, si cette démarche contribue à rendre une veritable paix à l'Eglise de France : c'est la fin que je me suis proposée ; ce seroit le fruit consolant de mes efforts & de mes peines. Dieu veuille que l'Esprit de parti, de contention & de discorde, ne nous prive pas d'un bien si précieux. Je n'omettrai rien de ce qu'on doit attendre d'un Evêque pour nous le procurer : mais sans le secours de celui qui est le maître des esprits & des cœurs, mes soins seront infructueux. Demandez, s'il vous plait, Monsieur, *dans vos prieres, ce secours puissant & necessaire. Rien n'est plus digne de votre pieté.*

Je vous suis très obligé des souhaits heureux que vous me faites. Si les miens pour vous sont accomplis, vous serez comblé de benedictions & de prosperités ; & vous connoîtrez, que je suis avec une estime & une consideration particuliere, Monsieur, *entierement à vous.*

Signé le Cardinal de NOAILLES.

Le voyage de la Cour d'Espagne, dans le tems qu'on travailloit à une pacification générale, déplut à presque

toutes

toutes les Puiſſances. Elles s'étoient attendues à voir † revenir le Duc de BOURNONVILLE à *Paris*, avec les moyens de terminer cet ouvrage, ou qu'au moins Leurs Maj. ne refuſeroient pas d'accepter ceux que ce Miniſtre étoit allé leur propoſer. Cette eſperance s'évanouïſſoit : le Duc de Bournonville ſuivoit la Cour à *Badajoz*; & l'on ne paroiſſoit point porté du tout à approuver ce qu'il avoit offert. On vouloit à Madrid des engagemens : les ſimples promeſſes, quelqu'étendues qu'elles puſſent être, paroiſſoient ou frivoles, ou ſuſpectes.

L'état incertain où reſtoient les négociations, n'excitoient en Angleterre que murmures & mécontentemens. Le Gourvernement étoit accablé par les repréſentations des négocians Anglois, ſur les vexations qu'ils éprouvoient en Amerique de la part des Eſpagnols. On prévoyoit l'agitation qu'elles pouvoient répandre dans le Parlement qu'on alloit

† C'eſt ce qu'on peut voir par la lettre que Mr. D'ANGERVILLIERS, Miniſtre de la guerre, m'écrivit alors de *Paris* le 5. Janvier 1729 On la trouvera à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificatives* No. *XV*.

alloit assembler, & les suites facheuses que celle-ci entraineroit. Il s'agissoit de les arrêter. L'entreprise devenoit d'autant plus difficile, que les plaintes qu'on faisoit à la Cour d'Espagne, ne produisoient depuis longtems que des assurances inutiles de les examiner.

Elles furent repetées à Mr. KEENE, au sujet d'un Memoire pressant qu'il présenta avant le départ de Leurs Maj. Catholiques : il falut qu'il s'en contentât.

En finissant de rapporter les principaux événemens de l'année 1728, je ne dois pas oublier celui de la mort de la Princesse NATALIE, sœur du jeune Empereur de Russie PIERRE II, qui arriva le 3 Decembre, & le terrible incendie que souffrit la ville de *Coppenhague* le 20 Octobre pré- précédent. Le feu, qui prit à une espece de chaumiere près d'une porte, fut porté par le vent qu'il faisoit ce jour-là avec tant de rapidité aux maisons voisines, qu'avant que l'on pût l'arrêter assez promptement faute d'eau, l'embrasement devint presque général. Il dura deux jours & trois nuits, & consuma près des deux tiers de cette Capi-

Capitale ; plusieurs Eglises, Hôpitaux & Colleges, la Maison de Ville, six Bibliotheques, & entr'autres celle de l'Evêque nommé WORMS, qui étoit très estimée ; differens Hôtels ou Palais, avec les meubles qui s'y trouvoient ; & il reduisit un grand nombre d'habitans à une extrême misere. Leurs Maj. Danoises repandirent dans cette triste occasion d'abondantes largesses à ceux à qui le feu avoit tout enlevé, & leur Cour s'empressa d'imiter un si bon exemple. L'Abbé GOSSET, Aumônier de l'Ambassadeur de France, qui occupoit seul la maison de ce Ministre pendant son absence, édifia beaucoup aussi par sa charité. Il donna le couvert, avec dequoi subsister, à près de 50 familles ; & les Protestans, autant que les Catholiques, ressentirent les effets de sa religion & de son humanité. La memoire d'une action si Chrêtienne merite d'être conservée. Au reste, le desordre & le mal qu'un accident si funeste avoit causé, fut assez vite reparé. Il a même contribué à l'embellissement de *Coppenhague*, & à la regularité de ses rues & de ses bâtimens.

Quoi-

Quoique Leurs Maj. Cath. eussent fi- 1729.
xé leur départ au 7. de Janvier, on crut pendant quelques jours, que le froid qui se fit sentir à Madrid dans les premiers jours de l'année 1729, plus vivement que de coutume, les obligeroit à le retarder. Mais il n'en fut rien : Elles exécuterent leur projet ; & comme ceux qui étoient du voyage étoient bien aises de ne point se trouver, en même tems que Leurs Majestés, aux endroits où elles devoient passer, la plus grande partie des Courtisans se mit en chemin deux jours auparavant. Je suivis leur exemple. Heureusement pour moi, le Marquis de la Paz m'insera sur la liste de ceux, pour qui les *Aposentadores* devoient marquer des logemens. Cette faveur m'épargna les mauvaises *Pausades*, dont il m'auroit falu essuyer la malpropreté pendant toute la route.

La neige ne nous quitta, que quand nous eumes attrapé l'*Estremadure* ; & l'abondance qui en étoit tombée auroit rendu le chemin fort incommode, sans les précautions que le passage de Leurs Maj. avoit fait prendre, pour qu'il fût prati-

pratiquable, autant que le tems pouvoit le permettre.

Les Miniſtres étrangers, & toute la ſuite nombreuſe des curieux, arriverent le 14 & le 15. à *Badajoz*. J'y fus logé au Couvent des Franciſcains. Le Cardinal de Borgia & le Duc de LINAREZ y avoient auſſi des appartemens. La piece où je couchois étoit ſi froide, que je fus obligé de la remplir le ſoir de braziers; on ne trouve de cheminées en ce païs-là que dans les cuiſines.

Le 16. (Janvier) d'aſſez bonne heure, Leurs Maj. & les Princes arriverent; & comme le Palais Epiſcopal, préparé pour leur logement, n'étoit pas aſſez grand, on avoit percé les murailles des maiſons voiſines, afin d'en menager pour les Princes, d'où ils puſſent venir à celui de Leurs Majeſtés ſans ſortir.

Ce même jour (16 Janvier) Leurs Maj. Portugaiſes ſe rendirent à *Elvas*. Cette ville, & celle de *Badajoz*, qui en eſt à trois lieues, furent illuminées une grande partie de la nuit: on le pouvoit voir de l'une à l'autre.

Sur une aſſez petite riviere nommée la

la *Caya*, qui sépare les deux Royaumes, il y a un pont de pierre, au-dessus duquel on avoit construit un Pavillon, consistant en une grande piece en forme de Salon dans le milieu, & deux antichambres, l'une du côté de l'Espagne & l'autre du côté du Portugal. Le Salon destiné à servir à l'entrevue & à l'échange des deux Princesses, étoit orné avec toute la magnificence possible, & divisé en deux parties égales par une longue table. Les meubles de la partie Espagnole étoient differens de ceux de la partie Portugaise. La table même étoit couverte d'un tapis d'étofe d'argent, avec des galons & des franges d'argent, du côté de l'Espagne; & d'un velours cramoisi brodé en or, du côté du Portugal. Sur chacune des deux grandes portes par lesquelles on entroit dans le Salon, on avoit mis les armes des deux Royaumes en face les unes des autres. En un mot, l'égalité des deux parts avoit été scrupuleusement observée. Cependant on trouva moyen de placer sous les pieds de Leurs Maj. Cath. des carreaux, pendant que Leurs Maj. Portugaises n'en eurent point. Il

y

y avoit ſur le bord de la riviere environ 4000 hommes d'Infanterie, & 2000 de Cavalerie, Eſpagnols : les troupes Portugaiſes, qui occupoient l'autre bord, n'étoient pas à beaucoup près ſi nombreuſes.

Tous les préparatifs du côté de l'Eſpagne étant finis, & les troupes ſe trouvant à portée de ſe rendre au pavillon de l'entrevue quand Leurs Maj. Cath. arriverent à *Badajoz*, Elles déclarerent le ſoir, que la cérémonie de l'échange ſe feroit le 17; & l'on envoya des billets aux Miniſtres étrangers, afin de les inviter à y aſſiſter.

Ce jour-là 17 au matin, les Comtes de MONTIJO & le Duc de SOLFERINO allerent complimenter le Roi & la Reine de Portugal, & porter les preſens de noces à Made. la Princeſſe des *Aſturies*. Les Marquis d'ALLEGRETTE & de CASCAES vinrent s'aquitter de la même commiſſion envers Leurs Maj. Cath. & Made. la Princeſſe du *Breſil*, au nom du Roi & de la Reine de Portugal.

Sur les 11 heures les Gardes Eſpagnoles, & les autres troupes d'Infanterie & de Cavalerie, ſe poſterent ſur les

les limites d'Eſpagne aux environs du pont ; & environ une heure après midi les Miniſtres étrangers & les Courtiſans partirent, pour ſe trouver au pavillon quand Leurs Maj. Cath. arriveroient. J'étois du nombre, & nous attendimes longtems inutilement. La Cour de Portugal, qui ne comptoit pas que celle d'Eſpagne preſſât ſi fort l'échange des Princeſſes, n'avoit point encore achevé de mettre en ordre les préparatifs qu'elle faiſoit pour une cérémonie ſi éclattante ; & les troupes Portugaiſes ne pouvoient être à leur poſte que le lendemain.

Le Marquis d'ABRANTES demandoit inſtamment, qu'on remît la fonction au 19 ; & le Marquis de CAPYCELATRO, Ambaſſadeur d'Eſpagne, inſiſtoit à *Elvas* pour qu'elle s'exécutât ce jour-là. Enfin, après bien des allées & des venues, Leurs Maj. Cath. ſe rendirent aux raiſons qu'on leur repreſenta, & conſentirent au délai. Elles ne ſortirent pas de *Badajoz*. Le Roi & la Reine de Portugal, qui s'étoient deja avancés ſur le chemin du pavillon, reprirent alors celui d'*Elvas*.

Il étoit presque nuit quand on nous avertit de ce changement ; & chacun se retira. Pendant tout le tems que nous restames au lieu de l'entrevue, nous ne vimes aucun Portugais que le seul Ministre *Dom Diego de* MENDOÇA, qui s'y rendit incognito, soit pour observer ce qui se passoit de notre côté, soit pour donner des ordres. Personne ne le reconnut, si ce n'est le Marquis DE LA ROCHE; encore fut-ce au moment qu'il se retira. Il voulut le suivre pour le saluer ; mais il n'en étoit plus tems : il étoit deja monté en carosse, & parti, lorsque le Marquis de la Roche s'empressa de le joindre.

Peu s'en falut que cet incident, par les circonstances qui l'accompagnerent, ne mît entre les deux Cours autant de refroidissement & de division, que l'entrevue dont il s'agissoit, devoit y causer d'amitié & d'union. L'obstination singuliere de la Cour d'Espagne, à vouloir absolument que ce fût le 17 que l'échange des deux Princesses se terminât, blessa le Roi de Portugal. Il trouva étrange qu'on lui refusât un retardement de deux jours, & que pen-

dant

dant que l'on faisoit d'une pareille bagatelle le sujet d'une longue déliberation, on l'eût obligé à se mettre en chemin pour venir au Rendez-vous, & à s'en retourner en suite, sans que la Cour d'Espagne eût eu égard à une pareille condescendance. Le Roi d'Espagne, de son côté, parloit de partir le lendemain pour retourner à Madrid; & quoiqu'on ne vît point quel motif pouvoit avoir ce Prince de prendre une pareille resolution, on ne s'entretint tout le soir à *Badajoz*, que du bizarre dénouement qu'alloit avoir notre voyage. Les reflexions qu'on fit pendant la nuit calmerent la vivacité. On temoigna le lendemain un égal empressement de se voir. A peine se souvenoit-on des chicanes survenues la veille. Les Souverains jouïssent du précieux avantage, de passer souvent entr'eux du refroidissement à l'amitié, avec une facilité que l'on ne sauroit trop admirer.

J'ai rapporté plus haut, que lorsque j'avois demandé à Madrid la permission de passer de Badajoz à Lisbonne, l'Archevêque d'*Amida* & la Duchesse de St. PIERRE semblerent vouloir

me

me donner à entendre, que Leurs Maj. avoient intention d'y faire quelque usage de moi. La confidence me paroissant un peu suspecte, puisque j'étois convaincu que ce dessein (supposé qu'on l'eût) trouveroit une opposition secrette de la part des personnes qui me l'annonçoient, je me conduisis à leur égard sur cet article comme si elles ne m'avoient rien dit. Cette discretion me fut doublement utile : elle ôta à l'Archevêque & à la Duchesse de St. Pierre le moyen qu'ils cherchoient, d'insinuer à la Reine, que peu content de la grace qu'elle venoit de m'accorder, j'en prétendois aussi-tôt de nouvelles; & elle les frustra de la satisfaction, de pouvoir m'attirer un refus, & de me l'annoncer.

J'eus d'autant plus lieu de croire que c'étoit le veritable projet du Prélat & de la Dame, que dans les differentes occasions où je vis à *Badajoz* le Marquis DE LA PAZ, ce Ministre ne me parla jamais du petit voyage que je me proposois de faire à *Lisbonne*, que comme d'une partie de divertissement; & de mon côté je ne lui dis rien qui pût le lui faire envisager sous un autre point de vue.

Le

Le 19. Janvier où les deux Cours étoient enfin convenues de se rendre au Pavillon destiné à l'entrevue, leurs Maj. Cath. y arriverent vers les 3. heures, avec un nombreux cortege de carosses. Le leur, où étoient M. le Prince des *Asturies* *, Madame la Princesse du *Bresil*, & les Infants dont CARLOS & *Dom* PHILIPPE, étoit précédé & suivi des trois Compagnies des Gardes du Corps. Les bords de la Riviere étoient occupés par le Regiment des Gardes Espagnoles & Vallones, & par plusieurs autres d'Infanterie & de Cavalerie. On voyoit de l'autre côté les troupes Portugaises; mais en beaucoup plus petit nombre.

En même tems que leurs Maj. entrerent dans l'Anti-chambre, qui se trouvoit sur le territoire d'Espagne, le Roi & la Reine de Portugal en firent autant de leur côté; & de part & d'autre on s'y arrêta quelques momens. Quand ils furent écoulés, le Marquis DE LA PAZ, & *Dom Diego de* MENDOÇA vinrent avertir les deux Rois, que tout étoit prêt pour les recevoir. On ouvrit alors

* Aujourd'hui FERDINAND VI. Roi d'Espagne.

les deux grandes portes opposées du Salon, & leurs Maj. Cath. & Portugaises, les Princes & les Princesses des deux Maisons Royales, entrerent en même tems, & se complimenterent. La conversation dura une demi-heure, ou trois quarts-d'heure, & ensuite on s'assit vis-vis les uns des autres, la grande table au milieu, qui partageoit le Salon.

Quand les Rois eurent signé les Contrats de mariage, qui leurs furent présentés par les Ministres, les Seigneurs & les Dames de la Cour d'Espagne allerent faire la reverence au Roi & à la Reine de Portugal, & baiser la main de Madame la Princesse des *Asturies*: les Seigneurs & Dames de la Cour de Portugal s'aquitterent du même devoir envers leurs Maj. Cath. & Madame la Princesse du *Bresil*. Le Marquis d'ABRANTES nommoit au Roi son maître les premiers à mesure qu'ils passoient; & le Marquis de CAPICELATRO en usoit de même auprès de leurs Maj. Catholiques au sujet des autres.

Cette ceremonie finie, les deux Rois & les Princes se leverent, & la conversation recommença entr'eux. Le Roi d'Espagne s'entretint assez long-tems avec l'In-

l'Infant de Portugal *Dom* FRANCISCO. Les deux Reines se temoignerent beaucoup d'amitié; & les jeunes Epoux se regardoient fort attentivement, sans se rien dire. Comme on ne paroissoit de part & d'autre ni géné ni ennuyé, & que tout se passoit avec un air de liberté peu ordinaire entre des personnes si augustes, la nuit approchoit sans que l'on songeât à se separer. On commença même à allumer les bougies des lustres.

Cette circonstance donnant lieu de remarquer qu'il étoit tems de se quitter, les deux Princesses se jetterent aux genoux des Rois & des Reines pour prendre congé de leurs Majestés; & cet adieu fut si touchant, que chacun en fut attendri. Madame la Princesse du Bresil revenoit sans cesse à baiser toute en larmes les mains de leurs Maj. Catholiques. Madame la Princesse des *Asturies* sembloit ne pouvoir abandonner les genoux du Roi son pere & de la Reine sa mere; & ce Monarque, aussi bien que le Roi & la Reine d'Espagne, & la Reine de Portugal, avoient bien de la peine, malgré toute la violence qu'ils se faisoient, à s'empêcher de ver-

ser quelques larmes. La ſcene devenant trop difficile à ſoutenir, on prit le parti de s'en aller, auſſi-tôt après que l'échange des deux Princeſſes fur terminée ; & les deux Rois monterent en même tems en Caroſſe, pour retourner à *Badajoz* & à *Elvas*.

J'étois convenu avec le Marquis d'ABRANTES, de me trouver ſur le paſſage du Roi de Portugal quand il ſe retireroit, afin que ce Miniſtre me préſentât à Sa Majeſté. Dès que je vis que les deux maiſons Royales étoient prêtes à ſe ſeparer, j'allai me placer à la porte du Salon du côté du Portugal. Lorſque le Roi put m'apercevoir, le Marquis d'Abrantes me nomma. Je m'approchai alors, & en me baiſſant profondément, je voulus prendre reſpectueuſement la baſque de l'habit du Roi, pour la baiſer. Je dis en même tems à Sa Majeſté, que je regardois le moment où je paroiſſois à ſes pieds, comme le plus heureux de ma vie, & que j'eſperois qu'elle ne doutoit point, que l'hommage de mon humble ſoumiſſion ne fût auſſi étendu que ſincere.

Ce Monarque m'entendit bien à ce que je crois ; & ſans vouloir me per-

mettre de baiſer le bas de ſon habit, il me répondit avec un air riant & plein de bonté, que ſur tout ce qui lui étoit revenu de moi, il étoit bien aiſe de me connoître; & que je devois pour toujours être aſſuré de ſon eſtime. L'Infant *Dom* ANTONIO, qui étoit auprès du Roi ſon frere, & à qui j'eus en même tems l'honneur de faire la reverence, ſe ſervit, en me parlant, des expreſſions les plus obligeantes. En un mot, quand le bienfait que j'avois reçu depuis peu de Sa Maj. Portugaiſe, dans une circonſtance ſi intereſſante pour moi, ne m'auroit pas donné pour elle autant d'attachement que de reconnoiſſance, la bienveillance qu'elle me marqua dans cet inſtant, ſuffiſoit pour faire naître en moi ces ſenimens.

Au reſte on peut avancer ſans flaterie & ſans exaggeration, que ce Monarque montra, dans l'occaſion dont je parle, & pendant ſon ſejour à *Elvas*, toute la dignité, l'affabilité, & la magnificence, qui doivent accompagner la Majeſté Royale. Perſonne n'eut l'honneur de l'aborder ſans reconnoitre en lui ces qualités, & ſans en reſſentir même les effets. Les préſens en Diamans

& en bijoux, qu'il fit à presque toutes les personnes qui étoient attachées au service de leurs Maj. Catholiques, repondirent à la magnanimité de ses sentimens; & la pompe avec laquelle il vint au pavillon, surpassa tout ce qu'on peut dire. Les Courtisans ne négligerent rien, quant à eux, pour rendre cette cérémonie éclattante. Ils y parurent avec des habits & des équipages superbes. Il seroit difficile de voir un plus beau spectacle, que celui que présenta l'arrivée des deux Rois sur les bords de la Riviere: & en effet il ne s'est guere trouvé d'entrevue de Souverains, où l'on ait vu réunis avec eux deux Reines, les heritiers présomptifs de deux Royaumes, & les Princes & Princesses des deux maisons Royales, avec toutes leurs Cours. C'est ce que renferma le Pavillon sur la *Caya*, & qui rend cette cérémonie memorable. J'aurois eu un vrai regret de n'en avoir pas été temoin.

Les équipages & les habits de la Cour d'Espagne ne furent pas à beaucoup près si brillans que ceux de la Cour de Portugal. Le Roi Catholique ne jugea pas à propos de dispenser personne d'obser-

ver la Pragmatique, qui défendoit alors l'usage des dorures sur les carosses, & des broderies ou galons d'or ou d'argent sur les habits. Mais la beauté & le nombre des troupes Espagnoles dédommageoit bien de ce qu'on perdoit du côté de la parure.

Leurs Maj. Cath. en rentrant à *Badajoz*, vinrent descendre à l'Eglise Cathédrale de *St. Jean*, où l'on chanta le *Te Deum*; & après qu'elles furent revenues au Palais Episcopal, où elles logoient, le Cardinal de BORGIA, assisté des Ecclesiastiques de la Chapelle Royale, donna, dans l'appartement de leurs Maj., la benediction nuptiale à M. le Prince & à Made. la Princesse des *Asturies*. Le Patriarche de *Lisbonne* fit la même ceremonie à *Elvas*, à l'égard de M. le Prince & de Made. la Princesse du *Bresil*.

Le lendemin *Badajoz* fut rempli de Seigneurs Portugais, & *Elvas* de Seigneurs Espagnols. Les Dames des deux nations imiterent cet exemple. J'allai ce même jour à Elvas rendre mes devoirs à *Dom Diego de* MENDOÇA. Ce Ministre, tout occupé qu'il étoit, ne laissa pas de m'accorder quelques mo-

mens d'entretien ; & j'en profitai pour le remercier des obligations essentielles que je lui avois. Il reçut mon compliment avec autant d'amitié que de modestie ; & sans faire valoir sa bonne volonté, ni les services qu'il m'avoit rendus, il m'assura que je pouvois les employer en toute liberté, dans les occasions où je jugerois qu'ils pourroient m'être utiles. Il me pria ensuite à dîner ; &, sur ce que je lui fis part de l'intention où j'étois d'aller à *Lisbonne*, il me dit qu'il feroit ravi de m'y voir & de m'y parler plus à loisir, qu'il ne le pouvoit faire au lieu où nous nous trouvions actuellement.

En quittant Dom Diego de Mendoça, je fus chez l'Infant *Dom* ANTONIO. J'y trouvai une nombreuse Cour des deux Nations. Ce Prince chercha, d'une maniere aussi naturelle que polie, à dire à chacun quelque chose de gracieux ; & dans cette occasion, comme dans toutes celles où j'ai eu l'honneur de lui rendre l'hommage de mon respect, soit à *Elvas* soit à *Lisbonne*, il me combla de bontés. Si jamais ces Memoires peuvent tomber entre ses mains, je serai bien flatté que S. A. R.

remar-

remarque, que j'en conserve un précieux souvenir, & l'attachement le plus respectueux pour Elle.

De la maison qu'occupoit l'Infant *Dom* ANTONIO, nous allames presque tous au Palais où logeoit leurs Maj. Portugaises, pour les voir passer au retour de la Messe.

La Reine donna ce jour-là audience à plusieurs des Ministres étrangers qui se trouvoient à la Cour d'Espagne ; & quand elle fut finie, le Comte DE LAS TARRES, le Marquis de BAY, le Comte de MARCILLAC, & differentes autres personnes, dans le nombre desquelles j'étois, furent présentés à Sa Maj. & à M. le Prince du *Bresil.*

Dom Diego de Mendoça tenoit une table aux dépens du Roi, qui étoit servie avec beaucoup de magnificence. J'en fus temoin ce jour-là. Les Ambassadeurs de l'*Empereur* de *Sardaigne* & de *Venise*, les Ducs de LARCO & d'OSSUNE, & nombre d'autres Seigneurs des deux Cours furent du diner. Comme il commença tard, & qu'il dura longtems, nous retournames à *Badajoz* quand il fut fini. Les Ministres Espa-

gnols s'empressoient également d'y recevoir chez eux les personnes de distinction qui venoient d'*Elvas*. Il regnoit entre les deux Cours la plus parfaite intelligence.

Leurs Maj. Catholiques, M. le Prince, & Made. la Princesse des *Asturies*, allerent ce même jour à la chasse à l'issue de leur dîner; & à leur retour il y eut un très beau concert chez la Reine, où toute la Cour se trouva. La ville de *Badajoz* fut illuminée; & après le Concert les *Monkigangas*, qui sont des especes de quadrilles en masque, passerent sous les fenêtres du Palais en dansant, & parcoururent toute la ville. Ce divertissement ne feroit pas, je crois du goût de toutes les nations.

Le 23. & le 26. leurs Maj. Cath. & Portugaises retournerent avec les Princes & les Princesses au Pavillon de l'échange, & s'y arrêterent jusqu'à la nuit.

Pendant ce tems-là les Musiciens des deux Rois formerent alternativement un Concert; & l'envie qu'ils marquerent de se surpasser les uns les autres, amusa quelques momens l'auguste Assemblée. Elle se sépara à ce qu'il parut avec une

veri-

veritable peine : on en vint même jusqu'à former le projet, en se disant adieu, de se revoir au même endroit, au retour du voyage que le Roi & la Reine d'Espagne alloient faire en *Andalousie*. Ce Monarque & cette Princesse ; le Roi & la Reine de Portugal, & les deux maisons royales, se donnerent reciproquement des marques de la plus parfaite amitié. Leurs Cours imiterent cet exemple ; & quand on sortit le 26. du Pavillon, on temoigna de part & d'autre un vrai chagrin de se quitter.

Les deux maisons du Roi & de la Reine étant venues en entier à *Badajoz*, leurs Maj. n'en voulurent mener avec elles qu'une partie, & l'autre retourna à Madrid. La préference causa autant de joye à ceux à qui on l'accorda, que de mortification à ceux qui l'essuyerent. Aux peines inévitables de la vie, l'habitation des Cours y en ajoûte presque toujours une infinité d'autres ; & quoi qu'après qu'elles sont passées on regarde souvent avec dérision ce qui les causoit, elles n'en sont pas moins sensibles dans le moment qu'on les éprouve.

Les partisans du Cardinal, attentifs

à m'attirer tant qu'ils pouvoient de ces sortes de désagremens, essayerent encore à *Badajoz* de me faire comprendre parmi ceux qui devoient retourner à *Madrid*. La tentative n'ayant pas réussi, ils chercherent, au sujet du dessein que j'avois d'aller à *Lisbonne*, à insinuer, que je me vantois à plusieurs personnes en confidence, que c'étoit par un ordre secret de leurs Maj. que j'entreprenois ce voyage, & pour observer la maniere dont Madame la Princesse du *Bresil* seroit traitée & reçue, afin d'être en état de venir ensuite leur en rendre compte.

De tels allegués ne pouvant que me compromettre avec leurs Maj. & le public, j'avoue que je fus extrêmement blessé, lors que j'appris que la malignité de mes ennemis repandoit ainsi son poison sur mes actions les plus indifferentes ; &, pour en détruire l'effet, j'eus attention dans les occasions qui se presenterent, de tenir un langage tout opposé à celui que l'on me prêtoit. Heureusement pour moi, la Reine me procura un moyen de lui faire remarquer ma bonne foi aussi bien qu'au public.

La veille du départ de *Badajoz* Sa

Maj.

Maj. me trouvant sur son passage, me dit avec je ne sai quelle affectation qui me frapa : „ Eh bien, Monsieur, com„ ptez-vous toujours d'aller à Lisbonne?„ Cette question, devant les Courtisans, me confirmant ce qui m'avoit été rapporté, je repondis à la Reine, que je persistois dans le dessein de satisfaire une curiosité, que je croyois très indifferente : que c'étoit l'unique motif de ce petit voyage ; & qu'au surplus, j'y renoncerois sans la moindre repugnance, pour peu que Sa Maj. ne le jugeât pas convenable.

„ Mon Dieu, repliqua la Reine avec une physionomie „ toute differente), „ je n'y songe pas : au contraire, je „ suis fort aise que vous suiviez votre „ projet. Vous nous direz à votre re„ tour des nouvelles de ce pays-là.

Quoique cette réponse de la Reine dissipât en partie les soupçons que sa question pouvoit avoir fait naître, je ne laissai pas, quand je vis le Marquis DE LA PAZ, de le prier d'éclaircir encore mes doutes, & de me dire tout naturellement, si, depuis que j'avois demandé la permission d'aller à *Lisbonne*, & qu'on me l'avoit accordée, il

étoit

étoit survenu à cet égard quelque changement de la part de leurs Majestés, attendu, continuai-je, que je regardois ce voyage avec une entiere indifference. Ce Ministre, à qui je ne cachai point les ridicules propos que l'on me faisoit tenir, m'assura qu'il n'avoit rien remarqué dans leurs Majestés, qui dût me donner la moindre inquietude, & que je pouvois en toute liberté suivre mon inclination, sans craindre que le Roi ni la Reine le desaprouvassent. „ Quant aux discours qu'on vous attri„ bue, ajouta-t-il, je vous conseille „ de les regarder comme des chansons. „ Le conseil s'accordant parfaitement avec mes vues, je le suivis volontiers, & je pris congé du Marquis de la Paz.

Le 27. Janvier leurs Maj. Cath. & Portugaises, les Princes & Princesses des deux maisons royales, partirent de *Badajoz* & d'*Elvas*; les premiers pour aller à *Seville*; & les autres pour retourner à *Lisbonne*. Je pris le même jour le chemin de cette Capitale; mais je suivis une route differente de celle de la Cour, afin d'ètre moins embarrassé à trouver des logemens commodes. Je passai à *Villa viciosa*, Residen-

ce des anciens Ducs de *Bragance*. La maison est grande & peu ornée. Il y a un Parc fort étendu, & rempli de bêtes fauves. Je m'arrêtai aussi, chemin faisant, au Palais de *Vendas novas*, que le Roi de Portugal avoit fait bâtir avec une diligence presque incroyable, uniquement pour pouvoir y loger avec la Reine & les Princes en venant à *Elvas*. Les appartemens, auxquels on travailloit encore jour & nuit, étoient aussi ornés que commodes.

Ce lieu, où il étoit necessaire que la Cour vint coucher, n'étoit qu'un mauvais village, où l'on n'auroit trouvé aucune habitation convenable, sans l'ordre que le Roi de Portugal donna d'y bâtir un Palais. L'Alcade ou Gouverneur de ce Palais étoit un Colonel, dont je suis faché d'avoir oublié le nom, à cause de son extrême politesse. Il ne l'épargna point à mon égard dans cette occasion: car ne sachant où me refugier pendant la nuit, les maisons du village étant remplies de muletiers, & des débris des équipages de la Cour, j'envoyai un valet de Chambre supplier cet Officier, de m'accorder une petite piece où je pusse placer mon lit. Il me

porta que Mr. le Gouverneur m'attendoit chez lui, non ſeulement pour me donner un appartement, mais de plus à ſouper; & un de ſes domeſtiques, qui ſuivit de près mon valet de chambre, me le repeta.

Sur cette aſſurance nous allames, *Dom* GONZALO PACHECO, que je menois à *Lisbonne*, & moi, mettre pied à terre au Palais, où le Colonel nous reçut de la façon la plus obligeante. Il voulut abſolument que mes gens & mes chevaux reſtaſſent chez lui, & il n'omit rien de tout ce qui pouvoit nous rendre ſa maiſon agréable. Je n'oubliai point, de mon côté, quand je fus à *Lisbonne*, ſa gracieuſe reception; & j'eus le plaiſir, l'ayant trouvé chez *Dom Diego de* MENDOÇA, de lui attirer un diſcours flateur de ce Miniſtre; ſur la maniere dont il avoit fait les honneurs du Palais à tous ceux qui avoient paſſé à *Vendas novas.*

En venant d'Eſpagne à *Lisbonne*, on trouve le Tage à un bourg nommé *Aldea Gallega.* Ce fleuve forme une eſpece de bras de mer, de près de cinq lieues de largeur, qu'il faut traverſer. Le Cabaret du lieu eſt placé preſque ſur le bord

du

du fleuve. On découvre de cet endroit *Lisbonne*; & la vue de tout côté est si belle, que je ne pouvois me lasser de la considerer. La Capitale de Portugal étant bâtie en Amphitheatre sur des hauteurs, forme, à mesure qu'on en approche, un aspect très agréable; & par un beau tems, lorsque le Tage n'est point agité, le passage d'*Aldea Gallega* à *Lisbonne* devient une promenade charmante. Nous fimes ce trajet, *Dom* GONZALO & moi en bonne compagnie. Plusieurs Seigneurs Portugais avoient pris les devans comme nous, & ce fut avec eux que nous arrivames à *Lisbonne*.

Les logemens qu'un étranger pouvoit alors trouver à louer dans cette ville, étoient aussi mauvais que ceux de la route. Il falloit les meubler pour pouvoir y habiter, ou se resoudre à souffrir tout ce que la mal-propreté a d'insupportable. M. de MONTAGNAC Consul de France, qui étoit alors chargé des affaires du Roi, me délivra de ces deux inconveniens, en me donnant un appartement chez lui. Il occupoit une maison sur le bord du Tage extrémement agréable; & elle me le devint

plus

plus encore par l'amitié qu'il ne marqua & Madame sa femme. Il me l'a conservée dans des circonstances bien differentes, comme j'aurai bientôt lieu de le dire. On doit croire sincere, celle que de pareilles épreuves n'eteignent point.

Leurs Maj. Portugaises ne devant arriver que 7. ou 8. jours après moi, je profitai de ce tems-là pour aller à *Mafra*, où le Roi faisoit bâtir un Palais, un Couvent, & une Eglise. Ce dernier bâtiment étoit tout de marbre, en déhors comme en dedans : on ne negligeoit rien pour le rendre magnifique. Je crois que le Couvent pourroit contenir au moins 300. Religieux ; le Refectoire me surprit par sa vaste étendue. Quant au Palais, on commençoit seulement à le bâtir lorsque j'y fus.

En revenant j'eus la curiosité de visiter differentes *Quintes*, ou maisons de campagne : il s'en trouva peu qui la meritassent. Je ne fus gueres mieux dédommagé de la peine que je pris d'aller voir *Odivelle*, dont le Duc de RICHEMOND, avec qui je dînai chez Milord TYRAWLAY *, m'avoit beaucoup

* Envoyé extraordinaire du Roi d'Angleterre.

coup parlé. C'est un Couvent de *Bernardines*, à deux lieues de *Lisbonne*. Il y a, dit-on, près de 500. Religieuses, Sœurs ou Pensionnaires, qui y habitent. La description que le Duc de Richemond me fit de l'habit des premieres, qui tenoit autant du seculier que du religieux, & plusieurs autres circonstances singulieres qu'il me conta, m'engagea à faire ce voyage. Un Directeur de ce Couvent, que je rencontrai, me conduisit au Parloir de l'Abbesse. Elle y étoit avec plusieurs Religieuses, vêtues comme elle de l'habit de leur Ordre, & sans aucun mêlange des bizarres ajustemens dont le Duc de Richemond m'avoit parlé. L'Eglise est un bâtiment ancien ; elle n'a de remarquable que le Chœur des Religieuses, qui me parut extraordinairement grand.

Madame la Princesse du *Bresil* s'étant trouvée incommodée à *Villa Viciosa*, leurs Maj. Portugaises n'arriverent que le 12. de Fevrier à *Lisbonne*. Elles s'embarquerent ce jour-là à *Aldea Gallega*, avec le Prince & la Princesse du *Bresil*, sur une Gondole magnifique, suivie d'une infinité d'autres fort ornées. Elles vinrent d'abord mettre pied à terre

au-

toute sorte de marques d'attention, & de me mettre à portée de voir ce qui s'observa dans les audiences que le Roi donna au differens Corps qui vinrent complimenter Sa Majesté.

Afin que tout concurût à celebrer l'arrivée de Madame la Princesse du *Bresil*, la ville de *Lisbonne* & les Vaisseaux furent illuminés ce soir-là. La situation de cette Capitale, en Amphitheatre, & sur plusieurs hauteurs, formoit une illumination non moins singuliere que magnifique ; & celle du Port, qui s'étend jusqu'à la tour de *Belem*, achevoit de rendre le coup d'œil digne de curiosité.

L'Ambassade du Marquis d'ABRANTES s'étant terminée au mariage des deux Princesses, il suivit le Roi son maître à *Lisbonne*. Je le retrouvai avec plaisir au Palais, où il avoit un appartement ; & il continua à me donner les preuves les plus sinceres de son amitié. *Doña* ANNA de LORENA * sa fille étoit *Camarera Mayor* de Madame la Princesse du *Bresil* ; elle meri-

* Elle étoit veuve de *Dom Rodrigue de* MELLO PEREYRA Grand de Portugal.

meritoit cette place autant par les agrémens & la justesse de son esprit, que par sa vertu & sa naissance.

Le lendemain de l'arrivée Leurs Maj. Portugaises, Elles donnerent audience aux Cardinaux, au Patriarche & aux Ministres étrangers. Le Marquis de CAPYCELATRO, Ambassadeur d'Espagne, chez qui j'étois souvent, me dit que, puisque j'étois venu à *Lisbonne*, il convenoit que je fusse présenté au Roi, & il s'offrit obligeamment à me rendre ce service. J'acceptai la proposition, & nous allames ensemble au Palais. Ce Ministre, après avoir fait son compliment au Roi, me nomma à Sa Majesté. Elle reçut mon hommage avec un visage riant & gracieux; & sans y rien ajouter, Elle dit au Marquis de CAPYCELATRO, qu'Elle me connoissoit déja, & qu'Elle m'avoit vu à *Elvas*, après quoi nous rejoignimes le Cercle que faisoient les Courtisans. Un moment après le Roi m'appella, & quand je me fus approché de lui, il me fit l'honneur de me parler sur le voyage que j'étois venu faire à *Lisbonne*, avec toute la bonté possible, & d'une maniere, en un mot, qui

qui marquoit l'envie qu'avoit Sa Maj. de m'accorder une distinction. Cette intention, qui n'échappa pas aux spectateurs, m'attira de toute la Cour les attentions les plus obligeantes pendant le sejour que j'y fis.

Ce Monarque savoit parfaitement joindre à la dignité, qui doit toujours accompagner la Majesté royale, l'affabilité, qui sert à la faire aimer. Sa figure y contribuoit; il l'avoit aussi distinguée que prévenante au tems dont je parle. Elle parut telle à tous ceux qui eurent l'honneur de le voir au Pavillon de l'entrevue & à *Elvas*.

Le Comte d'ERICEYRA & Mr. de MONTAGNAC m'ont compté deux traits de ce Prince & du Roi LOUIS XIV, qui leur faisant honneur à tous les deux, meritent d'être rapportés. Ils me dirent qu'à la mort du Roi *Dom* PEDRO en 1706, Sa Maj. Très-Chrêtienne fit proposer au nouveau Roi de Portugal, de profiter de la liberté que son avénement au trône sembloit lui donner, pour se détacher de l'alliance des Puissances, qui se trouvoient alors liguées contre les deux Couronnes de France & d'Espagne,

pagne, & pour se réunir à elles. Les sollicitations devenant préssantes, Sa Maj. Portugaise écrivit au Roi, que si après avoir pesé murement les raisons qui l'empêchoient d'acquiescer à sa proposition, il jugeoit néanmoins qu'il pouvoit l'accepter, sans blesser les interêts de sa reputation, & de ses Etats en Europe & aux Indes, il souscriroit en ce cas-là à sa decision. Ce généreux procedé toucha le grand Prince à qui il s'adressoit; & afin que le Monarque Portugais connût à son tour toute l'élevation & la magnanimité des sentimens de Sa Maj. Très-Chrêtienne, Elle lui repondit, que sensible à la confiance qu'il lui marquoit, & très éloignée d'en abuser, Elle avoit examiné les motifs qu'il avoit de vouloir tenir les engagemens du Roi son pere; qu'Elle les trouvoit justes, & qu'Elle lui conseilloit par conséquent de ne point changer de resolution, jusqu'à-ce que la Divine Providence leur donnât le moyen, de renouer entr'eux l'ancienne amitié, & l'alliance qui avoit subsisté entre les deux Royaumes.

La paix qui fut enfin signée à *Utrecht* ayant produit cet effet, le Roi

de Portugal forma le dessein de voyager en differentes Cours de l'Europe ; & en le confiant au Roi de France, il le pria de lui dire s'il l'approuvoit. Sa Maj. Très-Chrêt. lui écrivit alors pour l'en détourner, & pour lui faire remarquer les conséquences qui resultoient d'une semblable démarche. Ce Monarque parloit au Roi de Portugal comme il auroit fait à son fils ; & la sagesse de ses conseils détermina entierement Sa Maj. Portugaise à ne point sortir de ses Etats. On voit que l'amitié & la confiance qui regnoit entre ces deux Princes, étoit fondée sur la haute estime qu'ils avoient l'un pour l'autre.

Pendant le sejour que je fis à *Lisbonne*, j'eus de frequentes occasions de voir *Dom Diego de* MENDOÇA CORTE REAL. Il me pria à dîner à sa *Quinte*, afin, dit-il, de m'y entretenir avec plus de liberté. Il parut en effet, que c'étoit son intention, par la maniere amiable dont il m'y reçut, & par l'occasion qu'il me fit naître lui-même de lui parler de ma situation, & des traverses continuelles que j'essuyois. Notre conversation se

passa

passa avec une mutuelle confiance : j'en fus convaincu par les avis & les conseils qu'il me donna, & qui ne se ressentoient point de cet air mysterieux, que l'on trouve presque toujours aux Ministres. Il la termina en m'assurant, que je devois le regarder non seulement comme un ami, mais comme un pere : qu'il en avoit les sentimens pour moi, & qu'il étoit veritablement touché d'appercevoir, à quel point j'étois exposé aux traits de l'envie.

„ Au reste, *ajouta-t-il*, ne faites „ aucune difficulté de me dire naturel„lement si vous avez besoin de quel„que secours : car je vous déclare que „ j'ai ordre du Roi de vous le deman„der, & de vous remettre tout ce „ qui vous sera necessaire. Comptez „ sur la protection de Sa Maj. pour „ toujours. Elle est prevenue en votre „ faveur d'une veritable estime.

J'étois si peu accoutumé à l'amitié & à l'humanité que l'on me marquoit en Portugal, qu'elles me penetrerent de la plus vive reconnoissance. Je l'exprimai de mon mieux à Dom Diego de Mendoça & je le priai, dans toute la sincerité de mon cœur, de ne mettre

aucune difference entre les sentimens que Mr. l'Abbé de MENDOÇA son fils avoit pour lui, & les miens. Quant à la nouvelle grace qu'il m'apprenoit que le Roi vouloit m'accorder, je lui dis qu'elle mettoit le comble à toutes les obligations que j'avois à Sa Majesté : mais qu'eu égard à la gratification qu'Elle avoit daigné m'accorder, & à celle que j'avois obtenu du Roi d'Espagne, je me croyois absolument à l'abri de tomber, au moins de quelque tems, dans les embarras que j'avois essuyés à *Madrid* ; & que je croyois, par conséquent, devoir ne point abuser de la générosité vraiment royale du Roi, & ne lui demander que la continuation de son auguste bienveillance.

„ J'approuve votre desinteressement, „ *me repartit Dom Diego de Mendoça* ; „ j'y veux cependant mettre des bor„ nes, & vous exhorter à ne le point „ pousser trop loin. Votre Cour pa„ roit dans le goût de voyager : cet„ te circonstance vous oblige à aug„ menter beaucoup votre dépense. Vos „ revenus sont mediocres, & peut-être „ n'y aura-t-on pas toujours égard,

„ L'a-

„ L'abondance où vous croyez être s'é-
„ vanouïra plutôt que vous ne pensez,
„ Profitez de la bonté du Roi : je vous
„ repete que vous ne devez avoir au-
„ cun scrupule sur cet article, & que
„ c'est avec plaisir que Sa Maj. vous
„ donnera même le double de ce que
„ vous avez reçu, si vous le voulez.

Les instances obligeantes de Diego de Mendoça ne me firent point changer de sentiment. Je persistai à m'excuser de recevoir une nouvelle gratification ; & je me contentai de le prier, de me conserver la bonne volonté qu'il me marquoit, afin de l'employer, si dans la suite elle me devenoit encore necessaire.

Ce vénérable vieillard (car il avoit alors environ 72 ans) ne restraignoit pas à moi seul la bonté de son cœur : on peut dire que tous ceux qui l'abordoient, trouvoient en lui une affabilité & une patience, peu pratiquée par ceux qui remplissent ailleurs la même place qu'il occupoit. Je n'ai guere vu de Ministre, qui sût mieux que lui, écarter la hauteur, la fierté, & l'humeur que l'on remarque en beaucoup d'autres. Chaque jour à son audience,

ou quand il alloit chez le Roi, il étoit accablé d'une multitude de gens, dont les uns lui parloient, & les autres tiroient son habit ou son manteau pour être écoutés, d'une maniere à devoir lui causer quelques mouvemens d'impatience. Plusieurs, & entr'autres les femmes, revenoient à la charge avec une vraye importunité; & malgré cela il écoutoit un chacun avec une douceur & une tranquillité charmante, répondoit avec la même moderation, & sans paroître rebuter personne. J'ai deux ou trois fois été temoin de ce que je rapporte, & c'étoit toujours avec une nouvelle surprise, que je remarquois tant d'égalité dans un Ministre chargé de presque toutes les affaires de la Monarchie.

Quelqu'étendue que fût la confiance du Roi en Dom Diego de Mendoça, ce Monarque vouloit cependant être informé de tout, & que l'on ne donnât aucun ordre qui ne passât devant lui. Ses sujets avoient la liberté de lui exposer ce qui concernoit leurs interêts. Sa Maj. dans le tems dont je parle, donnoit audience publique deux fois la semaine. Un jour étoit destiné

à écouter les personnes de condition ; l'autre toutes sortes de gens, & indépendemment de ce moyen de connoître les malversations & les injustices qui se commettoient, il y avoit encore au Palais une espece de boete fermée à clef, & semblable à celles des bureaux des postes, où chacun avoit la liberté de mettre des Memoires, qui parvenoient directement au Roi. On peut abuser de tout : la malignité & l'envie prennent souvent l'apparence du zele & de la bonne foi. Il faut pourtant convenir, que rien ne doit tant contribuer à maintenir dans un Etat le bon ordre & la justice, que la persuasion où est le peuple, qu'il obéït à un maître ennemi du desordre & de l'injustice, & attentif à veiller sur la conduite de ceux à qui il confie quelque partie de son autorité.

Je passois une grande partie des journées à *Lisbonne* chez le Marquis de CAPYCELATRO. Il me combloit d'amitié, aussi bien que la Marquise sa femme. J'ose dire que j'éprouvai les mêmes sentimens de la part de tous ceux que j'eus occasion de voir & de fréquenter, & principalement de

la Comtesse * de CALHETTA sœur du Card. de ROHAN. Elle lui ressembloit autant par le caractere que par la figure ; & sa maison, où se rassembloit bonne compagnie, étoit aussi aimable que sa societé. Mr. & Made. de MONTAGNAC chez qui je logeois, étoient fort attachés à cette Dame. La preuve parlante qu'ils m'ont donnée tous trois de la bonté de leur cœur, dans une circonstance bien differente, servira, quand je serai venu au tems de la manifester, à faire concevoir une veritable estime pour eux.

Les agrémens qu'un particulier se procure dans une Cour étrangere, sont rarement mêlés d'amertume quand on sait qu'il n'y prétend rien. La curiosité n'a point de concurrens à craindre ; elle n'excite ni jalousie ni inquiétude : au contraire, tout le monde s'empresse à la contenter. Cette situation tranquille, où je me trouvois à *Lisbonne*, bien differente de celle qui m'attendoit en Espagne, ne m'engageoit

* On trouvera à la fin de ce volume *Pieces Justificatives No. XVI.* Une lettre que cette Dame m'écrivit lors de mon départ de *Lisbonne*.

geoit pas à presser mon retour, pour me rapprocher d'une troupe de tracassiers, qui vouloient persuader au public, que c'étoit un crime semblable à celui qu'on commet contre le St. Esprit, irrémissible en ce monde & dans l'autre, d'oser avancer que le Cardinal de Fleury n'avoit pas toujours raison. Cependant comme il y avoit près de six semaines que j'étois à *Lisbonne*, qu'il ne s'y passoit plus rien qui pût me servir de prétexte legitime d'y prolonger mon sejour, & que si je prenois ce parti on pouvoit le desapprouver en Espagne, je me déterminai à partir.

J'informai *Dom Diego de* MENDOÇA de ma resolution, & du desir que j'avois de prendre congé du Roi dans son Cabinet : ne lui cachant point, que c'étoit afin de trouver l'occasion de pouvoir parler sans temoin à Sa Majesté. Dom Diego de Mendoça approuva mon dessein ; & quand il m'apprit que le Roi m'accordoit cette grace, il m'avertit de ne rien dire qui eût rapport aux projets de l'Infant *Dom* EMMANUEL, ni aux démarches que j'avois faites à *Madrid* auprès du

Marquis d'ABRANTES sur cet article. Il finit par me dire que je n'avois qu'à me trouver chez le Roi, quand il sortiroit de travailler avec Sa Majesté, & qu'alors il m'indroduiroit auprès d'Elle. J'exécutai ce qu'il m'avoit prescrit ; & il fut exact à remplir sa promesse.

Dès que j'eus approché le Roi, il me dit avec une physionomie gracieuse & riante : " Votre resolution est donc „ prise de retourner à la Cour d'Espa„ gne ? J'en suis faché : je vous voy„ ois ici avec plaisir ; & j'en aurai tou„ jours, comme je vous l'ai deja dit, „ de vous donner des marques de mon „ estime. Devez-vous partir bientôt ?

Après demain Sire, *répondis-je* ; & j'avoue à Votre Majesté, que je n'ai pu me refuser la satisfaction, de chercher le moyen de l'assurer ici, combien je suis penetré de reconnoissance de ses bienfaits, & des bontés dont Elle a daigné m'honorer. Ma seule peine, Sire, est de n'avoir jamais rien fait qui les meritât, & d'être si hors de portée de pouvoir vous donner des preuves de mon zele pour votre service & pour votre gloire. Je supplie au moins

moins Votre Majesté, de ne mettre aucune difference entre ses sujets & moi. Les droits, Sire, que leur naissance vous donne sur eux, & dont le pur hazard a décidé, ne sauroient être plus forts que ceux que les graces de votre Maj. me font éprouver actuellement qu'Elle a aquis sur moi.

Les expressions qui partent du cœur, n'étant jamais équivoques, l'art est superflu pour les rendre persuasives. Celles dont je me servois en parlant au Roi de Portugal avoient ce caractere; & firent sur son esprit l'impression que je souhaittois. En m'assurant qu'il me savoit beaucoup de gré des sentimens que j'avois pour lui, il me temoigna qu'il avoit été bien aise de m'obliger, & que je pouvois toujours compter sur sa bonne volonté. Je voulus alors mettre un genou à terre pour lui baiser la main, selon que ses sujets le pratiquent; mais il m'en empècha. Il reçut cependant, avec bonté cet hommage de mon respect; & je me retirai, rempli de l'attachement le plus sincere pour Sa Majesté. Je le conserverai le reste de mes jours pour sa memoire.

Le même jour j'eus l'honneur de voir la Reine, qui me fit celui de me parler sur mon voyage à *Lisbonne*, & sur d'autres choses indifferentes, d'une maniere qui marquoit l'intention qu'elle avoit de me dire quelque chose d'obligeant. Elle se servit même quelquefois de la Langue françoise; ce que n'avoit point fait le Roi, quoiqu'il l'entendît fort bien. La Reine me chargea, quand je serois de retour à *Seville*, de rapporter à Leurs Maj. Cath. combien la Princesse lui étoit chere, & la satisfaction qu'elle avoit de la posseder.

Si l'auguste naissance de la Reine de Portugal, qui descend de tant d'Empereurs & de Rois, & son admirable pieté, inspire pour elle un profond respect, son affabilité ne lui gagne pas moins tous les cœurs; & peu de Princesses réunissent autant qu'elle, ce qui sert à attirer l'attachement & la vénération. Tous ceux qui ont eu le bonheur d'approcher Sa Majesté, & d'être témoins des exemples continuels de vertu qu'elle donne, s'accordent là-dessus, & conviennent qu'elle suit parfaitement

tement

tement les traces de la ſainte & auguſte Imperatrice ſa mere.

Je me ſéparai avec un veritable regrèt des perſonnes que je voyois aſſidûment à *Lisbonne* : elles me marquerent les mêmes ſentimens ; & j'ai eu lieu dans la ſuite de connoître qu'ils étoient ſinceres. La veille de mon départ Mr. de MONTAGNAC me remit une lettre de Mr. d'ADONCOURT †. Il m'apprenoit que, ſur ce qu'il avoit dit à la Reine Douairiere d'Eſpagne, que je voulois aller à *Liſbonne*, Sa Maj. lui avoit répondu, qu'Elle écriroit au Roi ſon neveu en ma faveur. C'eſt effectivement ce que j'appris enſuite qu'elle exécuta. Je partois, & une recommandation ſi puiſſante me devenoit inutile ; mais je ne fus pas moins ſenſible à la nouvelle preuve que je recevois de la bienveillance de cette bonne Princeſſe. Je n'oublierai jamais les bontés dont elle m'a conſtamment honoré juſqu'à la fin de ſa vie.

Milord TYRAWLEY, chez qui j'avois

† On en trouvera l'extrait à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives* No. *XVII.*

j'avois ſouvent mangé, voulut encore le jour que je partis me donner à dîner ſur un *paquebot* Anglois. Mr. & Made. de MONTAGNAC, Madle, leur fille, & d'autres perſonnes, furent de la partie. On étoit convenu que le petit bâtiment mettroit à la voile pendant que nous dînerions, & qu'on me conduiroit ainſi juſques à *Aldea Gallega*. Tout alla à merveille, à l'exception du vent. Il n'en vint pas un ſoufle ce jour-là. Nous eumes beau mettre à la voile & lever l'ancre; nous ne fimes pas trente pas pendant tout le tems du repas. Quand il fut vers ſa fin; il commençoit à faire tard; & il étoit neceſſaire de profiter du reſte du jour pour traverſer le *Tage*. Milord TIRAWLEY me donna un canot avec pluſieurs rameurs, & j'arrivai à l'entrée de la nuit à *Aldea Gallega*.

J'avois vu ſouvent chez Mr. de MONTAGNAC un Gentilhomme françois nommé LAVELLE, Capitaine d'Infanterie au ſervice de Leurs Maj. Catholiques, qui étoit venu de *Petersbourg* ſur un vaiſſeau Ruſſien. Cet Officier ayant été obligé de quit-

ter l'Espagne pour une affaire d'honneur, qu'il avoit eu avec un de ses camarades, étoit allé chercher de l'emploi en Moscovie. Son projet n'ayant pu réussir, il avoit engagé le Duc de LIRIA à écrire en sa faveur au Marquis de CASTELARD, & à lui procurer d'autres protections auprès de ce Ministre, par le moyen des quelles il esperoit obtenir sa grace & son rétablissement. Il s'agissoit d'allér solliciter l'un & l'autre. Mr. & Made. de Montagnac m'ayant recommandé les interêts de cet Officier, & demandé la permission qu'il pût me suivre, je lui offris une place dans mon Carosse, & je le trouvai avec le Seigneur *Dom* GONZALO à *Aldea Gallega*. Celui-ci, âgé de 54 à 55 ans, recitoit pendant presque toute l'après-dînée son rosaire, & cependant la conversation alloit toujours son train. Le mêlange paroissant bizarre à Mr. de Lavelle, devint le sujet de sa critique; & les fréquentes altercations qu'elle excita entr'eux, m'amuserent beaucoup pendant le chemin.

Quand j'arrivai à *Seville*, je trouvai la Cour partie pour aller à *Cadix* & à

l'Isle

l'Isle de *Leon*. La nouvelle de l'arrivée des Gallions détermina Leurs Majestés, à se procurer le plaisir de les voir entrer dans le Port de *Cadix*. Elles eurent effectivement cette satisfaction depuis les fenêtres de la maison, qu'Elles occupoient sur le bord de la mer. La flotte étoit de 16 voiles, y compris les vaisseaux de guerre & des Assogues. Le trésor qu'elle portoit, quoique très considerable, l'auroit été davantage encore, si l'on avoit pu y joindre celui de *Lima*, qu'on n'avoit pas jugé à propos d'envoyer à *Carthagene*, à cause de l'incertitude où l'on avoit été si longtems du départ des Gallions.

Après avoir laissé mon équipage à *Seville*, je m'embarquai sur le *Guadalquivir*, pour aller à *San Lucar de Barrameda*. Mr. F-I R R A O, Nonce du Pape en Portugal, ayant eu ordre, comme je l'ai dit *, de sortir du Royaume, avoit obtenu la permission de Leurs Maj. Cath. d'habiter cette ville. Il y residoit quand j'y passai. Ce Ministre avoit lié une étroite amitié, pen-

† Tome VI. page 13.

pendant le peu de tems qu'il avoit été à *Lisbonne*, avec Mr. de MONTAGNAC; & celui-ci me pria de lui porter 500 *Mœdas de oro*, qu'il vouloit lui faire remettre en especes. La commission, eu égard à la disgrace du Roi de Portugal, que ce Nonce avoit encourue, ne laissoit pas de m'embarrasser. Je priai l'Abbé de MENDOÇA d'informer Mr. son pere de la proposition de Mr. de Montagnac, & de m'apprendre si je devois l'accepter, ou prier celui-ci de m'en dispenser. La réponse de ce Ministre me laissant en pleine liberté d'exécuter ce que Mr. de Montagnac souhaittoit, je me chargeai volontiers des 500 *Mœdas de oro*, & je les donnai moi-même au Nonce. Il me retint à dîner, & après m'avoir entretenu longtems de tout ce qui s'étoit passé lorsqu'il avoit reçû l'ordre de sortir de Lisbonne, il voulut absolument que je prisse son carosse, pour aller au Port *Sainte Marie*. Nous eumes ensuite quelques relations de lettres, & il m'en adressa plusieurs, que je fis tenir à Mr. de Montagnac, qui de son côté m'envoyoit ses réponses.

Depuis le refroidissement auquel l'Abbé

bé de LIVRY avoit donné lieu entre la France & le Portugal, Mr. de Montagnac trouvoit peu d'agrémens à *Lisbonne*, & l'union qui avoit paru entre lui & le Nonce ne les avoit pas augmenté. Le commerce qui subsistoit entre ces deux Ministres, quelqu'indifferent qu'il pût être, devenant pourtant en quelque façon suspect par les circonstances où ils étoient, je ne voulus point contribuer à l'entretenir, sans savoir si cette démarche ne déplairoit point à Sa Maj. Portugaise, & j'écrivis à Mr. l'Abbé de MENDOÇA, pour le prier de me l'apprendre. Ma juste délicatesse sur cet article plut au Roi: c'est ce que cet illustre Abbé me marqua dans une lettre, dont voici l'extrait, qui servira en même tems de preuve de la bonté de son cœur, & préparera le Lecteur sur la continuation des mortifications que je souffris en Espagne, & dont je vais reprendre le fil.

à *Lisbonne* le 3 *Juin* 1729.

M.

J'AI *eu l'honneur de recevoir de vos nouvelles, dont j'étois fort en peine, puis-*

que je m'interesse à tout ce qui vous regarde comme à moi-même : ainsi ne croyez point que vos lettres me puissent jamais ennuyer. Cet honneur-là me fait un si sensible plaisir, que je vous prie de ne me point oublier dans vos momens de loisir, autant que cela ne pourra préjudicier à la circonspection que vous êtes obligé de garder dans les circonstances où vous vous trouvez....... Je vois avec chagrin, que vous restez là, sans qu'on fasse attention aux bons services que vous avez rendus aux Cours, & aux talens que Dieu vous a donnés pour les emplois les plus éminens : mais comme votre but est si saint, Dieu accomplira tous vos souhaits. Si par hazard vous avez besoin de quelques secours, je vous prie de me mander un mot là-dessus, puisque j'ai ordre de cela. Mon pere vous assure de ses très humbles respects, & vous fait mille complimens. Si je puis vous être bon à quelque chose, honorez-moi de vos ordres. En attendant j'ai l'honneur d'être avec un attachement très repectueux,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très obéïssant Serviteur.

Signé DIEGO DE MENDOÇA CORTE REAL.

P. S. Le Roi est charmé de vos attentions à l'égard de la correspondance de Mr. FIRRAO.

Quoiqu'il ne fût pas plus difficile de passer du Port *Ste. Marie* à l'Isle de *Leon*, où Leurs Maj. Cath. se trouvoient, qu'à *Cadix*, je préferai d'aller d'abord dans cette ville. Une partie de la Cour s'y trouvoit; & avant de me présenter devant Leurs Majestés, j'étois bien aise de connoître ce que la cabale du Marquis de BRANCAS pouvoit avoir tramé contre moi pendant mon absence. La précaution ne fut point inutile. Les diverses questions qu'on me fit, me donnerent bientôt lieu d'observer, que les mêmes personnes, qui auroient été sensiblement piquées de voir quelque commission de Leurs Maj. être le motif de mon voyage, ne revenoient encore à établir cette opinion, qu'afin de se procurer le plaisir de montrer qu'elle étoit fausse, & de m'attirer cette espece de ridicule, qui resulte toujours d'un relief imaginaire qu'on prétend escamotter. Je ne fis aucun semblant de me méfier de ce dessein, ni même de l'appercevoir, me contentant, pour le rendre inutile,

le, de séjourner deux jours à *Cadix.* Mon peu d'empressement d'aller à l'Isle de *Leon*, qui joint ce Port, montroit assez, que je n'avois aucune relation à faire à Leurs Majestés, & que je n'en cherchois pas même indirectement l'occasion.

Au bout de ce petit intervalle je me présentai devant le Roi & la Reine comme ils revenoient de la promenade, & je leur baisai la main selon l'usage. Le Roi me dit avec un visage riant: „ Eh „ bien, êtes-vous content de votre voya„ ge? Et sur ce que je répondis qu'il m'avoit fort amusé, la Reine prit la parole, & ajouta à ce que le Roi venoit de me dire: „ Vraiment ce n'est „ point ici où je veux que vous nous „ en fassiez le recit"; après quoi elle entra avec le Roi dans la Chambre.

Ce discours de Sa Maj. sembloit insinuer, qu'elle & le Roi avoient intention de me parler en particulier; mais comme je me doutai, que la veritable étoit d'empêcher le Roi dans le moment présent de m'entretenir, je n'eus garde, en recherchant une audience, de supposer à la Reine une curiosité qu'elle n'avoit point, & de prétendre que mon

voyage me valût cette legere distinction. Les émissaires de l'Ambassadeur de France s'attacherent également, à répandre qu'on ne me l'avoit point accordée, & à découvrir si j'en étois mortifié: mais il leur fut force de s'en tenir à cet égard aux conséquences qu'ils prirent la peine de tirer de leur cerveau, par la comparaison qu'ils eurent occasion de faire de ce qu'ils auroient senti eux-mêmes, s'ils avoient été à ma place.

Quand on a habité quelque tems les Cours, on ignore rarement, que la jalousie qui y regne, s'étudie à fletrir les actions les plus innocentes. L'experience que j'avois deja aquise sur cet article, prit un nouveau degré de force, par tout ce que j'observai qui se passoit sur mon sujet depuis mon retour. Il sembloit que j'étois devenu en quelque façon l'unique point de vue des créatures de l'Ambassadeur de France; & qu'ils ne s'appliquoient qu'à le rendre aussi désagréable aux yeux du public, qu'il le paroissoit aux leurs. L'espece de victoire que la gratification du Roi d'Espagne, & les lettres qui l'accompagnoient, m'avoient fait remporter sur eux, avoit poussé leur patience à bout; & depuis

qu'ils appercevoient, que les preventions qu'ils avoient données contre moi à la Reine faisoient impression, ils redoubloient d'ardeur pour les fortifier, & pour multiplier ces petits dégouts, qui rendent insuportable le sejour où on les éprouve. Il n'en est aucun qui le devienne davantage par un semblable projet, que celui d'une Cour. L'obligation de s'y montrer, fait trouver à chaque instant quelque marque de l'indifference avec laquelle on y est regardé: vous avez beau la fuir, elle vous rencontre par tout. La faveur seule dans ce lieu-là décide du merite: si elle paroit vous abandonner, à peine êtes-vous apperçu, & encore moins écouté. La timidité même qu'un état chancellant imprime à l'homme, le dénonce à ceux qui l'environnent: il se trouve isolé au milieu de la multitude; & quand il rentre chez lui, il n'y rapporte que l'image de l'oubli, & des préferences humiliantes qu'il a essuyées.

Je comprenois parfaitement, que les Partisans du Cardinal de Fleury revenoient au dessein de me conduire insensiblement dans cette situation; & tout ce que j'apprenois des senti-

ſentimens de la Reine ſur mon ſujet, me faiſoit craindre à juſte titre, qu'ils ne l'exécutaſſent aſſez facilement. Je ne voulus cependant marquer aucun décou-ragement: au contraire, je ceſſai d'aller chez la Ducheſſe de St. PIERRE; je temoignai peu d'inquietude ſur les tracaſſeries qu'on pouvoit me ſuſciter, & j'en faiſois ſouvent le ſujet de quelques plaiſanteries. Cet air d'aſſurance, le haut & le bas perpétuel que le public appercevoit dans tout ce qui m'arrivoit, l'engageoit à me conſerver, malgré mes ennemis, cette attention que l'on a pour ceux, qu'on ſoupçonne pouvoir tout-à-coup parvenir à certaines places. J'œconomiſois de mon mieux ce petit profit.

La Cour d'Eſpagne, pendant ſon ſéjour à l'Isle de *Leon*, reſſembloit tout-à-fait à un Général d'armée. Il n'y avoit que peu de maiſons autour de celle d'un Negociant, que leurs Maj. occupoient. L'Ambaſſadeur de France, & tous les Courtiſans, logoient dans pluſieurs autres repandues dans l'Isle. Preſque tout le monde avoit laiſſé ſes équipages à *Seville*, par la difficulté de les faire venir par terre à *Cadix*; & l'on ſe ren-

doit

doit viſite à pied. Cet inconvenient obligeoit chacun à reſter chez ſoi. Leurs Maj. montoient à-peu près tous les jours ſur une gondole magnifique, que la ville de *Cadix* avoit fait conſtruire exprès. Elles viſitoient dans la Baye les Forts, les Arſenaux, & tout ce qui pouvoit exciter leur curioſité. Elles virent auſſi lancer à l'eau un Vaiſſeau de guerre de 70. Canons nommé *l'Hercule*, qui étoit le premier qu'on avoit conſtruit dans le nouvel attelier du *Puntal.* La circonſtance rendoit *Dom Joſeph* PATIÑO, Miniſtre de la Marine, fort à la mode. Il ſavoit parfaitement profiter de l'occaſion.

La Ville de *Cadix* donna auſſi à leurs Maj. le divertiſſement d'un feu d'artifice, qu'on tira ſur la mer; vis-à-vis les fenêtres de la maiſon où Elles avoient logé en premier lieu. Elles y retournerent pour le voir. Le même deſſein m'engagea à venir de *Cadix*, où j'étois allé paſſer quelques jours. J'abordai préciſément au bas de la maiſon où ſe trouvoient le Roi & la Reine, & lorſqu'ils étoient à la fenêtre. Ils apperçurent, quand je débarquai, que je n'avois avec moi qu'une chauferette. Cet

équipage leur donna lieu de me faire quelque plaisanterie, quand ils me trouverent en sortant, sur mes précautions contre le froid. Une parole, un simple sourire de la part des Rois, est toujours remarqué. Je l'éprouvai alors. Le pur hazard me procura cette petite faveur : cependant quelque legere qu'elle fût, elle mortifia ceux qui ne pouvoient voir d'un œil indifferent qu'on m'en accordât aucune.

Je reçus à *Cadix* la visite d'un Gentil-homme de Normandie, nommé Mr. de CHAMPEAUX *. Il me remit une lettre du Comte d'HAUTEFORT BOZIN, qui me recommandoit ses interêts. J'étois peu à portée de lui rendre des services essentiels; cependant je lui offris tout ce qui pouvoit dépendre de moi, & je me fis un vrai plaisir de répondre, par toutes les attentions possibles, à celles qu'il me marquoit. Mais les sentimens dont il me faisoit l'étalage ne furent pas de longue durée ; & quand il vit que ses projets exigeoient qu'il en revêtit d'autres, il sut

† Depuis Resident de la part du Roi de France à *Geneve*, à present avec le même caractere à *Hambourg*.

sçut bientôt se conformer aux circonstances du tems : nous en parlerons en son lieu.

Leurs Maj. Cath. voulant se trouver aux Fêtes de Pâques à *Seville*, partirent le 31. Mars de l'Isle de *Leon*. On avoit fait venir les Galeres à la *Punta de Suazzo*. Leurs Maj. s'embarquerent sur la Capitane commandée par *Dom Joseph* DE LOS RIOS, & vinrent au Port de *Ste. Marie*, d'où Elles furent à *San Lucar de Barrameda* par terre, & ensuite au *soto d'Oñana*, pour y prendre le divertissement de la chasse. Mr. ALDOBRANDINI, Nonce du Pape, leur présenta à *San Lucar* M. FIRRAO, qui n'avoit pu avoir audience lorsqu'elles y avoient passé en venant à *Cadix*.

Leurs Maj. n'arriverent que le 10. d'Avril à *Seville*. L'Eglise cathedrale de cette Capitale *d'Andalousie* est une des plus riches d'Espagne. On le voit par la quantité d'argenterie, & par les tentures dont elle est ornée aux fêtes solennelles. Il n'y a rien de plus superbe que ce qu'on appelle *el monumento*, où l'on porte le saint Sacrement le Jeudi saint. C'est

un temple à l'antique, conſtruit au bas de la nef de l'Egliſe, auquel il paroît qu'on monte par quatre côtés. On place au milieu le St. Sacrement. Le temple eſt ſoutenu par des colonnes peintes en marbre, & ouvert de toutes parts. Les décorations ſont magnifiques, auſſi bien que l'illumination de plus de mille cierges ou lampes, qui ne diſcontinuent point de brûler juſques au lendemain. Le coup-d'œil, quand on entre le ſoir dans l'Egliſe, eſt d'une beauté raviſſante.

Le Chapitre avoit fait préparer une tribune près du maître-autel, où Leurs Maj. & les Princes aſſiſterent aux offices de la ſemaine ſainte. Elles virent de là les proceſſions qui ſe font le mecredi, le jeudi, & le vendredi ſaint, & qui traverſent l'Egliſe pendant qu'on chante les tenebres : La curioſité m'engagea à ètre une fois temoin de ce pieux ſpectacle. Tous les myſteres de la Paſſion repréſentés au naturel, paſſoient ſucceſſivement ſur des eſpeces de theatres, portés par pluſieurs hommes, & s'arrêtoient devant la tribune de Leurs Majeſtés, pour qu'Elles euſſent le tems de les

con-

considerer & de les venerer. Au bout de quelques momens de pause, ces lourdes machines faisoient une inclination pour saluer Leurs Majestés, & la procession continuoit. On leur fit observer la même civilité pour les personnes d'un certain rang, qui se rencontrerent sur le passage, & entr'autres pour le Duc d'OSSUNE, auprès duquel je me trouvai. J'avoue que je ne fus pas moins surpris de toutes ces reverences, que des habits de deuil de la Ste. Vierge, & de ce qui l'accompagnoit. Je ne pouvois comprendre, comment on osoit rendre ce que la Religion a de plus touchant & de plus saint, l'objet de l'amusement d'une ville: car c'est uniquement à quoi servent ces processions; sans compter qu'elles donnent lieu à ceux, qui, pendant une grande partie de la nuit, promenent ces pesans fardeaux, de violer le précepte du jeûne, & à beaucoup de dissolutions dont on convient que les suites se font sentir toutes les années.

Les négociations que le voyage de Leurs Maj. avoit suspendues, se renouvellerent pendant leur sejour à l'Is-

le de *Leon* & à *Seville*. Le Cardinal de Fleury voyoit avec une fenfible peine l'inactivité du Congrès : il ne negligeoit rien pour le remettre en vigueur. L'Angleterre le fecondoit de fon mieux : l'incertitude de fa fituation avec l'Efpagne lui devenoit chaque jour plus à charge ; il faloit la terminer à quelque prix que ce fût. Les inftances de cette Couronne, dans lefquelles intervenoient auffi les Etats-Généraux, tendoient toutes à ce but : à *Paris*, comme à *Seville* elles étoient des plus fortes & des plus preffantes.

Tant de vivacité n'émouvoit pas l'Efpagne, éloignoit toujours la décifion, & n'accordoit que des efperances. On fe détachoit avec peine de celles que l'Empereur avoit données ; & quoique Leurs Maj. Cath. entreviffent de plus en plus qu'elles avoient été mal fondées, la crainte de ne pas trouver plus de folidité dans les promeffes des Alliés d'Hanover, les retenoit. Elles exigeoient qu'une prompte exécution des engagemens qu'ils offroient de prendre, en garantît la fincerité : fans cette condition, tout fembloit fufpect.

L'Empereur, à qui l'on attribuoit en partie

partie la resistance de l'Espagne, voulant dissiper ce soupçon, offroit ses bons ofices pour la vaincre ; mais en même tems il les rendoit peu efficaces. Ce Monarque n'étoit pas faché d'arrêter la conclusion d'un traité définitif, jusqu'à ce qu'il eût déterminé lès Puissances maritimes à se rendre garantes de la pragmatique sanction, & à ne point regarder avec tant d'indifference les projets de la Cour d'Espagne. Sa Maj. Imp. vouloit aussi achever de tirer les subsides que cette Cour s'étoit obligée de lui payer, avant que les événemens qu'on prévoyoit lui eussent fourni quelque prétexte de les refuser.

Une multitude d'interêts differens, qu'on s'efforçoit de cacher, tenoient ainsi toute l'Europe armée. Le Congrès reduit à les deviner, s'occupoit en vain du soin de les regler ; & comme l'impossibilité où l'on croyoit être, de discerner alors les vrais amis d'avec les faux, empechoit les principales Puissances de recourir à la voye des armes, il n'y avoit entr'elles ni guerre, ni treve, ni paix.

L'Angleterre soufroit plus impatiemment que toute autre, un état si in-

certain : il l'engageoit à des dépenses aussi considerables qu'auroit pu faire une rupture ouverte avec l'Espagne. Les plaintes des négocians, sur les violences qu'ils prétendoient essuyer de la part des Espagnols, même depuis la signature des Préliminaires, se multiplioient chaque jour. Les fonds publics baissoient, & les murmures contre le Gouvernement étoient si publics, qu'on débita à *Londres* plusieurs écrits satyriques pour le décrier. Il tendoient à prouver, qu'il valoit mieux commencer la guerre, que de se laisser amuser par les pueriles esperances, que des Ministres ignorans ou corrompus donnoient d'une paix prochaine.

Quoique l'usage que la nation Angloise fait d'une liberté dont elle paroît si jalouse, ne consiste depuis longtems qu'en des protestations, ou qu'à obliger son Souverain à prendre, en certaines circonstances, plus de précautions qu'ailleurs pour exécuter ce qu'il veut, les Ministres crurent cependant devoir travailler à dissiper les impressions, que les libelles repandus contre eux pouvoient produire; & dans cette vue ils firent

firent inferer d'abord dans les écrits publics differentes remarques ou reflexions, qui justifioient leur conduite. Les premieres qui parurent étoient divisées en 7 articles, que voici.

I. COMME *tous les Traités, & toutes les Alliances qui subsistent entre la Grande-Bretagne & les autres Puissances de l'Europe, sont défensives; si la Grande-Bretagne entreprend seule de déclarer la guerre à l'Espagne, nos alliés seront en droit de considerer cette démarche comme une rupture de la Paix.*

II. *D'autant que nos griefs contre l'Espagne ne roulent que sur ce que les Espagnols enlevent nos bâtimens dans les mers de l'Amerique, on ne peut exiger le redressement que par la voye des négociations: car ceux qui ont fait des pertes par cette violence, ne peuvent esperer aucun dédommagement par la voye des armes. Mais si l'on ne peut rien obtenir sur cet article par la voye des representations & des négociations, ce sera alors qu'il sera tems d'avoir recours aux armes avec le secours de nos Alliés, & que nous serons fondés de le demander & de l'exiger.*

III. *On doit considerer jusqu'à quel*

 point,

point ; dans la circonstance présente des choses, nous dérangerions l'équilibre du pouvoir en Europe, si nous faisions sentir à l'Espagne toute la pesanteur de nos forces. Après le coup porté, il ne seroit pas aussi facile que quelques-uns se l'imaginent, de rétablir cet équilibre.

IV. *Quoique l'on avoue que nous sommes autant, ou même plus en état qu'aucun de nos voisins de faire la guerre, cependant il faut remarquer, que si l'on pouvoit encore continuer quelque tems, sans interruption, les payemens qui se tirent du fonds d'amortisement, les dettes de la Nation se trouveroient sur un pié, qu'on n'auroit plus d'accidens à craindre.*

V. *L'éloignement que font paroître les Ministres, de plonger le Royaume dans une nouvelle guerre avec l'Espagne, est une preuve évidente, qu'ils ne cherchent pas à puiser en eau trouble, ainsi que l'ont fait toujours ceux qui ne cherchent qu'à s'enrichir.*

VI. *Il n'y a rien dans le cours des affaires plus hors de portée du public, que de juger quand il faut que la Couronne fasse la guerre. Le peuple peut demander la paix, quand il sent qu'il succombe sous le fardeau de la guerre ; mais*

mais il est étonnant qu'il soit mécontent de la durée de la paix, & qu'il s'imagine devenir heureux par une guerre inutile.

VII. *Enfin on devroit considerer, combien il y en a peu parmi ceux qui parlent de guerre, qui seroient en état de juger impartialement des circonstances présentes. Ce n'est qu'aux esprits inquiets & ennemis du repos de leur patrie, à qui l'on peut appliquer ce proverbe :* multis utile bellum.

A la suite de ces reflexions le Ministere Anglois fit placer dans le Journal de *Londres*, une lettre écrite par un certain *Publicola*, qui refutoit les insinuations malignes du *Kraftsman*. Mais l'Auteur de celui-ci, toujours contraire au gouvernement, ne laissa pas cette lettre sans réponse ; & dans son papier hebdomadaire, qu'il doubla cette fois, il entreprit de refuter tout ce que *Publicola* avoit avancé. Le même Auteur attaqua aussi plusieurs autres brochures *, qui se repandirent alors

* REMARQUES *sur la conduite de la Grande-Bretagne, dans ses négociations au dehors.* APOLOGIE *de la recherche de la conduite de la Grande-Bretagne*, &c.

en faveur des Miniſtres ; & tombant ſur le Traité proviſionnel qu'avoit enfanté le Congrès de *Soiſſons*, il le traitoit de fatras de choſes qu'on n'entendoit point.

Les deux partis oppoſés qui ſe trouvent en Angleterre, s'efforçoient de part & d'autre, par cette eſpece de contreverſe, à mettre la nation de leur côté. Il parut pendant la ſeance du Parlement, qui commença le 1 Fevrier 1729, combien ils étoient animés l'un contre l'autre. Les débats qui s'éleverent dans cette aſſemblée, ſur le nombre des troupes qu'on devoit entretenir, & ſur pluſieurs autres propoſitions, furent longs, & fort vifs : mais le parti de la Cour eut toujours la ſuperiorité ; il ne laiſſa à ſon adverſaire que la ſatisfaction de déclamer contre cette complaiſance, & de la traiter de lâcheté.

Les griefs que les critiques du gouvernement prétendoient que la Nation avoient contre ce dernier, rouloient principalement ſur le peu de protection qu'il accordoit au commerce, & ſur les meſures ſecrettes qu'il prenoit avec l'Eſpagne, pour rendre à cette Couronne

ronne *Gibraltar* & *Port-Mahon* †. Les Ministres tâcherent encore de détruire ce soupçon, en rendant publics les ordres qui avoient été donnés aux Amiraux, & en faisant imprimer la liste des vaisseaux pris par les Espagnols, dont la quantité & la valeur se trouvoient fort inferieures à ce que leurs ennemis débitoient. A l'égard de la conservation des deux Places que l'Angleterre avoit aquises sur l'Espagne, le Roi d'Angleterre répondit à l'adresse que les deux Chambres lui presenterent sur ce sujet, qu'il continueroit de prendre, comme il avoit fait jusqu'alors, les soins les plus efficaces, pour maintenir le droit incontestable que la Nation avoit aquis sur l'une & sur l'autre.

On soupçonna la Cour d'Espagne, d'avoir fait repandre alors à *Londres* un Ecrit anonyme, qui avoit pour titre : *Question*, savoir *s'il convient à la gloire & à l'interêt de la Nation Britannique, de restituer à l'Espagne Gibraltar*

† Lorsque le Roi d'Angleterre se rendit au Parlement, le peuple en criant *Vive le Roi*, ajoûtoit : *Gibraltar & Port-Mahon à perpetuité.*

braltar & *Port-Mahon?* Cette même question se renouvelle si souvent, que je crois faire plaisir au Lecteur, de rapporter ici un Extrait de cette brochure, qu'on m'envoya.

Il *est vrai*, disoit l'Auteur en entrant en matiere, *que les titres de la Grande-Bretagne pour la possession de* Gibraltar *& de* Port-Mahon, *sont d'autant plus legitimes, que ces Places lui ont été cedées par des traités solennels; mais comme on a remarqué dans la suite, que les inconveniens d'une telle cession étoient trop préjudiciables à la gloire & à l'interêt de la Nation Espagnole, le feu Roi* GEORGE I. *de glorieuse memoire jugea, qu'il étoit plus important de se menager l'amitié & le commerce de l'Espagne, que de s'obstiner à soutenir des conquêtes, dont la possession ne pourroit manquer d'aliener la bonne intelligence entre l'Espagne & l'Angleterre, qui est si avantageuse à la prosperité des peuples Britanniques: & sur ce que Sa Maj. comprit aussi, que cette possession fomenteroit à perpetuité une haine & une jalousie, qui ne manqueroit jamais d'éclatter à la premiere occasion, Elle se détermina à donner au Regent de Fran-*

ce la promesse, dont il s'agit présentement. Or cette promesse ayant été insérée dans les propositions qu'on fit à l'Espagne avec l'offre de la garantie, elle a aquis la force d'un engagement, sur l'exécution duquel l'Espagne insiste aujourd'hui. Mais sans entrer plus avant dans cette discussion, on se contentera de prouver en peu de mots, qu'indépendemment de l'engagement susdit, la Couronne de la Grande-Bretagne, se déterminant à rendre ces Places, ne sera rien qui puisse porter atteinte à sa gloire, & qu'au contraire elle se procurera des avantages réels & solides.

En commençant par la premiere *consideration, c'est une maxime généralement reçue parmi toutes les nations policées, qu'il n'y a rien de plus glorieux, que de pouvoir contribuer au bonheur de plusieurs peuples, & d'avancer leur prosperité. C'est la veritable gloire des Souverains: & cette maxime prévaut sur toutes celles des conquêtes les plus brillantes; surtout si elles ne se peuvent conserver que par l'effusion du sang, & en perpétuant les troubles, la confusion, la violence & la haine. De ce sentiment la raison nous conduit naturellement à ce-*

lui,

lui, d'être persuadés, qu'on ne peut parvenir au but si desiderable de maintenir la paix & la prosperité, & d'eviter les funestes suites de la haine qui se met entre les nations, qu'en détruisant les causes qui s'opposent aux maximes du Droit des gens; & comme ce moyen est l'unique qui fasse tarir la source des divisions, il est incontestable, que les peuples civilisés sont reciproquement obligés à un devoir si conforme au bien de la societé.

Ce principe reconnu, je demande à tout Anglois raisonnable, s'il croit la possession de Gibraltar *plus précieuse & plus necessaire, que la tranquillité de sa patrie? s'il est juste que sa nation s'arroge une domination perpetuelle sur le continent d'Espagne; & s'il doute qu'en la voulant soutenir, on perpetue à jamais les troubles & l'inimitié entre les deux Royaumes? On ne sauroit nier, ce me semble, que l'honneur de la Nation Espagnole ne soit interessé à bannir une puissance étrangere, qui veut malgré elle lui donner la loi; tout ainsi que la Nation Britannique ne pourroit soufrir, que l'Espagne, après s'être rendue maîtresse de quelque port de mer en Angleterre, prétendît le conserver à perpétuité: & puis-*

puisque tout bon Anglois ne disconviendra point de cette verité, il faut qu'il avoue, qu'il ne sauroit condanner, sans manquer aux principes de l'équité, un sentiment si naturel, & qu'il approuve dans ses compatriotes. Or si l'on nous accorde ces principes, il resulte necessairement, qu'il est aujourd'hui du devoir des Anglois, de bannir à jamais les occasions de haine & de discorde entr'eux & la Nation Espagnole, en faisant le sacrifice pour le bien général de toute l'Europe, de restituer deux places, qui serviront en tout tems de prétexte à allumer la guerre, & à la rendre interminable.

Indépendemment de ces reflexions, la Nation Brittannique est trop sage & trop judicieuse, pour donner dans les idées d'une fausse gloire, telle que seroit celle de se persuader, que son honneur l'engage à conserver des conquêtes qu'elle a rendues comme imprenables. Car supposé qu'elle voulût se repaître de pareilles chimeres, cette nation doit être à cet égard entierement satisfaite; puisque personne ne lui dispute, d'avoir employé tout ce que l'art & le genie de la fortification peut inspirer de plus parfait pour rendre Gibraltar imprenable, & que l'experien-

ce d'une défense faite nouvellement avec tant de bravoure ; a fait suffisamment connoître qu'on ne sauroit lui enlever cette forteresse par les armes. Les Anglois n'ayant donc rien à desirer sur cet article-là, il ne manque aujourd'hui, pour achever de rendre leur gloire plus éclattante, que de sacrifier au bien général & à la tranquillité commune de toutes les nations de l'Europe, un rocher sterile & une langue de terre inutile.

Par ces considerations je crois avoir montré suffisamment, que la réstitution de Gibraltar *&* de Port-Mahon *entre les mains de l'Espagne, bien loin de porter préjudice à la réputation de la Nation Brittannique, servira au contraire à faire paroître sa justice, sa moderation & sa générosité. Quant à la* seconde *reflexion concernant l'interèt, il est surprenant que l'on veuille pour ainsi dire faire dépendre la prosperité des peuples Brittanniques, & celle de leur commerce, de la possession d'un Port de mer dans le Détroit de* Gibraltar ; *quoiqu'il soit notoire, que la même nation a abandonné volontairement le Port de* Tanger, *dont la situation au même Détroit, sur*

les

les côtes d'Afrique, lui procuroit tous les avantages qu'elle se promet de Gibraltar. *La Nation Angloise alors n'étoit pas moins éclairée sur ses veritables interêts, qu'elle l'est aujourd'hui; & par conséquent on doit conclurre, qu'elle n'auroit pas pris une pareille resolution, si elle n'avoit connu, que les fraix pour la conservation d'un Port si éloigné, surpassoit de beaucoup les avantages qu'elle pouvoit en retirer, & que l'Angleterre étant d'ailleurs si redoutable par sa marine, n'auroit nul besoin d'une telle conquête pour se rendre respectable, ou pour ameliorer son commerce.*

Je conviens au reste, que la possession d'un Port dans ce Détroit peut être utile à la Nation Angloise, dans le cas d'une guerre avec la France, puisque par là on empecheroit facilement la jonction des armées navales, que cette Couronne peut équiper dans les Ports de l'Ocean & de la Mediterranée. Cette possession peut encore faciliter le Commerce des Anglois dans le Levant *& sur les côtes d'*Italie; *& peut-être que par ce moyen l'Angleterre pourroit peu à peu se rendre maîtresse de ce double commerce, à l'exclusion des autres nations. Je*

veux

veux encore, qu'en conservant Gibraltar, *on obligera les Corsaires de Barbarie, à respecter le Pavillon Anglois plus qu'aucun autre. Mais comme il n'est pas apparent, que l'Angleterre puisse former des projets si contraires aux interêts de ses propres alliés, & si capables d'armer contre elle les principales nations de l'Europe, & que d'ailleurs tous les avantages qu'elle pourroit se promettre en suivant ces projets, ne sauroient l'emporter sur les raisons d'un interêt encore plus important; je persiste à dire, que la possession de* Gibraltar *sans l'amitié de l'Espagne est très nuisible à la Grande-Bretagne: & je le prouve par la maxime infaillible, que ceux qui ne vivent que du commerce, sont obligés de menager ceux de qui il dépend; or comme la Nation Brittannique jouït actuellement d'un commerce très florissant, & plus qu'aucune autre de l'Europe, elle est par conséquent la plus interessée au maintien de la paix & de la tranquillité, qui en sont les bases principales. Chacun sait que le commerce le plus lucratif & le plus interessant pour l'Angleterre, est celui qu'elle fait dans les differens Etats de la Monarchie d'Espagne, en Europe &*

aux

aux Indes. Elle procure par là un très grand debit à ses manufactures, & elle retire des richesses immenses de l'Amerique Espagnole. Il lui importe donc extrememement de menager l'amitié de cette Couronne, & de conserver des avantages si estimables, qu'on les peut regarder à juste titre comme la source des richesses de la Nation Angloise.

Une autre consideration, qui regarde aussi l'interêt, est celle du trouble & de l'interruption de la navigation. L'Angleterre entretient son commerce, tant en Amerique qu'en Europe, par plusieurs milliers de vaisseaux marchands. Qu'on juge à présent, par la situation des Etats d'Espagne, à combien de pertes, de risques & d'inquietudes les sujets Brittanniques sont exposés, lorsqu'ils sont en guerre avec les Espagnols. Quand ceux-ci ne feroient autre chose, qu'armer en course dans les differens ports de leur Monarchie, pour enlever par des Fregattes legeres les vaisseaux sans défense, ils seroient toujours en état de causer un préjudice considerable aux Anglois; & ceux-ci ne pourroient ni l'empêcher ni s'en venger. Ils ne pourroient l'empêcher, parce que la mer est trop vaste; & ils ne pour-

pourroient s'en venger, attendu que les Espagnols ont peu de vaisseaux marchands, & qu'on ne tireroit que fort peu de profit d'user de représailles.

*Il conste par là, que les suites d'une rupture ne sauroient qu'être très fatales à l'Angleterre. Elle engage la nation à des dépenses excessives; tant pour la conservation de ses conquêtes dans la méditerranée, que pour assurer sa navigation marchande; & même elle ne sauroit encore par là parvenir à l'assurer parfaitement. L'experience, pendant la derniere brouillerie, l'a fait clairement connoître *: quoiqu'elle ait été de peu de durée, elle a cependant couté aux Anglois plusieurs millions de Livres Sterling, par le grand nombre de vaisseaux que les Capres Espagnols leur ont enlevés en Europe & en Ameri-*

* L'Auteur vouloit sans doute parler d'une petite brochure, qui se débita dans ce tems-là à *Londres*, & qui avoit pour titre : *Observation sur les pertes & dommages que les Marchands de Londres ont soufferts, par les pirateries & déprédations des Espagnols, depuis l'année* 1725. Il paroissoit dans cet ouvrage, que le nombre des vaisseaux pris par les Espagnols montoit à 129; sans compter 71 autre bâtimens enlevés en 1725, dont la Liste avoit été remise à l'Amirauté.

Amerique, ſans que tant d'Eſcadres Angloiſes, qui croiſoient en differens endroits, & qui avoient en quelque façon inveſti les côtes d'Eſpagne, ayent pu l'empêcher. On peut encore joindre à cela la perte que les Anglois ont faite d'un grand nombre de braves Officiers & de matelots experimentés, que l'air corrompu des Côtes Ameriquaines a fait perir: & ces diverſes conſiderations devroient ſuffire, à dégoûter pour toujours l'Angleterre, d'entreprendre des expeditions auſſi dangereuſes & ruineuſes pour ſa marine & ſon commerce.

Une autre reflexion, qui n'eſt pas moins importante, eſt celle de la deſtruction des manufactures Angloiſes, qui devient preſque inévitable, ſi l'Eſpagne ſe ſert des moyens qu'elle a, d'empêcher l'entrée & le débit des marchandiſes dans ſes Etats; ſans compter encore le diſcredit & les pertes, qu'une telle rupture cauſe toujours dans les fonds publics en Angleterre, dont les actions ne manquent jamais de baiſer, quand cette Couronne eſt en guerre avec l'Eſpagne: article qui intereſſe la fortune de près des deux tiers de la nation.

Puis donc que la poſſeſſion de Gibraltar *& de* Port-Mahon *n'a pu ſauver la*

navi-

navigation marchande Angloise de tous les differens échecs qu'elle a essuyés, & que cette possession ne sauroit empêcher pour l'avenir les maux dont nous avons parlé, je laisse à juger à tout veritable patriote Anglois, quel mépris sa nation doit avoir pour le maintien de ces deux conquêtes, lorsqu'elle balancera sans prévention les pertes, les dommages, les risques, & si j'ose, dire la ruine que cette possession peut entraîner, avec la prosperité d'un commerce florissant, & avec tous les autres précieux avantages, qu'une navigation tranquille & pacifique peut leur procurer, en faisant l'échange de ces Places contre l'amitié de l'Espagne.

Enfin on ne sauroit comprendre, pourquoi l'Angleterre veut maintenir par la force des armes, & avec des dépenses si prodigieuses, deux Ports de mers dans les Etats du Roi Catholique, lorsque par le moyen de la paix, & par le rétablissement d'une bonne intelligence avec ce Monarque, les vaisseaux Anglois peuvent jouïr en pleine liberté, non seulement de Gibraltar *& de* Port-Mahon, *mais encore de tous les autres Ports du Royaume d'Espagne, & cela sans aucuns fraix ni dépense pour la Nation Brittannique,*

comme

comme l'experience du tems passé le prouve aux Anglois. Cette même experience les convaincra encore, quand ils voudront, que lorsque ces Places étoient sous la domination de l'Espagne, les sujets negocians de la Grande-Bretagne y trouvoient une retraite & un azile beaucoup plus doux & plus avantageux pour eux, qu'à présent; puisque tous les vivres & autres provisions leur étoient fournies par les Espagnols, à la moitié du prix qu'ils coutent aujourd'hui: & cela par la communication libre & ouverte, que ces Places avoient alors, avec le continent d'Espagne, dont elles sont separées présentement.

Toutes ces considerations me font juger, que le Gouvernement d'Angleterre les pesant murement, ne manquera pas de préferer les principes de paix, & la prosperité de son peuple, à la possession d'une conquête, qui ne peut que perpetuer les troubles & la désunion en Europe, & qui est directement contraire aux principes de commerce & de navigation, qui interessent au suprême degré la Nation Brittannique.

Cet Ecrit ne resta pas sans réponse. Il n'est rien qu'on explique ou

qu'on ſoutienne mieux, que les droits des Souverains; mais quelque ſpecieuſes, quelque ſolides même que ſoient les raiſons qu'on employe, elles ne ſervent guere qu'à l'amuſement des lecteurs : c'eſt les événemens heureux ou malheureux, qui leur donnent de la force, ou qui les font paroître frivoles.

Les ennemis du Miniſtere Anglois s'étoient attachés, avant & pendant la ſéance du Parlement, à repandre dans le public, que le Royaume étoit dans un état languiſſant, & que les richeſſes, autant que le commerce de la nation, tomboient dans une entiere décadence. Ceux dont on attaquoit ſi vivement l'adminiſtration & la capacité, employerent la plume de leurs partiſans pour ſe défendre; & ce fut vraiſemblablement ce deſſein, qui donna lieu à une Brochure qu'on débita à *Londres*, intitulée : *Obſervations ſur les richeſſes & le commerce de la Grande-Bretagne*. L'Auteur prétendoit prouver, que jamais le Royaume d'Angleterre n'avoit été dans un état plus floriſſant, & ſon commerce plus étendu.

Voici

Voici en ſubſtance, comment il tâchoit d'établir ſon ſyſtême.

LORSQUE *l'argent*, diſoit-il, *eſt à bas interêt, & que la valeur des terres augmente tous les jours, c'eſt la marque certaine de la proſperité d'un peuple. L'argent, comme les autres denrées, baiſſe ou hauſſe de prix, ſuivant ſon abondance ou ſa rareté : or l'argent à préſent ne vaut que trois ou quatre pour cent, ſuivant les ſuretés ; donc il s'en ſuit, qu'il eſt plus abondant qu'il n'a jamais été. Les terres, qui ſe vendoient il y a quelques années ſur le pié de 20 ou 21, ſe vendent à preſent ſur le pié de 25, 26, 27 : autre preuve infaillible, que le nombre des perſonnes riches en argent eſt plus grand que jamais. Si l'on ajoûte à cela les ſommes immenſes qui ont été employées à l'achat des vaiſſelles d'or & d'argent, & des joyaux, l'amelioration des terres, la maniere ſplendide ou aiſée avec laquelle tous les citoyens vivent, &c. il faut neceſſairement convenir, que la Grande-Bretagne eſt dans un état floriſſant, & que ſes habitans proſperent.*

L'Auteur paſſe enſuite à deux objections faites contre ces marques viſibles

 de

de l'abondance dont jouïssoit l'Angleterre ; savoir, que le papier & le credit n'est qu'une apparence de richesse, & que le cours du change sur la *Hollande* est desavantageux aux Anglois ; & il y repond ainsi.

Un papier de credit, soit public, soit particulier, ne sauroit subsister longtems, s'il n'y a des fonds réels pour en répondre : temoins les projets du Missisipi *&* *du* Sud. *La durée & l'état florissant du papier de credit de la Grande-Bretagne, sont des marques que le fonds sur lequel il est affecté est réel : les revenus publics constituent ce fonds ; l'accroissement du fonds d'amortissement prouve la grandeur de ce revenu, & démontre, que les dettes nationales & le papier de credit, sont constitués sur un fondement sûr & solide.*

A l'égard du change sur la *Hollande*, qu'on prétendoit desavantageux à la nation, l'Auteur disoit, que *des causes particulieres, qui en général n'avoient aucun rapport à la balance du commerce de la Grande-Bretagne, & ne décidoient nullement de sa richesse ni de sa décadendence, pouvoient produire la baisse du Change : que le payement des subsides à des Princes voisins, des troupes dans les pays*

pays étrangers, & *des interêts des grosses sommes que d'autres nations ont dans les fonds d'Angleterre*, & *que l'on fait monter à environ huit millions de Livres Sterlings, ont toujours contribué au desavantage du Change* ; & *qu'on pouvoit ajoûter encore à présent, que depuis la réduction des interêts sur le pié de quatre pour cent, plusieurs étrangers jugeoient à propos de vendre leurs fonds, l'interêt qu'ils en tiroient ne leur semblant pas assez considerable, pour s'exposer au risque de le confier à des Commissaires.*

L'Auteur, après avoir ainsi montré que la Grande-Brétagne étoit dans un état florissant, ajoûtoit, que *le commerce, bien loin de diminuer, étoit considerablement augmenté depuis plusieurs années* ; & il tâchoit de le prouver, en rapportant le débit des manufactures & des autres denrées du crû du pays, qu'on avoit transportées hors du Royaume. Il donnoit une spécification de ce qui en avoit été transporté chaque année : après quoi il disoit, que *depuis l'année 1716, jusqu'à 1721 inclus, il étoit sorti du Royaume pour dix-huit millions, trois cent vingt-six mille trois cent cinquante-cinq Livres Sterling des ma-*

nufactures de laine ; & que depuis 1722 jusqu'à 1725 inclus, il en étoit sorti pour dix huit millions huit cent deux mille cent dix Livres Sterling, par consequent environ cinq cent mille Livres Sterling de plus pendant les 6 dernieres années, que pendant les 6 premieres ; que les 3 dernieres années du second periode, avoient excedé les 3 premieres de cinquante quatre mille quatre cent septante-six Livres Sterling ; que la valeur des marchandises étrangeres transportées hors du Royaume pendant les dites années, y compris le produit des plantations, a pareillement excedé de cinq cent trente quatre mille deux cent soixante-une Livres, la valeur de celles des 3 premieres années ; que la quantité de charbon, de plomb, d'étain, & autres mines, qu'on a envoyé dehors pendant le même tems, est aussi considerablement plus grande ; que par le Registre des droits sur l. vaisseaux qui entrent ou qui sortent des Ports du Royaume, on peut voir, que depuis 1722 jusqu'à 1727, il en est sorti & entré un plus grand nombre, que pendant les 6 années précedentes ; & qu'enfin dans l'année 1726 on a frappé plus d'argent en Angleterre, qu'en aucune des années précedentes, ex-

cepté

cepté les années 1714, 1715, 1716, & 1720.

Quelque bon effet que pût produire la maniere indirecte dont le Ministere Anglois se servoit, pour faire approuver sa conduite, il comprit bien, que le sentiment général de la nation tendant à obtenir de l'Espagne, par la force des armes, ce qu'elle recevoit par la voye des négociations, il étoit à propos de prendre quelque resolution vigoureuse; & que sans cela on lui imputeroit une foiblesse & une pusillanimité qui le rendroit méprisable. Cette consideration donna lieu vraisemblablement à l'ordre qui vint lorsqu'on s'y attendoit le moins, d'armer douze à quinze vaisseaux de guerre, de louer plusieurs bâtimens de transport pour quatre mois, sur lesquels on devoit, disoit-on, embarquer sept Regimens d'Infanterie, & à divers autres préparatifs conforme aux desirs de la nation.

Ces temoignages publics de l'intention qu'avoit le Gouvernement, d'obliger la Cour d'Espagne à remedier efficacément aux griefs des marchands Anglois, & à ne plus troubler leur

commerce, calmerent un peu leurs plaintes & leurs murmures ; mais ils ne purent détourner les ennemis secrets des Ministres, de retorquer contre eux les mêmes moyens qu'on soupçonnoit qu'ils avoient employés pour se défendre. Il parut une réponses aux *Observations sur les richesses & le commerce de la Grande-Bretagne*, qui ne faisoit pas l'éloge de leur justesse ; & comme en comparant ces sortes d'Ecrits avec ceux qui traitent aujourd'hui de la même matiere, on peut mieux connoître le veritable état de la Grande-Bretagne, je crois qu'il ne sera pas inutile de placer ici un Extrait de cette refutation.

Celui de qui elle partoit convenoit d'abord, que *les richesses de la Grande-Bretagne étoient très considerables* ; qu'il y avoit *quantité de bijoux, & de vaisselles d'or & d'argent* ; que *les terres étoient ameliorées* ; & qu'*une partie des habitans vivoient plus splendidement que par le passé* : mais en même tems il prétendoit, que *tout cela ne prouvoit rien contre la décadence actuelle du commerce ; parceque*, disoit-il, *toutes ces richesses ont été accumulées par une*

une longue ſuite d'années, & que la décadence du commerce ne ſauroit être ſi ſubite, qu'il ne reſte encore des veſtiges du tems où il étoit floriſſant.

On doit, continuoit l'auteur, *attribuer la diminution de l'interêt de l'argent, & l'augmentation du prix des terres, à d'autres cauſes, qu'aux richeſſes de la Grande-Bretagne; puiſque longtems avant cette diminution & cette augmentation, il y avoit pour le moins autant de richeſſes dans le Royaume, qu'il y en a préſentement. Le fameux projet de la Compagnie du Sud a donné lieu à l'une & à l'autre. La reduction de l'interêt d'un Capital de plus de trente-trois millions de Livres Sterling, eſt la veritable cauſe du bas interêt que l'on donne à préſent; & les ſommes immenſes que le meme projet a mis entre les mains de quelques particuliers, ſont les uniques principes de l'augmentation ſubite des terres.*

L'Auteur paſſant enſuite à ce qui concernoit le *papier de credit*, convenoit avec ſon adverſaire, qu'*il ne pouvoit ſubſiſter longtems, s'il n'etoit ſoutenu par un fonds réel, & que les revenus de la Grande-Bretagne étoient des ſuretés ſuffiſantes pour répondre de ſa va-*

leur : mais, ajoutoit-il, *d'avancer comme on fait, qu'un papier, qui doit son origine à des dettes créées par nécessité, soit une marque des richesses de l'Angleterre, c'est en verité une espece d'absurdité.*

Quant au desavantage du Change sur la Hollande, l'Auteur remarquoit, qu'*on pouvoit le comprendre facilement dans le tems qu'on faisoit des remises considerables pour les subsides des Princes, & l'entretien de près de 200000 hommes dans les pays étrangers, & qu'on payoit un interêt de cinq ou six pour cent pour les capitaux que d'autres nations avoient dans les fonds de la Grande-Bretagne : mais qu'actuellement, qu'il n'y avoit point de proportion par rapport aux subsides & à l'entretien des troupes étrangeres, & que l'interêt étoit plus bas, on ne pouvoit selon lui attribuer le desavantage du Change, qu'à la diminution du Commerce, puisqu'il n'étoit pas en état de suppléer au retour.*

A l'égard du transport des manufactures & denrées du crû du pays, l'Auteur alleguoit plusieurs raisons pour prouver, qu'*il étoit impossible de juger au juste, par les Registre de la Doua-*

ne,

ne, de la quantité & de la valeur des marchandises qu'on transporte hors du Royaume : après quoi il montroit par le calcul même de son adversaire, que *le commerce diminuoit depuis l'année* 1725, *puisque le transport de cette année excedoit celui de l'année* 1726 *de près de cinq cent mille Livres Sterling, & de plus de six cent mille Livres Sterling celui de l'année* 1727; *& qu'il y avoit lieu de croire, que le transport de l'année* 1728, *qu'on passoit sous silence dans les* Observations, *étoit encore moindre.*

L'Auteur examinant ensuite le transport des Mines d'Angleterre, tomboit volontiers d'accord, que *comme les étrangers n'en peuvent tirer d'ailleurs, ce débit iroit toujours son train plus ou moins : mais,* ajoutoit-il, *cet article ne prouve nullement l'état florissant du commerce en général; c'est chercher à faire illusion, que de le prétendre. On doit dire la même chose,* continuoit-il, *des droits du tonnage qu'on leve sur les vaisseaux qui entrent & qui sortent, puisque les bâtimens qui apportent des marchandises servant au luxe, ne peuvent que préjudicier aux manufactures & à la vente des denrées du crû du pays; outre qu'il y*

on a plusieurs qui sortent vuides, pour aller chercher ces superfluités, & que d'autres ne servent qu'au transport des provisions pour les troupes & les flottes au dehors.

Enfin, concluoit l'Auteur, *c'est au public à juger si le commerce prospere, comme on veut le lui persuader, ou s'il tombe en décadence. Ce que je puis avancer pour l'aider à faire cet examen, est que le prix des manufactures de laine a considerablement diminué; que les manufacturiers congedient chaque jour quantité d'ouvriers; & qu'il paroît par les papiers publics, que les banqueroutes deviennent plus fréquentes que jamais.*

Toute l'animosité du parti opposé à la Cour, qui n'avoit rien oublié dans l'examen severe * qu'il avoit fait du Minis-

* Les deux Chambres présenterent séparément des adresses au Roi, pour le prier de leur communiquer les Instructions & les lettres données & écrites aux Chefs des Escadres de la Couronne dans la *Mediterranée*, en *Amerique*, & sur les côtes d'*Espagne*; les lettres qu'ils avoient écrites au Secretaire d'Etat, jusqu'au tems où le Roi d'Espagne avoit envoyé ses ordres en *Amerique* pour l'exécution des Préliminaires. Les deux Chambres demanderent aussi la lettre du Roi défunt au Roi d'Espagne, au sujet de la restitution de *Gibraltar*,

Ministere, n'ayant pu empêcher Sa Maj. Britannique d'obtenir de son Parlement ce qu'Elle desiroit, Elle en termina la séance le 25 de May 1729; & trois jours après ce Monarque partit pour aller dans ses Etats d'Allemagne. Il laissa la Regence de son Royaume à la Reine.

Quelque tems avant son départ, l'Escadre de 18 Vaisseaux & de deux Galiottes à bombes, qu'on avoit armées, s'assembla devant PORTSMOUTH sous les ordres de l'Amiral WAGGER; & lorsque celle de la République d'Hollande l'eut jointe, elles composserent une Flotte de 36 Vaisseaux de Guerre, sans compter les brulots & autres bâtimens.

Un si puissant armement pendant la tenue d'un Congrès, sembloit annoncer des desseins capables de donner quelque inquietude à l'Espagne & aux autres Puissances de l'Europe. Cependant il ne parut pas qu'elles en eussent aucune. Les négociations n'en allerent ni plus vite ni plus lentement; & les deux Amiraux, WAGGER & SOMMERSDYCK, furent plus occupés du soin de régaler sur leur bord

les

les Seigneurs & les Dames que la curiosité y attiroit, que d'aucune expédition guerriere.

Cette inaction, dont les seuls Ministres connoissoient le vrai principe & la necessité, ne manqua pas d'être censurée; & l'Auteur du *Kraftsman* se donnant l'essor à son ordinaire sur le long séjour de cette Flotte combinée à *Spitheadt*, insera dans son papier periodique, qu'il étoit venu aux environs de *Portsmouth* une prodigieuse quantité de poissons nommés *Remores* *, qui ayant la vertu d'arrèter les plus gros vaisseaux, avoient rendu la Flotte immobile: qu'on en avoit pris quelques-uns, & envoyé ensuite à la Societé Royale de Londres, pour qu'après en avoir fait la dissection, elle pût connoître leur vertu. Le même papier ajoûtoit, qu'on avoit remarqué que ces essains de *Remores* venoient principalement des Côtes de France. Cette reflexion maligne déplut au

* On peut voir dans l'*histoire naturelle* de PLINE Liv. IX. ch. 25. & L. XXXII. ch. 1. la description fabuleuse de ce poisson, & les proprietés merveilleuses que les anciens lui attribuoient.

au Gouvernement : il fit mettre en prison l'Imprimeur * du *Kraftsman*, & ceux de quelques autres Journaux, qui se debiterent en même tems, où l'on remarquoit autant d'indiscretion que de licence.

Le Roi d'Angleterre ne trouva pas moins d'agitation en Allemagne, qu'il en avoit vu à *Londres* pendant la durée du Parlement. La Diete de *Ratisbonne*, dont les déliberations avoient été longtems suspendues par l'affaire de *Zwingenberg*, avoit, à dire vrai, repris son activité depuis que le Baron GOHLER avoit été mis en possession de ce fief; mais elle n'en étoit pas plus tranquille. Les differentes Communions reçues dans l'Empire, continuoient à se chamailler avec animosité. Il n'en paroissoit pas moins dans les resolutions de la Cour de Vienne, au sujet des differens ** du Duc CHAR-

LES

* Il s'appelloit *Richard Franklin*. La Cour u Banc du Roi fut six heures à examiner le aitement qu'on devoit lui faire ; & à la fin lle le renvoya absous.

** On trouvera à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *XVIII*, *XIX*, & *XX*, a Lettre du Duc de *Meklembourg* aux Prin-

LES LEOPOLD de *Meklembourg* avec sa Noblesse, & dans les plaintes qu'il faisoit aux Princes de l'Empire, sur la rigueur du traitement qu'il éprouvoit de la part de l'Empereur. Ceux-ci étoient partagés sur cet article; & cette diversité de sentimens pouvoit avoir des suites. La mort de l'Electeur de *Mayence*, LOTHAIRE FRANÇOIS de SCHÖNBORN, avoit excité une espece de schisme entre les Ministres de *Mayence*, de *Treves* & de *Cologne*, & ceux de *Saxe*, de *Brandebourg* & d'*Hanover*, sur le droit * que le Ministre de *Saxe* prétendoit avoir, de convoquer cette assemblée pendant la vacance du Siege de *Mayence*, & jusqu'à-ce que le nouvel Electeur, FRANÇOIS LOUIS Comte Palatin du Rhin, eût legitimé son Ministre. Il se repandoit des Ecrits très

ces de l'Empire, le Décret de l'Empereur contre ce Prince, & le Memoire publié à *Vienne* sur son sujet.

* On trouvera dans les *Pieces Justificatives* *N°. XXI*, & *XXII*, la lettre de l'Electeur de *Mayence* à son Ministre à la Diete de *Ratisbonne*, & celle du Roi de *Pologne* Electeur de *Saxe* sur le même sujet.

très vifs sur la maniere d'administrer la justice de la Chambre de *Wetzlar*. Enfin le titre * d'Architrésorier de l'Empire étoit toujours disputé par les deux Electeurs, *Palatin*, & d'*Hanover*.

Pendant que la Diete s'occupoit à examiner & à régler tant de differens griefs, les deux Rois de *Suede* & de *Pologne* affermirent la bonne intelligence, qui s'étoit peu à peu rétablie entre leurs sujets depuis la mort de CHARLES XII. Les lettres ** qu'ils s'écrivirent reciproquement, produisirent ce bon effet, sans l'intervention d'aucun Ministre, ni d'aucun Traité.

Le Nord paroissoit tranquille. Les Ministres du jeune Empereur de *Russie* ne songeoient qu'à entretenir la paix avec les Puissances voisines, à *** conserver les conquêtes qu'on avoit faites sur la mer Caspienne, à pré-

* On trouvera dans les *Pieces Justificatives No. XXIII*, & *XXIV*, les Memoires présentés par les Ministres des deux Electeurs.

** On pourra les voir parmi les *Pieces Justificatives N°. XXV*, & *XXVI*.

*** Le Traité de la *Russie* avec le Sultan ESCHREF, se trouvera dans les *Pieces Justificatives N°. XXVII*.

prévenir les factions & les brigues dans l'interieur de l'Etat, & à profiter, pour l'avantage du Commerce, de l'heureux succès de l'Ambassade du Comte SAUVA RAGUSINSKI à *Pekin*, où il avoit fait un Traité entre les deux Empereurs de *Russie* & de la *Chine*.

Le *Dannemarc*, exemt de l'inquietude que lui avoient donnée les projets du Duc de *Holstein* pendant le Regne de l'Imperatrice de *Russie*, profitoit de ce repos pour faire fleurir son commerce, & entretenir sa marine sur un pié qui la rendît respectable. A la verité il y avoit quelques démêlés relatifs au commerce entre cette Couronne, les *Etats-Généraux*, & la ville de *Hambourg*: mais outre qu'ils n'étoient pas d'une nature à en faire craindre les suites, plusieurs Puissances considerables s'entremettoient pour les terminer à l'amiable.

La *Suede* paroissoit occupée des mêmes objets que le Dannemarc, & déterminée à conserver la liberté & le repos qui lui avoient couté si cher. Enfin il ne tenoit point au Roi AUGUSTE I, de faire jouïr la *Pologne* des

des mêmes avantages : mais ses sujets, pleins de méfiance des ses intentions & de son union avec le Roi de *Prusse*, détruisoient eux-mêmes les moyens que ce Monarque employoit, pour bannir les funestes dissensions qui regnoient entre eux ; une vaine ombre d'indépendance continuoit de rendre les Polonois esclaves de l'ambition, & de la cupidité de ceux qui avoient l'adresse de se faire regarder comme les défenseurs de la liberté.

Après avoir fait au Lecteur une exposition succincte de la situation des affaires en Angleterre, en Allemagne & dans le Nord pendant l'année 1729, reprenons le fil de la narration de ce qui se passoit en Espagne.

Quelque agréable que fût le sejour de *Seville*, il parut, pendant celui qu'y firent Leurs Maj. Catholiques, que certaines raisons portoient le Roi d'Espagne à vouloir retourner à St. *Ildephonse*; & cette pente secrette se manifesta si clairement, qu'on en craignit les suites. La conséquence dont elles étoient dans la circonstances critique où se trouvoient les affaires générales, détermina la Reine à chercher le moyen

d'éloigner du Roi ces fortes d'idées ; & sous prétexte d'éviter les grandes chaleurs qu'on éprouve à *Seville*, & d'être en même tems plus à portée de presser & de voir l'armement de 10 à 12 Vaisseaux de guerre qu'on préparoit à *Cadix*, cette Princesse engagea le Roi à aller passer l'Eté au Port *Ste. Marie.* Quelque tems auparavant ce Monarque fit la ceremonie dans l'Eglise cathedrale, de recevoir M. le Prince des *Asturies*, l'Infant *Dom* CARLOS, les Ducs de LARCO, d'OSSUNA, de GIOVENASCO, & le Comte de SANTISTEVAN, Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit ; & environ trois semaines après, il assista à la translation & à la procession du corps du Saint Roi FERDINAND III *, qui fut placé dans une

* Ce Prince étoit fils d'ALPHONSE Roi de *Castille* & de *Leon*, & de BERENGERE sœur de la Reine Blanche mere de St. LOUIS Roi de France. Son Regne fut une suite continuelle de victoires Il reprit sur les Maures les Royaumes de *Murcie*, de *Jaen*, de *Cordoue*, & de *Seville*. Son corps, que j'ai vu, s'est assez bien conservé : toutes les parties en sont encore unies par une peau, que le tems

une Chasse de cristal magnifique : elle sembla être portée pendant la cérémonie par sa Maj. Cath. & par les Princes de la maison royale.

C'est à *Seville* où l'on apprit la mort du Duc de *Lorraine* * LEOPOLD I, décedé à *Luneville* le 27 Mars après trois jours de maladie. Ce Prince avoit su, dans des conjonctures fort délicates, conserver son ancien attachement pour la maison d'*Autriche*, sans s'exposer, comme ses prédécesseurs,

a seulement noircie & sechée. Il est placé sur un Autel, au bas des marches de celui qui est dédié à la Ste. Vierge, aux pieds de l'image de laquelle il voulut être enterré. On porte tous les ans le 23 Novembre son épée en procession, en memoire de la conquête qu'il fit ce jour-là de la ville de *Seville*. Le Duc de LARCO, grand Ecuyer du Roi, fut chargé par le Chapitre de s'aquitter de cette pieuse fonction, pendant le sejour que la Cour fit dans cette Capitale d'*Andalousie*.

* Le Duc de LORRAINE étoit fils de CHARLES IV, & d'ELEONORE MARIE d'*Autriche*, sœur de l'Empereur LEOPOLD, & Veuve de MICHEL WIESNOVIESKI Roi de *Pologne*. Il avoit épousé ELISABETH d'ORLEANS, Fille de PHILIPPE de France Duc d'ORLEANS, & Frere du Roi LOUIS XIV, dont il avoit eu treize enfans.

ſeurs, à donner aucun ſujet de plainte à la France. Cette ſage conduite lui aſſura la poſſeſſion paiſible de ſes Etats, pendant la longue guerre qui ſurvint en 1700, entre l'Empereur LEOPOLD & le Roi LOUIS XIV. Il étoit neveu de l'un & de l'autre; & avant ſa mort il a eu ſujet d'eſperer, que le Prince ſon fils ſeroit placé, comme nous le voyons aujourd'hui, ſur le trône du premier.

Les négociations pour le maintien de la paix ſe continuerent à *Seville*, & au Port *Ste. Marie*, où Leurs Maj. Cath. arriverent le 6 Juin 1729, avec la même vivacité qu'on avoit marquée en les renouvellant à l'Isle de *Leon*. Cependant la Cour d'Eſpagne differoit toujours à donner une réponſe ſatisfaiſante. La reſtitution de *Gibraltar*, l'offre d'un équivalent, la ſuppreſſion de l'*Aſſiento*, la neceſſité de remedier au commerce illicite & frauduleux des Anglois aux *Indes*, le reglement de l'*Indult* ſur les effets de la Flotille & des Gallions, ſervoient tour à tour de prétexte à Leurs Maj. Cath. pour éloigner la déciſion: mais le veritable étoit, ſelon que je l'ai deja dit, qu'Elles

les ne vouloient rien accepter, avant d'être certaines de la prompte introduction des troupes Espagnoles en *Italie*; il falloit l'obtenir de l'Empereur, ou le forcer à l'accorder. La fermeté inébranlable de la Reine d'Espagne à exiger cette condition, faisoit ouvrir les yeux, à *Londres* comme à *Vienne*, sur les consequences qu'elle entraîneroit. On les craignoit; on vouloit les prévenir: & cependant, par le renversement total de systême, que les deux Traités de *Vienne* & d'*Hanover* avoient occasionné en Europe, il arrivoit, que comme on avoit vu PHILIPPE V. fournir contre son inclination, pour faire la guerre à la France, des subsides à l'Empereur, qui avoit voulu le détrôner; l'Angleterre de même favorisoit avec une égale repugnance, l'exécution d'un dessein visiblement contraire aux interêts de Sa Maj. Imperiale, pour le soutien desquels cette Couronne avoit versé tant de sang, & épuisé tant de trésors. Telle est l'instabilité des événemens de ce monde, & la revolution qu'elle cause dans les Etats, & dans la volonté des Souverains.

A l'impossibilité de rien obtênir de la Reine d'Espagne, à moins de souscrire à ce qu'elle desiroit si fortement, à cette impossibilité, dis-je, se joignit, heureusement pour les projets de cette Princesse, celle où étoit le Roi d'Angleterre, de prolonger plus longtems une negociation, qui, par sa longueur & par son incertitude, causoit un tort irreparable au commerce de ses sujets, & excitoit un mécontentement général. Il falloit conclurre, ou commencer la guerre; & comme Sa Maj. Britt. savoit à n'en pouvoir douter, que la France & la Hollande montroient de la repugnance à prendre ce parti, Elle se détermina, malgré les avances que lui faisoit la Cour de Vienne, à consentir à ce que celle d'Espagne demandoit. Il y a tout lieu de présumer, que le besoin seul de remedier au mal present aida à la préference, & fit regarder avec moins d'attention au Roi d'Angleterre les suites qu'elle auroit.

A mesure que ce Monarque se prêtoit aux desseins de la Reine d'Espagne, les difficultés s'applanissoient: & lorsqu'enfin elle se crut pleinement assurée,

furée, que Sa Maj. Britt. exécuteroit ſes promeſſes, le Marquis DE LA PAZ eut ordre de déclarer au Comte de KÖNIKSEG, que puiſque l'Empereur ne vouloit point conſentir à l'introduction des troupes Eſpagnoles en *Italie*, Leurs Maj. Cath. ſe croyoient diſpenſées de tenir les engagemens qu'Elles avoient pris avec lui. Voilà où aboutit le fameux Traité de *Vienne*. L'ambition & la vengeance l'avoient formé : les mêmes paſſions le détruiſirent. Les reſolutions qu'elles font prendre varient preſque toujours, ſelon le plus ou le moins de facilité qu'elles rencontrent à ſe contenter.

Quoique le Comte de KÖNIKSEG s'attendît à ce changement, la promptitude avec laquelle il arrivoit ne laiſſa pas de le ſurprendre. Elle le détermina à envoyer le Chevalier de BEVIER ſon Secretaire à *Vienne*. Il y apporta à l'Empereur les dernieres propoſitions faites par les Alliés d'*Hanover* à la Cour d'Eſpagne, la réponſe de Leurs Maj. Catholiques, & la déclaration du Marquis de la Paz.

La ſituation de l'Empereur étoit embarraſſante. Il paroiſſoit perilleux de

recourir à la voye des armes, plutôt que d'accorder ce que l'Eſpagne demandoit de concert avec la France, l'Angleterre & la Hollande. Ce ne fut pas non plus le parti que prit Sa Maj. Imperiale; & pour détourner l'orage qui la menaçoit, elle menagea ſi utilement la jalouſie que ces Puiſſances avoient les unes contre les autres, que malgré leur Alliance par le Traité de *Seville*, dont nous parlerons bientôt, l'Eſpagne reſta dans la même incertitude pendant près de deux ans, & fut obligée, pour la terminer, d'accéder à un Traité nouveau, qui réuniſſoit enfin les Puiſſances maritimes à l'Empereur.

Le mécontentement que Leurs Maj. Cath. avoient de la Cour de Vienne, & l'influence de celle de France ſur les déliberations de l'Angleterre, valurent au Marquis de BRANCAS un accroiſſement de conſideration & de credit, dont il fit le premier uſage contre moi. Il n'étoit plus poſſible, après la gratification qu'on m'avoit accordée, de ſe flatter que l'impoſſibilité de ſubſiſter m'obligeât à me retirer. Je me trouvois en état, par la modeſtie

tie que je continuois à obſerver, de ſoutenir aſſez longtems cette ſituation, pour rebutter ceux qui ſouhaittoient ſi ardemment qu'elle empirât, & en attendant il pouvoit ſurvenir bien des circonſtances, capables de renverſer entierement leurs projets. Ce point de vue, ſi inquiettant à tous les partiſans du Cardinal de Fleury, les détermina à revenir à la charge, pour faire regarder au public l'oubli où l'on me laiſſoit, comme une preuve continuelle de la juſte idée que le Cardinal de Fleury avoit enfin donnée à Leurs Maj. de mes ſentimens & de ma conduite. A ces malignes inſinuations on en joignit d'autres, qui tendoient à faire entendre, que c'étoit très vainement que je cherchois à ſatisfaire mon ambition, en prolongeant mon ſejour en Eſpagne; qu'on ſavoit deſormais à quoi s'en tenir ſur cet article, & que j'éprouverois tout à mon aiſe l'inutilité de mes repréſentations.

Quoique diſtitué de toute autorité, privé des ménagemens qu'elle attire, & ayant en tête des adverſaires, qui reuniſſoient en eux tout ce qui pouvoit m'inſpirer de la crainte, je ne rabat-

tis rien de la constance, avec laquelle je croyois devoir soutenir les interêts de ma reputation. Cependant avant de prendre aucune resolution, j'eus encore un entretien avec le Marquis de BRANCAS au Port *Ste. Marie*; & sans blesser les égards qu'il meritoit personnellement, encore moins le respect que m'imposoit le caractere d'Ambassadeur du Roi, dont il étoit revêtu, je lui parlai pourtant avec fermeté, sur tout ce qui me revenoit de sa part & de ceux qui l'environnoient. Cette nouvelle tentative, pour faire cesser sans éclat, & sans aigreur, les justes sujets que j'avois de me plaindre, fut aussi infructueuse que les précédentes : on revenoit toujours à nier des faits dont le public étoit temoin. Cette foible ressource ne servit qu'à me convaincre, que le Marquis de Brancas & ses complaisans avoient pris leur parti, & que le credit & les avantages qu'il devoit leur procurer, les éblouïssoient jusqu'à les empêcher de sentir ce qu'il en coutoit à leur probité, pour les obtenir.

Le peu de gré que l'on marquoit de ma moderation, m'autorisoit à ne

pas

pas lui donner une plus grande étendue. Je ne laissai pas néanmoins de garder le silence pendant encore près de six semaines : mais comme mes amis m'avertirent au bout de ce tems-là, qu'une plus longue dissimulation de ma part tiroit à conséquence, & pouvoit faire croire que j'étois hors d'état de dissiper les préventions qu'on s'efforçoit toujours d'établir contre moi, je me déterminai enfin à exposer à Leurs Maj. la conduite de mes ennemis, leurs sentimens, & les miens. C'est ce que contient le Memoire qu'on va lire.

MEMOIRE *presenté au Roi d'Espagne par Mr. l'Abbé de* MONTGON, *au Port* Ste. Marie *le* 19 Juillet 1729.

SIRE,

TANT *que j'ai pu dissimuler l'artifice & les intrigues, que certaines personnes de votre Cour, dont quelques-unes approchent souvent vos Majestés, ont employées pour m'ôter tout moyen d'avoir l'honneur de leur parler, & aussi longtems qu'il m'a été possible d'esperer, que ma moderation à tenir dans le*

silence les preuves que j'ai de la mauvaise volonté de mes ennemis, leur inspireroit pour moi des sentimens plus favorables, rien n'a été capable de me porter à me plaindre : au contraire j'ai préferé, SIRE, *le parti de supporter les dégouts & les differentes humiliations que je voyois, & que j'étois informé qu'on travailloit à m'attirer, à la satisfaction de manifester à vos yeux l'injustice de ce procedé ; & je m'estime heureux, d'avoir pendant près de deux ans remporté sur moi cette espece de victoire. Mais puisqu'aujourd'hui,* SIRE, *ces mêmes personnes continuent à se prevaloir de ma patience, & qu'elle l'attribuent même, tantôt à une timidité de ma part que je n'éprouve point, & tantôt à l'impossibilité où elles se vantent de m'avoir reduit, d'obtenir aucune grace, aucune distinction, ni même aucune audience de vos Majestés ; j'ai cru devoir,* SIRE, *recourir, avec le plus profond respect, à la justice de vos Majestés, en les suppliant de daigner faire quelque attention à ce que j'aurai l'honneur de leur représenter dans ce Memoire.*

Quand je suis entré, SIRE, *au service de Vos Majestés, ce n'a point été, graces*

graces au Seigneur, en stipulant d'avance, à l'exemple de certaines ames susceptibles d'interêt, ni emplois, ni appointemens réglés : mon seul respect pour vous, SIRE, *& pour la Reine ; ma reconnoissance de vos bontés, la haute idée que j'ai, comme tout l'univers, de votre magnanimité, enfin un zele veritable pour votre gloire, furent les seuls motifs, qui me déterminerent à prendre cette resolution ; & quand M. l'Archevêque d'*Amida *m'en fit en* 1726 *la proposition de la part de vos Majestés, je l'assurai alors, (il peut en rendre temoignage) que je ne desirois, ni ne demandois rien, que ce que vous jugeriez,* SIRE, *à propos de m'accorder, ou que je pourrois meriter par mes services. Je conservai le même desinteressement en France ; & lorsque ce Prélat m'offrit au nom de vos Maj. une place ici dans le Ministere, ou d'être employé dans les pays étrangers, je lui répondis dans cette occasion, comme dans la précedente, que je remettrois entierement,* SIRE, *ma destinée entre vos mains. Si j'insistois alors, à demander avec un peu plus d'empressement, à être nommé Ambassadeur à la Cour de* Turin, *ou dans*

*telle autre qu'il vous plairoit, ce fut, je ne le cache point, pour que quelque marque exterieure de la satisfaction, que M. l'Archevêque d'*Amida *m'avoit appris que vos Maj. temoignoient de la conduite que j'avois tenue en France, la justifiât également aux yeux du public. Je ne montrai cependant (mes lettres en font foi) d'autre desir à cet égard, que celui,* SIRE, *qui seroit conforme à votre volonté; & j'ose dire que peu de vos sujets se seroient renfermés, dans la conjoncture où j'étois alors, dans des bornes si étroites,*

Bien loin cependant que cette moderation ait pu calmer les inquietudes de quelques personnes de votre Cour, & même de ma nation, auxquelles ma présence en ce pays a toujours paru importune, & qui craignent si fort que vos Maj. ne m'honorent de quelque marque de distinction, ou de leur bienveillance; j'ai des preuves en main, SIRE, *& je puis citer des faits aussi clairs que le jour, qui manifestent, d'une maniere à ne souffrir aucune contradiction, que ces personnes se sont unies entr'elles, & avec M. le Cardinal de* FLEURY *& Mr. l'Ambassadeur de France, pour travailler*

vailler de concert à me faire sortir de vos Etats, ou à m'y attirer tant de desagrémens, que de moi-même, SIRE, *fatigué & rebutté de toutes les mortifications que j'éprouverois, je me déterminasse à me retirer.*

Ce projet ne remplissant point encore l'attente de l'espece de ligue qui s'est formée contre moi, & ceux qui la composent ne pouvant, graces au Seigneur, me convaincre ouvertement, d'avoir commis la moindre faute contre votre service, ils sont reduits à m'imputer en secret, d'être livré à une ambition aussi vaste, qu'elle est chimerique. Je suis, à les en croire, SIRE, *un esprit dangereux, qui veut se mêler de tout, & entrer dans tout. Vos Ministres, disent-ils, ne sauroient veiller de trop près sur mes démarches; & par le vif interêt que les personnes dont je parle affectent de prendre à ce qui les touche, elles multiplient sans cesse les avis qu'elles donnent à ces mêmes Ministres, de ne point se laisser séduire par les vaines déferences que je leur marque, puisqu'elles ne tendent qu'à me servir de leur credit auprès de vos Majestés, pour arriver à mes*

fuis, & à payer leurs bons offices en les supplantant.

Rien outre cela, SIRE, *ne semble plus important à mes ennemis (& toute leur vigilance y peut à peine s'uffire), que de fermer soigneusement toutes les avenues, qui me conduiroient insensiblement à vos piés sans leur participation & licence; & cette puerile inquietude s'est rendue, je ne dis pas visible, mais palpable, quand j'allai en Portugal, & lorsque j'en suis revenu. Que si néanmoins quelques-unes de ces avenues s'ouvrent contre leur attente, si quelque occasion imprévue,* SIRE, *me facilite un moyen d'avoir l'honneur de parler en particulier à vos Majestés, toute la prudence de ces personnes est alors employée à le rendre inutile, & à prévenir que la bonté & la générosité dont vous êtes rempli, ne vous expose,* SIRE, *à être surpris par l'artifice de mes discours, ou, ce que je crois bien plus vraisemblable, que je ne dévoile aux yeux de vos Majestés, ce que ceux, dont il est ici question, savent bien,* SIRE, *qu'il leur est important que vous ignoriez.*

L'envie qui les agite contre moi est si forte, & en même tems si singuliere, qu'ou-

qu'oubliant pour un tems, Sire, *que cette soif si ardente qu'elle veulent persuader que j'ai des dignités, ne peut s'appaiser que par la puissance & les bienfaits de vos Majestés, elles n'ont pas laissé de vouloir m'attribuer dans le tems*, Sire, *de votre maladie, des projets & un amour pour la nouveauté (je ne dois pas m'expliquer plus clairement) aussi extravagans qu'ils sont opposés à mon utilité, & encore plus à la fidelité que je dois à vos Majestés. A cette supposition odieuse ces personnes n'ont point eu honte*, Sire, *d'ajouter celle (dans une autre circonstance non moins délicate, & sur laquelle il m'est facile de faire voir, que mes sentimens sont bien differens de ceux qu'elles m'attribuent) de me depeindre comme un homme livré à l'intrigue, & comme l'ennemi secret du Gouvernement de votre Majesté. Enfin tout moyen de me déservir leur semblant bon, elles en sont venues jusques à me prêter des sentimens pour la Reine (qui ne m'a jamais traité qu'avec bonté) aussi dépourvus de raison & de prudence, qu'ils sont contraires au zele que je conserverai toute ma vie pour la gloire & les interêts d'une si grande Princesse.*

 Voila,

Voila, SIRE, *où la passion a conduit certaines personnes de votre Cour, que je m'abstiens de nommer, & le détail d'une partie des assauts que je soutiens depuis deux ans. Les Ministres étrangers, & tout ce qu'il y a de gens tant soit peu instruits à Madrid de ce qui se passe, en sont temoins. Les uns & les autres n'ignorent point les traverses de toute espece qu'on a cherché à me susciter, & avec quel esprit de charité on a fait des perquisitions si exactes de mes démarches & de mes discours, & commenté jusqu'à ceux qui étoient les plus indifferens. Heureusement pour moi*, SIRE, *les mauvaises intentions de mes ennemis, & tous leurs rapports concertés, n'ont pu prévaloir sur votre bonté, ni déterminer vos Maj. à me chasser de leurs Etats, comme ils s'en étoient flattés, & qu'ils l'avoient annoncé à M. le Cardinal de* FLEURY; *& ces censeurs si severes de ma conduite n'ayant employé d'autres armes pour m'attaquer, que celles que leur a fourni une obscure malignité, ou une fausseté evidente, ils se sont rendus semblables à ces oiseaux de nuit, qui ne pouvant vivre que dans les tenebres, fuyent & ne sauroient supporter*

porter la lumiere qui découvre leur difformité.

Ce que je prens la liberté, SIRE, d'exposer ici à vos Majestés, est expliqué plus en détail dans un long Memoire que j'ai dressé. Il contient l'anatomie la plus exacte de tous les ressorts que mes ennemis ont fait jouer, les motifs qu'ils peuvent avoir eu d'en user ainsi, joints à une citation des preuves que j'ai en main de ce que j'avance : ensorte que je me flatte, si la continuation des mauvais offices qu'on me rend, & de l'espece d'abjection où l'on voudroit me faire tomber sans ressource, subsiste toujours avec la même opiniâtreté, que votre Maj. remarquera, & qu'il n'y aura personne qui ne voye, dans toute la conduite que mes ennemis tiennent à mon égard, soit de concert avec M. le Cardinal de FLEURY, soit sans sa participation, le plus singulier assemblage, SIRE, d'artifice, de trahison, de manquement au secret naturel, d'ingratitude prouvée par les lettres-mêmes de ceux qui en sont coupables, en un mot, de toutes sortes de procedés pour m'attirer votre disgrace, SIRE, & me priver de l'estime du public; assemblage qui exposera

posera à la risée & à la censure de ce dernier, ceux qui en sont les auteurs, si je suis reduit un jour pour ma justification à les reveler.

La situation équivoque où l'on est dans les Cours, rend presque toujours suspects ceux qui l'éprouvent, ou de desirer tout, ou d'être mécontens. Le premier expose aux traits de l'envie, & l'autre à l'indignation des Souverains. C'étoit pour fuir ce double inconvenient, & toutes les tracasseries qui en sont les suites, que j'ai prié à diverses reprises les Ministres de vos Majestés, de les engager à m'éloigner de leur Cour par quelque commission secrette de peu d'éclat, & qui ne blessât point la délicatesse du Cardinal de FLEURY*, afin de subsister, dans le lieu où l'on m'enverroit, avec bienséance & tranquillité, jusqu'à-ce que je pusse, si je vous étois inutile,* SIRE*, retourner dans ma patrie; & en cela il me semble que mes vues étoient justes & moderées. Il ne m'a cependant jamais été possible de savoir si la proposition en a été faite à vos Majestés, & encore moins ce qu'Elles ont répondu. Attribuant d'abord l'incertitude où je me trouvois à quelques insinuations du Cardinal*

dinal de FLEURY, *j'écrivis il y a un an au Garde des Sceaux de France, pour lui demander à cet égard une explication. Sa réponse ayant été, que M. le Cardinal de* FLEURY *ne s'opposoit en façon du monde à tout ce que vos Maj. jugeroient à propos de faire en ma faveur, & Mr. de* BRANCAS *s'étant expliqué de-même avec moi à son arrivée, & depuis, à sept ou huit differentes reprises, je communiquai l'uniformité de leur langage à Mr. le Marquis* DE LA PAZ: *mais je ne tardai pas à dévoiler clairement,* SIRE, *que la singuliere dissimulation, à laquelle M. le Cardinal de* FLEURY *& Mr. l'Ambassadeur de France avoient recouru pour déguiser leurs veritables sentimens, étoit le motif du silence que Mr. le Marquis* DE LA PAZ *gardoit sur mes représentations; & touché, je l'avoue, d'être sans cesse obligé de lutter contre des gens de mauvaise foi, ou par leur caractere, comme M. le Cardinal de* FLEURY, *ou par leur complaisance, comme Mr. de* BRANCAS, *(car celui-ci n'a certainement aucun sujet de me déservir) je ne poussai pas plus loin à cet égard mes instances, ni mes recherches.*

Que

Que votre Maj. s'abstienne de m'employer hors de ses Etats, par déference pour M. le Cardinal de FLEURY, *qui est à présent maître absolu en France : il n'y a rien en cela, eu égard aux conjonctures du tems, qui doive me surprendre ; & jamais il ne sera dit, que j'aye fait,* SIRE, *la moindre démarche pour obtenir des graces, qu'il ne conviendroit point à vos interêts de m'accorder. Ce qui m'étonne seulement, & ce qui, je l'avoue, m'est fort sensible, est de remarquer,* SIRE, *que certaines personnes de votre Cour, dans la dépendance desquelles je me serois difficilement persuadé devoir tomber un jour, se vantent sans beaucoup de ménagement, qu'elles sont en quelque maniere devenues les arbitres de ma déstinée ; que toutes les mesures que je puis prendre, pour sortir de l'état où elles se glorifient de m'avoir mis, ne feront que rendre ma situation plus desagréable ; & que je suis à la Cour de votre Maj. un personnage autant à charge qu'inutile. Cette façon de prophetiser, sur le peu d'esperance que je dois avoir d'un avenir plus doux, & d'annoncer avec tant de certitude quel sera mon sort, me cause veritablement*

beaucoup de peine ; & n'ayant rien fait qui ne tendît, SIRE, *à l'accroissement de la gloire de votre Majesté, & à la tranquillité des deux nations, je ne vois rien en cela qui doive me rendre le jouet de mes ennemis, ou le sujet de leur risée.*

Dieu, qui dispose des Royaumes & des Empires selon sa souveraine sagesse, ayant placé votre Maj. par deux fois sur le trône de cette vaste Monarchie, Elle n'est responsable qu'à lui seul de l'usage qu'Elle fait du Souverain pouvoir qui lui a été confié. A quel titre prétendroient donc, SIRE, *Mr. de* BRANCAS *& Made. de St.* PIERRE, *déterminer à qui il convient, ou ne convient pas, que vous donniez audience ; décider du choix des sujets que vos Maj. peuvent employer ; & en apprenant à ceux-ci, ou au moins en leur donnant à entendre quelle sera leur destination, & ce que peut leur credit,* SIRE, *auprès de vous, partager ainsi en quelque façon entre eux la reconnoissance que doivent inspirer vos bienfaits ? Sur quels principes se fondent ces deux personnes, & les autres qu'elles ont su intimider ou gagner, & dont plusieurs vous environnent, & sont par conséquent interessées à vous cacher ce qui se*

se passe, pour vouloir persuader au public, que c'est en vain qu'on se flatte de rien obtenir de vos Majestés, si ce n'est de leur consentement, & par leur entremise; pour insinuer encore, comme elles font sans cesse, que Made. de St. PIERRE *est seule à portée, de faire pencher le choix de vos Maj. en faveur de qui il lui plait leur parler, & se trouve la dépositaire de leurs graces? Enfin par quelle fatalité, ayant l'honneur,* SIRE, *d'être à votre service par vos ordres, & par le consentement formel du Roi votre neveu; ayant de plus reçu une approbation entiere de ses Ministers & des vôtres, dans l'exécution de ce que les uns & les autres m'avoient prescrit; & conservant pour votre Maj. & pour le Roi votre neveu autant de soumission que de fidelité: par quelle fatalité, dis-je, faut-il que ce qui me regarde dans vos Etats, & sous vos yeux, dépende cependant des idées particulieres de deux Ministres, qui menagent si peu à mon égard la verité, ou qui savent au moins faire un si excellent usage des restrictions mentales, que pendant qu'ils ne sont occupés que du soin de me traverser en tout, ils m'assurent d'une maniere risible, l'un de*

ne

ne s'opposer en aucune façon aux graces que vos Maj. jugeront à propos de m'accorder *, *&* *l'autre, d'avoir des ordres précis d'agir ici dans le même esprit?*

Il ne semble pas moins extraordinaire, SIRE, *qu'une Dame, avec laquelle je n'ai jamais rien eu à démêler, & qui n'a certainement aucun autre motif de m'être contraire, que celui de s'attirer par cette démarche la confiance de M. le Cardinal de* FLEURY, *entre cependant si fort dans ses sentimens contre moi, & suive si parfaitement ses maximes, que dans le tems qu'elle me faisoit presser par Mr. de* MARCILLAC *de m'unir à elle, & de compter sur son amitié, elle travailloit,* SIRE, *de concert avec Mr. de* BRANCAS, *à empêcher l'année derniere, que l'intention qu'il parut qu'avoient vos Maj. de m'envoyer à* Turin *ne s'exécutât; & qu'à ce bon office elle joignit celui de supposer, lors de la maladie du Roi votre neveu, que par mécontentement du traitement peu favorable que j'avois éprouvé en ce pays, je cachois, dans une circonstance si cri-*

* Voyez la lettre du Garde des Sceaux au Tome VI. page 126. des *Pieces Justificatives.*

critique, une lettre que j'avois reçue de France, qui m'apprenoit l'extremité où ce Monarque étoit reduit : m'attribuant ainsi tout à la fois obligeamment, comme votre Maj. voit, une aigreur aussi inouïe que chimerique, & une odieuse infidelité dans la conduite.

Je serois sans doute bien à plaindre, SIRE, *de n'envisager d'autres agrémens en servant vos Majestés, que ceux que les personnes dont je viens de faire mention me procureroient : elles seroient vraisemblablement aussi longtems à se déterminer à m'accorder leurs bons offices, que je le serai de mon côté à les demander; & je me croirois assurement bien indigne des bienfaits de vos Majestés, si je cherchois,* SIRE, *après les preuves que j'ai de la mauvaise volonté de Mr. l'Ambassadeur de France & de Made. de St.* PIERRE, *à les employer pour obtenir quelque grace. Quoique très éloigné de vouloir manquer aux devoirs de bienséance & de politesse à leur égard, je ne montrerai cependant jamais,* SIRE, *à vos yeux, ni à ceux du public, une foiblesse si éloignée de la grandeur d'ame héroïque, & de la fermeté inébranlable du cœur de votre Majesté.*

Me

Me trouvant ici, depuis deux ans, presque confondu avec tous les inutiles & les importans, qui suivent ordinairement les Cours, il ne doit point paroître, ce me semble, extraordinaire, que je tâche de mettre fin à une situation si desagréable. Cependant ce sentiment ne procede point en moi, SIRE, *d'aucune vue d'insinuer à vos Majestés, comme mes ennemis chercheront peut-être à le faire entendre, de m'honorer de quelque commission éclattante, afin d'exaggerer ensuite, selon leur coutume, combien je connois peu ce qui est à ma portée; je n'use point, avec leur permission, de ces routes détournées pour arriver aux fins que je me propose. Celle que j'ai en présentant ce Memoire aux piés de vos Majestés, tend uniquement à leur manifester toutes les mortifications qu'on travaille à me faire essuyer, & nullement à les solliciter de m'accorder des graces. Cette ambition si vaste, qui, au dire de mes ennemis, m'agite sans cesse, se trouveroit aujourd'hui pleinement satisfaite, si je pouvois être assuré de sortir avec bienséance, & comme le doit desirer un homme de mon état, des affaires qu'un enchainement de circonstances imprévues*
m'a

m'a mis entre les mains, & de me souftraire pour toujours après cela, à l'animosité sans raison, comme sans exemple, avec laquelle j'ai été persécuté par des gens, qui, la plûpart, m'ont des obligations essentielles.

Ils eussent sans doute eu plus de menagemens pour moi, s'ils m'avoient vu, SIRE, *obtenir quelqu'une des graces qu'on m'avoit fait esperer, ou aborder plus facilement votre Majesté; & ce n'a été que quand ils ont apperçu qu'ils m'avoient mis à cet égard hors de toute esperance (au moins se sont-ils expliqués de la sorte ici & en France) que leurs mauvaises intentions se sont plus clairement manifestées, & qu'ils ont suivi, avec M. le Cardinal de* FLEURY, *la noble & brillante maxime, qu'on ne doit attaquer, dans les Cours, que ceux qu'il est facile d'opprimer. Votre Majesté, qui en a de plus Chrêtiennes, & de plus dignes de l'élevation de ses sentimens, prendra, j'espere, pour moi des resolutions differentes. Elle est assez juste & assez puissante, pour me mettre à l'abri de la persécution que j'éprouve, & me donner le moyen, si je suis inutile à son service, de retourner honorablement dans ma patrie*

trie, & d'y faire voir à ceux qui ont été temoins du zele avec lequel j'ai tâché, SIRE, *de vous servir, & dont le rang, autant que le merite, peuvent, ce me semble, aller de pair avec ceux des personnes de votre Cour, qui desirent si ardemment mon éloignement, que quand on est attaché,* SIRE, *à un Roi aussi grand & aussi magnanime que vous, l'envie, & les ressorts odieux & bas qu'elle employe, sont aussi inutiles qu'impuissants, pour détourner votre Maj. d'honorer de sa puissante & royale protection, ceux d'entre ses serviteurs qu'elle en juge digne.*

Au surplus ce n'est point, SIRE, *en desirant, comme je fais, de retourner en France, que je sois assez foible pour me laisser aller à quelque mouvement de découragement ou de dépit, ou que mon fidele & respectueux attachement pour vos Maj. ait cessé; au contraire, je serai toujours pret,* SIRE, *à employer à votre service le peu de talens & de capacité que je puis avoir: ce qui me détermine uniquement à penser à me retirer, est que je vois chaque jour les personnes dont j'ai parlé dans ce Memoire, être également occupées à susciter de*

de nouveaux obstacles à tout ce qui peut tourner à mon avantage, & certaines, selon ce qui paroît, d'y reussir; & qu'environné de gens si peu délicats sur le choix des moyens qui se présenteront de me nuire, il est presqu'impossible, SIRE, qu'ils ne parviennent à me faire enfin tomber dans votre disgrace, & à m'attirer quelque ordre subit de sortir de vos Etats. Je n'y suis point venu, SIRE, pour traverser la fortune de personne: j'y suis encore moins entré pour lutter sans cesse contre des gens envieux & malins; & mon état, j'ose le dire, autant que mon inclination, m'engagent à avoir & à inspirer des sentimens de paix & de douceur, il me seroit fort triste d'en ressentir, ou d'en causer ici perpétuellement de contraires.

Quelques justes que me paroissoient ces reflexions, & quelque resolu que je sois par conséquent de me justifier pleinement de tout ce que M. le Cardinal de FLEURY *& ses Emissaires inventent malicieusement pour me rendre odieux, si les uns & les autres continuent à me traiter avec si peu de menagement; je soumettrai toujours,* SIRE, *avec une entiere resignation, ce qui me concernera,*

au

au bon plaisir de vos Majestés. Je ne leur demande rien si la conjoncture des tems, & non la seule mauvaise volonté de mes ennemis, & leurs chimeriques suppositions, les portent à croire, qu'il est du bien de leur service que je persevere dans l'état d'oubli, &, je puis le dire, de confusion où je suis. Bien plus sensible, SIRE, *à l'estime de vos Majestés, qu'à leurs bienfaits, je supporterai sans me plaindre la privation de ceux ci, quand je serai assuré, & que je pourrai croire, qu'elle n'est point une preuve d'avoir perdu l'autre. En un mot, rien ne sera capable d'apporter,* SIRE, *la moindre alteration à mon zele pour votre gloire, & à mon profond respect pour vous.*

Peut-être, SIRE, *que votre Maj. trouvera, que ce dernier me prescrivoit de ne la point fatiguer par la lecture d'un si long Memoire, ni de traiter quelques-unes des matieres qu'il renferme: aussi me serois-je abstenu de prendre cette liberté, si j'avois pu esperer,* SIRE, *d'avoir l'honneur de vous parler. Mais n'ayant pu me flatter d'obtenir cette grace, j'ai cru,* SIRE, *qu'après deux ans de silence sur toutes les mortifications &*

*les dégouts que quelques personnes de votre Cour ont cherché à m'attirer, & dont un de vos Ministres * est convenu, dans la réponse ** qu'il fit à une lettre que je lui écrivis l'année derniere pour m'en plaindre, j'ai cru, dis-je, qu'il étoit tems de parler, & de manifester la fausseté de toutes les idées ambitieuses & peu sensées, auxquelles mes ennemis font entendre que je suis livré.*

Si la Religion nous prescrit, SIRE, *d'oublier les injures, & principalement celles que quelque passion subite, & plus forte dans le premier moment que la raison, fait commettre, & qu'on peut attribuer plutôt à la fragilité humaine, qu'aux qualités du cœur; elle ne défend point de s'élever avec courage contre ce qui blesse la verité. Il est toujours permis d'éviter les pieges que tendent nos ennemis, & d'ôter à ceux qui approchent les Rois, les moyens d'opprimer, par un abus manifeste de leur credit, les personnes qui ne prétendent pas le respecter, jusqu'à oublier ce qu'elles se doivent à elles-*

* Le Marquis DE LA PAZ.

** Elle se trouve dans les lettres dont on s'est emparé.

lui-mêmes. Enfin, SIRE, s'il y a de la confusion à se voir la victime de quelques Ministres injustes, ou de quelques Courtisans envieux & trompeurs, elle se change bientôt en une gloire solide & éclatante, quand le public vient à découvrir les mysteres d'iniquité qui y ont donné lieu.

N'ayant, SIRE, (& vos Maj. n'auront pas, je crois, beaucoup de peine à se le persuader) nulle confiance en ce pays que dans leur bonté & leur justice, c'est à Elles seules que j'ai cru devoir prendre la liberté de présenter ce Memoire. Quelques singulieres que puissent paroître plusieurs choses que je rapporte, rien cependant ne me sera plus facile, que d'en prouver la vérité, & de mettre vos Maj. en état (si j'ai l'honneur de les entretenir un moment), de remarquer par Elles-mêmes la vivacité avec laquelle on s'est appliqué pendant deux ans, mais sur tout l'hiver dernier, à faire éluder tout ce qui pouvoit m'être avantageux, & à me faire tomber dans une espece de mépris. Mais il me sera incomparablement plus doux d'ensevelir ce détail dans un éternel silence : & si je parois aujourd'hui aux piés de vos Majestés, ce

 n'est

n'est point (Dieu m'en préserve) dans l'odieux dessein d'exciter leur indignation contre ceux qui veulent m'exposer à l'encourir ; mais uniquement, SIRE, *pour prévenir les effets de la mauvaise volonté de ces personnes, & afin que vos Maj. la connoissant, avec les differentes peines qu'elle m'a attirées, Elles daignent me procurer quelque occasion, quand Elles le jugeront à propos, de les éviter, en les servant d'une maniere convenable à un homme de condition ; ou, si je ne puis contribuer en rien à leur gloire, de retourner avec honneur & bienséance dans ma patrie.*

Lorsque la situation où je suis actuellement cessera, je me flatte que vos Maj. verront, & que ceux qui me sont ici les plus contraires seront convaincus, que si j'évite avec une extrême attention de me laisser jamais effrayer, & encore moins abattre par des personnes artificieuses, & qui veulent se prévaloir de leur rang & de leur autorité pour m'opprimer ; je n'apporte pas moins de soin, à ne conserver, avec la grace de notre Seigneur, après avoir échapé à leurs traits, aucun sentiment de vengeance ni de rancune.

Ce

Ce Memoire fit impression sur l'esprit du Roi d'Espagne ; il temoigna être indigné du procedé de ceux dont je me plaignois ; & vouloir prendre la resolution de m'élever à une grande dignité : mais on trouva peu à peu le moyen de l'arrêter, & de persuader à ce Monarque de remettre à un tems plus favorable l'exécution de son dessein. La conjoncture où l'on étoit autorisoit ce conseil. On avoit besoin du Cardinal de FLEURY : il influoit dans la resolution qu'on vouloit faire prendre à l'Angleterre ; & par conséquent il étoit à propos de le menager, & de ne point lui donner le déplaisir sensible de m'assurer une dignité, qui alloit démentir publiquement, & d'une maniere éclattante, l'opinion qu'il vouloit que l'on eût de moi. Ces considerations déterminerent le Roi, à laisser ce qui me regardoit dans le même état ; & tout le bien qu'il me vouloit resta suspendu, comme on le souhaittoit.

Quand on considere la facilité avec laquelle on flatte la passion des personnes qui sont en place, on seroit en verité tenté de croire, qu'il y a dans

les devoirs les plus essentiels de la Religion & de l'humanité, des exceptions en faveur des Grands, & que non seulement ils sont dispensés de les remplir, mais qu'ils peuvent encore accorder ce privilege à ceux qui leur sont inferieurs, ou à qui leur credit devient necessaire. Un homme constitué en dignité se laisse-t-il aller par humeur, par prévention, ou sur des rapports infideles, à concevoir mauvaise opinion d'un particulier; l'amour propre lui fournit aussitôt des raisons de n'en jamais changer, & de prétendre que chacun doit respecter ses préjugés autant que sa personne. L'adulation souscrit toujours à ce sentiment: elle convertit même les représentations les plus moderées de celui qui soufre, en des murmures qui ne meritent qu'un surcroit de rigueur; & la crainte de déplaire reduit à une compassion sterile les secours qu'on ofre à l'oppression. Comment allier si peu de sensibilité & de justice, avec cet esprit de douceur & d'équité que la Religion prescrit? Comment est-il possible, que ce qui porte visiblement le caractere d'animosité, trouve tant d'apologistes parmi

mi ceux, qui devroient le censurer par état? Que l'ambition fait bien modifier la morale. !

Quoiqu'il n'en coutât qu'un peu de patience & de condescendance, pour calmer les vivacités que montroit de tems en tems le Roi d'Espagne, on étoit bien aise de s'en épargner la peine; & comme mon Memoire avoit excité un de ces especes d'orages, on jugea que pour m'ôter tout sujet de revenir à quelque nouvelle représentation, il étoit à propos de paroître desapprouver la conduite de ceux dont je m'étois plaint. Dans cette intention on fit insinuer au Marquis de Brancas, d'observer plus de circonspection sur ce qui me regardoit. Le même avis fut donné de la part de ce Ministre à ses Confidens; & l'Archevèque d'*Amida* le prit aussi pour lui. Mais les uns & les autres, aussi surpris que piqués que j'eusse si bien dévoilé leurs desseins, ne furent pas les maîtres de pratiquer longtems cette moderation, ni de me laisser ignorer de quoi elle me dédommageoit, & qui l'avoit conseillée. Les discours qui leur échapperent sur cet article;

confirmant les avis ſecrets qu'on me donnoit, que je ne devois point eſperer de voir la Reine m'être favorable auprès du Roi, je pris dès-lors la reſolution de me retirer, en ménageant ce projet de façon, à ne point donner à mes ennemis une victoire trop marquée ſur moi.

Ceux-ci inſtruits de ce que contenoit mon Memoire, ne manquerent point d'en informer le Cardinal de FLEURY, & de l'effet qu'il avoit penſé produire. Il eſt vraiſemblable qu'ils lui rendoient compte en même tems du parti qu'ils avoient pris, de ne point deſormais pouſſer les choſes avec moi à des extremités, dont je puſſe encore tirer quelque avantage, & de remettre au tems, qui ne pouvoit être long, le ſoin de me convaincre que j'étois ſans eſperances : ce qui me conduiroit à faire de moi-même une démarche, qu'il étoit imprudent de trop preſſer.

Un homme accoutumé à voir tout fléchir devant lui, regarde avec dériſion les entrepriſes d'un particulier qui oſe lui reſiſter : un ſoufle ſuffit pour le faire diſparoître & pour l'aneantir, &

& la moindre précaution à prendre pour produire plus surement cet effet, semble superflue à celui, qui croit que tout lui doit ceder. Telle étoit la façon de penser du Cardinal de Fleury: il rejetta avec mépris l'avis que ses partisans lui donnoient; & persuadé que s'il entroit en lice je serois terrassé dans le moment, il se détermina à me porter lui-même de nouveaux coups, plus sûrs & plus promts que ceux sous lesquels on lui promettoit que succomberoit ma foiblesse.

Il n'étoit plus praticable de chicaner sur les services que j'avois rendus aux deux Couronnes, ni de continuer à vouloir les convertir en intrigues, qu'on avoit tolerées par pure complaisance. Tout étoit trop bien éclairci sur cet article; & les lettres que le Marquis de la Paz & l'Archevêque d'Amida venoient de m'écrire, avoient porté les choses au dernier degré d'évidence. Ces armes pour m'attaquer étant donc trop rouillées, le Cardinal de Fleury comprit parfaitement, qu'il falloit en employer d'autres d'une trempe toute neuve; & afin d'être plus sûr de leur bonté il les forgea lui-même.

En un mot, ce Ministre si maître de lui-même, cet homme par excellence, cet ami de la verité, ne se fit pas le moindre scrupule de me supposer des lettres que je n'avois point écrites, & d'apprendre à ceux sur qui elles portoient, la malignité qu'il avoit eu soin d'y repandre.

La premiere de ces lettres dont j'eus connoissance, concernoit la Duchesse de St. PIERRE. Apparemment que le Cardinal, par une prédilection particuliere pour cette Dame, voulut lui procurer la gloire de prouver enfin à la Reine, avec quelle justesse Son Eminence avoit dévoilé depuis longtems, le fonds de noirceur & de méchanceté, que je cachois avec tant d'art aux yeux des autres.

On pense bien que l'intention de ce Ministre n'étoit pas, que je fusse averti du trait qu'il lançoit contre moi: il comptoit au contraire, que l'auteur m'en seroit à jamais inconnu, & qu'ainsi la blessure deviendroit incurable. Les mesures étoient bien prises; elles promettoient un heureux succès. Mais il est une sagesse superieure à la prudence des hommes; & c'est souvent par

les mêmes artifices qu'ils employent pour l'empêcher de paroître, qu'elle se plait à se manifester.

La petite Cour de l'Ambassadeur de France & de la Duchesse de St. PIERRE étoit principalement composée de François, rarement d'accord entre eux. Le plus ou le moins de confiance qu'on leur marquoit, repandant dans leur commerce un flux & reflux continuel de jalousie & d'inquietude, étoit la baze de leur union. Tant qu'elle subsistoit, j'étois fort négligé de la part de ces compatriotes; mais dès qu'elle se rompoit je devenois la ressource des mécontens, qui ne manquoient gueres de me communiquer les justes sujets de leurs plaintes. Ils savoient apparemment, que c'étoit le meilleur moyen de mortifier ceux qui les causoient. De mon côté je les admettois, sans écouter ce que me pouvoit dicter une vaine délicatesse; & comme les confidences m'étoient utiles, j'entrois volontiers dans les peines de l'affligé: il n'étoit jamais question de certains antécédens; je levois tout scrupule à cet égard.

Le Comte de MARCILLAC se

 flattoit

flattoit d'avoir aquis par ſon zele, le droit d'occuper la premiere place parmi les favoris ; & cependant il ne laiſſoit pas de rencontrer de tems en tems des concurrens, qui le jettoient ſur cet article dans une perplexité fâcheuſe. Un jour qu'il éprouvoit ce deſagrément, il vint, à l'exemple des autres, chercher auprès de moi la conſolation qu'on ſe procure à raconter les injuſtices que l'on ſouffre, & je contribuai de mon mieux à lui menager cette ſatisfaction. Mon procedé lui plut : peut-être le trouva-t-il deſintereſſé. Quoi qu'il en ſoit, il me dit (à la ſuite de pluſieurs propos enigmatiques, que je ne laiſſois pas de comprendre aſſez bien) qu'il croyoit devoir m'avertir en ami, que j'ecrivois un peu trop legerement en France ſur differentes perſonnes, & que j'avois en ce pays-là des confidens indiſcrets.

L'avis n'étant pas indifferent, je tâchai d'en diſſiper l'obſcurité, & de profiter à cette fin de la cordialité momentanée de celui qui me le donnoit. La legere interruption que cette reflexion mit dans notre entretien fut remar-

remarquée par le Comte de Marcillac, & soit qu'en relevant l'espece de trouble qu'il croyoit avoir excité chez moi, il se flattât de tirer quelqu'aveu de ma part, dont il pourroit profiter, pour regagner la confiance entiere de l'Ambassadeur de France & de la Duchesse de St. Pierre; soit qu'il voulût simplement jouïr de la satisfaction un peu maligne, de me montrer que j'étois dévoilé : "Vous me semblez rê-
„ veur, *continua-t-il en riant*; je vous
„ ai fourni, je crois, un sujet d'exa-
„ miner votre conscience. Allons, a-
„ vouez-le de bonne foi : vous vous
„ croyez offensé ; la vivacité vous a
„ fait lâcher quelque expression trop
„ forte ; la lettre est partie, & on ne
„ peut plus l'arrêter. Tout cela arrive
„ facilement : aussi ne craignez de ma
„ part aucun reproche. Je suis le Con-
„ fesseur du monde le plus indulgent :
„ je ne differe jamais l'absolution.

La pratique a sa commodité, répondis-je sur le même ton ; & je suis bien aise que vous me confirmiez dans l'opinion où j'étois depuis longtems, que vous n'ètes pas rigoriste : mais comptez, mon cher Comte, que je

n'ai

n'ai aucun besoin de me prévaloir dans cette circonstance ici de votre indulgence, & qu'après avoir reflechi tout-à-l'heure sur les lettres que j'ai écrites, je trouve que les personnes qui se plaignent de ce qu'elles renferment à leur desavantage, se trompent à coup sûr, & que leurs correspondans sont mal informés.

„ Eh bien, *reprit alors le Comte de* „ *Marcillac*, j'avouerai, si vous le sou„ haittez, que je me suis expliqué d'u„ ne maniere trop générale en me ser„ vant des termes de *plusieurs person*„ *nes*, & que l'on ne vous rendroit „ pas justice en l'appliquant au cas dont „ il s'agit. Mais, mon cher Abbé, „ puisque je restrains la proposition, „ convenez franchement de votre cô„ té, que le conseil que je vous ai „ donné est au moins fondé quant à „ la Duchesse de St. PIERRE, & que „ sans prétendre en façon du monde „ examiner ni condanner vos griefs „ contre elle, je n'ai pas si grand tort „ de vous représenter, que quelques „ mouvemens de ressentiment vous ont „ menés trop loin. Or vous jugez „ bien que le sachant à présent, elle

„ en

„ en est blessée. Vous me citerez à
„ cela le proverbe, qu'il n'y a que les
„ verités qui offensent. A la bonne
„ heure. Mais vous savez aussi, qu'el-
„ les ne sont pas toutes bonnes à di-
„ re, & qu'il est toujours facheux de
„ s'attirer des ennemis, ou d'augmen-
„ ter l'aigreur de ceux qu'on a.

Votre raisonnement, *repliquai-je*, est aussi sage que juste. Je l'adopte de tout mon cœur. Il n'y a qu'un article que je ne saurois passer : c'est celui des lettres que vous m'imputez d'avoir écrites. Je vous repete encore, qu'on me les attribue à faux. Je défie qui que ce soit d'en montrer aucune de moi, qui porte la moindre atteinte à la réputation de la Dame dont il est question, ni même qui contienne quelque plainte contre elle.

L'assurance avec laquelle je m'expliquois, n'en imposoit point au Comte de Marcillac : il se croyoit assuré du fait qu'il m'objectoit, s'imaginant que je ne le contestois, que parce que je comptois mal à propos sur la discretion de celui ou de ceux à qui je m'étois ouvert. Un espece de sourire, & certains mouvemens qu'il fit, me firent

déviner son idée. Enfin après quelques instans passés dans cette scene muette, le Comte de Marcillac se levant, & me serrant le poignet autant que sa main estropiée le lui permettoit : " Mon „ cher Abbé, *me dit-il*, croyez-moi, „ ne soutenez point la gageure. Vous „ ne vous rappellez plus, à coup sûr, „ ce que vous avez mis dans vos let- „ tres : mais comptez qu'elles sont dif- „ ferentes de ce que vous pensez ; & „ je puis vous certifier, que celui qui „ en a rendu ici un Extrait les a lues.

Je comprenois aisément qui pouvoit être celui, qui, selon le Comte de Marcillac, avoit une connoissance si parfaite de mes prétendues lettres, & à quoi tendoit la supposition. Ce coup d'œil me fit appercevoir toute la noirceur du dessein qu'elle denotoit : mais comme il me montra en même tems l'avantage & la facilité que je trouvois à la dévoiler, la satisfaction de les envisager prévalut sur tout autre sentiment. Elle écarta la vivacité, les clameurs, & le verbiage obscur, qui resultent d'une conversation, où l'on entreprend de donner au mensonge l'apparence de la verité.

Si je m'obstinois, *continuai-je de dire à Marcillac*, à nier les lettres, que vous êtes si persuadé que j'ai écrites, cela n'aboutiroit qu'à joindre à l'opinion que vous avez actuellement de mon ressentiment, & peut-être (tranchons le mot) de ma malignité, celle, que je ne puis gagner sur moi de faire un aveu qui la confirmeroit. Eh bien, je consens de ne la point combattre. Restez dans votre prejugé, jusqu'à-ce que celui qui vous l'a donné prenne la peine de le dissiper. Je vous promets de lui procurer bientôt le moyen de vous rendre ce service, s'il veut.

L'air serieux & tranquille que je montrois en parlant au Comte de Marcillac, le surprit. Il s'attendoit sans doute, que ce qu'il venoit de me dire feroit une vive impression sur moi, & que l'embarras où je tomberois me convaincroit malgré moi, d'être l'auteur des lettres dont il étoit question. Cependant comme il appercevoit le contraire, & que notre entretien se terminoit tout autrement qu'il n'avoit pensé, il ne s'attacha plus à soutenir si fortement la certitude

d'un avis que je recevois avec tant d'indifference. Il ajoûta seulement, après quelques propos généraux sur sa bonne intention, qu'il me conseilloit de considerer, qu'il étoit imprudent, & même perilleux, de trop compter sur la discretion de ses amis. Je ne repliquai rien : la reflexion, eu égard à ce qui s'étoit passé entre le Comte & moi, me fit simplement sourire; & peu de momens après il me quitta.

Quand je fus seul j'examinai avec plus de liberté la confidence, que quelque syncope de dépit m'avoit attirée de la part du Comte de Marcillac; & tout bien pesé, je me confirmai entierement dans la pensée, que le Cardinal de FLEURY étoit l'unique auteur de ce qu'il m'imputoit avoir écrit contre la Duchesse de St. Pierre. Toutes les circonstances du rapport de Marcillac portoient le caractere de la passion & des artifices, qui dirigeoient ordinairement les resolutions de cette Eminence à mon égard; & je regardois cette derniere comme l'effet du vif ressentiment que le Cardinal avoit du Memoire que j'avois présenté à Leurs Majestés. Les moyens étranges qu'il

qu'il employoit pour me rendre odieux, m'imposoient la necessité de prévenir les funestes impressions qu'ils tendoient à donner de moi ; & je ne dissimulai ce qui m'étoit revenu, que jusqu'à-ce que je fus pleinement assuré, que l'avis venu à la Duchesse de St. Pierre partoit de ce Premier Ministre. Cet article bien éclairci, je ne me repandis ni en plaintes ni en recriminations. Elles sont rarement utiles, quand elles reflechissent sur des gens en place : ils regardent avec dédain des traits lancés de si loin. Il me parut plus sûr de faire retomber la calomnie sur celui qui l'avoit forgée, en le reduisant à n'oser contredire ce que j'avancerois pour la mettre en évidence. C'est dans cette vue que j'écrivis la lettre suivante au Cardinal de FLEURY.

MONSEIGNEUR,

LORSQUE *je n'osois esperer d'occuper quelque place dans l'honneur de votre souvenir, il étoit très flatteur pour moi de remarquer cependant le contraire, si certaine circonstance ne diminuoit un peu ma satisfaction à cet égard.*

Occupé

Occupé actuellement, Monseigneur, *à regler les interêts de toutes les Puissances de l'Europe; Votre Eminence ne laisse pas de veiller à la conservation de ceux des personnes qu'Elle honore de son amitié. On ne sauroit trop admirer des sentimens si généreux : il seroit seulement à souhaitter (pardonnez-moi d'hazarder cette reflexion) que vous n'ajoutassiez pas si facilement foi aux avis que vous vous menagez*, Monseigneur, *sur cet article, ou qu'on s'empresse à vous donner; car faute de cette petite précaution, on a eu la temerité de vous en imposer, dans la relation qu'on vous a faite du peu de menagement que je gardois dans mes lettres pour Madame la Duchesse de St.* PIERRE; *& par le soin que vous avez pris*, Monseigneur, *d'en informer cette Dame, vous lui avez causé une inquietude & une vivacité contre moi, que vous auriez pû, je crois, lui épargner.*

Je connois mieux que personne, combien Votre Eminence est amie de la verité : c'est en me fondant sur ce principe que j'aurai l'honneur de lui dire, que je n'ai jamais parlé de Made. la Duchesse de St. PIERRE *dans mes lettres, qu'à M. le Duc de* SULLY *& à M. le*

Maréchal

*Maréchal d'*ALEGRE, *& cela à l'occasion de l'arrivée en cette Cour de Mr. le Baron * de* CHATEAUNEUF, *qui, disois-je à l'un & à l'autre, me paroissoit mediocrement content d'elle, sans que j'en susse la raison. Cette expression est la seule que j'aye employée, & qui aye rapport à Made. la Duchesse de St.* PIERRE : *or elle ne renferme, ce me semble aucun venin, ni rien, par consequent qui puisse offenser cette Dame, ou qui dût devenir le sujet de l'avertissement, que votre Eminence s'est empressée de lui procurer. Au reste,* Monseigneur, *mes lettres ** existent entre les mains des deux personnes respectables que je viens de vous nommer : le fait est facile à verifier ; & je défie qui que ce soit*

* Fils de M. DES MARETS, Ministre d'Etat & Controlleur général des finances sous le Regne de LOUIS XIV. Il obtint en Espagne le grade de Maréchal de camp. Le Duc de SULLY a épousé sa sœur, & le Maréchal d'Alegre s'interessoit à ce qui le regardoit.

** *Tu autem vir honestus, & verax, abstulisti verba, quæ dixi ; & dixisti quod ipse finxisti ..... Redde verba mea, & evanescet calumnia tua.* Augustin. Lib. IV. contra Julian. c. 47.

soit d'en montrer aucune autre, où il soit question de Made. la Duchesse de St. PIERRE. *Il resulte à present, ce me semble, de ce que j'ai l'honneur de vous dire, que le temoignage de ceux qui m'attribuent d'autres lettres, ne merite aucune estime; & je consens volontiers qu'on porte de moi le même jugement, si l'on peut en presenter une qui démente celle-ci.*

J'ai l'honneur d'être avec respect &c.

au Port *Ste. Marie* le 30 *Aoust* 1729.

Quand j'eus écrit cette lettre, j'en envoyai copie au Comte de MARCILLAC, & je la lus aussi à l'Archevèque d'*Amida*. Je crus d'autant plus nécessaire de prendre ces deux personnes pour temoins de ma bonne foi, que ce que je les engageois d'en dire ne pouvoit être suspect, & que j'ôtois en même tems à la Duchesse de St. PIERRE tout sujet de se plaindre de moi, au moins avec justice.]

Aussitôt que j'avois remarqué, que l'intention du Cardinal de Fleury étoit de lui en fournir l'occasion, je m'étois appliqué à la détourner ou à la rendre inutile; & quoique je susse parfaitement, que le dessein du Cardinal trou-

trouveroit une protection assurée de la part de l'Archevêque d'Amida, je ne laissai pas d'avertir celui-ci, que j'étois informé des vues de l'autre, afin de moderer la démangeaison que je m'attendois que le Prélat auroit, d'informer Leurs Majestés de la malignité dont cette Eminence m'accusoit. Voici la lettre que je lui écrivis.

M.

J'AY *l'honneur de vous envoyer le petit Memoire, que les deux Ecclesiastiques, dont j'ai eu celui de vous parler hier, m'ont donné. C'est, comme vous verrez, une bonne œuvre que vous férez, en contribuant à leur procurer quelque aumône de Leurs Majestés.*

Rien n'est plus odieux, selon l'expression du St. Esprit, qu'un homme, * qui seminat inter fratres discordias; *& c'est pourtant,* Monseigneur, *ce qu'un Evêque & Cardinal vient tout recemment de faire, en voulant m'imputer d'avoir écrit en France, pour y déchirer la reputation de Made. de St.* PIERRE.

Je

* Proverb. c. VI.

Je suis faché qu'il me force par là de dire que le fait est manifestement faux, & que je m'ofre de le prouver quand on voudra. Mais franchement le caracte-re de M. le Cardinal de Fleury, & ses sentimens à mon égard, rendent suffisam-ment suspect tout ce qu'il peut écrire sur mon compte; & par conséquent il n'y a qu'à mépriser, ainsi que je fais, de si pitoyables procedés. Je crois devoir seu-lement vous supplier, au cas que Made. la Duchesse de St. Pierre aye voulu se plaindre de moi à Leurs Majestés, & que cette Dame ajoûte foi aux supposi-tions du Cardinal de Fleury, d'assurer Leurs Majestés, que celle-ci est de la mê-me espece que celles qui concernoient le Chevalier DU BOURK, *les Abbés* Si-ciliens, *& en un mot, de toutes les autres tracasseries, dont en verité le bon homme & ses confidens ont un magazin inépuisable. J'ai l'honneur d'être &c.*

ce Vendredi *

Aux differentes précautions qu'on voit que je prenois, pour montrer que

* C'étoit le 26 Aoust 1729.

que j'étois incapable de la malignité que l'on m'imputoit, j'en joignis une, qui peut-être ne faisoit pas moins d'impression. Lorsque j'appercevois dans les discours qu'on me tenoit, quelque trait qui sembloit reflechir sur l'avis que le Cardinal de Fleury avoit donné à la Duchesse de St. Pierre, je rapportois en plaisantant, & sans aucune alteration, les moyens que j'avois offerts à ce Premier-Ministre d'en constater la certitude.

Il est humiliant de s'obstiner à défendre ce qui est marqué au coin de la passion & de la noirceur; & comme il étoit difficile de n'en pas découvrir au moins quelque legere teinture dans le procedé du Cardinal de Fleury, ses partisans cessèrent de le soutenir. Ils se renfermerent à rendre diversement les expressions de sa lettre, & à ne leur plus attribuer à mon sujet un sens aussi clair qu'ils l'avoient d'abord débité. La variation dans la maniere de raconter un fait le rend insensiblement douteux, au moins quant à certaines circonstances. C'est à quoi l'on tendoit. On comptoit aussi que la crainte qu'imprimoit le pouvoir du

Cardinal tiendroit les incredules dans le silence. Cette ressource ne laisse pas d'être quelquefois utile aux gens qui remplissent les grandes places.

Lorsque je communiquai à l'Archevêque d'*Amida* la lettre que j'écrivois au Cardinal, il affecta d'avoir ignoré ce qui m'obligeoit à l'écrire, jusqu'au moment où ma précedente le lui avoit appris, & de vouloir me faire entendre, qu'on avoit peut-être malignement cherché à m'en imposer. Il n'étoit gueres possible de démêler dans ses discours la verité d'avec l'artifice ; & il ne convenoit pas plus de paroître douter qu'il ne fût rien de l'avis que le Cardinal venoit de donner à la Duchesse de St. Pierre, que de souscrire aveuglément à l'opinion qu'il me conseilloit d'avoir de celui que j'avois reçu. Je tâchai d'éviter ces deux extremes, en profitant de l'ignorance feinte ou veritable du Prélat, pour lui rapporter toutes les particularités que le Comte de Marcillac m'avoit apprises, & même plusieurs expressions de la lettre du Cardinal qu'il m'avoit rendues. Ce détail, par sa nature, ôtant toute esperance de me convain-

cre que je réalisois des chimeres, l'Archevêque me dit, que ce que je lui racontois le surprenoit au dernier point; & que cependant il lui sembloit, qu'on devoit le regarder comme une inadvertance qui avoit échapé au Cardinal de Fleury sur quelque rapport cru trop legerement, & communiqué à la Duchesse de St. Pierre par un effet de l'ancienne amitié entre son Eminence & cette Dame. " Au reste, ajoûta le " Prelat, vous pouvez être assuré, que " cette Dame est incapable de faire au- " cun mauvais usage de ce qu'on lui " mande.

La benigne interpretation que donnoit l'Archevêque d'Amida à ce que je lui exposois, ayant tout l'air d'être concertée, je crus qu'il étoit bon de rectifier un peu ses idées. Dans cette vue je repliquai, que sans avoir aucune envie d'envenimer les choses, le mot d'inadvertance ne convenoit nullement au trait que le Cardinal de Fleury venoit de donner, & qu'il meritoit une autre qualification. Ses sentimens sur mon sujet, continuai-je, vous sont connus; ne prenons donc point ici le change, & jugeons de ce

qui eſt caché par ce que nous appercevons. Il eſt évident que ce Miniſtre, en m'attribuant des lettres que je n'ai jamais écrites, a prétendu rendre Made. de St. Pierre l'inſtrument de ſa haine contre moi, en tâchant d'exciter en elle les mouvemens du reſſentiment le plus vif; & qu'en obligeant ainſi cette Dame à me regarder deſormais comme ſon ennemi perſonnel, il a compté qu'elle proportionneroit ſes mauvais offices à cette idée, en leur donnant un degré d'activité, qu'il craignoit peut-être que la ſeule envie de lui plaire ne fût pas capable de leur procurer. L'éclat des dignités que poſſede M. le Cardinal de Fleury, n'éblouit pas juſqu'à ne point voir la paſſion qui l'agite : elle ſe préſente ici de tout côté. Mais, Monſeigneur, ajoutai-je, abregeons l'examen : ce n'eſt pas mon intention, je le repete encore, d'aigrir les eſprits ; je ne ſonge qu'à expoſer la verité ; & je ſouhaitte que ce que j'écris à M. le Cardinal de Fleury, l'engage deſormais à moderer la trop grande confiance qu'il accorde à ceux qui lui parlent à mon deſavantage, & ſa démangeaiſon à m'attirer

tirer des ennemis. Je ne ſaurois, je l'avoue, m'empêcher d'être étonné de trouver dans un homme de ſon âge & de ſon état, tant de facilité à croire le mal qu'on lui dit de moi, & tant de promptitude à le repandre.

L'Archevêque d'Amida, qui ſentoit bien que mes reflexions étoient juſtes, ne voulut pas les combattre; mais il avoit encore moins envie de condanner celui ſur qui elles portoient. Il ſe repandit ſeulement en de grandes exclamations ſur les peines de cette vie, & ſur le bon uſage que la Religion apprenoit à en faire. Les maximes de la pieté perdent preſque toujours de leur force, quand elles ſont débitées par un Prélat Courtiſan: on panche toujours à les croire ajuſtées à quelque vue humaine & politique. Celles de l'Archevêque d'Amida me paroiſſant, dans la circonſtance dont il s'agit, avoir ce caractere, je les écoutai avec beaucoup d'indifference pendant quelques momens, après quoi je me retirai.

Quoique la lettre que j'écrivois au Cardinal, dût l'obliger à manifeſter celles qu'il aſſuroit avoir lues, ce

moyen de me confondre étant impratiquable il fallut s'en desister, & se contenter de mépriser l'avantage que je pouvois tirer de son silence. La confusion qui resulte des atteintes portées à la bonne foi, n'est effectivement que pour les particuliers : elle se dissipe comme une legere vapeur, quand elle tombe sur un homme puissant ; les fautes qu'il commêt dans ce goût, sont de simples méprises, ou des distractions passageres.

Personne n'étoit plus en droit que le Cardinal, de s'approprier un pareil privilege ; aussi revint-il à le faire valoir avec le même succès dans une occasion toute semblable, dont j'aurai bientôt sujet de parler, & où il essaya de me commettre avec le Marquis de BRANCAS. L'assurance avec laquelle ce premier Ministre hazardoit de me faire dire où écrire ce qu'il lui plaisoit, ne l'empêcha pourtant pas, à ce qui me revint, de se plaindre de l'indiscretion qu'on avoit commise en montrant ses lettres. Il avoit raison dans un sens : on devoit mieux entrer dans son esprit & dans ses desseins. Malheureusement on n'est pas toujours le

maître de se refuser la satisfaction, de montrer l'interêt que prend un grand Ministre à ce qui nous regarde ; & la Duchesse de St. Pierre n'avoit garde de chercher finesse dans le zele que Son Eminence temoignoit pour elle. Au reste la faute fut facilement pardonnée, & la bonne intelligence n'en subsista pas moins entre cette Dame & le Cardinal. Toute la mauvaise humeur de la premiere tomba sur le Comte de Marcillac : on ne lui passa point l'imprudence que quelques momens de dépit lui avoient fait commettre. Son credit auprès de la Duchesse de St. Pierre & de l'Ambassadeur de France diminua considerablement ; & il eut le chagrin de voir le Comte d'Aydie prendre insensiblement la place qu'il croyoit devoir seul occuper. Cette petite Cour, comme je l'ai déja dit, étoit orageuse : on remarquoit de fréquentes tracasseries entre ceux qui la composoient ; & elles amusoient le public.

Ma situation en Espagne, où il me falloit lutter à la fois, & contre les préventions données à la Reine sur mon sujet, & contre les moyens pleins de

mauvaise foi, qu'on employoit chaque jour pour les fortifier, me devenoit de plus en plus insupportable. Le desir que le Roi témoignoit fréquemment de m'accorder des graces, devenoit aussi inefficace que ses autres resolutions, par les mesures qu'on prenoit pour l'en détourner : il ne servoit qu'à exciter l'envie contre moi, sans me mettre à l'abri de ses traits. Je ne pouvois les éviter qu'en manifestant leur noirceur : triste nécessité, qui devient tôt ou tard fatale : car comment se flatter d'être toujours assez heureux pour les connoître ; les soins que l'on se donne sont souvent inutiles, & s'ils font faire quelques découvertes, elles ne servent qu'à remplir le cœur de ressentiment & d'amertume.

Le seul chemin à la tranquillité qui s'ouvroit à moi, étoit la retraite ; & j'étois à la fin resolu de l'employer. Je voulois seulement tâcher de faire cette démarche avec bienséance, en écartant tout ce qui pouvoit la faire paroître forcée. Ce projet, s'il étoit apperçu, devant rencontrer beaucoup d'obstacles, je ne donnois aucun signe que je l'eusse formé : toute mon attention

se tournoit à épier une occasion favorable pour l'exécuter, ou à essayer de la faire naître. On verra dans la suite ; que mes soins furent inutiles. Quand on est destiné à soufrir, ce qu'on tente pour l'éviter se convertit en nouvelles contradictions, & ne sert qu'à multiplier les peines. On succomberoit bientôt sous le poids d'une adversité que personne n'aide à supporter, si, pour soutenir un tel délaissement, on ne trouvoit d'autre secours que la prétendue fermeté d'une philosophie purement humaine : elle ne va qu'à supprimer les plaintes ; mais elle ne peut arracher du cœur le trait qui les cause : il y reste malgré elle ; & sans cesse il y renouvelle les tristes images de la felicité qu'on a perdue, ou qu'on se flattoit d'aquerir. Il n'appartient qu'à la Religion *, qui recti-

* *Omnis disciplina in præsenti quidem videtur non esse gaudii, sed mœroris : postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet justitiæ ; propter quod remissas manus, & soluta genua erigite.* Hbr. XII.

Fidelis sermo : Si commortui sumus, & convivemus : Si sustinebimus, & conregnabimus : Si negaverimus, & ille negabit nos ...... Ille

fie tant de fausses idées, de calmer une si violente agitation ; & la foi *, sans éteindre les sentimens naturels, peut seule inspirer une patience & un courage,

fidelis permanet, negare se ipsum non potest. II. Timoth. II. 11, 12, & 13.

Nolite amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem : patientia enim vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes repertatis promissionem ; adhuc enim modicum aliquantulum qui venturus est veniet, & non tardabit : justus autem meus ex fide vivit. Hebr. X.

Jesus Christus heri, & hodie : ipse & in secula Hebr. XIII.

In eo enim, in quo passus est ipse, & tentatus, potens est & eis, qui tentantur auxiliari. Hebr. II.

Quæcumque scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt, ut per patientiam, & consolationem scripturarum, spem habemus. Rom. XV.

* *Amen, amen dico vobis : quia plorabitis, & flebitis vos ; mundus autem gaudebit : vos autem contristabimini ; sed tristitia vestra vertetur in gaudium...... Iterum videbo vos, & gaudebit cor vestrum ; & gaudium vestrum nemo tollet à vobis.* Johan. XVI.

Dicit anima tua : O Deus. ipsa est justitia tua, ut mali floreant, boni laborent ? Dicis Deo, ipsa est justitia tua ? Et Deus tibi : ipsa est fides tua ? hac enim tibi promisi ? ad hoc Christianus factus es, ut in sæculo isto floreres ? Augustin. enarrat. 2. in Ps. 25.

rage, qui nous mettent au-dessus des événemens de la vie.

Rien ne contribuant plus à ma sureté dans le parti que je meditois de prendre, que les lettres originales du Cardinal de FLEURY, que j'avois remises à Leurs Maj. Catholiques, je renouvellai mes sollicitations auprès de l'Archevêque d'*Amida* au Port Ste. *Marie*, pour en obtenir la restitution. Il suffisoit de la demander au Roi & à la Reine, & l'on ne devoit craindre aucun refus de leur part. Le Prélat le savoit bien: mais il savoit aussi qu'il avoit abusé de ma confiance, & que le dépôt que je reclamois étoit passé entre les mains de celui, contre les artifices duquel je prétendois qu'il me servît de défense.

Il s'agissoit de me cacher cette démarche; & les explications que j'exigeois à cet égard devenant de plus en plus importunes & embarrassantes, l'Archevêque s'epuisoit en défaites pour éluder de me satisfaire. Un jour il me disoit, que le Roi brûloit ordinairement lui-même beaucoup de papiers; mais il se donnoit bien de garde d'ajoûter, que les lettres que je repetois

eussent eu le même sort : il sentoit les conséquenses qui resultoient d'un pareil mensonge. Une autre fois il me faisoit entendre, que mes lettres étoient confondues avec plusieurs de celles du feu Duc de *Parme*, & qu'il prieroit Leurs Maj. de lui permettre de les separer ; mais lorsque j'insistois sur l'exécution, il convenoit d'attendre qu'il plût au Roi & à la Reine de faire cette separation eux-mêmes. En un mot, les obstacles se multiplioient à proportion de mes questions & de mes instances.

Je voyois clairement, que l'intention de l'Archevêque étoit d'éloigner autant qu'il seroit possible la restitution dont il s'agissoit ; & quoique je fusse très piqué de sa resistance, je ne portois pas encore mes soupçons jusqu'à en démèler le veritable principe. Je n'attribuois à ce Prélat d'autre dessein, que celui de chercher à m'amuser, afin de gagner du tems, jusqu'à-ce que Leurs Maj. oubliant les lettres que je leur avois présentées, les confondissent & les détruisissent avec les papiers inutiles ; & qu'ainsi, sans se compromettre & sans rien hazarder, il me privât

vât d'un secours, dont il voyoit bien que je prétendois faire usage. Mais le Prélat avoit été plus loin que je ne pensois, & peut-être plus loin qu'il n'avoit d'abord voulu lui-même. Il ne songeoit desormais, par l'ambiguïté de ses réponses, qu'à m'empêcher de connoître sa malignité ou son imprudence.

Il est bien rare, en effet, qu'on ne se reproche * point au fond du cœur certaines actions, manifestement contraires à la justice **, que la passion ou l'ambition font commettre : mais il l'est encore plus, & surtout dans les Cours, qu'on gagne sur soi de les reparer ***. Il est vrai que la chose devient quelque fois impossible. Heureusement pour ceux qui possedent l'art d'ajuster les maximes de probité qu'ils doivent suivre, à celles qui peuvent con-

* *Conscientia .... potest obumbrari, quia non est Deus : extingui non potest, quia a Deo est.* Tertull. Apolog. C. VI.

** *Maxime adducuntur plerique ut eos justitiæ capiat oblivio, cum imperiorum, honorum, gloriæve cupiditate inciderint.* Cicero Lib. I. de Offic.

*** *Tanta est enim vetustatis consuetudo, ut etiam confessa plerisque vitia placeant.* Hieronym. Prolog. Galeat.

contribuer à leur fortune, les avantages qu'ils tirent de cette conduite calment bientôt leurs scrupules : le succès & le credit convertit tout en prudence ; & sous leur ombre on est sûr d'être applaudi.

Vers la fin du sejour de la Cour d'Espagne au Port *Ste. Marie*, on y apprit la nouvelle, que la Reine Très-Chrèt. étoit heureusement accouchée * d'un Prince. Le Cardinal de NOAILLES, qui avoit en quelque façon annoncé à Sa Majesté, l'année précedente, quand elle étoit venue entendre la Messe à l'Eglise de *Notre Dame*, que Dieu lui accorderoit cette consolation, n'eut pas celle de voir un événement, qui remplissoit les desirs les plus ardens de la France. Ce vénérable Prélat étoit mort ** quatre mois avant qu'il arrivât, dans la 78. année de son âge.

La

* Le 4 Septembre 1729.

** Le 4. May 1729. On peut voir à la fin de ce Volume *Pieces Justificatives* N°. *XXVIII*, comment le Chapitre de la Metropolitaine de Paris s'expliqua sur son sujet après sa mort, en ordonnant des prieres pour le repos de son ame.

La naissance de M. le Dauphin causa une joye sincere en Espagne : elle cimentoit l'union des deux Couronnes en conservant leur tranquillité. Le défaut de succession dans les grandes Monarchies, est presque toujours l'époque de leur décadence : la plus legere teinture de l'histoire suffit pour faire cette remarque. Je sai mieux que personne, les vues & les intrigues que la seule apparence sur cet article est capable de former ; & que l'ambition peut rendre possibles, & même prochains, les événemens les plus extraordinaires. Plusieurs personnes en Espagne & en France portoient un jugement pareil au mien sur l'aspect des choses de ce tems-là ; & il occasionnoit dans les deux Royaumes une fermentation également préjudiciable à leur repos. Ceux qui étoient bien intentionnés les virent changer avec plaisir.

Dès que les Négocians furent assurés de la prochaine distribution des effets, ils s'empresserent à charger des marchandises sur les bâtimens de la Flotille qui étoit au Port de *Cadix*. Elle devint bientôt une des plus riches qui fût partie depuis plusieurs années ;

&

& Leurs Maj. eurent le plaisir de la voir dès leurs fenetres mettre à la voile. Elle se trouva composée de 17 vaisseaux marchands & de 3 de guerre, que le Marquis MARI commandoit. Il ne part aucune de ces Flottes pour les Indes, qu'un nombre considerable d'Espagnols ne s'embarque dessus. L'avidité du gain, & l'esperance de la satisfaire, sont les motifs de leur voyage: quand ensuite ils ont atteint ce but, les agrémens qu'ils trouvent dans le pays leur fait oublier leur patrie; & il en reste souvent plus qu'il n'en revient. Outre cela le libertinage ne contribue pas peu à inspirer cette préference aux étrangers: il est fort grand aux Indes, aux moins à ce que m'a conté le Comte de CLAVIJO, qui y avoit fait divers voyages; & par malheur ceux qui devroient donner l'exemple de la continence aux autres, ne s'aquittent pas toujours fort exactement de ce devoir.

Le sejour de Leurs Maj. Cath. au Port *Ste. Marie* fut de plus de trois mois. Cette petite ville est agréablement située sur le bord de la mer, & vis-à-vis du Port de *Cadix*. Les

mai-

maisons en sont bien bâties, & d'une propreté peu ordinaire en Espagne: aussi toute la Cour s'y trouvoit logée fort commodément. Cette ville appartenoit au Duc de MEDINA COELI; mais lorsque Leurs Maj. y furent, Elles jugerent à propos de la réunir à leurs domaines, ainsi que l'Isle de *Leon* & *San Lucar de Barameda*, dont les Ducs d'ARCOS & de MEDINA SIDONIA étoient Seigneurs. Je ne sai comment ils furent indemnisés de cette perte.

Leurs Maj. Cath. avec les Princes & Made. la Princesse des *Asturies* se rendirent du Port Ste. Marie à *San Lucar*, où Elles s'embarquerent sur les Galeres qui les y attendoient; & en remontant le *Gadalquivir* Elles arriverent le 27 Septembre à *Seville*. Peu de jours après, les Ministres Espagnols & ceux de la Ligue d'Hanover reprirent les conferences, qu'ils avoient commencé à tenir entre eux au Port *Ste. Marie*, afin de reduire en Traité les arrangemens qu'on avoit pris de part & d'autre, pour prévenir la guerre dont on étoit menacé. Quand ils furent convenus des divers articles qui devoient

devoient compoſer ce Traité, on attendit, pour le conclurre, l'arrivée de Milord HARRINGTON, qui devoit venir conſommer une négociation ſi importante. Le choix que le Roi d'Angleterre avoit fait de ce Seigneur, fut généralement applaudi : l'eſtime qu'il s'étoit aquiſe en Eſpagne ne pouvoit que contribuer infiniment à l'heureux ſuccès de ſon voyage.

Dans le tems que tout s'acheminoit peu à peu à l'affermiſſement de la paix, elle penſa être troublée dans la baſſe Allemagne à l'occaſion de quelques differens, qui s'éleverent tout-à-coup entre les Rois d'*Angleterre* & de *Pruſſe*, au ſujet de certains enrollemens forcés que les Officiers Pruſſiens faiſoient fréquemment ſur les terres de *Lunebourg*, & ſur la protection que les déſerteurs Pruſſiens trouvoient dans les Etats d'*Hanover*. Une diſcuſſion ſi peu importante en apparence, devint ſerieuſe. L'éloignement ſecret que le deux Monarques avoient l'un pour l'autre l'envenima, & non ſeulement elle donna lieu à des alliances, à des mouvemens de troupes, & à des préparatifs de guerre conſiderables; mais elle

elle ne put même se terminer que par un Congrès, qu'on assembla à *Brunswick*, & qui dura jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante. Les Ducs de *Saxe-Gotha* & de *Brunswik*, que Leurs Maj. Brittannique & Prussienne prirent pour arbitres, dresserent alors une déclaration, qui contenta les deux partis, & à laquelle ils souscrivirent. On la trouvera à la fin de ce volume *; & je crois qu'on aura peine à comprendre, en la lisant, comment de semblables bagatelles avoient pu si longtems occuper tant de Souverains.

L'intelligence entre les deux Rois ainsi renouvellée, fit naître les bruits qui se repandirent, que Leurs Maj. Brittannique & Prussienne vouloient l'affermir par le double mariage du Prince de *Galles* avec la Princesse Royale de Prusse, & du Prince Royal de *Prusse* avec la Princesse d'Angleterre. Les negociations du Chevalier Charles HOLTAM à *Berlin* parurent avoir cette alliance pour objet: mais plusieurs circonstances assez singulieres, qui survinrent dans ces entrefaites en Prusse, ne

* *Pieces Justificatives N°. XXIX.*

ne favoriserent pas ce projet ; elles nous meneroient trop loin si nous voulions les rapporter, & nous laissons ce soin à ceux qui écriront l'histoire du tems. Revenons à ce qui se passoit à *Seville*.

Quoique les Ministres d'Espagne & de la Ligue d'Hanover n'eussent pas cessé ; de concerter entre eux la forme qu'on devoit donner au Traité, qui les occupoit depuis si longtems, & que cet ouvrage approchât de sa conclusion, on attendoit cependant Milord HARRINGTON pour y mettre la derniere main. C'étoit là le fruit que l'on se promettoit des amples instructions, dont ce Ministre étoit chargé. Cette esperance faisoit desirer sa venue avec un si grand empressement, qu'on supputoit, je crois, jusques aux momens qu'il devoit passer en chemin, & qu'on ne lui pardonnoit point, d'en employer à s'arrêter en aucun endroit. La vivacité de la Cour d'Espagne surpassoit en certaines occasions la lenteur qu'on lui reprochoit en d'autres. Ces changemens subits n'ont pas laissé quelquefois d'embarrasser les Puissances, qui avoient interêt de la menager.

Le

Le Lord Harrington ſejourna deux ou trois jours à *Madrid.* Il s'y étoit acquis dans tous les états nombre d'amis conſiderables, & les affaires qui le rappelloient en Eſpagne augmenterent encore la grande opinion qu'on y avoit deja de ſa capacité. Il n'eſt pas naturel qu'on s'ennuye des applaudiſſemens qu'on reçoit dans la Capitale d'un grand Royaume, le tems qui ſe paſſe à en être temoin, s'écoule toujours avec rapidité. Milord Harrington, après avoir joui de cette ſatisfaction, ſe rendit enfin à *Seville* le 25 Octobre.

Auſſitôt que ce Miniſtre fut arrivé, on travailla avec tant d'application & d'ardeur à lever tous les obſtacles qui arrêtoient encore l'exécution des projets de la Reine d'Eſpagne, que dès les premiers jours de Novembre on étoit déja convenu de la part de l'Eſpagne & des Ambaſſadeurs de la Ligue d'Hanover, des principaux articles du Traité. Quand ils eurent été mis au net, les Miniſtres s'aſſemblerent dans la Secretairerie du Marquis DE LA PAZ, pour les examiner de nouveau. Enfin après une longue conference entre

tre eux, qui dura presque toute la nuit du 8 au 9 de Novembre, ils signerent le Traité ce jour-là. L'intime union qui avoit paru entre les deux Cours de *Vienne* & de *Madrid*, s'éteignit alors aussi subitement qu'elle s'étoit formée.

L'Ambassadeur d'Hollande n'ayant point reçu ses pleins-pouvoirs, ne signa pas le même jour avec les Ministres d'Espagne, de France & d'Angleterre. Mais le délai ne fut pas long, & l'acte d'accession des Etats-Généraux au Traité qui venoit de se conclurre, fut signé par ce Ministre le 21 du même mois.

Quoiqu'on eût caché avec soin à l'Empereur les négociations qui se passoient, il n'avoit pas laissé de les penetrer, & de prévoir où elles aboutiroient. Il se plaignit, tant en France qu'en Angleterre, à mesure qu'elles avançoient, du mystere qu'on lui en faisoit; & de l'irregularité qu'il y avoit, en traitant clandestinement avec l'Espagne, à rendre ainsi le Congrès inutile. Le reproche étoit fondé; & l'on tâcha de se justifier, en disant d'abord, qu'on n'avoit d'autre intention

que

que d'engager Leurs Maj. Cath. à s'expliquer, & à rendre par cette démarche une activité au Congrès qu'il avoit perdue, & sans laquelle il ne pouvoit produire aucun fruit. Quand ensuite les choses allerent plus loin, & qu'il n'étoit plus possible de nier ce qui se menageoit au Port *Ste. Marie* & à *Seville*, on avoua qu'il étoit vrai qu'on travailloit à un Traité particulier avec l'Espagne : mais en même tems on ajoûta les assurances, qu'on ne stipuleroit rien qui fût contraire aux Traités précedens, & surtout à celui de la quadruple-alliance.

Le Comte de KÖNIKSEG, qui éclairoit de près tout le manege, informoit exactement l'Empereur du progrès des sollicitations des Alliés d'Hanover; & ce Monarque, à qui l'année précédente on avoit enfin déclaré l'article secret dont la France & l'Angleterre etoient convenues en 1721 avec l'Espagne, remarquant de plus en plus que tout concouroit à l'exécuter, il ordonna à ses Ministres à *Paris*, de témoigner de sa part au Cardinal de FLEURY, qu'il lui paroissoit si peu possible d'allier les projets qui étoient

sur

ſur le tapis, avec le deſir que Son Eminence marquoit en toute occaſion de procurer une pacification générale, & avec les expreſſions dont elle s'étoit ſouvent ſervie au ſujet des prétentions de la Reine d'Eſpagne, qu'il n'y avoit que la ſeule confiance que Sa Maj. Imp. avoit en la bonne foi de M. le Cardinal de Fleury, qui pût la tranquiliſer ſur l'infraction des Traités dont Elle étoit menacée.

Dans le tems que les Miniſtres Imperiaux s'expliquoient ainſi à *Paris*, le Comte de Könikſeg ne ceſſoit de repreſenter à Leurs Maj. Cath. les raiſons qui empêchoient l'Empereur de conſentir, qu'on introduiſît des troupes Eſpagnoles en Italie; & pour diſſiper les ſoupçons que cette difficulté pouvoit donner ſur les vues ſecrettes qu'avoit l'Empereur de traverſer l'établiſſement de l'Infant *Dom* CARLOS, ce Miniſtre promettoit poſitivement, que Sa Maj. Imp. étoit prête à aſſurer encore davantage à ce Prince la ſucceſſion eventuelle qu'il lui étoit deſtinée, pourvu qu'on voulût ſe contenter des moyens, qui feroient conformes à l'Article V. de la quadruple

Alliance.

Alliance, qui, depuis le resultat de la Diete, devoit être regardé comme une loi pragmatique, qu'il ne dépendoit plus de Sa Maj. Imp. de détruire.

Malgré tout ce que proposoit le Comte de Könikfegg verbalement ou par écrit, la Cour d'Espagne ne pouvoit point se persuader, que l'unique motif de la resistance de l'Empereur au changement qu'elle proposoit, procedât de la seule délicatesse de ce Monarque à ne point blesser les droits de l'Empire. Les scrupules qu'il affectoit à cet égard sembloient nouveaux, & par conséquent suspects : mais leurs Maj. Cath. dissimulerent leurs sentimens, tant qu'Elles furent incertaines de ceux de la France & de l'Angleterre. Lorsque ces deux Couronnes & les Etats-Généraux eurent enfin pris la resolution de concourir à l'accomplissement des desirs de la Reine d'Espagne, on changea à *Seville* de langage avec le Ministre Imperial. Le dernier Memoire qu'il présenta, peu de jours avant la conclusioin du Traité, fut reçu fort sèchement ; & la réponse que le Marquis DE LA PAZ y fit le 4 de Novembre, marquoit assez clairement l'opinion que leurs Maj. Cath. avoient des grands menagemens de l'Empereur pour l'Empire.

Si l'on eût jugé des effets que produiroit le Traité de *Seville*, par l'étendue du pouvoir des Souverains qu'il unissoit, on se seroit attendu à voir arriver de grands changemens en Europe: mais ce fut précisément ce qui le rendit inutile. Les Princes qui l'avoient signé se craignoient mutuellement: leur intelligence n'existoit qu'en écrit; leur jalousie & leur méfiance étoient toujours les mêmes. La chose parut dans la derniere évidence, lorsqu'il fut question de remplir les engagemens qu'ils avoient pris: il leur fut impossible alors d'agir de concert; & l'Espagne n'obtint par ce fameux Traité, que des esperances qui s'évanouïrent peu à peu.

Il en fut de-même en Angleterre. On s'y flatta vainement, d'avoir procuré au commerce des avantages capables de rassurer les négocians, & d'avoir remedié aux griefs, qui faisoient depuis si longtems le sujet de leurs plaintes. A peine furent-elles suspendües, & le Traité de *Seville*, dès sa naissance, devint le sujet de la censure & le principe des mécontentemens contre le Gouvernement, qui éclatterent ensuite, & qui entrainerent enfin la chûte d'un Ministre puissant, &

& même la guerre entre les deux Couronnes. Ceux qui écriront l'histoire de ce siecle, auront de quoi exercer leurs reflexions politiques, sur les événemens, les variations de système, & les Traités inutiles, auxquels celui dont je parle a donné lieu.

Depuis la signature des Préliminaires on avoit été si incertain du terme où ils aboutiroient, qu'on reçut avec joye à *Paris*, à *Londres* & à *la Haye*, un Traité qui sembloit en assurer l'exécution; & quoiqu'on entrevît encore bien des obstacles à surmonter de la part de l'Empereur, on comptoit pourtant de les vaincre d'autant plus aisément, qu'il étoit peu vraisemblable que ce Monarque entreprît de s'opposer aux forces d'une ligue, contre lesquelles il paroissoit imprudent de vouloir lutter. Cette idée prévalut sur tout à *Seville*: elle flattoit même si agréablement, qu'on y régardoit l'introduction des troupes Espagnoles en *Toscane* comme une affaire finie, & qu'on étoit presque tenté de souhaitter que l'Empereur voulût la traverser, afin d'avoir un prétexte de s'emparer de ses Etats en *Italie*, au moyen des nombreuses armées que l'Espagne & la France, soutenues des forces navales

des Puissances maritimes, étoient en état d'y faire passer.

Leurs Maj. Catholiques, pour marquer combien Elles étoient satisfaites de la conduite de leurs Ministres pendant le cours de cette négotiation, accorderent au Marquis de la Paz une Commanderie de 3000 Piastres de Revenu, avec une pension de 12000. Elles nommerent aussi Dom Joseph PATIÑO Conseiller d'Etat.

Le Roi d'Angleterre ne jugea pas Mr. STANHOPE moins digne de recompense que les Ministres Espagnols; & tant par cette raison, que pour donner peut être à la nation Angloïse une idée avantageuse de l'ouvrage que ce Ministre venoit de consommer, Sa Maj. Britt. le nomma Pair de la Grande-Bretagne sous le titre de Baron d'HARRINGTON (1), dans le Comté de *Northampton.* C'est sous ce nom que nous avons toujours parlé de lui, quoique jusqu'alors il ne fût connu que sous celui de STANHOPE. Le Sieur MORGAN VANE, qui le premier avoit porté la nou-

(1) La Charge de Vice-Chambellan du Roi, qu'il possedoit, fût donnée alors à Mr. *Jâques* PELHAM, Parent du Duc de NEWKASTLE.

nouvelle de la signature du Traité, eut une gratification de 800 Livres Sterling.

A l'égard du Marquis de BRANCAS, la Cour de France, qui venoit de lui accorder le Gouvernement du *Neuf-Brisac*, & à l'Evêque de la *Rochelle* son frere l'Archevêché d'*Aix*, n'ajoûta point dans la circonstance présente de nouveaux bienfaits à ces deux graces. Le Cardinal laissa le soin à cet Ambassadeur, de se menager en Espagne une recompense plus avantageuse que celle qu'il pouvoit lui procurer, & que presque tous les François, qui passent les Pirenées, se persuadent avoir aquis le droit d'obtenir.

La bienséance ne permettant pas, surtout pendant la tenue du Congrès, que l'Empereur apprît par les Gazettes le contenu du Traité de *Seville*, les Ministres des nouveaux Alliés à Paris se transporterent chez le Baron de FONSECA, où se trouva le Comte de KINSKI (1) Ambassadeur de Sa Maj. Imperiale; & ils communiquerent à l'un & à l'autre les Articles de ce Traité qui étoient publics. Mais comme cette démarche n'avoit été précedée d'aucune invitation à ce Monarque pour prendre part au Traité, & qu'on

(1) Il étoit arrivé à *Paris* le 13. de Juin 1729.

qu'on s'étoit contenté à *Vienne* & à *Paris* de donner aux Miniſtres de conference, & aux deux Plenipotentiaires qui étoient en France, une copie de ce Traité, le Comte de Kinski & ſon Collegue la reçurent auſſi froidement qu'on la leur préſentoit; & bientôt après ces derniers eurent ordre de ſe plaindre de l'injuſtice que renfermoit cette Piece, & de la maniere irreguliere avec laquelle on la leur avoit remiſe.

Le Comte de KÖNIKSEGG n'avoit pas lieu d'être plus content, & par deſſus le marché, il pouvoit être bleſſé de beaucoup de propos indiſcrets qu'on tenoit ouvertement à *Seville*, ſur le peu de ſujet qu'on avoit de craindre les ſuites du reſſentiment de l'Empereur: cependant il ne ſuivit point l'exemple des autres Miniſtres Imperiaux. Il parut voir avec indifference l'Alliance qui venoit de ſe former, & écouter de même les fanfaronnades qu'elle faiſoit débiter. Il jugea apparemment, qu'elles auroient un ſort pareil à celles du Duc de RIPPERDA & de ſes partiſans, lors de la concluſion du Traité de Vienne.

Cette maniere de ſe comporter piqua la Cour d'Eſpagne; & quoiqu'elle la crut l'unique effet de l'art qu'avoit le Comte
de

de Könikſegg de ſe poſſeder, elle étoit cependant en quelque façon fachée, qu'il affectât de regarder avec tant d'inſenſibilité l'embarras où elle ſe flattoit d'avoir jetté l'Empereur. L'envie de confirmer l'idée, que cette inſenſibilité n'étoit que feinte, engageant les Courtiſans qui vouloient plaire, à tenter de penetrer les ſentimens du Comte de Könikſegg, ils eſſayoient par des raiſonnemens & des reflexions convenables à leurs vues, d'en attirer quelques-unes de ce Miniſtre qui le dévoilaſſent malgré lui. Mais c'étoit en vain; & ſoit qu'il prévît le peu de concert qui regneroit entre les nouveaux Alliés, ſoit qu'il ſe doutât de l'effet que produiroient les repreſentations & les plaintes du Comte de Kinski ſur l'eſprit irreſolu & timide du Cardinal de Fleury, il ne reſultoit de ſes diſcours qu'une tranquillité ſur les événemens futurs, d'autant plus mortifiante, qu'on ne pouvoit le ſoupçonner de manquer de lumieres pour en juger.

Les relations du Comte de Könikſegg avec le Comte de Kinski, lui ayant peut-être donné lieu de plaiſanter dans ſes lettres, ſur l'eſpece de guerre de chicane qui ſuccedoit au credit dont il avoit joui juſqu'alors en Eſpagne, & ſur les avanta-

ges qu'on y annonçoit publiquement que procureroit le Traité de Seville; ce dernier lui fournit bientôt le moyen d'imposer silence aux politiques Espagnols, & de repandre même une grande incertitude sur le succès qu'auroient leurs vastes esperances.

Le Cardinal de FLEURY étoit flatté de la confiance que l'Empereur lui marquoit: il souhaittoit de la conserver, & d'écarter ce qui pouvoit l'exposer à la perdre. Les representations du Comte de Kinski l'embarrassoient. Ce Ministre se plaignoit de ce qu'on détruisoit par le Traité que la France venoit de signer, ce qu'elle avoit statué par le Traité de *Londres*; & de ce que pendant la tenue d'un Congrès, assemblé pour concilier d'un commun accord les differens partis, on avoit néanmoins transporté ailleurs, sans le consentement & sans la participation de l'Empereur, des négociations qui l'interessoient avec tout l'Empire, & qui se terminoient par une Alliance, qui divisoit une seconde fois l'Europe, que son Eminence avoit paru vouloir pacifier. Le Comte de Kinski citoit au Cardinal les variations survenues dans sa façon de penser & de s'expliquer avec l'Em-

l'Empereur, sur les prétentions de la Reine d'Espagne; sur tout depuis le mois de May de l'année précedente, que cette Princesse avoit commencé à le solliciter de les appuyer. Enfin il le prioit de déclarer, si c'étoit seulement les Traités de nouvelle date qu'on devoit exécuter; & si la fidelité de l'Empereur à observer les anciens, fournissoit aux alliés de *Seville*, non moins étroitement obligés que Sa Maj. Imp. à le tenir, un prétexte legitime de lui déclarer la guerre.

C'etoit verbalement que le Comte de Kinski s'exprimoit ainsi; & le Cardinal auroit bien fait, eu égard à la conjoncture délicate où il se trouvoit, de suivre son exemple en lui répondant de même. Mais par un excès de confiance en la discretion du Ministre Imperial, qui paroîtra surprenant, il jugea à propos de munir tout ce qu'il lui avoit dit en conversation pour justifier ses intentions, d'une lettre, qui contenoit des assurances positives, que nonobstant ce qui venoit de se passer en Espagne, l'Empereur pouvoit compter qu'on ne songeoit nullement à lui déclarer la guerre; & que son Eminence persistoit constamment dans la resolution de l'éviter.

Le Comte de KINSKI reçut l'avis (1) avec reconnoiſſance, & perſuadé que le Comte de Könikſegg la partageroit avec lui, il lui envoya une copie de la lettre du Cardinal. Elle arriva préciſément lorſque l'on étoit le plus occupé à *Seville* de la formidable alliance qu'on avoit menagée, & que, ſelon l'uſage où l'on étoit alors en Eſpagne de regarder comme certain tout ce qui flattoit, l'on comptoit que la bonne volonté & le zele des Puiſſances avec qui l'on s'étoit uni, auroient autant d'étendue que leur pouvoir.

Le Comte de KÖNIKSEGG continuoit d'écouter les raiſonnemens que ce préjugé enfantoit, ſans les cenſurer, & ſans faire mine d'en être offenſé : il ſembloit qu'il les regardât comme des puérilités, qui ne meritoient pas d'être relevées. Un ſoir qu'il n'y avoit que peu de perſonnes de la Cour chez lui, entre leſquelles ſe trouva l'Abbé PARETY, dont j'ai deja parlé, la converſation ne manqua pas de tomber ſur les affaires du tems. Le Comte de Könikſegg laiſſa dire

(1) Le Comte de KINSKI le jugea aſſez important pour envoyer à *Vienne* un de ſes Gentilshommes nommé Mr. DOLBERTI, rendre compte a l'Empereur des diſpoſition ſecrettes du Cardinal.

dire à un chacun son sentiment sur les suites que devoit avoir le Traité de *Seville*; & lorsqu'on agitoit la question avec le plus de vivacité, & que pour connoître ce qu'il pensoit on la soumettoit à ses lumieres, il offrit en souriant d'aider à la décider: & tout de suite il sortit de sa poche la lettre du Cardinal de Fleury au Comte de Kinski. Après l'avoir lue, il fit l'éloge de la moderation de cette Eminence, & des mesures qu'on voyoit qu'Elle se proposoit toujours de prendre pour conserver la paix, qui vraisemblablement, ajouta-t-il, ne pouvoient qu'être approuvées des autres Puissances.

Tout cela se passa sans affectation, & sans que le Comte de Königsegg montrât d'autre dessein, que celui de rectifier les idées politiques des assistans: & afin de contribuer encore plus efficacement à leur rendre ce service, il leur donna une entiere liberté de lire eux-mêmes la lettre qu'il venoit de leur communiquer. L'usage que quelques-uns firent de la permission, ne servit qu'à augmenter la surprise que leur avoit causé le contenu de cette lettre: mais les menagemens qu'ils se croyoient obligés d'avoir pour l'auteur, le lieu où ils se trouvoient, & la circonstance du tems, ne

leur permettant pas de s'expliquer librement, ils s'en tinrent à louer les dispositions pacifiques de M. le Cardinal, & quand ils furent sortis, ils ne manquerent pas, comme le Comte de Königsegg s'y attendoit, de rapporter la preuve qu'ils en avoient vue.

Cette nouvelle penetra bientôt jusqu'au Palais, & quand il n'y eut plus moyen de douter de sa certitude, on y parut extrêmement offensé, que dans le tems précisément où l'on avoit lieu d'esperer que les engagemens dans lesquels quatre des plus grandes Puissances étoient entrées de concert, détermineroient l'Empereur à souscrire aux propositions qu'elles lui faisoient, M. le Cardinal de FLEURY prît obligeamment la peine de rassurer ce Monarque sur les suites que pouvoit entraîner sa resistance, & s'empressât à expliquer les intentions des nouveaux Alliés, d'une maniere si opposée aux interêts de la Cour d'Espagne. Il fallut pourtant passer ce rafinement de politique, & ne faire aucun semblant d'appercevoir la pomme de discorde, que le Comte de Königsegg avoit sû adroitement jetter.

Huit jours après la signature du Traité de *Seville*, la Reine d'Espagne accoucha d'une Princesse, qui fut nommée

MA-

MARIE ANTOINETTE FERDINANDE au Bapteme que le Cardinal de BORGIA lui confera le même jour. Le public la destina aussitôt pour épouse à M. le Dauphin, qui étoit né le mois de Septembre précedent : mais la Providence en a disposé autrement, en l'unissant à un Prince (1), qui joint aux graces personnelles, tout ce qui est propre à lui attirer l'attachement de ceux qui ont l'honneur de l'approcher.

Les pleins-pouvoirs que l'Ambassadeur d'Hollande attendoit pour signer au Traité de *Seville* étant arrivés le 11. Novembre, on travailla aussitôt à regler ce qui concernoit l'accession des Etats-Généraux. Cette affaire occupa quelques jours, & demanda diverses conferences entre les Ministres. Enfin elle fut consommée le 21 ; & le surlendemain Milord HARRINGTON partit pour retourner en France. J'eus souvent occasion de l'entretenir pendant son sejour à *Seville*, & je ne lui cachai point un soir qu'il étoit chez moi, tout ce qu'on faisoit journellement pour bannir l'idée, que mes services eussent été utiles, & qu'ils meritassent quelque recompense.

Mi-

(1) VICTOR AMÉ MARIE Duc de *Savoye*.

Milord Harrington, qui penſoit bien differemment ; écouta avec beaucoup de ſurpriſe le détail dans lequel j'entrai ; & ſelon les ſentimens de droiture & d'amitié que j'avois en tout tems trouvés en lui, il me dit : „ Si le public étoit „ inſtruit des particularités que vous ve- „ nez de m'apprendre, il en ſeroit aſſu- „ rément ſcandaliſé. Je ne puis cepen- „ dant qu'approuver votre moderation, „ & convenir de la ſageſſe qu'il y a à l'ob- „ ſerver. Après tout, il n'eſt pas poſſible „ qu'on en abuſe encore longtems ; & „ je ſuis perſuadé que votre ſituation „ changera bientôt.

Comme je lui temoignai ſouhaitter qu'il reſtât en Eſpagne, afin d'y affermir l'intelligence qu'il venoit de rétablir entre le Roi ſon maître & leurs Maj. Catholiques, il me répondit, qu'il lui étoit plus avantageux de s'en aller ; & il ne me diſſimula point, qu'il s'attendoit d'être bientôt placé dans le Miniſtere en Angleterre. L'événement prouva qu'il ne s'étoit pas trompé.

Quoique le Memoire que j'avois préſenté au Roi d'Eſpagne au Port *Ste. Marie*, eût obligé mes ennemis à garder exterieurement plus de menagemens avec moi, leur animoſité n'en étoit pas moins vive.

vive. On m'avertiſſoit ſouvent des effets qu'elle produiſoit à mon deſavantage, & que je ne devois point eſperer qu'elle ſe calmât. Un ſimple particulier n'entreprend point, à moins d'un dérangement entier de bon ſens, de reſiſter à des gens qui réuniſſent en eux tout ce qui eſt capable de faire illuſion au public, & de leur procurer une entiere facilité de ſe ſatisfaire. Tel étant l'état où je me voyois, je jugeai de plus en plus que la prudence me preſcrivoit de ceder, & de me mettre à l'abri d'un orage, qui ne pouvoit que m'accabler tôt ou tard. Mais le beſoin de me conſerver, en me retirant, la protection de leurs Maj. Catholiques, joint au reſpect que je leur devois, ne me permettant point de quitter leur Cour ſans leur agrément, je me déterminai à le demander, & à paſſer enſuite en France, ſi leurs Maj. vouloient bien écrire en ma faveur au Roi leur neveu; ou ſi cette grace tiroit à conſéquence, & devenoit inutile par les mauvais offices du Cardinal de Fleury, d'aller en ce cas-là à Veniſe ou à Rome, ſelon qu'il plairoit à leurs Maj. d'en décider.

Les obſtacles que je comptois d'avoir à ſurmonter, m'obligeant, comme je l'ai dit plus haut, à tenir mon projet fort

ſecret, j'avois reſolu de n'en donner connoiſſance à perſonne, qu'après que j'aurois obtenu du Roi & de la Reine, avec la permiſſion de ſortir de leurs Etats, des lettres de leur part pour la Cour de France, ou pour leurs Miniſtres en Italie. Cependant afin de n'avoir point à me reprocher de m'être déterminé trop legerement, ou par quelque mouvement de dépit, je crus qu'il étoit bon de conſulter le Duc de GRANADA Y EGA (1), attendu que ſa probité m'étoit connue depuis longtems, & que j'avois ſouvent éprouvé des marques de ſon amitié. J'allai donc chez lui, & lui ayant communiqué le deſſein que j'avois formé de me retirer, & les raiſons qui m'engageoient à le ſuivre, je le priai, de me dire tout naturellement ſon ſentiment, & de me donner dans cette occaſion les conſeils que lui dicteroit ſa ſageſſe, & l'interêt qu'il vouloit bien prendre à ce qui me regardoit.

Le Duc de Granada y Ega, qui m'avoit écouté ſans m'interrompre, parut touché de ma confiance, & après quelques diſcours obligeans, qui tendoient à

(1) C'eſt le Comte de SALAZAR. Il portoit ce nom depuis qu'il avoit été fait Grand d'Eſpagne. Voyez cy-deſſus page 117.

à m'assurer qu'il n'en abuseroit pas : » Je ne suis point surpris, *me dit-il*, » après tout ce que vous avez éprouvé » de contradictions en ce pays depuis que » vous y ètes, & l'idée que vous avez » qu'elles ne peuvent qu'augmenter, que » la pensée vous soit venue de nous » quitter. La resolution est délicate, & » je doute fort qu'on vous laisse la liber- » té de l'exécuter. Les motifs que vous » avez de vous plaindre sont fondés : » mais quelque penible que soit votre si- » tuation, comptez que votre retour en » France ne la changeroit pas, & qu'il » ne vous convient en aucune façon d'y » aller, tant que celui qui vous y est » contraire vivra, ou conservera l'auto- » rité qu'il y possede. Les lettres que » leurs Maj. pourront vous accorder pour » le Roi de France, ne priveront pas » le Cardinal de Fleury de la confiance » de ce Monarque : il sera toujours en » état de rendre inutiles les bons offices » qu'Elles vous rendront ; & l'on ne s'em- » barrassera guere ici d'examiner s'il au- » ra tort ou raison. De là vous devez » conclurre, qu'en fort peu de tems, » & malgré les services que vous avez » rendus aux deux Cours, vous serez » regardé comme un homme qui deve-

» nu

„ nu desagréable dans l'une & dans l'au-
„ tre. C'est l'idée qu'on cherche à donner
„ de vous, & à laquelle il faut empêcher
„ de prendre un tour de vraisemblance. Je
„ ne suis pas d'avis non plus que vous pas-
„ siez à *Venise*. Ce sejour ne peut vous
„ procurer aucun avantage : il est même
„ à présumer, que les préjugés qu'on
„ y auroit, que vous n'y êtes venu que
„ parce-qu'on vous trouvoit en France
„ & ici d'un caractere trop ambitieux,
„ & trop porté à vouloir entrer dans les
„ affaires du Gouvernement, vous ren-
„ droient suspect, & vous tiendroient
„ renfermé chez vous, ou vous redui-
„ roient à ne fréquenter que les Mini-
„ stres étrangers, qui peut-être ne se-
„ roient pas moins en garde contre vous
„ que les autres. Vous vous ennuyeriez
„ de la sorte bientôt dans une Ville, où
„ je m'imagine qu'on masque aussi sou-
„ vent l'interieur que l'exterieur ; & si
„ ce dégoût vous engageoit à passer ail-
„ leurs, ces fréquens changemens d'ha-
„ bitation tireroient à conséquence : vos
„ ennemis ici & en France ne manque-
„ roient point de s'en prévaloir, & de
„ débiter que vous ne pouvez vivre en
„ repos nulle part. Tout bien conside-
„ ré vous n'avez que deux partis à pren-
„ dre :

„ dre : l'un de rester ici, & l'autre de
„ passer à *Rome*. En vous déterminant
„ au premier, il me paroît par ce que
„ vous venez de me dire, que les se-
„ crets obstacles qui s'opposent en cette
„ Cour aux agrémens & à l'élevation où
„ vous aviez lieu de prétendre, ne sont
„ pas faciles à lever. Si vous esperez
„ pourtant de les vaincre, vous agiriez
„ imprudemment de partir : mais si l'en-
„ treprise vous paroit impossible, je suis
„ de votre sentiment ; il ne vous con-
„ vient plus, après les graces qui vous
„ ont été offertes & promises, de rester
„ ici inutile & hors d'œuvre. Ce person-
„ nage n'est point fait pour vous : il
„ détruiroit l'idée qu'on a de vos talens.
„ C'est un malheur pour vous, je l'a-
„ voue, qu'ils fassent ombrage à ceux
„ qui se sont bien trouvés de les em-
„ ployer : mais vous le partagez avec
„ beaucoup d'autres ; & je suis persua-
„ dé que vous continuerez à le suppor-
„ ter avec fermeté. Vous avez encore,
„ selon les apparences, une longue car-
„ riere à remplir ; & les changemens
„ que le tems ne manque jamais de pro-
„ duire, ne sauroient que vous être
„ favorables.

C'est avec votre permission, *repliquai-je au*

Duc

Duc de GRANADA Y EGA, de quoi je suis très éloigné de me flatter; & je ne m'attends à rien moins qu'à voir changer ma situation. Ce n'est pas l'usage de ceux dont vous savez peut-être encore mieux que moi qu'elle dépend, de laisser leur ouvrage imparfait: ils ne s'arrêtent point ordinairement, avant d'avoir renversé les fondemens de l'édifice qu'ils ont entrepris de détruire. Il ne leur suffit pas de le faire disparoître; ils veulent être assurés qu'on ne pourra le relever, & que ce qui déceleroit à cet égard la passion, reste enseveli sous les ruines. Pour peu que Votre Excellence ait fait attention à ce qui s'est passé sur mon sujet depuis que M. le Duc de BOURBON a été exclus du Ministere, Elle demeurera convaincue qu'on ne s'est point départi de ce dessein. Je veux bien esperer qu'on ne l'adopte pas ici dans son entier: mais cela ne m'empêche pas de sentir, que je me flatterois en vain d'y trouver desormais de quoi me dédommager de sa rigueur. Les difficultés que j'ai eu à surmonter pour obtenir une gratification, en sont une bonne preuve. Elles étoient même devenues insurmontables, lorsque j'ai demandé moins qu'on ne m'avoit offert. C'étoit, pendant mon séjour en France,

reveler,

reveler, selon M. le Cardinal de Fleury, tout le secret des negociations dont j'étois chargé, que de me donner une Abbaïe : cette mince faveur, à l'en croire, étoit capable d'allarmer les Alliés d'*Hanover*, & même l'Empereur. Ici la moindre distinction qu'on m'accorderoit présentement, seroit capable, me dit-on, d'arrêter tous les desseins de leurs Majestés. Que dois-je conclurre d'un pareil raisonnement? Et puisque mes interêts se trouvent confondus d'une maniere si nouvelle & si burlesque avec ceux des principales Puissances de l'Europe, faut-il, pour mettre le comble au ridicule, que j'attende qu'on assemble un Congrès pour les concilier avec les leurs? En verité, je ne suis point tenté de jouer un si grand personnage, & je démele aussi parfaitement à *Seville*, qu'à *Versailles*, le principe secret du langage que l'on me tient. Il est extraordinaire, & très facheux pour moi, que l'experience toute recente qu'on a faite en cette Cour de mon zele, n'ait pu me mettre à l'abri des préventions qu'on y donne tous les jours de mes sentimens, & qu'on évite même d'éclaircir les doutes qu'on semble avoir de leur droiture. Je dois juger par cette conduite, qu'on ne me sauroit aucun

aucun gré de dissiper l'erreur, & qu'on est apparemment bien aise qu'elle justifie l'oubli dans lequel on me laisse. Il deviendroit plus dangereux qu'utile, de s'obstiner à faire ouvrir les yeux à ceux qui veulent les tenir fermés. Je ne dois songer qu'à profiter du peu de bienveuillance qu'on me conserve, pour me menager une situation qui tranquillise ceux à qui je fais ombrage. Heureusement il ne m'en coutera pas autant qu'ils le pensent, de prendre ce parti. Je suis donc déterminé à supplier leurs Maj. d'agréer que je me retire; & de peur qu'on ne donne à cette résolution, si Elles l'apprenoient par d'autres que par moi, un motif different du veritable, je me propose de prier le Marquis DE LA ROCHE de m'obtenir une audience. Si elle m'est accordée, j'ai lieu d'esperer que leurs Maj. ne pourront qu'approuver les sentimens de paix & de moderation, qui m'engagent à quitter leur Cour, & qu'Elles me conserveront l'honneur de leur protection.

„ Je ne suis pas en peine, me dit alors
„ le Duc de *Granada y Ega*, que vous
„ ne donniez, quand vous parlerez à
„ leurs Majestés, le tour le plus conve-
„ nable à la démarche que vous vou-
„ lez faire; & je conviens encore, que
„ l'ec-

„ l'occaſion ſera favorable pour leur ex-
„ pliquer votre ſituation : je doute ſeu-
„ lement, je vous le repete, qu'Elles
„ conſentent à vous entretenir en par-
„ ticulier ; ſur tout ſi le Marquis DE
„ LA ROCHE ſait votre deſſein, & leur
„ en rend compte.

Mais vraîment, repartis-je, ce n'eſt point mon intention de le lui apprendre. Je me renfermerai uniquement à le prier de demander une audience. C'eſt à lui à qui il faut s'adreſſer ; & je ne ſuis pas plus obligé que les autres, à l'inſtruire de ce que je veux avoir l'honneur de repréſenter à leurs Majeſtés.

„ J'en tombe d'accord, me repondit
„ le Duc de *Granada y Ega* ; mais eu
„ égard aux circonſtances préſentes, que
„ l'on croit s'oppoſer à ce que vous de-
„ ſirez, il eſt fort probable que la Rei-
„ ne ne trouvera pas à propos de vous
„ parler, & qu'on remettra l'audience à
„ une autre fois : & ſi pour inſiſter alors
„ de l'obtenir, vous déclarez votre deſ-
„ ſein, on croira ſurement qu'il eſt l'ef-
„ fet de quelque mécontentement ſubit,
„ & qu'il faut vous laiſſer changer d'a-
„ vis avant de vous écouter. Les plain-
„ tes, quand elle ſont fondées, embar-
„ raſſent & importunent : on évite tou-

„ jours,

„ jours de les entendre. Vous ferez donc
„ mieux, selon moi, d'exposer en con-
„ versation à M. l'Archevêque d'*Amida*
„ les raisons que vous avez de songer
„ à quitter cette Cour; de le prier en-
„ suite d'en informer leurs Majestés, &
„ de leur demander la permission de vous
„ retirer. En vous conduisant ainsi, il
„ ne paroîtra ni précipitation ni legere-
„ té dans vos démarches; & ce que rap-
„ portera M. l'Archevêque d'Amida à
„ leurs Majestés, pourra les déterminer
„ à vous donner l'audience que vous
„ souhaittez. Je mets, comme vous vo-
„ yez, la chose encore en doute, atten-
„ du que je persiste dans l'opinion, qu'on
„ ne consentira point à présent à votre
„ retraite. Que ma reflexion cependant
„ ne vous arrête point. Allez votre che-
„ min: il n'est pas mauvais que l'on soit
„ persuadé, que c'est après mure délibe-
„ ration que vous prenez votre parti.

Je remarquois tant de bonne foi & de sagesse dans les conseils que me donnoit le Duc de Granada y Ega, qu'indépendemment de l'utilité qu'il y avoit pour moi à les suivre, j'étois penetré de reconnoissance de l'amitié qu'il continuoit à me temoigner. Après l'en avoir remercié, je lui dis que je me conformerois entiere-

ment

ment à ses avis; & que seulement, par les raisons qu'il savoit aussi bien que moi, je jugeois qu'il valoit mieux écrire à l'Archevêque d'Amida, en le chargeant d'une lettre pour la Reine, que lui parler: puisque moyennant cette précaution il ne pourroit rien changer aux expressions de ma lettre; & qu'elle serviroit ainsi de supplément à sa bonne volonté, ou de correctif à sa mauvaise.

Le Duc de Granada y Ega approuva ma reflexion. Il me pria ensuite que ce qui venoit de se passer entre nous restât enseveli dans le silence, & que jamais personne ne pût soupçonner, que je l'eusse consulté & instruit de mes projets.

Deux ou trois jours après cette conversation, j'écrivis à l'Archevêque d'Amida la lettre suivante.

à *Seville* ce 7. *Decembre* 1729.

M.

DESIRANT *de montrer jusqu'à la fin de mon sejour en ce pays, que la bonne foi & la droiture ont été, graces au Seigneur, la regle & la baze de mes démarches, & n'ayant pas moins à cœur de m'attirer l'estime de ceux avec qui je puis avoir quelque*

relation, ou quelque affaire à menager: trouvez bon, Monseigneur, *que pour meriter la vôtre, & ne vous point importuner par de trop fréquentes visites, j'aye aujourd'hui l'honneur de vous exposer les raisons essentielles, qui me font songer à me retirer de cette Cour; afin que les examinant à loisir, vous veuillez bien ne me point imputer des sentimens d'aigreur ou de legereté, que je n'ai pas, & auxquels cependant je suis assuré qu'on cherchera à vous persuader, aussi-bien peut-être qu'à leurs Majestés, que je suis entierement livré.*

Dans la situation où sont présentement les choses, vous savez mieux que moi, Monseigneur, *que comme je n'ay rien à esperer en ce pays, je n'ay rien aussi à y demander. Les égards qu'on se croit obligé d'y avoir, non seulement pour M. le Cardinal de* FLEURY, *mais pour tous ceux encore, qui, dans la vue de lui plaire, ont avec moi des procedés si singuliers, qu'ils devroient les couvrir de confusion; ces égards, dis-je, ne permettent point qu'on m'accorde aucune grace: & je n'en dois pas non plus esperer dans la suite, puisque ce Cardinal ayant, comme vous pouvez facilement penser, inspiré au Roi Très-Chrêtien les préjugés contre moi qu'il aura cru le plus à mon desavantage, ce Monarque, jusqu'à-ce qu'il puisse*

puisse approfondir les choses, & démêler la verité, perseverera toujours dans les idées que le Cardinal de FLEURY *lui aura données de mon caractere; & par conséquent il me fera ressentir les effets d'une indignation de sa part, que je n'aurai point meritée, & dont néanmoins il me croira digne.*

Mais je veux bien supposer pour un moment, que M. le Cardinal de Fleury n'a point poussé la haine contre moi jusqu'à travailler à me perdre dans l'esprit du Roi Très-Chrêtien; & que je ne dois craindre que lui seul. Puis-je me défendre en ce cas-là d'appercevoir, que ce Cardinal ayant réuni en lui toute l'autorité royale, les Ministres qui viendront ici de la part de la France, n'auront vraisemblablement jamais le courage de ne pas vouloir se prêter à la vivacité de cette Eminence contre moi, & qu'ils feront par conséquent le même personnage à mon égard, que ceux qui les auront précedé; je veux dire, de n'oser avouer qu'ils me sont contraires, parce-qu'ils ne pourront rien me reprocher; & de me persecuter cependant, honteusement pour eux, en secret, parceque cela contribuera à leur fortune?

Me voila donc reduit, dans cette situation, Monseigneur*, à craindre en premier lieu, comme vous voyez, & à crain-*

dre avec fondement, l'effet des préventions que M. le Cardinal de Fleury aura données au Roi mon maître contre moi; à n'esperer ici, par conséquent, qu'une continuation de dégoûts; & à n'entrevoir de fin à l'état incertain où je serai, que quand celle de ce Cardinal sera venue. Elle peut, je l'avoue, n'être pas fort éloignée à son âge, elle peut aussi n'être point fort prochaine: & indépendemment de l'horreur qu'un cœur Chrêtien doit concevoir, pour une disposition telle que celle où je me trouverois alors, d'être entraîné par une suite de mortifications à desirer, ou du moins à voir approcher avec joye la mort de mon ennemi, pour en être délivré; n'est-ce pas encore une indécence très grande pour un homme de condition, de jouer perpetuellement le Rolle d'Ecclesiastique suivant la Cour, & de joindre à une occupation si honorable, celle, également amusante, de parer sans cesse les effets des tracasseries, que M. le Cardinal de Fleury & ses créatures en Espagne, jointes aux Ministres de France qui y viendront, travailleront à me susciter?

De quelle maligne interprétation, Monseigneur, *une telle conduite n'est-elle point susceptible? Quelle excessive ambition ne croit-on point voir dans un homme, qui dévore toutes les humiliations qu'on lui fait essuyer*

yer par l'esperance d'achetter à ce prix quelques honneurs? Quel mepris ne conçoit-on pas pour lui, lorsqu'il donne par ses démarches un prétexte aussi serieux que plausible de croire, qu'au lieu de pratiquer la moderation qu'exige de lui son état, & d'être fidele au détachement qu'il lui impose pour les dignités & les richesses, rien ne lui coute cependant pour s'attirer les unes, & parvenir par ce moyen à la possession des autres? Sacerdotium (dit St. Jean CHRYSOSTOME (1)) excelsum requirit animum. Cave (*dit St.* JEROME (2)) ne committas, quod aut qui reprehendere volunt digne lacerasse videantur, aut qui imitati, cogantur delinquere. *Et moi*, Monseigneur, *je serois assez indigne, pour laisser avilir en ma personne le saint caractere que j'ai reçu, par une conduite qui donneroit lieu de croire, que je m'abandonne à l'ambition ou à la cupidité, & que ce n'a été que par une odieuse hypocrisie, & pour parvenir à quelque prix que ce pût être, dans l'état ecclésiastique, à de plus grandes Dignités, que celles où il m'étoit permis de prétendre dans celui où j'étois auparavant, que j'ai embrassé le premier & abandonné l'autre? Dieu me préserve,* Monseigneur, *de*

(1) S. Chrys. hom. 30. in Act. Apost.
(2) S. Hieron. Ep. 3. ad Heliod.

de donner une telle prise sur moi à ceux, qui cherchent à en avoir avec tant d'ardeur! Si en servant utilement deux grands Rois dans leur mutuelle reconciliation, j'ai fait en cela quelque chose qui mérite leurs bienfaits, ce jugement, Monseigneur, *que le Public portera, sera pour moi (je me fais gloire de le dire, & encore plus de le penser) une recompense infiniment précieuse. Il ne sera point dit que j'aye fait, pour en rechercher d'autre, aucune démarche dont je doive rougir. A l'exemple de* S. Paul, *je tâcherai de dire toute ma vie avec ce saint Apôtre:* Ministerium meum honorificabo; *& j'adresserai avec confiance au Cardinal de* Fleury, *& aux instrumens de tous états qu'il a employés pour noircir ma réputation, ces paroles du Prophete:* Interroga (1) me, & cognosce semitas meas, & vide si via iniquitatis in me est.

En effet, Monseigneur, *rappellez-vous, s'il vous plait, ce qui s'est passé depuis le prémier voyage que j'ai fait en ce païs, & examinez ensuite, si je me suis attiré par ma conduite la persécution presque sans exemple que j'ai essuyée ici. Quand j'ai desiré d'y venir,* Monseigneur, *il n'étoit point*

(1) *Psalm.* 138. *v.* 23.

point question de me mêler d'affaires d'Etat, encore moins de demander des Emplois ou des Dignités au Roi. S. M. étoit alors dans sa retraite, & Dieu seul connoissoit l'évenement qui devoit l'en tirer. Les changemens qui arriverent dans cette Monarchie à la mort du Roi D. Louis, *ayant suspendu pendant longtems mon départ, la providence permit qu'il ne pût s'exécuter, que dans le tems précisément que l'Infante, à présent Me. la Princesse du* Brezil, *revint en cette Cour, & qu'on en renvoya tous les Ministres du Roi mon Maître. Cette conjoncture seule, & non point mes sollicitations ni mes intrigues, ayant déterminé Mr. le Duc de* Bourbon *à se servir de moi pour travailler à la reconciliation des deux Courronnes; je me trouvai dans la nécessité d'obeïr, & de m'appliquer à faire réussir heureusement une négociation, que tout concouroit à rendre aussi difficile qu'elle étoit importante. Quels obstacles n'ai-je point eu dans ce tems-là à surmonter,* Monseigneur, *& avec quelle circonspection ne m'a-t-il pas falu marcher, pour calmer l'inquiétude que les Ministres d'*Angleterre *& d'*Hollande *avoient dans ces prémiers commencemens de la moindre de mes démarches; pour éviter de me compromettre avec l'Ambassadeur de* l'Empe-

 reur;

reur; *enfin pour ne point me rendre suspect à Leurs Majestés? Dieu a permis cependant,* Monseigneur, *que j'aye concilié des choses si opposées les unes aux autres. Et comment y suis-je parvenu? En ne trompant personne, & en ne me persuadant point, que l'heureux succès des affaires qui m'étoient confiées, pût dépendre de l'artifice & de la fausseté. M.* STANHOPE *m'a toujours marqué une sincere amitié: l'Ambassadeur d'*Hollande *m'a fait l'honneur d'écrire en France, pour que je fusse nommé Ambassadeur en cette Cour; & leurs Maj. bien loin de condamner la conduite que j'avois observée, souhaitterent, comme vous savez,* Monseigneur, *que je m'attachasse à leur service: Elles vous chargerent même de m'en faire la proposition, & de me déterminer à en demander l'agrément au Roi mon Maître. Depuis ce tems-là; vous avez été témoin de l'exactitude avec laquelle j'ai exécuté leurs ordres quand Elles me firent aller en France, & que l'ouvrage de la reconciliation n'a passé que par mes mains* (1). *Vous n'ignorez point aussi les autres négociations que j'ai faites avec un entier succès. Comment, après*

(1) Celles qui concernoient l'objet de l'instruction du Roi d'Espagne, que j'ai notté au Tome 3. page 70.

près de tels services, dont j'ai les preuves par écrit, le Card. de FLEURY *n'a-t-il pas honte d'employer, comme il fait, l'autorité royale, dont il est dépositaire, pour me persécuter? Quelle ombre de justice lui & ses emissaires peuvent-ils donner à tous les moyens indécens dont ils ont fait usage pour m'opprimer? Et qui peut desapprouver, qu'en manifestant cet ouvrage de ténebres, je ne veuille point permettre qu'ils achevent d'éteindre le peu de lumiere qui me reste?* Quærunt extinguere scintillam meam, quæ relicta est, ut non supersit mihi nomen super terram. (1)

Ils s'efforcent de persuader, Monseigneur, *que je suis le plus ambitieux des hommes; & quelques-uns d'entre eux ont été mandier, pour autoriser leurs insinuations malignes, les suffrages de ces personnes, qui, dans les Cours, n'ont d'autre occupation que celle d'y servir, avec aussi peu de délicatesse que de connoissance, les passions d'autrui. Mais par bonheur pour moi, il ne sera pas fort facile ni aux uns ni aux autres, de prouver ce que leur mauvaise volonté leur fait avancer si hardiment sur mon sujet. Qu'ai-je demandé en France,* Monseigneur, *pour recompense des servi-*

(1) *Lib. 2. Reg. Cap. 14. v. 7.*

ces que j'avois rendus? Rien du tout: je n'ai pas ouvert la bouche pour m'attirer, ou aux miens, la moindre grace ou la moindre dignité. En arrivant ici ensuite, ai-je supplié leurs Majestés d'exécuter ce qu'elles avoient daigné me faire promettre? Nullement; & je me suis au contraire entierement remis à ce qu'elles auroient la bonté de déterminer en ma faveur. L'ambition, sur-tout quand les occasions de la satisfaire se présentent, se renferme-t-elle dans de si étroites bornes? & y doit-on paroitre livré, quand se voyant tomber chaque jour dans le mépris, & obligé de garder le silence sur un tissu de mensonges & de duplicité, on souhaitte, comme je le fais, de sortir d'un état si indécent, ou par quelque marque éclatante & publique de la satisfaction que leurs Maj. ont daigné me témoigner plus d'une fois des services que j'ai été assez heureux de leur rendre; ou puisque leurs interêts, auxquels je ferai toujours gloire de sacrifier les miens, ne leur permettent point de condescendre à mes très-humbles représentations, en justifiant aux yeux du Public, par une relation aussi exacte qu'incontestablement vraye, tant de démarches singulieres que j'ai été obligé de faire pour exécuter, dans differentes conjonctures, &

dans

dans les tems du monde les plus critiques, les ordres secrets que j'avois reçus des deux Rois, & en confondant ainsi tout à la fois l'envie & le mensonge, & tous ceux qui s'y sont si indignement livrés contre moi?

Toutes les déclamations du Cardinal de FLEURY *& de ses émissaires sur ma prétendue ambition, ne procedent donc, comme vous voyez,* Monseigneur, *que de l'ardent desir qu'ils ressentent, en m'imputant des idées chimeriques, de parvenir à m'opprimer, & à me perdre dans l'esprit du public; à m'avilir ici, & à y ensevelir, aussi bien qu'en France, dans un éternel oubli, l'utilité qu'on a retirée de mon zèle & de ma fidelité à exécuter les ordres du Roi mon Maître, & ceux de leurs Majestés, aussi bien que les éloges que les Ministres de ces deux Monarques ont bien voulu faire de ma conduite. Mais mes ennemis ne réussiront point, s'il plait au Seigneur, dans un dessein si rempli de malignité:* (1) Justificationem meam, quam cœpi tenere, non deseram. (2) Et facienti nequissimum consilium, super ipsum devolvetur, & non agnoscet unde adveniat illi.

Ce seroit pour moi, Monseigneur, *une*

(1) *Lib. Job. Cap. 27. v. 6.*
(2) *Lib. Ecclesiastici, Cap. 27. v. 30.*

peine extrême, de m'être attiré les differens desagrémens que le Cardinal de FLEURY *a tâché de me faire essuyer, par quelque faute commise contre le profond respect que je dois au Roi mon Maître, ou contre leurs Majestés. Mais, grace au Seigneur, je défie ce Cardinal, & tous ceux qui servent sa haine, de prouver que j'aye manqué à un devoir si indispensable & si essentiel. Je n'y serai pas moins fidele toute ma vie,* Monseigneur. *Mais en manifestant sur cet article jusqu'où je sai qu'un Sujet doit pousser la délicatesse, je ne laisserai point ignorer en même tems la fermeté inébranlable, avec laquelle je ne permettrai jamais que de simples Particuliers puissent se jouer impunément de moi, & prétendre, à la faveur de quelques Titres, faire de ma destinée le sujet de leur caprice. Je n'ai point cependant à me reprocher,* Monseigneur, *de n'avoir pas eu pour ceux qui me sont contraires, tous les égards que la politesse & la probité exigent de moi. Instruit de leurs desseins, j'ai tâché de les prévenir par des ouvertures remplies de bonne-foi. Je me suis plaint souvent à eux des soupçons qu'ils paroissoient concevoir de ma bonne volonté, & je les ai prié de la mettre même à l'épreuve pour leur service. Oubliant encore en plusieurs occasions*

les

les justes sujets de mécontentement qu'ils m'avoient donnés, j'ai répondu avec empressement aux moindres marques d'amitié qu'ils m'ont témoignés. Je les ai mis outre cela plusieurs fois à portée de justifier l'ambiguïté de certaines démarches que je leur voyois faire contre moi, ou dont j'étois instruit, par l'aveu de la nécessité où ils étoient d'obeïr en cela aux ordres du Card. de FLEURY. *Ce que la force de la vérité les a obligé de me dire quelquefois sur cet article, m'a fait desirer avec ardeur, que la suite de leurs actions ne démentît point ces preuves de leur droiture, & que je ne pusse attribuer qu'à ce Card. seul les mortifications qu'on vouloit me causer. Mais j'ose dire,* Monseigneur, *que ces personnes ont bien mal correspondu à la pureté de mes intentions, & qu'elles ont eu recours à une dissimulation bien singuliere. Au lieu de me parler avec franchise, & d'entrer avec moi dans les moyens qu'on pouvoit prendre pour concilier ce quelles croyoient devoir au Card. de* FLEURY, *avec ce que la probité & la bonne-foi exigeoient d'elles à mon égard, elles ont mis en usage mille petites finesses, & je ne sai combien d'artifices puérils, pour me cacher le dessein qu'elles avoient de me traverser, & de mettre obstacle à tout ce qui pouvoit*

m'être

m'être avantageux. Je me suis vu comme investi d'une Armée d'espions, [illegible] occupés du soin d'observer toutes mes démarches, que de celui de leur donner, aussi bien qu'à mes paroles, la plus maligne interpretation. Cette Nation ayant daigné m'honorer d'une bonté dont je cõnserverai une éternelle reconnoissance, mes ennemis n'ont rien omis de ce qu'ils ont cru capable d'affoiblir, & même d'éteinder ces favorables sentimens pour moi; & dans le tems enfin qu'ils ont affecté de rechercher mon amitié, je les ai surpris qui s'unissoient secrètement entre eux pour me détruire. Rien ne leur a couté, Monseigneur, *pour parvenir à cette fin; & l'on verra, je crois, avec surprise, que plusieurs de ceux dont je parle ici n'ont rien épargné sur mon sujet & qu'il n'a pas tenu à ces personnes-là de me rendre odieux au public. Mais ce n'est pas ici le lieu,* Monseigneur, *de dévoiler ces mysteres d'iniquité; & je les passe outre cela volontiers sous silence: il me suffit de les avoir pénetrés. Et au moment où j'espere de pouvoir dire avec le Roi-Prophete,* (1) Benedictus Dominus, qui non dedit nos in captionem dentibus eorum, *il seroit inutile de vous en parler, & encore plus de m'en plaindre.*

Ce

(1) *Psal.* 123. *v.* 6.

Ce que vous en savez, Monseigneur, *ce qui n'est plus à présent ignoré dans cette Cour, & l'air de supériorité & d'empire que les personnes dont je viens de faire mention veulent prendre dans ce qui me concerne, comme pour affecter de mettre entre elles & moi une distance & une inégalité que la Providence n'y a point heureusement établie, & pour accoutumer ainsi peu à peu le public à me regarder dans une entiere dépendance de leur caprice, cette complication, dis-je, de vanité chimerique & de pueriles finesses suffira, j'espere, pour justifier à vos yeux le parti que je prens, de ne vouloir pas être plus longtems exposé aux effets de leur jalousie & de leur haîne. Ces passions, il est vrai, parviennent souvent à cacher pour un tems la vérité; mais elles ne peuvent cependant jamais en éteindre entierement la lumiere: & puisque Dieu, qui en est la source, veut que ce soit elle qui éclaire toutes nos démarches, j'attendrai avec confiance, qu'il lui plaise de me recompenser de n'avoir point rougi de l'aimer constamment, devant ceux qui travaillent avec tant d'ardeur, & d'une maniere si basse & si obscure, depuis près de trois ans, à me ravir les avantages qu'elle m'a procurés.*

Le trait de leur mauvaise volonté, &,

j'ose

j'ose dire hardiment, de leur insigne fausseté, auquel je suis, Monseigneur, *le plus sensible, est d'avoir abusé de la facilité qu'ils ont de parler à la Reine, pour me faire passer dans l'esprit de S. M. pour un homme, des sentimens duquel elle devoit se méfier. C'est donc pour prévenir l'effet d'une supposition si maligne, & pour manifester en même tems mes véritables dispositions, que je me suis déterminé,* Monseigneur, *à prendre la liberté d'écrire la Lettre ci-jointe à la Reine, & que j'espere que vous voudrez bien lui présenter. Rien ne me flattera davantage en partant d'ici, que de la laisser bien convaincue de la profonde vénération que j'ai toujours eue pour ses vertus, pour la supériorité de son génie, & pour une certaine fermeté d'ame peu connue, & encore moins pratiquée de la plupart des personnes de l'un & de l'autre Sexe. Tous ceux avec qui j'ai eu fréquemment sujet de parler en France du caractere de S. M., rendront, j'espere, témoignage des justes éloges que j'en ai faits, dans un tems cependant, où les dispositoins à m'écouter n'étoient pas, comme on sait, fort favorables. N'est-il donc pas en vérité bien absurde, d'avancer après cela impudemment, comme je sai à n'en pouvoir douter que certaines personnes ont fait,*

fait, que j'ai changé subitement de sentimens & de conduite? Et où, s'il vous plait, Monseigneur, *ai-je pris un parti si sage? Dans les Etats de S. M., à sa Cour & sous ses yeux, & quand il ne tenoit qu'à elle de punir une si grande témerité, & de me faire ressentir tout le poids de sa puissance.*

Concluons de tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, Monseigneur, *qu'un homme, en qui la mauvaise volonté qu'il ressent contre quelqu'un se trouve soutenue d'un pouvoir sans bornes, est aussi dangereux que redoutable. Comme son élevation ne lui laisse éprouver aucune résistance de la part de personne, & que ceux-mêmes qui sont intérieurement blessés de l'abus qu'il fait de son autorité, n'osent cependant ni manifester leurs sentimens, ni se plaindre, il opprime impunément qui il lui plait; & l'empressement servile qu'il remarque dans presque tous ceux qui sont dans sa dépendance, non seulement à applaudir à son injustice, mais encore à la servir, lui persuade facilement, que le commun des hommes doit respecter jusqu'à ses caprices.*

L'application de ceci ne sera pas difficile à faire, Monseigneur, *dans ce qui s'est passé entre le Card. de* FLEURY *& moi. Vous savez mieux que personne, que dans le*

le tems que je ne négligeois rien pour lui attirer toute la confiance de Leurs Majestés, & pour former entre Elles & lui une sincere intelligence, il essaya, dans le dessein de me faire perdre l'honneur de leurs bonnes graces, de m'établir dans leur esprit pour l'auteur des tracasseries qui se firent dans la maison de la jeune Reine Douairiere; & qu'ayant écrit à la Reine en faveur d'un homme qui s'étoit mal à propos prévenu contre moi, & par lequel il prétendoit être bien instruit de toutes mes intrigues, il n'eut pas honte cependant de me dire après cela dans une de ses Lettres, qu'il n'avoit aucune relation avec lui. Je vous envoyai cette Lettre, Monseigneur, *& il peut vous souvenir, que vous vites avec étonnement ce Cardinal, par deux Ordinaires presque consécutifs, autoriser dans l'un de son suffrage auprès de la Reine les faux avis que l'homme dont je viens de parler lui avoit donnés, & qu'il reconnut tels par une Lettre que j'ai de lui; & par l'autre me dire hardiment dans celle qu'il m'écrivoit, & que je vous adressai, que ce même homme, à qui il avoit envoyé un Secretaire d'Etat l'assurer de la protection du Roi, lui étoit presque inconnu. Mais que n'a-t-il point ajouté depuis à cette premiere infidelité, & quels mauvais*

effets

offices ne s'est-il pas efforcé de me rendre? Les contradictions avec lui-même, prouvées par ses propres Lettres, lui ont aussi peu couté à mon égard, que les odieux reproches qu'il s'est avisé de me faire, d'avoir manqué tout à la fois à ce que je devois au Roi mon Maître, & à ma patrie, dans le tems que ce Card. étoit témoin de mon inviolable attachement pour l'un & pour l'autre, & des preuves éclatantes que j'en avois données à ses propres yeux. Et vous savez, Monseigneur, *ce qu'il a fait encore pour porter Leurs Majestés à me bannir de leurs Etats, & à me refuser toute sorte de graces, dans le même tems qu'il me faisoit écrire le contraire, & tenir le même langage par les Ministres du Roi Très-Chretien.*

Maître absolu en France, seul dispensateur des graces, & élevé à la dignité de Cardinal, l'asyle que je trouve aux pieds de Leurs Majestés semble avoir répandu une amertume sur sa puissance & sur son élevation, qui le rend comme insensible à l'un & à l'autre: Cum hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quamdiu videro Mardochæum sedentem ante fores regias (1). *Et à voir enfin,* Monseigneur, *la vivacité avec laquelle il n'est occu-*

(1) *Lib.* Ester *cap.* 5. *v.* 13.

occupé, à l'âge de près de quatre-vingt ans, qu'à me susciter des ennemis en cette Cour, & qu'à mettre tout en usage pour m'anéantir s'il étoit possible, on pourroit croire, en vérité, qu'il poursuit en moi, non l'instrument d'un ouvrage aussi chrêtien, j'ose le dire, que celui de la reconciliation des deux Couronnes, mais un Sujet infidele à son Prince & un perturbateur du repos public.

Près de trois ans de silence de ma part, Monseigneur, *sur une si odieuse persécution, à laquelle ce Cardinal a joint un Libelle diffamatoire, ont epuisé, je l'avoue, toute ma patience; & personne ne sauroit, je crois, trouver étrange, qu'attaqué aussi violemment que je le suis, je me serve des moyens que la Providence m'a mis en main pour me défendre, & pour rendre le monde entier, juge & témoin en même tems de mes démarches & de toute ma conduite. L'illusion que forme une autorité aussi despotique que celle du Card. de* FLEURY, *quelque forte qu'elle puisse être en sa faveur, ne sauroit cependant,* Monseigneur, *prévaloir sur la vérité. Mais quand à présent je devrois être la victime de la haine de ce Cardinal, je ne laisserai pas d'esperer, que le Souverain Seigneur, qui tient dans ses mains les cœurs des Rois, daigne-*

ra mettre dans celui du Monarque dont j'ai l'honneur d'être Sujet, les mêmes sentimens de justice & de bonté, qu'il inspira autrefois à un grand Prince en faveur d'un Particulier qui l'avoit fidelement servi, sur le récit qui lui fut fait des preuves que ce dernier avoit données de son zèle pour son service, Rex (1) ait, (*dit le Texte sacré*) quid pro hac fide honoris, ac præmii Mardochæus consecutus est? Dixerunt ei servi illius, ac ministri, Nihil omnino mercedis accepit. *L'entiere conformité de ma situation avec celle qui se trouve exprimée dans le passage que je viens de citer, pourra peut-être un jour être connue du Roi mon Maître; & peut-on douter,* Monseigneur, *qu'il ne soit alors justement blessé, d'appercevoir l'étrange usage qu'on a fait de sa puissance & de son auguste Nom pour m'opprimer, & que les sentimens de Religion & d'humanité, dont il paroit rempli, ne l'engagent ensuite à terminer mes peines?*

Après vous avoir fait sentir d'une maniere, ce me semble, bien claire, l'indispensable nécessité où je suis, Monseigneur, *de me retirer, permettez-moi de vous supplier encore, de vouloir bien obtenir de Leurs Majestés la restitution des Lettres du*

(1) *Lib. Esther cap. 6. v. 3.*

du Card. de FLEURY, *que vous savez que je demande depuis si longtems. Je sai que si vous consultez à cet égard certaines personnes, elles ne manqueront point de raisons à vous alléguer, pour vous détourner de me rendre ce bon office. Mais quelle sera la véritable? Celle seulement de mettre le Cardinal de* FLEURY *à l'abri d'une entiere conviction de mauvaise-foi, en supprimant les preuves invincibles que ces Lettres m'en fournissent. Or la justice, je vous en fais le Juge,* Monseigneur, *admet-elle d'user entre lui & moi d'une telle partialité? Et s'est-il jamais pratiqué dans aucun Tribunal, de refuser (même à ceux qui sont les plus coupables) la permission de faire usage des moyens qu'ils peuvent avoir de prouver leur innocence? Quoi donc,* Monseigneur, *il suffiroit d'être Ministre, pour jouïr du rare privilege de persécuter sans raison, & sans aucun ménagement qui on voudroit, sans qu'il fût possible d'obtenir justice d'un tel procedé, ni seulement de se servir des armes qu'on a acquis par son travail, pour se défendre? Et parce qu'un homme est puissant & élevé à de grandes dignités, il pourroit violer, & renverser à sa fantaisie, les Lois les plus saintes de la Societé? Non non,* Monseigneur, *de tels excès ne sont pas supportables; & une autorité qui ne peut*

se soutenir que par le silence qu'elle prétend imposer despotiquement sur l'abus manifeste qu'en fait celui qui la possede, ne sauroit subsister longtems. La demande que j'ai l'honneur de vous faire aujourd'hui étant donc fondée sur le droit naturel, je suis persuadé, Monseigneur, *que si vous voulez bien en rendre compte à Leurs Majestés, elle me sera aussitôt accordée; & je n'attends plus que d'être instruit à cet égard de leur volonté, & de l'effet qu'auront produit mes très respectueuses représentations, pour me présenter à leurs pieds, afin de prendre congé d'Elles.*

Peut-être, Monseigneur, *(car il faut tout prévoir quand on a des ennemis peu délicats sur la bonne-foi) les miens, quand ils sauront que je parts, chercheront à inspirer à Leurs Maj. des sentimens de méfiance sur les motifs de mon départ, & à les porter aussi à croire, que hors des Etats de leur Domination j'oublierai peut-être, ou dans mes écrits, ou dans mes paroles, le profond respect qui leur est dû. Ainsi, comme mon soupçon me paroit sur cet article bien fondé, j'espere,* Monseigneur, *que vous voudrez bien, s'il est nécessaire, prévenir tous les faux préjugés que les personnes dont je parle pourront donner contre moi à Leurs Maj.; & les assurer en*

même tems, que conservant toute ma vie la plus profonde soumission pour leurs Personnes sacrées, mon zele pour leur gloire, & le desir en moi de mériter leur auguste protection, auront la même durée.

Voilà une longue Lettre, Monseigneur; *& je vous prie de l'excuser en faveur de l'indispensable nécessité où je suis, de justifier à vos yeux mes sentimens, & la resolution que j'ai cru devoir prendre de me retirer incessamment. Tout concourt, graces au Seigneur, à favoriser l'exécution de mon dessein, & à me procurer autant de consolation, que j'ai jusqu'à présent essuyé de mortifications & de peines.*

Puisque cette lettre est vraisemblablement la derniere, où j'aurai occasion, Monseigneur, *de vous entretenir de ce qui s'est passé pendant mon sejour à* Paris. *Soufrez qu'en la terminant, je prenne la liberté de vous adresser, & à tous ceux avec qui j'ai vêcu dans cette Cour, ces paroles du Prophête* Samuel: Loquimini de me coram domino, & coram Christo ejus.... Si quempiam calumniatus sum, si oppressi aliquem, si de manu cujusquam munus accepi: & contemnam illud hodie, restituamque vobis.... Testis est Dominus adversùm vos, & testis Chris-

tus

tuas ejus in die hac, quia non inveneritis in manu mea quidpiam. (1)

J'ai l'honneur d'être &c.

Je joignis à cette lettre une autre pour la Reine, dont la Copie se trouve dans les papiers qu'on m'a enlevés. Elle contenoit seulement, autant que je puis m'en souvenir, la très humble priere, de vouloir bien avoir égard aux raisons, qui m'obligeoient à songer à me retirer, & que je priois M. l'Archevêque d'*Amida* d'expliquer à Sa Majesté. J'ajoutois, que je souhaittois qu'elles pussent meriter son approbation, & m'attirer la continuation de son Auguste bienveuillance. Après quoi, touchant legerement les sujets que j'avois de craindre qu'on ne travaillât à m'en priver, j'assurois cette Princesse, que rien ne seroit capable d'affoiblir le zele pour sa gloire & son service, que j'avois toujours eu.

Avant d'envoyer ces deux lettres, je les portai au Duc de GRANADA Y EGA: je devois cette déference à l'amitié qu'il me marquoit. Il me dit, quand il les eut lues: „ Vous laissez, à ce que „ je vois, peu de chose à dire à vo-

(1) 1 Reg. XII, 3 & 5.

„ tre confident. Il n'y a qu'à desirer
„ qu'il rapporte exactement la leçon que
„ vous lui faites : ce qu'elle renferme
„ ne peut que produire un bon effet,
„ soit à présent, ou lorsque les con-
„ jonctures changeront. Pour ce qui est
„ de consentir actuellement que vous
„ partiez, je serai fort surpris si l'on
„ prend cette resolution.

Sera-ce donc, repartis-je, M. l'Archevêque d'*Amida* qui la détournera ? & faudra-t-il, par hazard, qu'il se fasse violence, pour contribuer à m'obtenir la permission de m'éloigner ?

„ Je n'entre point dans cet examen,
„ me dit le Duc. Je m'en tiens seule-
„ ment à vous assurer qu'avant qu'il se
„ passe cinq ou six jours, vous convien-
„ drez que ma prédiction est juste.

Effectivement il ne fut pas besoin d'attendre jusqu'alors, pour remarquer que l'opinion du Duc de Granada y Ega étoit fondée. Le Confesseur de la Reine m'écrivit un billet le lendemain qu'il avoit reçu ma lettre, pour me prier de passer chez lui ; & toute la conversation que nous eumes ensemble, se reduisit à l'avis qu'il me donna avec une affectation d'amitié dont je démêlois aisément le peu de sincerité, qu'il ne pou-

voit

voit se charger de la commission que je lui donnois, ni approuver les raisons que je croyois avoir de me retirer ; & qu'enfin il connoissoit assez combien Leurs Maj. étoient portées à me faire plaisir, pour m'assurer que je ne tarderois pas à être content.

C'étoit là un verbiage de Cour, qu'on me repétoit depuis deux ans inutilement, & que par conséquent j'étois las d'écouter plus longtems. Je répondis donc à l'Archevêque, que quoiqu'infiniment flatté des bonnes intentions de Leurs Majestés, j'étois cependant certain, qu'on trouveroit toujours le moyen d'en suspendre l'effet, au moins pendant la vie, ou le ministere de M. le Cardinal de Fleury, comme je le lui avois écrit ; & qu'ainsi, jusqu'à la fin de l'une ou de l'autre, je croyois que mon respect pour les vues de Leurs Majestés, autant que mon interêt, me dictoient de me retirer en un lieu, où la protection que je suppliois le Roi & la Reine de me continuer resteroit presque inconnue, & ne s'étendroit tout au plus qu'à m'accorder, s'ils le jugeoient à propos, quelque secours pour subsister avec plus de facilité. „ Les grands, ajoutai-je, sont „ dans l'usage, non seulement d'accabler

„ ſous le poids de leur indignation ceux
„ qui leur déplaiſent, mais encore d'em-
„ pêcher qu'on n'aide ceux-ci à le ſup-
„ porter. Il ne s'agit pas d'examiner ſi
„ ce privilege peut compâtir avec les
„ maximes de la Religion & de l'hu-
„ manité : les ſimples particuliers, tels
„ que moi, n'ont d'autre parti à pren-
„ dre que celui de le reſpecter. Puis-je
„ mieux remplir ce devoir, qu'en diſ-
„ paroiſſant tout-à-fait, & qu'en pro-
„ curant ainſi à M. le Cardinal de Fleu-
„ ry la ſatisfaction, de le faire valoir
„ ſur mon ſujet dans toute ſon éten-
„ due ? Mais à quoi bon repeter ce que
„ ma lettre a dû vous apprendre tou-
„ chant les raiſons que j'ai de me reti-
„ rer ? Je vous demande ſimplement de
„ les peſer ſans prévention. Mettez vous
„ pour cela à ma place pendant quel-
„ ques momens ; & je ſuis perſuadé que
„ vous ceſſerez de les combattre. Il ne
„ convient point à un homme de con-
„ dition d'être hors de ſon pays com-
„ me un avanturier ; & mon état ajoû-
„ te un nouveau degré d'indécence à
„ une pareille ſituation. Si tout ce que
„ j'ay eu l'honneur de vous écrire étoit
„ mis dans un alambic, il n'en ſortiroit
„ que cette reflexion. Je ne la crois
„ point

„ point frivole : elle n'eſt pas le fruit du
„ dépit. Pourquoi me refuſeriez-vous
„ de la faire valoir auprès de Leurs
„ Majeſtés ? Pourroient-Elles deſapprou-
„ ver que je veuille éviter de les im-
„ portuner, & d'être ſans ceſſe expoſé
„ aux traits de la mediſance & de l'en-
„ vie ?

Ce que je repreſentois à l'Archevêque, auroit produit ſur le champ l'effet que je deſirois, ſi la permiſſion que je voulois obtenir eût pu m'être accordée ſans rendre compte au Roi des motifs qui m'engageoient à la demander. Cette ſeule conſideration arrêtoit le Prélat. Il craignoit qu'en informant Sa Maj. de mon deſſein, Elle ne voulût ou me parler, ou ſavoir, par ce que contenoit ma lettre, les nouveaux ſujets de plainte qu'on m'avoit donnés, & que ce que j'étois en état de dire, ou que ma lettre contenoit, ne déterminât tout-à coup ce Monarque, plutôt à m'accorder quelque grace conſiderable, qu'à conſentir à mon départ. On n'avoit pas encore oublié, qu'il s'en étoit peu falu qu'il n'eût pris cotte reſolution lorsque je lui avois préſenté un Memoire au Port *St. Marie*, & l'allarme que cette circonſtance avoit cauſée. La reſtitution des

lettres du Cardinal de Fleury, que je reclamois dans la mienne, étoit encore un article qui inquiettoit vivement le Confesseur de la Reine. Il savoit la route qu'elles avoient prises, & que si ce mystere venoit à être découvert, le Roi concevroit une juste indignation contre lui, d'avoir abusé d'un dépôt que j'avois pris la liberté de lui confier.

L'Archevêque d'Amida éprouvoit ainsi successivement, ce que l'envie & la mauvaise foi font ressentir de trouble, & d'agitation. La premiére lui faisoit souhaitter mon éloignement, l'autre le lui faisoit craindre. Il resultoit de ces deux sentimens si contraires un embarras peint sur son visage, & une ambiguité dans ses discours, qui me laissoient entrevoir son état, & une partie des obstacles qui empêchoient, que nous n'eussions chacun la satisfaction que nous desirions.

Comme cette observation ne servoit qu'à fortifier mon empressement à sortir d'une Cour, où l'on ne me retenoit qu'afin de continuer à m'y rendre impunément la victime de la mauvaise volonté des uns & de l'ambition des autres; je persistois à presser l'Archevêque d'Amida, de m'aider à exécuter mon projet. Il me répondit après beaucoup

de verbiage, que puisque j'étois déterminé à me retirer, il tâcheroit de le faire agréer à Leurs Majestés; & que si je pouvois revenir chez lui au bout de quelques jours, il m'informeroit du succès qu'auroit eu la commission que je lui donnois.

Depuis le Memoire que j'avois présenté au Roi pendant son sejour au Port *Ste. Marie*, les chefs de la cabale qui m'étoit contraire veilloient avec encore plus d'attention qu'auparavant, à me dérober la connoissance des moyens qu'ils mettoient en œuvre pour me traverser. Ils n'ignoroient point que j'avois clairement dévoilé leurs desseins à Sa Majesté; & autant piqués de cette démarche, que de la fermeté avec laquelle je leur resistois, une animosité personnelle s'étoit insensiblement jointe à celle du Cardinal, qu'ils secondoient avec si peu de fondement & de délicatesse. En un mot, c'étoit presqu'autant leur querelle, que la sienne, qu'ils soutenoient desormais.

L'Archevêque d'*Amida* entr'autres, qui en divers endroits de mon Memoire au Roi s'étoit apperçu, que j'étois parfaitement instruit des effets de sa complaisance pour le Cardinal de Fleury, adoptoit de plus en plus les sentimens des

partisans de cette Eminence. Depuis longtems il les avoit établis directeurs de sa conduite sur ce qui avoit rapport à moi, il leur rendoit compte des moindres bagatelles qui pouvoient leur procurer quelque connoissance de mes projets; & le Prélat persuadé de l'importance de cette précaution, n'avoit pas manqué d'informer ces personnes du dernier dessein dont je l'avois entretenu, & de leur demander, s'il convenoit d'en faciliter ou d'en empêcher l'exécution. C'étoit en conséquence de leur réponse, & sans doute afin d'avoir le tems de mieux démêler mes vues, qu'il s'étoit d'abord excusé d'acquiescer à ma proposition. On avoit jugé qu'elle ne tendoit qu'à me menager une occasion de parler à Leurs Majestés, & qu'à les engager à m'accorder quelque grace, pour me retenir à leur Cour, ou pour la quitter d'une maniere honorable; & que l'unique moyen de parer à cette nouvelle ressource de mon ambition, étoit de me détourner de suivre mon projet, en me prodiguant de vaines promesses.

L'Archevêque s'étoit conformé à cet avis, & je n'avois pu tirer de lui une seule parole qui lui fût contraire: mais comme de son côté il n'avoit pas mieux réussi

réussi à me faire changer de sentiment, il s'agissoit d'examiner de nouveau les mesures qu'il étoit à propos de prendre, pour m'empêcher de sortir de l'humiliante incertitude où l'on me tenoit depuis si longtems. S'il avoit été possible de la terminer pour m'attirer une réponse de Leurs Maj. qui sentît la disgrace, avec quel empressement n'auroit-on pas alors saisi l'occasion qui se présentoit? Et quelle satisfaction les emissaires du Cardinal de Fleury n'auroient-ils pas eue, de m'imputer d'avoir été la dupe de l'attention qu'une présomption insensée me persuadoit que je meritois? La peine qu'ils se donnerent pour trouver dans ce que j'écrivois à l'Archevèque d'Amida quelque expression, qui contribuât à me faire essuyer ce désagrément, ne répondit point à leurs desirs: au contraire il leur sembla, que ma lettre tombant entre les mains du Roi, donneroit un nouveau degré de force à mes précedentes représentations; & que si ce Monarque prenoit alors la subite resolution, de m'accorder quelque marque éclattante de sa bonté, on trouveroit plus de difficulté à la suspendre, qu'il n'y en avoit eu au Port *St. Marie.*

A cette consideration se joignit encore

celle, qu'en ſuppoſant même qu'on agreât que je me retiraſſe, il n'étoit pas poſſible que cette permiſſion ne fût accompagnée de quelque grace; & qu'alors ce temoignage public de la bienveuillance de Leurs Majeſtés deviendroit une preuve, que ce n'étoit que par pure condeſcendance pour le Cardinal de Fleury, que l'on conſentoit à mon éloignement: d'où il reſulteroit une idée de la paſſion violente de ce Miniſtre contre moi, peu honorable pour lui, & qui confirmeroit tout ce que j'en avois deja appris au public.

Enfin il n'étoit pas douteux ſelon les mêmes perſonnes, que je ne vouluſſe avant de partir recouvrer les lettres du Cardinal de Fleury; que l'Archevêque s'excuſant ſous differens pretextes de me faciliter cette reſtitution, je ne la demandaſſe moi-même au Roi; & qu'ainſi le myſtere d'iniquité, qui s'étoit paſſé à cet égard, ne pût reſter caché.

Les obſtacles que ces diverſes conſiderations oppoſoient au deſir qu'avoient mes ennemis de me voir éloigné, leur cauſoient une ſenſible peine. Ils ne vouloient point convenir, que l'embarras où ils ſe trouvoient étoit le fruit de leur mauvaiſe foi & de leur imprudence, & que

que mes artifices, auxquels ils l'imputoient, n'avoient consisté qu'à savoir peu à peu profiter des irrégularités de leur conduite. La ressource de conseiller à l'Archevêque d'*Amida* de m'ôter cet avantage en m'intimidant, paroissoit foible. On savoit que le ton décidé & souverain que donne la faveur, ne m'empêchoit point de relever avec fermeté ce que je remarquois qu'il avoit de contraire à la justice & à la verité. Mes lettres au Cardinal, au Garde des Sceaux, & au Marquis de la Paz, en étoient de bonnes preuves; & surtout le dernier Memoire que j'avois présenté au Roi. Il étoit donc vraisemblable, que tant que je n'éprouverois pas quelque revers marqué, je ne changerois point de méthode.

Cette reflexion porta les Confidens du Cardinal à conclurre, qu'il étoit à propos, en gardant avec moi certains menagemens, de me détourner de presser une décision favorable de mon sort; & qu'en continuant, comme ils avoient commencé avec succès, à me rendre suspect à la Reine, je tomberois insensiblement dans un état d'oubli, qui me rendroit méprisable. Alors, me voyant privé d'esperance en Espagne comme en

France, il ne devoit me rester qu'à chercher, non une retraite honorable, ainsi que je le prétendois actuellement, mais quelque habitation obscure, où je pusse dérober aux yeux du public mon dépit & ma confusion.

Pour préparer un avenir si agréable, & qui devoit justifier pleinement la conduite du Cardinal de Fleury à mon égard, l'Archevêque d'Amida ne manqua pas de regler les discours qu'il me tint quand je retournai chez lui, sur le plan qu'on avoit concerté avec lui. A l'en croire je touchois au moment d'être content. Il me laissoit entrevoir comme également assuré & prochain, ce qui pouvoit satisfaire la vaste ambition dont il se persuadoit que j'étois dévoré. Il n'avoit pas été possible, disoit-il, pendant le cours des négociations qui venoient de se terminer, de ne paroitre faire aucun cas de ce que le Cardinal de Fleury avoit écrit sur mon sujet: mais cette condescendance touchoit à sa fin. Leurs Maj. ne prétendoient pas l'étendre, jusqu'à faire toujours dépendre les graces qu'Elles jugeoient à propos de m'accorder, des préventions de ce Ministre: & l'on convenoit, quelles alloient un peu trop loin contre moi. En-

fin

fin le Prélat m'avertiſſoit en ami, qu'il n'étoit point à propos d'inſiſter d'avantage à obtenir la permiſſion de me retirer ; & que les démarches que je ferois deſormais, qui y auroient rapport, ne pourroient qu'être deſagréables à Leurs Majeſtés, & leur donner lieu de douter de mon zele pour leur ſervice, & de mon obeiſſance.

L'oracle que je conſultois étoit le maître de me dire ce qu'il vouloit. La certitude où il étoit, que Leurs Maj. ne m'accorderoient point d'audience particuliere, lui procuroit une aſſurance entiere, qu'il me ſeroit impoſſible de découvrir le ſens qu'il avoit donné à mes repreſentations, & l'effet qu'elles avoient produit ſur l'eſprit de la Reine. Il falloit par conſéquent s'en tenir dans le moment préſent à ce qu'il m'apprenoit ; & je connoiſſois aſſez le caractere du Prélat, pour être certain, que s'il n'avoit pas réglé l'avis qu'il me donnoit ſur la volonté de cette Princeſſe, il ne craignoit point au moins qu'elle le contredit. Cela ſuffiſoit pour m'obliger à le ſuivre ; & ce fut auſſi le parti que je pris.

Je répondis à l'Archevêque, que je reſpecterois toujours les intentions de Leurs Majeſtés, & que quoique la reſolution

solution que j'avois formée de me retirer m'eût semblé par plusieurs raisons prudente & même necessaire, il me suffisoit d'être instruit qu'elle n'agréoit point au Roi & à la Reine, pour me déterminer à la retracter. " Je ne prétendois
„ pas, *dis-je encore*, quitter leur servi-
„ ce en m'en allant. Mon zele pour ce
„ qui le regarde auroit simplement été
„ suspendu, jusqu'au tems où Leurs
„ Maj. auroient jugé qu'il pouvoit leur
„ être utile. Je conviens sans peine avec
„ vous, que puisque ce tems, selon ce
„ que vous m'annoncez, est si proche,
„ il vaut mieux le voir arriver ici qu'ail-
„ leurs. Au reste, *Monseigneur*, *ajoutai-*
„ *je*, le long inventaire que vous venez
„ de faire des graces & des dignités que
„ je suis en droit d'esperer des bontés
„ du Roi & de la Reine, m'eblouit. Je
„ ne sai, en verité à quel article je
„ dois m'arrêter. Fixez, s'il vous plait,
„ mon incertitude à cet égard. Vous
„ savez combien vous m'avez accoutu-
„ mé à compter sur l'honneur de votre
„ amitié.

L'Archevêque, qui, suivant les apparences, apperçut bien, que je n'étois rien moins qu'assuré de l'effet de ses magnifiques promesses, evita soigneusement

de

de prendre aucun engagement avec moi ſur ce qui les concernoit. Il ne ſortit point des bornes qu'on lui avoit preſcrites ; & je compris parfaitement, qu'il me recitoit preſque par cœur la leçon qu'on lui avoit dictée. Comme je n'y trouvois rien qui eût rapport à la reſtitution des lettres du Cardinal de Fleury, que je ſollicitois inutilement depuis plus d'un an, cette lacune me déplut ; & pour tâcher de la remplir, je lui demandai s'il s'étoit ſouvenu de repréſenter à Leurs Majeſtés, que ces lettres m'étant auſſi importantes qu'elles leur étoient déſormais inutiles, je les ſuppliois de me les rendre.

La queſtion ne quadroit pas avec ſes idées du Confeſſeur de la Reine : elle lui donna quelque humeur. Il me répondit d'un ton qui la marquoit, qu'il m'avouoit avoir oublié cette partie de ma commiſſion ; & qu'aſſurément il étoit en cela d'autant plus coupable, qu'il ne pouvoit ignorer à quel point elle me tenoit à cœur.

La façon indirecte dont il me parut que l'Archevêque cherchoit à me détourner de lui parler davantage des lettres du Cardinal, ne lui réuſſit pas. Je lui repliquai, que le reproche tacite qu'il me

me faisoit de l'avoir trop souvent entretenu sur cet article, ne me sembloit, avec sa permission, point fondé du tout; puisqu'il y avoit plus d'un an que je l'avois prié de rappeller à Leurs Majestés, qu'Elles m'avoient promis de me rendre ces lettres : qu'il étoit convenu alors avec moi, qu'eu égard aux circonstances où j'étois avec M. le Cardinal de Fleury, il étoit très à propos de les conserver, & que Leurs Maj. n'hésiteroient pas un moment à me les remettre.

„ Comment, depuis ce tems-là, *ajoutai je*, n'avez-vous pû trouver l'occasion de terminer une affaire de si petite conséquence, & d'engager le Roi à me rendre des papiers, qui ne peuvent lui servir à rien. Il est vrai que vous m'avez fait l'honneur de me dire une fois pendant cet intervalle, que le Roi brûloit souvent beaucoup de papiers; & une autre fois, que les lettres que je souhaittois recouvrer étoient confondues avec celles de feu M. le Duc de Parme. Mais qu'ai-je pû conclure de tout cela? Est-ce que Sa Maj. a brulé mes lettres? Est-ce qu'elles ne peuvent se separer de celles du Prince avec lesquelles elles sont jointes, & auxquelles elles ne sauroient

„ avoir

„ avoir aucun rapport? Je vous avoue
„ ingénument, que j'ai besoin de lu-
„ miere pour sortir de cette obscurité,
„ & que c'est ce qui m'a obligé à vous
„ demander quelquefois ce secours. Je
„ suis très mortifié d'avoir trop souvent
„ renouvellé mes instances sur ce sujet;
„ & afin de ne plus me trouver dans
„ le cas desormais de commettre une pa-
„ reille indiscretion, je prendrai la li-
„ berté de m'adresser directement au Roi.
„ Les sentimens de justice dont il est rem-
„ pli, m'assurent qu'il ne fera aucune
„ difficulté de me rendre des papiers, qui
„ me deviennent chaque jour plus ne-
„ cessaires.

Ce n'étoit point du tout à prendre une telle resolution, que l'Archevêque d'Amida vouloit me conduire; & les suites desagréables qu'elle devoit entraîner pour lui, se presenterent dans cet instant avec tant de vivacité à son esprit, qu'elles lui causerent un trouble (1) qu'il ne fut pas le maître de cacher. Je suis persuadé qu'il se reprochoit, d'avoir eu la foiblesse de se prêter aux sollicitations de

(1) *Gaudium justo est, facere judicium; & pavor operantibus iniquitatem.* Prov. XXI.
Cum sit enim timida nequitia, dat testimonium condemnationis. Sap. XVII. 10.

de l'Ambassadeur de France & de la Duchesse de St. Pierre ; & de m'avoir imprudemment donné un tel sujet de me plaindre de lui à Sa Majesté.

Quand on possede la faveur & l'autorité, on est volontiers porté à ne douter de rien, & à exiger un respectueux silence sur tout ce qui ne seroit pas clairement approuvé. Le concours imprévu de certaines circonstances dissipe-t-il cette illusion ? la crainte succede alors à la présomption, & cause plus d'inquietude, que l'usage du prétendu privilege qu'on s'approprioit n'avoit procuré de contentement. Telle étoit la situation où se trouvoit l'Archevêque d'Amida au moment dont je parle ; & comme il avoit autant à cœur de me la cacher, que l'abus qu'il avoit fait de ma confiance, il cherchoit, par beaucoup de propos entremêlés d'excuses, à m'engager de rejetter sur un défaut de mémoire de sa part, ou sur un manque d'occasion favorable, le retardement de la restitution que je sollicitois.

Je commençois deja depuis quelque tems à soupçonner qu'il avoit un principe bien different : mon attention à observer l'air embarrassé du Prélat pendant

notre entretien, & le dessein (1) qu'il montroit visiblement, de se rendre en quelque façon inintelligible, acheverent de m'ouvrir les yeux sur le sort qu'avoient eu les lettres du Cardinal; surtout lorsque je remarquai, que l'Archevêque tâchoit, non seulement à me détourner de présenter un Memoire au Roi, mais qu'il ajoûtoit avec je ne sai quelle affectation, qu'il n'étoit pas à propos que je fisse cette démarche.

J'exprimerois difficilement, combien la perte de ces lettres me fut sensible. Il est des circonstances où l'on ne sauroit mettre des bornes à l'injuste passion d'un Ministre, que par la crainte, s'il ne la modere, de se voir compromis avec lui-même, & convaincu de mauvaise foi. Le Cardinal savoit que ce moyen étoit en ma puissance; & que tout l'éclat de la sienne ne m'empêcheroit pas de l'employer, quand l'interêt de ma reputation l'exigeroit. Cette consideration l'avoit obligé jusqu'alors à ne m'attaquer que furtivement, & sans oser contredire un seul des faits que je lui avois cités dans ma lettre, ou que ren-

(1) *Fiduciam habuisti in malitia tua; & dixisti: non est qui videat me. Sapientia tua, & scientia tua hæc decepit te.* Isai. XLVII.

renfermoit celle que j'avois écrite au G[illegible]
de des Sceaux. Cette digue que j'av[illegible]
opposée au torrent qui me menaç[illegible]
étant détruite, avec quelle impétuosi[illegible]
ne devoit-il pas m'entraîner? On n'e[illegible]
visage point avec indifference un par[illegible]
avenir, & je fus plusieurs fois sur [illegible]
point de reprocher vivement à l'Arch[illegible]
vêque d'Amida, de s'être rendu le prin[illegible]
cipal instrument des maux qui alloient
fondre sur moi, & de chercher encore
à me les cacher, en me repaissant d'es[illegible]
perances frivoles. Heureusement quelque[illegible]
reflexions qui se présenterent à moi, sur
l'inutilité & le danger qu'il y avoit [illegible]
rompre ouvertement avec ce Prélat dans
la conjoncture critique où j'étois, me
firent éviter un éclat, dont suivant les
apparences j'aurois eu lieu de me re-
pentir. Elles calmerent assez l'agitation
où j'étois, pour me laisser la liberté de
me séparer de lui avec ces complimens
froids & affectés, qui sont si usités dans
les Cours entre ceux qui ne se mena-
gent que parce qu'ils se méfient les uns
des autres, ou qu'ils se craignent.

Quand je fus rentré chez moi, le
coup d'œil que je jettai sur ma situation,
ne me présenta certainement rien d'a-
gréable. Je savois depuis longtems à quoi
je

je devois m'attendre de la part du Cardinal: cet article là étoit tiré au clair; il n'admettoit aucune illusion d'amour propre. La continuation de mon sejour en Espagne ne m'en paroissoit pas plus susceptible: je pouvois, à dire vrai, y compter alors sur la protection du Roi, & sur l'intention qu'il avoit de me faire du bien; mais j'étois instruit avec le public, que la bienveuillance de Sa Maj. étoit beaucoup plus honorable qu'utile. Les desseins de ce Monarque, toujours subordonnés à ceux de la Reine, se regloient par sa volonté. Cette Princesse n'en avoit aucune de me laisser remplir quelque poste de confiance auprès du Roi, ou parvenir à quelque dignité considerable. Une partie de ceux qui l'environnoient, aussi mauvais juges d'une certaine élevation de sentimens, que peu accoutumés à la consulter dans leurs démarches, l'avoient remplie de préventions contre moi; & comme ils associoient à leur credit autant qu'à leur passion tous ceux qui pouvoient fortifier ces préjugés, l'assurance de profiter de l'un en servant l'autre, multiplioit presque à l'infini le nombre de ces esclaves de la faveur: à peine l'évidence de la fausseté des projets dont ils m'accusoient,

pou-

pouvoit-elle quelquefois détruire l'impression que l'uniformité de leur langage faisoit sur l'esprit de Sa Majesté.

Ce peu de délicatesse de mes ennemis, dans le choix des moyens qu'ils avoient employés pour me nuire, les ayant entraînés peu à peu à accumuler les mauvais procedés; ceux-ci, par l'obligation où j'avois été de les dévoiler, étoient devenu l'aliment de leur animosité contre moi. On ne me pardonnoit point une vigilance, que ma sureté rendoit indispensable; & ces personnes proportionnant la grandeur de mon ressentiment à celle de leur malignité, regardoient leur sureté attachée à ma perte, & s'acharnoient par consequent de plus en plus à la consommer.

Combien d'humiliations, de perils & de chagrins, la dure necessité de vivre avec de telles gens n'offroit-elle pas à mes yeux? Le Lecteur se les representera mieux que je ne pourrois les exprimer: & à mesure que je tire le rideau sur ce que l'on avoit pris tant de précautions à tenir caché, il lui sera aisé de remarquer, comment la passion du Cardinal s'envenimoit contre moi; comment elle se communiquoit à ses créatures; les traverses de toute espece qu'elle

qu'elle me suscitoit ; & de juger si je me les étois attirées. Je m'estimerai heureux si le resultat d'un tel examen peut dissiper entierement les apparences, qu'une rigueur si peu fondée & si interminable a fait naître à mon desavantage ; & si l'on me sait quelque gré, d'avoir constamment resisté aux efforts de ceux qui vouloient m'opprimer, en les empêchant au moins de triompher entierement de ma foiblesse.

Quand je me retrouvai avec le Duc de GRANADA Y EGA, il ne manqua pas de me questionner sur ce qui s'étoit passé entre l'Archevêque d'Amida & moi ; & je lui en rendis compte exactement. Il s'apperçut aisément, par la vivacité avec laquelle je m'expliquois, que je regardois les esperances que le Prélat m'avoit données, comme de pures chimeres ; & que j'étois en même tems très offensé de la perte des lettres du Cardinal de Fleury, que je ne doutois plus qu'il n'eût enlevées. La pensée qui lui vint peut-être alors, que le mécontentement pourroit bien m'entraîner à faire quelque démarche, qui me compromettroit avec l'une & l'autre Cour, l'engagea à me conseiller de dissimuler les sentimens où il me voyoit, & à concevoir

cevoir meilleure opinion des intentions qu'on avoit de me contenter. Il essaya aussi de me rassurer sur ce qui concernoit les lettres du Cardinal de Fleury: mais à travers les discours que son bon cœur lui suggeroit de me tenir, je discernois à merveille, qu'en cherchant à adoucir mes peines, il étoit bien éloigné de penser qu'elles fussent prètes à finir.

En terminant la relation des principaux événemens arrivés en Europe pendant l'année 1729, je ne dois pas omettre la resolution qu'on inspira au jeune Empereur de Russie PIERRE II. de se marier. Il la déclara vers la fin de Novembre, & en même tems le choix qu'il avoit fait de la Princesse CATHERINE ALEXIWNA DOLGORUKI. Elle avoit six ans de plus que lui. La ceremonie de leurs fiançailles se fit avec beaucoup de magnificence le 11. Decembre, jour auquel, selon le vieux stile, on celebre en Russie la fète de St. *André*. Ce fut l'Archevêque de *Novogrod* qui benit les bagues que l'Empereur & la Princesse se donnerent reciproquement, en temoignage des engagemens qu'ils prenoient de s'épouser.

Le Duc de LIRIA, alors Ministre Pleni-

Plenipotentiaire d'Espagne à *Moscou*, envoya un grand détail de ce qui s'étoit passé dans cette occasion. Voici entr'autres circonstances ce qu'il rapportoit. Le jeune Empereur alla le 29 de Novembre au soir chez le Prince ALEXIS GREGOREWITZ DOLGORUKI, Grand-maître de sa maison, Ministre Conseiller actuel d'Etat, & Chevalier de l'Ordre de St. *André*, qui se trouvoit reduit, par une legere incommodité, à garder la Chambre : il s'assit sur le lit de ce Seigneur, & après quelques propos indifferens ce Monarque dit au Prince, qu'il venoit lui faire une proposition qu'il le prioit de ne point rejetter. Celui ci ayant répondu, qu'il se flattoit que Sa Maj. étoit bien persuadée de la promptitude de son obeïssance, l'Empereur lui déclara, qu'il s'agissoit de lui accorder sa fille aînée en mariage. A ces mots le Prince Dolgoruki affectant une surprise extrême, embrassa les genoux de l'Empereur, & le remercia de l'honneur inesperé dont il combloit sa famille: & sur ce que Sa Maj. Imperiale parut desirer de passer tout de suite dans l'appartement de la Princesse, afin de lui apprendre le choix qu'il faisoit d'elle pour l'épouser, le Prince Dolgo-

ruki l'y conduisit aussitôt, & annonça à sa fille le dessein que l'Empereur venoit de lui confier. L'étonnement que lui causa cette nouvelle, plus réel que celui qu'avoit marqué son pere, l'interdit au point qu'elle ne put s'expliquer autrement qu'en se jettant aux pieds de l'Empereur. Ce Prince la releva avec empressement, en lui disant que c'étoient bien moins les graces qu'on remarquoit en elle, que sa douceur & sa modestie, qui lui avoient inspiré les sentimens qu'il venoit lui déclarer.

Le lendemain le Baron d'OSTERMAN, Gouverneur de l'Empereur, annonça, par ordre de ce Prince, à tous les membres du Conseil la resolution de Sa Majesté. Ils eurent à ce sujet l'honneur de lui baiser la main pour la feliciter sur son mariage, & ils s'aquitterent du même devoir envers la Princesse Dolgoruki. Toute la Cour imita leur exemple, & le soir il y eut un grand bal chez la Princesse. Le jour de Ste. *Catherine*, (1) dont elle portoit le nom, on renouvella le même divertissement. Les Ministres étrangers y furent invités, & deux jours auparavant ils avoient été la

(1) La Fête de cette Sainte se celebre en *Russie* le 5 Decembre selon le vieux stile.

la complimenter ; le Baron de HABICHTSTHAL, Grand-maître des cérémonies, leur ayant notifié le futur mariage de cette Princesse.

L'éclat qui environnoit la maison Dolgoruki, deja illustre par elle-même, fut de peu de durée ; & ce qui devoit servir à la porter au comble de l'élevation & de la faveur, devint sous le Regne suivant le principe des malheurs qu'elle essuya. Le Prince MENZIKOFF, selon ce que le Duc de Liria ajoutoit dans sa relation, succomboit insensiblement sous le poids de sa disgrace. Une noire melancolie, que rien ne pouvoit dissiper, le consumoit peu à peu ; & le Prince ISMAELOWITZ Gouverneur de *Tobolskoy* donnoit avis, que cet ancien favori de la fortune refusoit absolument de prendre la nourriture qui lui étoit necessaire pour vivre, & tomboit dans une telle foiblesse, qu'elle ne pouvoit tarder à le conduire au tombeau.

On apprit effectivement, peu de tems après, la nouvelle de sa mort (1) arrivée à BOROSEWA près de l'embouchure de l'*Oby*, lieu de son exil.

(1) Celle de sa fille, qui avoit été fiancée en premier lieu à l'Empereur PIERRE II. suivit de près celle de ce Monarque.

Dans diverſes villes capitales de certains Royaumes, on obſerve de tenir un état exact des morts ſurvenues chaque année. Je penſe qu'on ne feroit pas mal de ſuivre dans les Cours la même methode, à l'égard de ceux dont le chagrin abrege les jours. Leur nombre ſe trouveroit plus grand qu'on ne penſe ; & la crainte de l'augmenter, pourroit contribuer à conſerver la gayeté & la ſanté à pluſieurs perſonnes, qui les perdent en s'obſtinant d'y reſter. Au conſeil que je leur donne de fuir un climat ſi dangereux dès qu'il leur paroîtra contraire, joignons les vers qu'il me ſouvient d'avoir lu autrefois dans la fable de la vieille & du Ducat. La moralité qu'ils renferment appuyera d'autant mon avis. Tout peut trouver place dans un Ouvrage tel que celui-ci, où il n'eſt queſtion que de s'amuſer en l'écrivant & en le liſant.

L'ambition flatte & ſeduit;
Elle n'ofre rien qui ne plaiſe:
Mais ſouvent ce qui plait nous nuit.
Heureux qui peut en paix, ſans ſe faire connoître,
Loin des honneurs vivre & mourir.
Lorſque nous cherchons à paroître,
Nous cherchons toujours à ſoufrir.

Dans

Dans cette même année, dont j'acheve de parler, mourut (1) à *Venise* le fameux *Jean* LAW Ecossois, qui, sous la Regence du Duc d'ORLEANS, avoit trouvé le moyen de persuader, que par son systême d'Actions il multiplieroit les millions, comme la pluye fait les brins d'herbe. A la faveur d'un secret si nouveau & si utile, il étoit parvenu à remplir la place de Controlleur-Général des Finances, & à obtenir une des principales Charges de l'Ordre du St. Esprit. Les illusions par lesquelles il avoit enchanté la Nation françoise s'étant dissipées en peu de tems, il fut contraint, pour éviter d'être la victime de la maladie épidemique qu'il avoit repandue dans les esprits, de sortir en fugitif de *Paris* & du Royaume. Ce *Caledonien* avoit, disoit-on, étudié le jeu, comme un autre feroit le Droit, & cette science ne lui avoit pas été inutile. Enfin après avoir parcouru divers pays, il termina sa carriere entre les (2) mains d'un Jesuite nommé *Origho*, que le Nonce residant à *Venise* lui conseilla de choisir, pour l'aider à mourir chrétienne-

 meur.

(1) Le 21 Mars. 1727.
(2) Il avoit embrassé la Religion Catholique pendant son séjour à *Paris*.

ment. Il fut enterré à l'Eglise de *San Geminiano*, où on lui fit des obseques sollennelles. Il étoit âgé de 61 ans.

La ville de *Seville*, flattée de pouvoir compter desormais dans le nombre de ses citoyens une Infante d'Espagne, voulut celebrer la naissance de cette Princesse par des fêtes, qui fussent des marques publiques de sa joye. Elles se donnerent au retour d'un petit voyage que Leurs Maj. firent à *Castel Blanco*, immediatement après que la Reine fut relevée de ses couches. Toutes les maisons de la Place de St. *François* étoient tendues de tapisserie & ornées de décorations. Le Roi, la Reine, & toute la maison royale, s'étant rendus en ceremonie le 12 Janvier 1730. au balcon qu'on leur avoit préparé, on fit l'ouverture des divertissemens par une course de cannes & de *parejas*, composées chacune de 8 quadrilles de cavaliers, distinguées par des livrées & des devises differentes. *Dom Rodolphe* AQUAVIVA frere du Duc d'ATRY, & le Marquis de MONTEFUERTÈ, étoient ce qu'on appelle les Parrains des deux especes d'Escadrons que formoient les quadrilles. Le premier entra dans la place, avec une suite de 24 Laquais habillés

en

en esclaves Maures, chargés de chaines & de menotes dorrées, & portant des turbans & des colliers. Le second parut avec le même cortege vêtu à l'Hongroise, avec des bonnets d'hermine, & armé de sabres. L'un & l'autre avoit outre cela 8 palefreniers avec de riches Livrées, qui conduisoient des chevaux de main. Ceux des Cavaliers de chaque quadrille suivoient, menant les chevaux de leurs maîtres. Les Livrées étoient toutes differentes : plusieurs trompettes & timbales les précedoient.

Lorsque les deux Parrains eurent fait le tour de la place, & que les quadrilles se furent postées vis-à-vis les unes des autres, on donna le signal ; & alors les cavaliers commencerent leurs courses de cannes, en se les lançant sur leurs boucliers avec une agilité & une justesse toutes particulieres. La même adresse parut dans ce qu'on appelle *Parajas*, où il s'agit de courir sans se dévancer, & de manier pour cet effet ses chevaux avec beaucoup de dexterité. On ne sauroit rien ajouter à celle que firent voir les acteurs, & à la beauté de leurs chevaux. Ces divertissemens, reste de l'ancienne galanterie des Maures, sont d'un goût singulier, qui en augmente l'agré-

ment. On y fit fucceder le 13 des combats de taureaux, qui furent attaqués le matin de ce jour-là par des hommes à pié. Ils portent des coups à ces animaux en fautant autour d'eux & en efquivant les leurs avec une legereté furprenante. Ce fpectacle fut deftiné pour les habitans de *Seville*, qui en font fi paffionnés, qu'on nous affura que des femmes avoient mis en gage jufqu'aux croix d'or qu'elles avoient au cou pour louer des places.

L'après midi Leurs Majeftés, la maifon royale, les Miniftres étrangers, & toute la Cour, vinrent dans les mêmes balcons où fenêtres qu'on avoit occupés la veille. Trois cavaliers de la ville, qui devoient combattre les taureaux, parurent alors précedés de 50 Laquais magnifiquement habillés. Quelques-uns portoient les lances dont leurs maîtres devoient fe fervir. Tout fe paffa dans le commencement fans rien de facheux : mais un taureau ayant bleffé au flanc le cheval d'un cavalier, cet animal fit un bond qui jetta en l'air celui qui le montoit. Il tomba à terre fi rudement, qu'il fut quelques momens fans connoiffance. On le tranfporta fur le champ dans une maifon voifine hors de la place; & comme ce Cavalier avoit près

de

de 60 ans, on craignit beaucoup pour ſa vie. Leurs Majeſtés, frappées de cet accident, firent ſigne avec le mouchoir de finir le combat : ce qu'on exécuta auſſitôt. Un Chirurgien, qui viſita le Cavalier, ne lui trouva heureuſement rien de rompu : & comme il aſſura Leurs Maj. qu'il étoit hors de tout danger, Elles voulurent bien permettre que l'on recommençât le combat, & ſuſpendre la reſolution qu'Elles avoient priſe de ſe retirer. Les deux champions qui reſtoient, plus jeunes & plus vigoureux que leur compagnon, s'attirerent beaucoup d'applaudiſſemens par leur fermeté & leur adreſſe; & après avoir tué pluſieurs taureaux, ils cederent la place à ceux qui combattoient à pié, & qui divertirent encore quelque tems les aſſiſtans par leur maniere d'attaquer les taureaux, & par pluſieurs tours de ſoupleſſe.

Comme on étoit pret à ſe retirer, le Cavalier qui étoit tombé de cheval, voulut en ſcrupuleux obſervateur des anciens uſages en ces ſortes de ſpectacles, ſortir avec honneur de *l'impegno*, ou engagement qu'il croyoit avoir pris par ſa chûte, de venir combattre à pié un taureau le ſabre à la main; & il en fit demander la permiſſion à Leurs Majeſtés:

mais elle lui fut refusée. On étoit trop content de savoir qu'il s'étoit heureusement tiré du peril qu'il avoit couru, pour consentir qu'il s'exposât à un nouveau encore plus dangereux. Le Roi lui accorda, ainsi qu'aux deux autres, je ne sai quelle distinction, qui est ordinairement la recompense de ceux qui combattent les taureaux *en las fiestas reales*. Je crois qu'elle consiste à les nommer Ecuyer ordinaire de sa maison.

Les fêtes auxquelles la naissance du Dauphin & de l'Infante avoit donné lieu à *Seville*, ne faisoient point perdre de vue les avantages que la Cour d'Espagne se flattoit de recueillir bientôt du Traité qui y avoit été signé; & pour annoncer à ses nouvaux Alliés l'intention où l'on étoit de faire un prompt usage de leur bonne volonté, on donna ordre de lever des matelots & de nouvelles recrues, afin de rendre au commencement du printems les Regimens complets sur le pié de 700 hommes par bataillon, & de 150 maîtres par escadron; & de mettre les vaisseaux en état de transporter ces troupes où on le jugeroit à propos. Celles qui etoient à *Arragon* eurent aussi avis de se tenir prêtes à passer en *Catalogne*.

Le

Le Comte de KÖNIKSEGG, temoin de la maniere dont on affichoit de si bonne heure à *Seville* les vues qu'on avoit, en informa l'Empereur; & quoique ce Prince eût reçu presque en même tems une lettre du Roi d'Angleterre, remplie d'expressions amiables & pacifiques, & qu'il fût deja instruit que les intentions du Cardinal de Fleury ne l'étoient pas moins, il ne laissa pas de nommer un nombre considerable de Regimens d'Infanterie, de Cuirassiers, de Dragons & de Houssards pour se rendre en Italie; & d'enjoindre au Comte de WRATISLAU son Ambassadeur à *Moscou*, de solliciter le jeune Empereur, pour qu'il fournît en cas de besoin le secours des troupes stipulé par le Traité d'Alliance, qui subsistoit entre les deux Empires.

Ce n'étoit pas seulement sur l'article des préparatifs de guerre qu'on suivit à *Vienne* la conduite qu'on tenoit à *Seville*: on l'imita encore dans ce qui avoit rapport au Grand-Duc; & pendant que le Pere ASCANIO travailloit avec vivacité, à faire consentir ce Prince à l'introduction des troupes Espagnoles en *Toscane*, le Comte CAIMO, Ministre de l'Empereur, employoit de son côté tou-

tes ſortes de moyens pour l'en détourner. Il alloit même juſqu'à faire entendre à Son Alteſſe Royale, que l'Empereur ſauroit bien empêcher l'Infant *Dom* CARLOS de devenir ſon ſucceſſeur; & à reſſuſciter les eſperances de l'Electrice *Palatine*, en la flattant, ſi le Grand-Duc perſiſtoit à la déclarer ſon heritiere, que Sa Maj. Imp. lui accorderoit l'inveſtiture des fiefs maſculins, qu'elle avoit coutume de donner à ſes prédeceſſeurs; & que dès-lors que l'Eſpagne ſe diſpenſoit d'exécuter l'article V. de la quadruple-Alliance, l'Empereur ceſſeroit auſſi de prétendre, que le Reſcript (1) qu'il avoit adreſſé à Son Alteſſe Electorale eût ſon effet.

La réflexion étoit ſpécieuſe, & ne pouvoit qu'être agréable à une Princeſſe, qui, naturellement fiere, ſoufroit impatiemment de ſe voir expoſée, à obéir dans les Etats de ſes ancêtres à un Prince d'une nation étrangere. Le Grand-Duc ne trouvoit pas moins de ſatisfaction à entrevoir quelque vraiſemblance dans ce que lui annonçoit le Comte Caimo. Il lui étoit doux d'être affranchi de la dure néceſſité qu'on lui impoſoit, non ſeu-

(1) On le trouvera à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificatives*. No. XXX.

ſeulement de recevoir un ſucceſſeur, mais encore de voir les troupes qui devoient le ſuivre s'emparer de toutes les places de ſon Etat, & ne lui laiſſer qu'une vaine & humiliante apparence de ſouveraineté. On eſt ingenieux à croire praticable ce qu'on deſire avec ardeur; & pour fortifier cette apparence ſéduiſante, le Grand-Duc ne s'éloignoit pas de favoriſer les vues de l'Empereur. Mais comme il craignoit en même tems, de faire quelque démarche qui expoſât ſes Etats à devenir le theâtre de la guerre, ou la proye de l'un ou de l'autre parti, il affectoit en Prince ſage une entiere impartialité entre eux : n'oppoſant aux projets de la Cour d'Eſpagne, & aux inſtances preſſantes & même importunes qu'elle lui faiſoit d'en faciliter le ſuccès, que des repreſentations, qui, ſans l'offenſer, puſſent cependant éloigner les reſolutions bruſques qu'elle prenoit ordinairement, & contribuer à l'exécution des meſures ſecrettes que Son Alteſſe Royale concerteroit avec l'Empereur pour les rendre inutiles.

Le Grand-Duc cherchoit encore à ſe donner le tems, avant de prendre aucun engagement, de connoître ce qui reſulteroit de la nouvelle alliance de *Se-*

ville, & si elle auroit plus de solidité que le public ne lui en attribuoit. Ses réponses au Pere ASCANIO étoient dirigées sur ce plan. L'Abbé FRANCHINI son Ministre à Paris le suivoit de son côté avec beaucoup de sagesse par rapport aux alliés de *Seville*; & cette prudente conduite se soutint tant que le Grand-Duc se sentit secrettement appuyé par l'Empereur: mais quand ce Monarque consentit, comme nous le dirons en son lieu, à l'admission des troupes Espagnoles en *Toscane*, & que, selon ce qu'il desiroit, les Puissances maritimes s'engagerent, en faveur de cette condescendance; à se rendre garantes de la *Pragmatique Sanction*, le Grand-Duc fut bientôt obligé de faire ceder ses interêts à ceux de Sa Maj. Imperiale. Les esperances & les promesses du Comte CAIMO s'évanouïrent si parfaitement, qu'à la place d'une entiere & souveraine indépendance, que ce Ministre avoit assuré S. A. R. & l'Electrice qu'on leur conserveroit, peu s'en falut qu'on ne leur fit un crime d'en montrer encore l'ombre, dans une convention qui pouvoit pourtant en être regardée comme le dernier acte.

La lenteur des négotiations, & l'incerti-

certitude du bon ou du mauvais ſuccès qu'elles auroient, excitoient un tel murmure en Angleterre, qu'on y apprit avec joye la nouvelle de la concluſion d'un Traité. Il venoit, à la verité d'où on ne l'attendoit pas, puiſqu'il ſembloit devoir être le fruit du Congrès qui vegetoit encore à *Soiſſons*: mais n'importe; on obtenoit enfin une déciſion: & d'ailleurs on s'accoutumoit à voir éclorre des Traités hors des lieux où l'on s'aſſembloit pour les faire, & qui ne regloient que par parcelles les interêts des Puiſſances de l'Europe.

Comme il importoit au Miniſtere Anglois de donner bonne opinion de ſon ouvrage; il eut ſoin de faire repandre dans le public, qu'il ne pouvoit être plus ſolide, ni plus avantageux au Commerce de la Nation Brittannique: & ſoit pour contribuer encore plus à le perſuader, ſoit qu'effectivement il le crût tel, on donna ordre, peu de tems après que la nouvelle de la ſignature du Traité fut arrivée, de reformer les trois Compagnies d'augmentation qu'on avoit faites dans les Dragons, les deux Compagnies qu'on avoit ajoutées aux Regimens d'Infanterie, & dix hommes de chaque Compagnie que l'on conſervoit. Au moyen de

de cette reduction il ne restoit plus sur pié que 17000 hommes: c'est-à-dire le même nombre de troupes qui se trouvoient en Angleterre avant la derniere augmentation, qui avoit excité tant d'agitation lorsqu'on l'avoit resolue. On parla en même tems de nommer des Commissaires, pour regler les pertes que les marchands Anglois avoient faites par les déprédations des Espagnols. Enfin on donna une idée si avantageuse des mesures que l'on avoit prises dans le Traité pour les arrêter, que les nouvelles publiques annonçoient alors, que la Compagnie du *Sud* avoit achetté, pour envoyer en *Amerique* dès que la cedule du Roi d'Espagne seroit arrivée, jusqu'à près de trois cent mille Livres Sterling de marchandises, & que le Chevalier *Jean* EYLES, sous-Gouverneur de cette Compagnie, lut dans une assemblée tenue à cette occasion, une adresse au Roi minutée par les Directeurs, tendante à remercier Sa Maj. des soins particuliers qu'elle avoit pris des interêts de la Compagnie dans le dernier Traité. Cette adresse ayant été unanimément approuvée, le Chevalier Jean Eyles & les Directeurs la présenterent au Roi; & comme elle étoit conçue dans des expres-

pressions qui secondoient parfaitement les intentions du Gouvernement, ce Monarque la reçut de la façon du monde la plus favorable. Il répondit, qu'il voyoit avec plaisir que ses efforts pour rétablir la paix avoit tourné à la satisfaction d'un Corps si considerable de ses sujets: qu'il étoit persuadé, que lorsque les conditions du Traité qu'il avoit conclu avec l'Espagne, de concert avec ses alliés, seroient publiques, le monde seroit convaincu que l'interèt général, & en particulier celui du commerce de ses Royaumes, avoit été le principal objet de ses soins, & qu'il l'avoit préferé à toute autre considération.

Une confirmation si authentique des éloges que les partisans du Ministere continuoient à faire du nouveau Traité, augmentoit la curiosité du Public pour en connoître les articles. Il attendoit avec impatience le moment de la satisfaire : mais la Cour ne poussa pas la complaisance jusques-là, jugeant qu'il n'étoit pas prudent d'exposer son ouvrage aux yeux de la Nation avant l'ouverture du Parlement. Son attention à cet égard alla même si loin, que sur ce qui lui revint, que les Imprimeurs des papiers periodiques avoient inseré dans leurs gazettes

zettes quelques Extraits du nouveau Traité, qui donnoient deja lieu à divers raisonnemens, on ordonna à ces Imprimeurs de se rendre aux bureaux des Secretaires d'Etat, où, après les avoir reprimandés de leur indiscretion, on leur imposa silence sur ce qui concernoit le Traité de *Seville*, jusqu'à-ce qu'il fût rendu public par autorité.

Cette démarche ne manqua pas d'être relevée, & de faire naître des reflexions malignes, sur les raisons qu'on pouvoit avoir de tenir si secret à *Londres*, ce qui commençoit à se débiter en d'autres Cours. L'infaillibilité des Ministres n'est point admise en Angleterre; & quoiqu'ils essayent, comme ailleurs, de l'y établir, leurs tentatives jusqu'à présent ont eu peu de succès. Les grands avantages que devoit retirer la Nation Brittannique de l'Alliance qu'on venoit de conclurre avec l'Espagne, semblant, par la précaution qu'on prenoit de les cacher, former un espece d'article de foi, que le Gouvernement exigeoit que l'on crût sans examen, trouverent des contradicteurs. Les écrits satiriques se reproduisoient insensiblement: l'impression qu'ils étoient capables de faire, tiroit à

con-

conséquence à la veille de l'ouverture du Parlement ; & comme il parut plus difficile de les arrêter, que d'en manifester la malignité, le Ministere jugea à propos de lâcher dans le public une brochure, sous le titre (1) *d'observations sur le Traité de Seville*, qui pouvoit passer pour une espece d'apologie de leur conduite, & d'explication anticipée de ce que la Harangue du Roi exposeroit plus en abregé.

Ce Monarque avoit toujours retardé la Séance du Parlement, jusqu'à-ce que l'on fût en état d'annoncer, que les differends qu'on avoit avec l'Espagne étoient terminés. La signature du Traité, les ratifications qui s'en étoient ensuivies, & les cedules que le Roi d'Espagne avoit envoyées pour l'admission du vaisseau de la Compagnie du Sud dans les Ports des Indes Espagnoles, conformément au rétablissement du contrat d'*Assiento*, donnant à Sa Maj. une entiere liberté d'apprendre à son peuple l'heureux succès des soins qu'Elle s'étoit donnés, Elle fit l'ouverture du Parlement le 24 Janvier par la Harangue suivante.

MI-

(1) On en trouvera un Extrait à la fin de Volume *Pieces Justificatives N°. XXXI.*

MILORDS ET MESSIEURS,

C'EST *avec une grande satisfaction que je vous apprens, que par la conclusion d'une paix parfaite avec l'Espagne, nous sommes enfin sortis de tant de difficultés & d'inconveniens, qui accompagnoient l'Etat incertain des affaires de l'Europe. Cette negociation a été conduite & terminée avec une parfaite union, harmonie & fidelité, entre moi & mes Alliés, sans autre vue que de prévenir les miseres & la confusion d'une guerre, qui étant une fois allumée en Europe, il auroit été aussi difficile d'en prévoir la fin, que de déterminer les succès d'un événement si fatal. Comme cette alliance a pour baze, & qu'elle est conforme à la teneur & aux vues des précedens Traités, sans aucun changement dans les principaux articles, que ceux qui peuvent rendre plus efficace l'exécution des engagemens pris ci-devant par les Puissances contractantes de la quadruple-Alliance; on a lieu de présumer avec beaucoup de raison, que cet heureux commencement rendra dans peu complet & parfait le grand ouvrage de la pacification générale. Mais si, contre toute attente, & par ressentiment des présens engagemens, il s'élevoit, quoiqu'avec peu d'apparence de succès, de nou-*

veaux

veaux troubles en Europe, pour s'opposer ou renverser l'exécution de ces mesures, je suis sûr que mon parlement ne manquera pas de me soutenir & de m'assister dans une si juste cause, qui a le concours unanime de tant de Puissances considerables pour l'honneur & le credit des présentes mesures, & de leurs forces unies pour le maintien de nos mutuelles stipulations.

Je puis vous assurer en même tems, que mon premier soin a été de consulter l'interêt immédiat de mes Royaumes, préferablement à toute autre consideration, & au hazard de tous autres événemens. Tous les précedens Traités & conventions, faits avec l'Espagne en faveur de notre Commerce & navigation, sont renouvellés & confirmés. On n'a pas seulement rétabli l'exercice libre & non interrompu, pour l'avenir, de notre commerce; mais on a aussi expressément stipulé, & l'on est convenu d'une juste & ample restitution & reparation des déprédations & saisies illegitimes. En général tous les droits, privileges & possessions, appartenans en quelque maniere que ce soit à moi & à mes alliés, sont solennellement rétablis, confirmés & garantis; & aucune concession n'a été faite à mon préjudice, ou à celui de

mes

mes sujets. Par ces moyens on a posé un fondement pour éloigner toutes les précedentes animosités & mesintelligences entre les Royaumes de la Grande-Bretagne & d'Espagne; & l'on ne peut douter en aucune maniere, que par la fidele exécution de nos engagemens reciproques, on n'établisse & fomente, plus fortement que jamais, une amitié parfaite entre les deux nations, unies par les liens communs d'un interêt mutuel. Et afin que mes sujets puissent recueillir de bonne heure les fruits de cette paix avantageuse, j'ai donné les ordres pour une reduction immediate d'un grand nombre de mes troupes de terre, & pour désarmer une grande partie de ma Flotte.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Cette Reforme épargnera considerablement les dépenses de l'année courante, & donnera, comme je l'espere, une satisfaction aussi générale à mon peuple, que j'en ressens un plaisir très sensible. On mettra devant vous les estimations particulieres; & je ne doute pas que vous ne m'accordiez les subsides necessaires, & que vous ne me mettiez en état d'exécuter mes engagemens avec mes alliés, d'une maniere qui soit la

plus efficace pour le service public, & le moins à charge à mes sujets. Vous verrez par les comptes que l'on vous communiquera, l'état, le produit, & l'application du fonds d'Amortissement, suivant ce qu'il a été dirigé jusqu'à present selon l'Acte du Parlement : & vous ne manquerez pas de prendre en consideration la disposition ulterieure du produit d'accroissement. Vous pouvez le mieux juger, si les circonstances du fonds d'amortissement & des dettes nationales, peuvent permettre de donner quelque soulagement par rapport aux charges les plus onereuses. J'ai tout l'égard possible pour le fonds d'amortissement ; & je vois avec compassion les souffrances des pauvres ouvriers & manufacturiers. Je vous laisse à déterminer ce que l'on peut faire vraisemblablement, & avec une juste précaution, sur ce point critique.

MILORDS ET MESSIEURS,

Afin que nous puissions recevoir les avantages naturels de notre présente situation, je dois vous recommander, de la maniere la plus forte, une parfaite union parmi vous, qui puisse entierement renverser les esperances de nos ennemis, tant au dedans qu'au dehors. Les insinuations mal fondées, les chicanes & les clameurs de quel-

que

que peu de personnes mal intentionnées, pour ébranler la fermeté des Puissances qui sont deja nos Alliés, ou empêcher que d'autres ne le deviennent, seront rendues inefficaces par notre union: & je desire que l'affection de mon peuple puisse être la force de mon Gouvernement, comme leur interêt a toujours été la regle de mes actions & l'objet de mes souhaits.

Le même jour que le Roi fit par ce discours l'ouverture du Parlement, le Duc de NEWKASTLE présenta à la Chambre des Seigneurs le Traité de *Seville*, & le Chancelier de l'Echiquier s'aquitta de la même commission envers celle des Communes. Le Lord HARRINGTON, qui étoit arrivé quatre ou cinq jours auparavant de *Paris*, fut pour la premiere fois introduit dans la Chambre des Pairs, après qu'il eut prêté les fermens ordinaires.

Dès que le Roi fut sorti, & que les Communes se furent retirées, il fut question de présenter une adresse à Sa Majesté. Celle des Seigneurs (1) leur fut proposée par le Lord FALMOUT, & donna lieu à divers débats. On vouloit s'aquitter de ce devoir le lendemain: mais

(1) Elle est à la fin de ce volume *Pieces Justificatives No. XXXII.*

mais le Comte STRAFFORD n'approuva pas cette précipitation. Il demanda s'il n'étoit pas à propos de prendre au moins deux jours, pour examiner plus à loisir une adresse de cette importance; & afin d'autoriser sa reflexion, il cita ce qui s'étoit pratiqué du tems de la Reine ANNE lors de la paix d'*Utrecht*, où la Chambre avoit pris trois jours pour déliberer sur l'adresse qu'elle devoit présenter à cette Princesse. Le sentiment de ce Lord fut appuyé par quelques Seigneurs; mais on n'y eut point égard: l'adresse fut minutée & lue. Les opposans se retrancherent alors à représenter, qu'on devoit au moins supprimer les premiers paragraphes de cette piece: l'avis fut encore rejetté, & la Chambre s'en tint à son premier projet. Celle des Communes (2) suivit son exemple.

(2) Son Adresse qu'on trouvera dans les *Pieces Justificatives N°. XXXIII.* ne souffrit pas moins de contradiction, qu'en avoit éprouvé celle des Seigneurs. Le parti opposé à la Cour proposa de la changer presqu'en entier, en supprimant tout ce qui suivoit la premiere periode, & en y substituant des expressions, qui tendissent seulement à assurer le Roi de l'attachement ferme & zélé de la Chambre pour sa personne, son gouvernement & sa famille; & que la Chambre soutiendroit efficacément Sa Maj.

La réponse du Roi aux deux Chambres fut à peu près la même : elle tendoit à confirmer, que ses sujets ne pourroient que recueillir de grands avantages du Traité conclu avec l'Espagne ; & que le plus sûr moyen de se les assurer, consistoit à mettre Sa Maj. en état de remplir les engagemens qu'elle avoit pris.

L'insinuation produisit son effet, & immediatement après que les Communes eurent présenté leur adresse, elles prirent la resolution d'accorder un subside au Roi, & de supplier Sa Maj. de leur faire communiquer divers états ou comptes qui devoient servir à la régler. Le Roi aquiesça à ce que la Chambre desiroit, & Mr. PELHAM, alors Secretaire des guerres, rapporta aux Communes, que Sa Maj. avoit ordonné qu'on leur remit les papiers qu'elles avoient demandés.

On en délivra affectivement un nombre

dans toutes les mesures qui feroient necessaires pour l'honneur & la dignité de la Couronne, & pour le bien & l'interêt de son peuple. Cet avis ayant été mis en déliberation, il fut rejetté à la pluralité de 262 voix contre 129 ; & l'adresse subsista. On s'étoit deja apperçu avant l'ouverture du Parlement, de l'agitation qui étoit dans les esprits ; & lorsque le Roi passa pour se rendre à cette assemblée, on débita dans le Parc de *St. James* un Libelle satyrique contre le Chevalier *Robert* WALPOLE, qu'on supposoit avoir eu le plus de part à la conclusion du Traité.

bre conſiderable le même jour, & le reſte ſuivoit de près.

Pendant que la Chambre travailloit à fixer les differentes ſommes qu'elle accorderoit, quelques membres du parti oppoſé à la Cour, fachés d'appercevoir que l'affaire du ſubſide ſe termineroit au gré du Miniſtere, eſſayerent de refroidir cette favorable diſpoſition, en faiſant regarder les brouilleries ſurvenues avec l'Eſpagne, comme l'unique effet de la faute qu'on avoit commiſe en 1718, de preſcrire au Chevalier BING, depuis Vicomte de TORRINGTON, d'attaquer la Flotte Eſpagnole, qui ſe trouvoit alors ſur les côtes de *Sicile*: après quoi ils propoſerent de préſenter une Adreſſe au Roi, pour qu'il lui plût de confier à la Chambre une copie des inſtructions données à cet Amiral. Leur avis fut ſoutenu par ceux qui le favoriſoient, & donna lieu à des diſcours aſſez vifs. Il ne paſſa pourtant point, & la pluralité des voix lui fut contraire.

Le mauvais ſuccès de la tentative ne rebutta pas les antagoniſtes du Gouvernement; & toujours dans la vue de le rendre ſuſpect ou d'imprudence, ou d'une avidité qu'il cachoit ſous de ſpecieux prétextes, ils avancerent qu'il étoit à

propos de supplier le Roi, de faire part à la Chambre des engagemens que Sa Maj. pouvoit avoir pris avec des Princes étrangers, pour leur payer des subsides, ou pour en avoir des troupes, afin que la Chambre fût plus en état de proportionner les sommes qu'elle accorderoit, à l'usage auquel elles devoient être employées. Les partisans de la Cour ne s'accommodant point de tant de curiosité, & d'une si exacte œconomie, combattirent cette proposition avec beaucoup de vivacité; & ceux qui l'avoient avancée, n'en montrerent pas moins à la défendre: mais le nombre de ceux-ci n'étant pas le plus fort, il falut ceder. Leur zele pour la patrie, ou, si l'on veut, leur mauvaise volonté, fut encore inutile.

La necessité de succomber si souvent paroissant bien dure à ce parti, il tenta, quand l'article du subside eut été reglé au gré de la Cour, de susciter de nouveaux embarras à celle-ci, en intéressant la Chambre à representer au Roi par une Adresse, que comme elle avoit accordé les fonds necessaires à l'entretien des troupes dont on lui avoit remis un état, elle esperoit que Sa Majesté, par les justes égards qu'Elle marquoit

quoit en toute occaſion pour la conſtitution du Royaume & le ſoulagement de ſon peuple, ſe détermineroit à les reduire, dès qu'il ſeroit poſſible, à un nombre encore plus petit. Les murmures qu'avoit cauſés l'augmentation qu'on avoit faite dans ces troupes, & qu'on avoit même traitée alors d'atteinte à la liberté, perſuadoient ceux d'où partoit cette ouverture, que la Chambre l'admettroit d'autant plus volontiers, qu'elle lui préſentoit un moyen de tirer de ſa complaiſance le précieux avantage, d'empêcher le Gouvernement d'empieter ſur les droits de la nation. Leur attente fut cependant vaine: ils eurent la mortification de voir rejetter leur ſentiment, ſans qu'on ſe donnât ſeulement la peine de le mettre en déliberation, & d'aller aux voix.

Le zele des défenſeurs des privileges des peuples eſt ſujet en Angleterre, comme dans les autres Royaumes, à de fréquentes variations: il s'échauffe ou ſe refroidit preſque toujours ſelon l'interêt perſonnel de ceux qui le manifeſtent; & rarement il reſiſte à l'eſpoir d'acquerir des graces en le ſacrifiant. L'amour du bien public pouſſé juſqu'à une certaine délicateſſe, eſt devenu depuis long-

tems l'appanage des heros de Romans ou de tragédies: si on l'affecte en de certaines circonstances, ce n'est que parce qu'on compte, qu'il servira à se faire rechercher, & à parvenir au but où l'on tend; dès qu'il ne peut procurer cet avantage, on sait bientôt le traiter de chimerique. Je n'ai garde de censurer une façon de penser devenue si générale; & puisqu'il paroit indifferent ou frivole, de vouloir prévenir que l'ambition des Princes ou des Ministres ne détruisent les digues que la sagesse des anciens a sû leur opposer, je souscris de tout mon cœur à l'opinion.

Malgré la facilité de la Chambre des Communes, à se conformer aux intentions de la Cour en se qui concernoit les subsides, l'entretien des 12000 hommes des troupes de *Hesse-Cassel* ne laissa pas de trouver de l'opposition, & d'occasionner des débats assez longs: mais enfin la Cour eu l'avantage; & l'affirmative l'emporta de 248 voix contre 169. L'examen du Traité de *Seville*, qu'on mit sur le tapis, n'excita pas moins d'agitation dans les deux Chambres; & lorsqu'on le fit, les Seigneurs resterent assemblés jusqu'à neuf heures du Soir. Le Lord BATHURST entr'autres, après

que ce Traité eût été lû, demanda qu'on rapportât devant la Chambre l'Article V du Traité de la *quadruple-Alliance*. Quand cela eut été exécuté, le même Lord avança, que l'objet qu'on avoit par l'alliance de *Seville*, d'introduire des troupes Espagnoles dans les Duchés de *Toscane* & de *Parme*, étoit une violation manifeste des engagemens que la Couronne avoit pris, comme on venoit de le voir, & tendoit à allumer une guerre cruelle, onereuse à la nation Angloise, & capable de renverser la balance du pouvoir en Europe. Trente Seigneurs appuyerent cet avis; & la dispute s'échauffoit

Le Vicomte de TOWNSHEND prenant alors la parole, répondit au Lord Bathurst, que non seulement les Alliés, mais même les ennemis du Roi convenoient, qu'il s'étoit aquis beaucoup de gloire par le Traité nouvellement conclu, & que c'étoit sans fondement qu'on imputoit aux premiers, de n'avoir point agi de bonne foi dans cette circonstance. Il ajouta, que le mot de violation de la bonne foi ne convenoit pas au Traité de *Seville*, mais à celui de *Vienne*, qu'on avoit heureusement annullé; & que la seule difference qu'il y avoit en-

tre le Traité de *Seville*, & celui de la *quadruple-Alliance*, ne consistoit que dans l'introduction des troupes Espagnoles, à la place des Suisses, dans les Forteresses des Etats destinés à l'Infant *Dom Carlos*: ce qui ne pouvoit entraîner les suites que l'on affectoit de craindre. Le Lord Townshend conclut en representant à la Chambre, que les insinuations du Lord Bathurst, & de ceux qui les favorisoient, ne servant qu'à animer l'Empereur, & à l'éloigner d'accepter les propositions pacifiques qu'on lui faisoit, ne devoient faire aucune impression, & meritoient d'être rejettées. Son sentiment fut suivi à la pluralité de 86 voix contre 31.

Les censeurs du Traité ne se décourageront point, & recourant à d'autres moyens pour le décrier, ils tâcherent, après diverses questions sur les mesures qu'on avoit prises pour maintenir la possession de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, de porter la Chambre à déclarer, que le droit de Souveraineté & de proprieté de ces deux conquêtes n'étoit pas assuré, par le nouveau Traité, à la Couronne d'Angleterre, d'une maniere à détruire entierement, comme on s'y attendoit, les prétentions des Espagnols:

& afin que leur observation eût plus de poids, ils firent remarquer, que faute de prendre à cet égard depuis longtems les précautions que l'honneur de la nation Brittannique exigeoit, le Roi d'Espagne se croyoit toujours en liberté de recouvrer ces importantes places, ainsi qu'il l'avoit suffisamment fait voir tout recemment par le siege qu'on avoit entrepris de la premiere.

Ce raisonnement en attira plusieurs autres, favorables ou contraires au Gouvernement, selon le parti que suivoient les interlocuteurs. Certains traits satiriques que les deux partis se lançoient, augmentant de plus en plus la vivacité, quelques Seigneurs proposerent, à l'exemple de la Chambre des Communes, de supplier le Roi de faire remettre devant la leur, la copie des ordres donnés à l'Amiral BING: & cette proposition n'ayant produit aucun effet, ils avancerent, que les stipulations du Traité de *Seville* pour reparer les pertes des Marchands Anglois, étoient insuffisantes & précaires. L'article concernant une matiere aussi interessante, parut meriter d'être examiné: aussi prolongea-t il beaucoup la séance. Elle finit enfin par l'avis qu'ouvrit le Duc de DEVONSHI-

RE, que le Traité de *Seville* contenoit tout ce qui étoit necessaire à maintenir l'honneur, la dignité & les possessions de la Couronne, & à reparer les pertes que le Commerce avoit souffertes par les déprédations des Espagnols. La Chambre, à la pluralité de 79 voix contre 30, approuva cet avis, & fut présenter au Roi une Adresse, qui le contenoit en quelque façon mot-à-mot. La voici.

SIRE,

NOUS *les très-obeïssans & fideles sujets de Votre Majesté, les Seigneurs spirituels & temporels assemblés en Parlement, remercions très humblement V. M. de sa très-gracieuse condescendance, en faisant remettre devant cette Chambre le Traité de Paix d'union & d'amitié, conclu dernierement à* Seville : *& nous demandons permission à V. Maj. de lui déclarer, que ce Traité contient, selon notre opinion, toutes les stipulations necessaires pour maintenir & assurer l'honneur, la dignité, les droits & possessions de cette Couronne; & qu'on y a pris tout le soin requis pour le soutien du Commerce de ce Roy-*

aume, & pour reparer les pertes souffertes par les Marchands.

A quoi le Roi fit la réponse suivante.

MESIEURS,

JE *suis bien aise que le Traité que j'ai conclu avec l'Espagne conjointement avec mes Alliés, soit si entierement à votre satisfaction. Par une exécution ponctuelle de nos engagemens mutuels, nous établirons une amitié ferme & durable avec cette Couronne: ce qui sera un grand avantage pour le Commerce & la navigation de ce Royaume.*

Le parti qui s'étoit opiniatré à contrarier les vues de la Cour, & à donner une médiocre idée de son ouvrage, vit avec chagrin, prendre une resolution qui en relevoit si fort la sagesse; & comme il n'étoit plus possible d'empêcher la chambre de faire l'éloge du Traité de *Seville* dans l'Adresse qu'elle vouloit présenter au Roi, vingt-quatre Seigneurs jugerent à propos de mettre sous les yeux de la nation les inconveniens qui resultoient selon eux d'une semblable condescendance de la part des autres, & de s'acquerir le merite de l'avoir rejettée avec fermeté. C'est ce qu'ils exécuterent par une protestation (1) assez longue, qu'ils termi-

[1] Voyez à la fin de ce volume *Pieces Justificatives No. XXXIV.*

noient en difant, que l'incapacité des Miniſtres, & leurs conſeils, jettoient la Couronne dans un Labyrinte de Traités & d'engagemens peu neceſſaires, pour ne pas dire préjudiciables.

Les ſentimens ſur la même matiere ne furent pas moins partagés dans la Chambre des Communes. Les deux partis témoignerent une égale ardeur, à cenſurer & à défendre la nouvelle alliance qu'on avoit conclue avec l'Eſpagne. Le Chevalier *Guillaume* WINDHAM furtout parla contre elle avec beaucoup de véhémence. Il fit un long narré des griefs de la nation, & de l'inſuffiſance des moyens qu'on prenoit depuis longtems pour les faire ceſſer; & lorſqu'on croyoit qu'il alloit finir ſon diſcours, il le continua d'un ton plus affirmatif, en diſant qu'il avoit une particularité à communiquer à la Chambre ſur la negligence des Miniſtres, dont il ne doutoit pas qu'elle ne fût étonnée. Il ſe trouvoit, diſoit-il, des maîtres de vaiſſeaux marchands à la porte, qui, nouvellement arrivés de *Dunkerque*, avoient dépoſé ſous ſerment devant ce Juge de paix, que ce Port étoit actuellement en état de recevoir des vaiſſeaux de deux à trois cent tonneaux.

L'avis ne manqua pas de produire l'effet

que

que le Chevalier Windham desiroit. Les ennemis du Gouvernement le firent aussitôt valoir de concert avec son auteur, afin d'imputer aux Ministres une complaisance pour la France, ou une indifference pour les interêts de la nation, que rien ne pouvoit excuser. Les raisonnemens qui servoient à confirmer cette opinion, & que l'on prétendoit établir dans le Traité qui étoit sur le tapis, se multiplioient. La division prenoit de nouvelles forces, & la découverte du Chevalier Windham, à laquelle on ne s'attendoit point, embarrassoit le parti de la Cour.

Le Chevalier *Robert* WALPOLE, sur qui portoient principalement certaines reflexions piquantes, essaya alors, pour les rendre inutiles, & empêcher la Chambre de prendre aucune resolution, de faire remettre à un autre jour l'examen du rapport des maîtres de vaisseaux marchands, que le Chevalier Windham venoit de citer. Mais celui-ci, soutenu par Mr. PULTENEY, le Chevalier *Joseph* JECKIL, Mr. BERNARD, & plusieurs autres, qui vraisemblablement avoient engagé ces Patrons de navires à se présenter si à propos, insista avec tant de force pour qu'ils fussent introduits & qu'on les écoutât, que la Chambre y con-

consentit, & reçut leurs dépositions. Comme elles se trouverent parfaitement conformes à ce que le Chevalier Guillaume Windham avoit avancé, les débats entre les deux partis augmenterent; & durerent si longtems, qu'on fut obligé de suivre l'avis du Chevalier Robert Walpole, en renvoyant l'examen de cete affaire à un autre jour, & de differer également celui de l'établissement des François dans les Isles de *Ste. Lucie* & de *St. Vincent*, que les mêmes antagonistes du Ministere avoient encore fait regarder comme un effet de sa criminelle condescendance pour celui du Roi Très Chrêtien.

Avant qu'on prît cette resolution, & lorsque les esprits étoient le plus échauffés, Mr. *Horace* WALPOLE & le Chevalier *Guillaume* YOUNGE travaillerent à les calmer en représentant, que l'on imputoit mal-à-propos aux Ministres, de ne donner aucune attention à ce qui se passoit à *Dunkerque*, ou de ne le savoir que par les découvertes de Mr. le Chevalier Windham, puisqu'il y avoit deja quelques jours qu'on étoit informé que les François travailloient à ce Port. Ils ajouterent, que quoique cet avis ne portât point qu'on eût encore entrepris de rétablir les jettées, afin d'empêcher

les

les sables de combler le Port, & pour le remettre en état de recevoir des bâtimens d'une certaine grandeur, le Roi n'avoit pas laissé d'ordonner à Mr. POINTS son Plenipotentiaire au Congrès de *Soissons*, de faire à cet égard les remontrances convenables au Roi de France, & d'ajoûter encore à cette précaution, celle d'envoyer à *Dunkerque* le Colonnel ARMSTRONG, avec des instructions, pour examiner l'état présent de ce Port: ce qu'il pouvoit exécuter mieux que tout autre, ayant été témoin de sa démolition.

Ce raisonnement, & les faits qu'il citoit, aiderent à justifier la conduite des Ministres, & à manifester l'animosité de ceux qui les attaquoient. Les clameurs s'appaiserent: mais la Chambre ne laissa pas, deux jours après, de prendre la resolution de présenter une Adresse au Roi, pour le prier de lui faire donner les ordres, instructions, rapports & autres procedures concernant le Port de *Dunkerque* depuis qu'il avoit été détruit; le Traité de la triple-alliance entre Sa Majesté, le Roi de France, & les Etats-généraux en 1717; & enfin ce qui avoit rapport à l'établissement des François dans l'Isle de *Ste. Lucie*, dont la souveraineté ne pouvoit être disputée à Sa Majesté: après

quoi

quoi l'on remit au 10. Mars la discussion de ces differentes affaires : & afin qu'elle se fit avec plus d'éclat, on ordonna que les Membres qui ne se rendroient pas ce jour-là à la Chambre, seroient mis sous la Garde d'un Sergent d'armes.

Presque en même tems que ceci se passoit, il survint un petit événement à l'occasion de ce qu'on appelle en Angleterre l'anniversaire du martyre du Roi CHARLES I, qui ne servit pas peu à montrer, avec quelle ardeur on cherchoit à rendre odieux les Ministres, & en particulier le Chevalier *Robert* WALPOLE.

Ceux d'une certaine classe en matiere de pieté, qui dans toutes les communions chrêtiennes sont sur le pié d'enseigner aux autres les voyes du salut, affectent, autant que les Saints, d'avoir une souveraine indifference pour les choses temporelles ; & néanmoins ils ne laissent pas, sans faire semblant de rien, & sans qu'on les en prie, de s'en occuper assez fortement, & d'en chercher le moyen en s'attirant la confiance des Souverains ou de leurs Ministres. Cette contradiction entre leurs discours & leur conduite, exposeroit plus d'une personne à faire de leur sincerité quelque jugement temeraire : mais vraiment il faut bien s'en don-

ner de garde ; au contraire, on doit toujours être persuadé, que la part qu'ils prennent, par pure charité, aux intrigues & aux cabales des Cours, ne tend qu'à mieux connoître les illusions de ce bas monde, afin d'aider ensuite plus efficacément les Princes & leurs favoris, à ne les regarder qu'avec mepris.

C'étoit sans doute à un motif semblable, que le Docteur CROXAL Chapelain du Roi fit servir le sermon, que les Communes le prierent de prêcher devant elles le jour qu'on celebroit la funeste mort du Roi CHARLES I. Car afin d'épargner à son Auditoire un recit trop détaillé, & rebattu depuis tant d'années, des circonstances d'un si triste événement, il ne rappella que celles qu'avoient fait naître selon lui les mauvais conseils que ce Prince avoit suivis ; après quoi venant à la tractation de son (1) texte, il les convertit jusqu'à la fin de son discours en applications & en reflexions, qui, quoique débitées d'une maniere générale, portoient trop visiblement sur le Ministere présent, pour ne pas laisser appercevoir, que l'intention du Prédicateur étoit de le comparer, & sur-

[1] Le voici : *Aufer impietatem de vultu regis, & firmabitur justitia tronus ejus* Prov. XXV.

furtout un principal perfonnage, à celui dont l'imprudence avoit excité l'orage fous lequel Charles I. avoit fuccombé.

Le zele du Miniftre Evangelique parut amer & indifcret. On n'approuva point qu'il fe crût en droit de juger fi fouverainement dans fa Chaire, de la capacité de ceux à qui le Roi confioit le foin du Gouvernement: & quoique leurs ennemis effayaffent d'engager la Chambre à remercier le Docteur de fon fermon, comme c'eft l'ufage, & à le prier de le faire imprimer, la négative l'emporta de 90. voix contre 40. L'homme de bien fut fcandalifé de ce qu'on reconnoiffoit fi mal l'utilité de fes infinuations; & afin de n'en point priver le public, il en fit faire l'impreffion à fes propres fraix. La curiofité procura le debit des exemplaires, dont il fe diftribua d'abord un grand nombre: mais ce fut là tout le fruit & l'effet de l'acide que l'on trouva dans l'éloquence de l'Auteur; & il n'y avoit pas là dequoi le dédommager de la perte de fa Charge de Chapelain, que le Roi lui ôta.

Après cette petite épifode, reprenons le fil des affaires les plus confiderables qui occuperent le Parlement d'Angleterre pendant fa féance. L'animofité qui avoit

écla-

éclatté entre les deux partis au sujet de la découverte du Chevalier WINDHAM, faisoit attendre avec impatience ce qui en resulteroit, & quelle resolution prendroit la Chambre. Elle ne pouvoit être assez vive au gré des ennemis du Gouvernement. A les en croire, il s'agissoit de remedier efficacément à la mollesse avec laquelle on voyoit tranquillement rétablir un Port, dont la destruction étoit jugée si importante, & de ne se plus reposer à cet égard sur la vigilance d'un Ministere seduit, suivant toute apparence, par les artifices de la France, ou peut-être par quelque chose de pire.

Comme ces discours, soutenus des bruits qu'on repandoit de la situation avantageuse où se trouvoit actuellement le Port de *Dunkerque*, faisoient impression, la Cour se hâta d'en manifester la malignité: & dans cette vue le Chevalier *Robert* WALPOLE informa la Chambre, quelques jours avant celui où elle devoit reprendre l'examen de cette affaire, que le Roi avoit reçu avis du consentement de Sa Maj. Très-Chrêt. à ce que l'on envoyât des Commissaires, pour observer s'il s'étoit fait quelques travaux à ce Port: afin que si les habitans avoient contrevenu sur cet article à ce qui étoit

réglé par le Traité d'*Utrecht*, ou remit les choses dans l'état où elles devoient être selon le même Traité.

Cette nouvelle ne produisit pas tout l'effet que la Cour desiroit. Celui qui l'annoncoit étoit, disoit-on, trop interessé à lui donner un sens favorable, pour l'en croire sur sa parole: il falloit quelque chose de plus. On ajoutoit à cela, que la relation du Colonel ARMSTRONG, revenu depuis peu de *Dunkerque*, ne se débitoit pas d'une maniere uniforme. Le parti prenoit de là occasion de confirmer les soupçons du public & de donner à entendre, que le rapport de cet Officier se trouvoit plus conforme à celui du Chevalier Windham que le Ministere ne le desiroit. Enfin l'établissement des François dans l'Isle de *Ste. Lucie*, au sujet duquel le Colonel *Bleden*, un des Commissaires du Commerce & des Plantations, avoit présenté aux Communes, par ordre du Roi, diverses Lettres & Memoires, donnoit encore prise sur la conduite des Ministres. Leurs ennemis ne trouvoient en eux que corruption ou incapacité. Le mécontentement de n'avoir aucune part au Gouvernement n'y laisse guere appercevoir autre chose; & jamais la place que l'on

veut

veut occuper, ne paroit accordée au mérite. Cette illusion de l'amour-propre se travestit en Angleterre, aussi bien qu'ailleurs, en zele pour la patrie; & c'est là peut-être plus qu'en aucun autre Royaume, où l'on se persuade volontiers que les droits de la nation ne sauroient être en sureté, que lorsqu'on s'en sera rendu l'arbitre. Ceux qui s'en érigeoient les défenseurs dans la circonstance dont je parle, montroient néanmoins, à ce qu'il paroît, des intentions plus pures; & le *Bill* (*) qu'ils proposerent de porter, en

* Le 27. Fevrier 1730, la Chambre des Communes ayant pris la resolution de présenter une Adresse au Roi, pour le prier de faire remettre devant elle un état des Offices ou Emplois de la Couronne érigés depuis le 25. Octobre 1705, avec celui des personnes qui les possedoient actuellement, & des appointemens qu'elles avoient; le Chevalier Windham & le parti contraire à la Cour proposerent un reglement, suivant lequel aucune personne dépendante de la Cour, ou qui en tiroit des pensions, ne pourroit être membre de la Chambre des Communes; & malgré les débats qui s'éleverent à l'occasion de cet avis, il passa à la pluralité de 143. voix contre 134.

Huit ou dix jours après, la Chambre, en conséquence de ce qui avoit été déterminé, lut pour la premiere fois un *Bill* pour donner plus d'efficacité aux loix, & déclarer incapables d'avoir séance parmi les membres qui la composeroient, tous ceux qui recevroient des pensions de la Cour, ou qui y possedoient des Charges, sous leur propre nom, ou sous celui d'autrui, & soit que cela dût durer un certain nombre d'années, ou seulement pendant le bon plai-

en est une preuve peu équivoque. Il ôtoit à la Cour, s'il eût passé, l'influence que les graces qu'elle dispense lui conserveront toujours dans les Chambres du Parlement : & il ne pouvoit qu'être avantageux à la nation Angloise, de voir ses repré-

sir du Roi. Il fut décidé ensuite qu'on feroit une seconde lecture de ce Bill : ce qui s'exécuta. Le *Bill* fut approuvé & présenté aux Seigneurs par près de deux cent Députés des Communes.

Une si nombreuse députation, & l'importance de la resolution de la Chambre des Communes, qui tendoit à prévenir les suites toujours funestes de la corruption, devoit, ce semble, entraîner le consentement des Seigneurs : il n'en fut rien cependant ; & la question ayant été agitée dans la Chambre haute, si l'on mettroit le Bill de celle des Communes en Comité, la négative l'emporta de 86. voix contre 31, & par conséquent le Bill fut rejetté.

La séance sur cet article dura jusqu'à 6 heures du soir, & se passa avec vivacité entre les deux partis. Les Comtes de STRAFFORD & d'ABINGTON entr'autres, qui parlerent en faveur du Bill, soutinrent qu'il étoit d'une nécessité indispensable pour conserver la liberté des suffrages, que tout membre qui avoit séance dans la Chambre des Communes, fût indépendant de qui que ce soit ; & ils firent ensuite un grand éloge de la resolution que cette Chambre avoit prise, & de la promptitude, autant que de l'unanimité, avec laquelle elle s'étoit comportée dans cette occasion. Mais le Comte d'ISLAY & les Partisans de la Cour, auxquels ces reflexions ne plaisoient pas, eurent recours, pour les combattre, à un menagement pour la reputation de la Chambre des Communes, qui paroîtra assez chimerique. Ils alleguerent qu'il étoit surprenant, que dans le préambule du Bill qu'on leur avoit présenté, on n'eût fait aucune

représentans à l'abri de la seduction. Malheureusement le nombre de ceux qui adoptent de semblables projets, est à coup sûr le plus petit: la multitude, qui les rejette, leur attache toujours, & avec succès, un espece de ridicule. C'est rarement dans ce siecle, qu'il convient de montrer du desintéressement & de la fermeté: le premier passe pour un rafinement d'ambition, & pour je ne sai quel raffinement de pedanterie, qui ne mene à rien: quant à l'autre, elle est jugée dangereuse, ou regardée avec dérision, à peu près comme la prud'hommie Collet montée, de quelque ancien Paladin.

La crainte d'encourir cet espece de ridicule, n'empêcha point le Chevalier Windham & ceux de son parti, de persister dans leurs sentimens; & lorsque la Chambre des Communes reprit le 10. de Mars

aucune mention d'avoir quelque membre coupable de crime ou de corruption, comme c'étoit l'usage dans un Bill, qui tendoit à punir l'un & à prévenir l'autre; & que par conséquent il leur sembloit que ce seroit en quelque maniere condanner la conduite de la Chambre des Communes, que de passer un Bill contre la corruption, lorsqu'il ne paroissoit aucune marque que la Chambre en fût coupable. Enfin ils ajouterent, qu'il étoit plus convenable que le Roi accordât des pensions à des personnes de mérite, que de les exposer, en les frustrant de ce secours, à en recevoir d'un Prince étranger.

Mars l'examen de l'état du Port de *Dunkerque*, qu'on eut fait la lecture des Lettres & des Memoires qui servoient à le faire connoître, & qu'on eut écouté quatre ou cinq gens de mer trafiquant entre *Londres* & *Dunkerque*, qui certifierent que des bâtimens de 300 tonneaux pouvoient entrer dans ce Port & en sortir; le Chevalier Windham s'expliqua vivement sur l'indifference avec laquelle on laissoit perdre presque le seul avantage que l'Angleterre avoit tiré du Traité d'*Utrecht*: & plusieurs Membres se recriant également contre une infraction si évidente de ce Traité, le Chevalier Windham, de concert avec eux, proposa alors à la Chambre de présenter une Adresse au Roi, pour le prier de regarder le rétablissement du Port de *Dunkerque* comme une violation manifeste du Traité d'*Utrecht*, d'ordonner à ses Ministres en France de parler à ceux du Roi Très-Chrêtien sur le même ton, avec les assurances les plus fortes que la Chambre assisteroit Sa Maj. de tout son pouvoir, pour obtenir la juste satisfaction qu'on étoit en droit d'exiger.

Le Ministere Anglois, qui s'étoit attendu à l'orage qui commençoit à éclater, avoit pris de si justes mesures pour l'em-

l'empêcher de produire aucun effet, que le jour même où ce que je viens de rapporter se passoit, il mit ses partisans en état d'apprendre à la Chambre des Communes, le bon effet qu'avoient produit à *Paris* les représentations de Mr. POINTS, au sujet des travaux nouvellement faits à *Dunkerque*, & de communiquer en même tems la lettre * que le Garde des Sceaux CHAUVELIN avoit écrite à ce Plenipotentiaire, en lui envoyant un ordre du Roi de France pour qu'on examinât l'état actuel de ce Port, & qu'on démolît tout ce qui s'y trouvoit avoir été construit en contravention des Traités d'*Utrecht* & de *la Haye*.

L'impossibilité de revoquer en doute un temoignage aussi évident de la vigilance du Ministre Anglois, fit tomber entierement les raisonnemens que ses antagonistes employoient afin de la rendre suspecte. Cependant ils ne laisserent pas de s'opposer fortement à la proposition que fit le parti de la Cour, de présenter une adresse de remerciment au Roi, au sujet de l'attention qu'il avoit apportée à l'interêt de la nation par les justes re-

* Voyez cette lettre, avec un ordre du Roi, à la fin de ce Volume *Pieces Justificatives* N°. XXXV.

montrances de ſes Miniſtres à la Cour de France : & lorſqu'on s'occupa à com-poſer cette Adreſſe les eſprits s'échauf-fèrent tellement ſur les expreſſions qu'elle devoit contenir, & l'on conteſta ſi long-tems à cet égard de part & d'autre, que la Chambre reſta aſſemblée juſqu'à trois heures après minuit. Enfin l'affirmative l'emporta alors de 270 voix contre 149. La ſcene fut apparemment curieuſe & intereſſante : car le Prince de Galles, qui voulut en être temoin, ne ſortit de la tribune, où il étoit incognito, qu'une heure avant qu'elle finit.

L'avantage conſtant que conſervoit en toute occaſion le parti de la Cour, ne découragea point celui qui s'obſtinoit à lui reſiſter. Au contraire il continua à diſ-puter le terrain pié à pié, & à ſaiſir tout ce qui pouvoit l'aider à ſoutenir avec ſuc-cès cette guerre de chicane.

L'établiſſement des François dans les Isles de *Ste. Lucie* & de *St. Vincent*, dont la Chambre des Communes reprit l'exa-men après celui de l'état du Port de *Dunkerque*, devint auſſitôt la matiere de nouvelles altercations. Les ennemis du Gouvernement s'attacherent à faire regarder cette intruſion non ſeulement pré-

préjudiciable aux droits * de Sa Majesté, mais encore comme d'une très dangereuse conséquence pour le commerce des barbares & des autres Colonies Angloises en ces pays-là : & afin de remedier efficacément à ce qui devoit selon eux causer une juste inquiétude, ils proposerent à la Chambre de mettre en question, s'il ne seroit pas convenable de représenter au Roi par une adresse, les inconveniens qu'il y avoit à soufrir que les François s'introduisissent dans les *Isles* appartenantes à la Grande-Bretagne ; & de supplier en même tems Sa Majesté, d'ordonner à ses Ministres à la Cour de *Versailles* d'y faire les plus fortes instances, afin d'obtenir un ordre du Roi de France à tous ses sujets établis dans ces Isles, de se retirer ailleurs & de n'y plus retourner.

Les reflexions & les raisonnemens que cette

* Comme cette question s'est renouvellée dans le tems où j'écris ces Memoires, & que le Roi, selon ce que les nouvelles publiques ont annoncé, a fait connoître à sa Maj. Britt. les raisons qu'il avoit de conserver la possession de l'Isle de *Ste. Lucie*, je n'ai pas la témérité de m'ériger en juge d'un pareil different. Je rapporte ce qu'on disoit en Angleterre, & le sentiment où l'on y étoit sur un droit, que la France revendique aujourd'hui. Personne n'est plus éloigné que moi, d'avoir la moindre partialité pour aucune Nation.

cette propofition occafionna, fe foutintinrent & fe prolongerent encore de part & d'autre avec tant de vivacité & d'opiniâtreté, que la Chambre refta affemblée jufqu'à huit heures du foir. Le Chevalier *Guillaume* YOUNGE y parla à fon ordinaire en faveur des mefures que la Cour avoit deja prifes, pour engager le Roi Très-Chrêtien à confentir, que l'affaire dont il s'agiffoit fût difcutée & reglée à l'amiable: après quoi il repréfenta, que dans la conjoncture préfente, où la tranquillité de l'Europe dépendoit fi fort du concert & de la bonne intelligence qu'elle continueroit à voir régner entre les deux Couronnes d'Angleterre & de France, il paroiffoit peu convenable, pour ne rien dire de plus, de temoigner vifiblement que cette union n'étoit que fimulée, & qu'on fe méfioit de la bonne foi de cette derniere; furtout, ajoûta-t-il, dans le moment où elle venoit d'en donner une preuve au fujet des travaux faits à *Dunkerque*.

Ceux qui fuivoient les fentimens du Chevalier Younge, appuyerent fon avis: mais malgré cela les débats ne laiffant pas de fubfifter, on agita la queftion, pour les terminer, s'il ne feroit pas à propos que le Prefident du Comité quittât la chaire;

cet avis, qui équivaloit à celui de pren-
re la resolution de ne plus parler de ce
ui concernoit ces Isles pendant le reste
e la séance du Parlement, passa malgré
s efforts du parti contraire. Ce qui oc-
ipa ensuite la Chambre des Communes
i l'on en excepte un Bill qui fut approu-
é pour défendre de prêter de l'argent
ns permission à aucune Puissance étran-
ere) regardoit uniquement l'état interieur
i Royaume, ou de son commerce. J'en
isse le détail à ceux qui écriront l'histoi-
: du tems.

L'opposition des deux partis dont on est
uvent obligé de parler lorsqu'on fait men-
on de ce qui se passe en Angleterre, ne
fit pas moins sentir dans la Chambre
es Seigneurs que dans celle des Commu-
es. J'en ai deja touché quelque chose au
jet du Bill pour exclurre de la derniere
ux qui avoient des emplois ou des pen-
ons. J'ajoûterai ici, que quand il fut agi-
sur cet article d'obtenir une liste de
s personnes, & que l'avis fut rejetté,
iatorze Seigneurs jugerent à propos de
otester † contre cette resolution. Un
us grand nombre suivit leur exemple
l'égard de celle qui avoit fait tomber *

T 3 le

† Voyez cette Protestation à la fin de ce Volume
eces Justificatives N°. XXXVI.
* *Pieces Justificatives* N°. XXXVII. Lorsque l:

le Bill, que la nombreuse députation des

Com-

Chambre des Seigneurs se détermina à rejetter le Bill dont il est ici question, plusieurs d'entr'eux ajouterent à ce qu'on a rapporté qu'avoient dit dans cette occasion les Comtes de STRAFFORD & d'ABINDONG, que le dessein général de ce Bill étant de la derniere importance pour la constitution des Parlemens, il paroissoit surprenant qu'on ne lui eût pas même donné la forme d'un Comité, dans lequel, selon l'usage, on auroit eu la liberté de débattre les objections, qui se seroient trouvées avoir relation à des clauses ou expressions particulieres, lesquelles auroient pu être changées ou rejettées, selon que la Chambre l'auroit jugé à propos: Que ce Bill n'établissoit rien de nouveau, puisqu'il ne tendoit qu'à faire observer plus efficacément les loix précédentes, & à prévenir les mauvaises interprétations qu'on en pouvoit faire: Que les dites loix ordonnoient, qu'aucune personne qui tire pension de la Couronne pendant le bon plaisir du Roi, ou pour un certain nombre d'années, ou qui possede certains emplois, ne pût avoir séance dans la Chambre des Communes: Que ces loix ont été, ou ont pu être éludées en diverses manieres, principalement par des gratifications, ou par des présens annuels, qu'on ne sauroit nommer pensions, mais qui cependant produisent le même effet: Qu'elles ont pu encore être éludées par les Membres de la Chambre des Communes, en faisant exercer par une tierce personne les charges qui les rendoient incapables d'avoir séance dans la Chambre: Que sans déterminer si ces abus ont prévalu ou non, les Seigneurs qui se proposoient de protester contre la resolution qu'on prenoit de rejetter ce Bill, étoient d'avis, que comme il est évident que les abus dont il s'agissoit pouvoient facilement être introduits sous un Gouvernement corrompu, on ne pouvoit trop encourager un Bill qui les prévenoit efficacément: qu'ils croyoient par conséquent, qu'il convenoit plus à l'honneur de la Chambre de revoquer les loix qu'on venoit de citer, que

de

Communes avoit préſenté; & quelques
autres

de paroitre, en rejettant un Bill qui en aſſure l'obſervation, approuver des pratiques inventées pour les rendre inutiles : Que les influences particulieres que ce Bill tâchoit de prévenir, pourroient avec le tems devenir très pernicieuſes à la Nation, ſi un Miniſtre obtenoit par ſon credit la diſpoſition des charges, penſions, recompenſes, &c. : Que ſi, eu égard aux diverſes circonſtances où s'eſt trouvé la Nation, & qui ont expoſé la Couronne à de fréquens dangers, on a cru néceſſaire de s'aſſurer de la fidelité des Sujets par de nouveaux ſermens; il ne l'étoit pas moins, que pour la plus grande ſûreté du Peuple, on exigeât de ſes Repréſentans des engagemens, qui ne ſervoient après tout qu'à leur faire remplir leurs devoirs avec plus de fidelité, & à répondre à la confiance que la Nation mettoit en eux : Que cette conſideration étoit d'autant plus importante, que les taxes devenant plus onereuſes que ci-devant, & la Nation plus ſurchargée de dettes, la tentation d'obtenir des graces devenoit plus difficile à ſurmonter : Enfin, que l'argument fondé ſur l'iniquité des hommes ne ſauroit avoir plus de force contre ce Bill, par rapport au ſerment qu'il exige des membres des Communes, que contre toute autre loi établie pour empêcher quelque crime que ce ſoit.

Les reflexions de ces Seigneurs étoient ſages, & leurs raiſonnemens bien fondés : mais tout échoue contre l'interêt. Il en faut venir à ce qu'exprime ce petit Rondeau, dont j'ignore l'Auteur :

C'eſt l'interêt, qui fait que tout remue :
C'eſt lui qui fait que chacun s'évertue.
Tout à ſon gré ſe gouverne ici bas :
Emplois ſans lui ne ſe brigueroient pas;
La Cour des Rois ſeroit deſerte & nue.
Si l'homme va d'une ame reſolue
Chercher la gloire au riſque qu'on le tue,
Qui lui ravit la crainte du trépas?
C'eſt l'interêt.

autres à l'occaſion de l'entretien des 12000 Heſſois *.

Ce fut pour la quatrieme fois pendant la ſéance du Parlement, que certains Pairs crurent devoir donner ce temoignage public de leur fermeté, à condanner ce qu'un excès de complaiſance pour la Cour faiſoit accorder, ſelon eux, au préjudice de la nation. L'uſage où l'on eſt en Angleterre d'employer des proteſtations pour cenſurer la conduite du Gouvernement, eſt équivalent à celui qu'ont les François, de faire des chanſons ſur le même ſujet; & je crois en verité, que l'utilité qui en reſulte, ſoit à Paris, ſoit à Londres, eſt égale. Le ſerieux des premiers, & le ſpirituel & malin badinage des autres, n'expriment pas mal la difference du caractere des deux nations.

Malgré les précautions qu'on avoit priſes pour s'aſſurer de l'état actuel du Port de

L'intention du monde m'eſt connue :
Sur ſes projets je n'ai point la berlue.
Si le profit ne marchoit ſur nos pas,
Pour notre cœur tout ſeroit ſans appas.
Notre bouſſole, & notre point de vue,
C'eſt l'interêt.

* *Pieces Juſtificatives* No. XXXVIII, & XXXIX. La piece qui eſt ſous ce dernier Numero eſt l'Extrait d'un autre Ecrit qui parut, contenant les raiſons pour & contre cet article.

e *Dunkerque*, & y faire démolir les traaux qui pouvoient le rendre pratiquable ux bâtimens d'une certaine grandeur, survint encore au commencement d'Aril dans la Chambre des Seigneurs quelues doutes à cet égard. Deux maîtres e navire firent des dépositions touchant e Port, qui differoient beaucoup des informations précedentes. Il n'en falut pas davantage pour soupçonner le Ministere l'Angleterre d'une connivence avec celui le France sur cet arcicle, dont les conséquences étoient dangereuses; & à cette occasion il y eut entre les deux partis des discours assez vifs. On se détermina néanmoins à attendre la relation que les Colonels **ARMSTRONG** & **LASCELLES**, qui étoient allés à *Dunkerque* par ordre de la Cour, devoient envoyer de ce qu'ils auroient vu, & regler de concert avec Mr. de la **BLANDINIERE**, Capitaine de Vaisseau & Commissaire de Sa Maj. Très-Chrêtienne, ce qui seroit necessaire à la démolition de tout ce qui avoit été fait de nouveau dans ce Port.

Pendant la durée de ce Parlement Mr. **CHOCK** présenta aux Seigneurs un état des dettes nationales depuis le 31 Decembre de l'année 1728. jusqu'à pareil jour 1729. Il paroissoit par cet état, qu'a la

premiere date, ces dettes montoient à 50339479 Livres Sterling & quelques Shelings; que depuis ce tems-là jusqu'au 31 Decembre 1729 elles avoient augmenté de 1250000 Livres Sterling; que l'on en avoit payé 1739724 Livres Sterling & quelques bagatelles, ensorte que les dettes montoient encore au 1 Janvier de la présente année 1730 à 49849755 Livres Sterling &c. Surquoi il étoit dû à la Compagnie des Indes 3200000 Livres Sterling; à la Banque 8000000; à la Compagnie du Sud 33000000; & le surplus par des billets de l'Echiquier. Cette supputation servant à faire connoître la situation de la Nation Angloise au tems dont je parle, j'ai cru ne devoir point la passer sous silence. Les voisins de l'Angleterre, en comparant cette situation avec celle où elle se trouve à présent, peuvent juger assez sainement de l'utilité que cette Mornarchie a retiré de sa politique. Si l'on s'en rapportoit à ce que le Duc d'ARGILE exposa dans un discours qu'il tint en ce tems-là, on concevoit une idée très avantangeuse de l'étendue des richesses que possedoit la Grande-Bretagne: car il avança, qu'il ne s'y étoit jamais trouvé tant d'argent monnoyé. Mais l'éloge que ce Seigneur faisoit

toit du Gouvernement, & de l'abondance qu'il procuroit, ne dura qu'autant qu'il fut content du traitement qu'il éprouvoit ; & quand, peu d'années après, il cessa de le trouver favorable, la sagesse des Ministres se changea en prévarication, & une totale décadence du Commerce fit disparoître toutes ces richesses. Les applaudissemens ou la censure de la plûpart des Courtisans, dépendent presque toujours des agrémens qu'on leur accorde, ou des chagrins qu'ils essuyent.

Lorsque tout ce que je viens de dire se passoit, le fameux vaisseau nommé *le Prince Fréderic*, dont la restitution avoit été si vivement sollicitée, & si longtems retardée, arriva enfin à *Londres* ; mais en si mauvais état, qu'on fut obligé, sur l'avis qu'on reçut de son délabrement, d'envoyer au devant de lui plusieurs chaloupes pour prendre ses canons, & une partie des marchandises ou de l'argent dont il étoit chargé. La riche cargaison de ce bâtiment dédommagea de la crainte qu'on avoit eue de le perdre.

Terminons ce que le Traité de *Seville* nous a insensiblement engagé à dire concernant l'Angleterre, par le discours que le Roi de la Grande-Bretagne fit à son Parlement lorsqu'il mit fin à la Séance de

cette Assemblée. Il servira à confirmer ce que j'ai rapporté touchant l'animosité qui avoit éclatté entre les deux partis.

MILORDS ET MESSIEURS,

L'A *saison de l'année, & la diligence avec laquelle vous avez terminé les affaires publiques, me donnent occasion de mettre fin à cette séance; & je ne doute pas, que la conduite de ce Parlement, qui a si bien répondu à mon attente, ne donne une égale satisfaction à tous mes bons & fideles sujets.*

Les moyens par lesquels vous m'avez mis en état de remplir si efficacément mes engagemens avec mes alliés, auront, ainsi que je me le persuade, les effets qu'on en attend; & lors qu'on aura vu que les Alliés de Seville *ne sont pas seulement déterminés, mais même prêts à exécuter leurs engagemens mutuels, il y a tout lieu d'esperer, qu'une pacification générale sera l'heureuse conséquence de cette juste & puissante alliance.*

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

J E *vous remercie en particulier des subsides que vous avez levés pour le service de l'année courante. Ce m'est une grande satisfaction que vous ayez eu des égards si convenables pour*

our le soulagement de tous mes sujets, dont e bien & la prosperité seront toujours le prin-ipal objet de mes soins & de mon attention.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je suis ravi que pour la satisfaction gé-érale vous soyez entré dans un examen par-iculier de l'état de cette nation; & c'est un rand bonheur de voir, après tant de cla-eurs si injustes & si déraisonnables, susci-ées avec tout l'art, l'industrie & la malice ossibles, & après une mure déliberation & es débats les plus solennels, que bien loin 'avoir trouvé quelque chose digne de blame u de censure, vous ayez approuvé toutes s affaires qui ont été remises à votre dé-beration. Cela doit exciter dans tous mes ujets une juste horreur de ces boutefeux, ui, animés d'un esprit d'envie & de mé-ontentement, travaillent sans cesse, par des belles scandaleux, à aliener de moi l'affe-ion de mes peuples, & à leur inspirer des lées de jalousie mal fondées, des plaintes au épris de ma personne & de mon Gouver-ment, & une défiance continuelle des sen-mens des deux Chambres du Parlement. Iais je dois me reposer sur votre prudence sur vos soins pour la paix & le bonheur votre pays, persuadé que vous détruirez utes ces pratiques séditieuses; & que vous

ferez

ferez sentir à mon peuple, que ces indignes procedés ne tendent qu'à repandre parmi nous la confusion & le trouble.

Le jour de la clôture du Parlement le Vicomte de TOWNSHEND, qui depuis quelques années remplissoit la place de Secretaire d'Etat pour le Nord, s'en démit, & en délivra le Sceau dans le Cabinet du Roi; après quoi il se retira à la Campagne. Sa Maj. Britt. donna cette place à Milord HARRINGTON, qui en prit possession à son arrivée de France, où il étoit retourné peu de jours après l'ouverture du Parlement.

Remettons à présent sous les yeux du Lecteur, certains principaux événemens arrivés en Europe dans l'espace du tems où se passoit en Angleterre ce que je viens de rapporter. On a vu plus haut *, comment le jeune Empereur de Russie avoit déclaré son mariage avec la Princesse DOLGORUKI. Leurs fiançailles se firent avec beaucoup de magnificence le 12. Decembre, jour de la Fète de St. ANDRE' vieux stile. L'Archevèque de *Novogrod* bénit les bougies selon la Liturgie de l'Eglise Greque; & après les avoir mises chacune à part dans deux plats d'or, il présenta celle de la Prin-

cesse

* Page 384. de ce Tome VII.

tesse à l'Empereur, & celle de l'Empereur à la Princesse. La cérémonie étant finie, l'Empereur, accompagné de la Czarine Douairiere & de la Princesse ELIZABETH, conduisit sa future Epouse dans son appartement, pour y voir tirer un feu d'artifice: après quoi il y eut un Bal, à la fin duquel la Princesse fiancée fut reconduite à son Palais, suivie du même cortege qui avoit été l'y prendre; mais cependant avec cette difference, qu'elle étoit seule alors dans son carosse, & que les tambours battirent aux champs quand elle sortit, comme pour l'Empereur.

L'extrême jeunesse du Monarque, qui n'étoit entré dans sa quinzieme année que depuis le mois d'Octobre, engagea à suspendre la celebration du mariage jusqu'au mois de Fevrier suivant. Ce délai, d'ailleurs, étoit nécessaire, pour achever tous les préparatifs des fêtes qu'une pareille circonstance entraîne après elle. Peut-être paroissoit-il long à la Princesse Dolgoruki; & ce fut apparemment pour lui aider à le supporter, qu'on lui rendoit presque tous les hommages & les honneurs qui accompagnent l'auguste rang qui lui étoit destiné. Il ne lui restoit plus qu'un pas à faire pour monter sur le trône d'un si vaste empire, & le partager avec un jeune Epoux,

Epoux, dont les agrémens de la figure (selon ce qu'ecrivoit le Duc de LIRIA) ajoutoient un nouvel éclat au pouvoir souverain.

C'est dans une attente si flatteuse, & lorsque tout sembloit concourir à rendre la Princesse Dolgoruki heureuse, qu'elle vit disparoître en un moment, comme je l'ai déja dit, l'éclat qui l'environnoit. Le bonheur qui lui étoit préparé, ne servit qu'à rendre sa situation plus cruelle. Le 17. Janvier l'Empereur se trouva mal, & l'on reconnut sur son corps des marques de petite verole. Cependant l'éruption se fit si heureusement, qu'au neuvieme jour les Médecins le crurent hors de peril. Cette espérance se soutint jusqu'au 29. Janvier (1730): mais ce jour-là il survint à ce Monarque une fievre si violente, qu'il mourut la nuit-même à une heure après minuit, âgé de 14 ans trois mois & quelques jours. En lui finit la ligne masculine de la maison Imperiale.

Ce Prince, avant de mourir, ne désigna point son successeur: il se contenta, dit-on, de recommander à ses Ministres la Princesse DOLGORUKI, la Princesse ELIZABETH, sa Tante, & les Ducs d'*Holstein* & de *Meklembourg*. Le bruit courut alors, qu'il avoit aussi nommé le

Prince

Prince DOLGORUKI vicaire général de l'Empire : mais je crois qu'il étoit mal fondé. Le Haut Conseil s'assembla immédiatement après la mort de l'Empereur, & voyant la branche masculine éteinte, & que la Couronne devoit par conséquent passer aux filles, il jugea à propos de préferer celles du Czar * JEAN ALEXIOWITS à celles de PIERRE I. son frere cadet. Il sembloit, selon cette resolution, que la succession regardoit la Princesse CATHERINE fille aînée de JEAN, qui avoit épousé en 1716. LEOPOLD Duc de *Meklembourg* : mais la conduite de ce Prince avec sa Noblesse donnant une aussi mauvaise opinion de son caractere que de son Gouvernement, & l'ayant brouillé avec l'Empereur des Romains, les Grands de Russie craignirent, si la Princesse sa femme devenoit leur souveraine, qu'il ne les engageât dans une guerre avec CHARLES VI. & l'Empire, qu'ils vouloient éviter. Cette consideration aida vraisemblablement à les déterminer en faveur de la

* Le Czar JEAN ALEXIOWITS étoit né en 1683. Il avoit épousé PROSCOVIE FEDEROWNA SOLTICOW ; & à cause de ses infirmités d'esprit & de corps il avoit été exclus de la succession au trône à la mort du Czar THEODORE son frere ainé. Mais par les intrigues de la Princesse SOPHIE sa sœur, on obligea PIERRE I. son frere cadet, à partager avec lui la Souveraineté.

la seconde fille nommée ANNE, Veuve de FREDERIC GUILLAUME Duc de *Courlande*, qui n'ayant ni mari ni enfans, ne pouvoit avoir d'autres intérêts à menager que ceux de l'Empire Russien. Tous les suffrages s'étant donc réunis en faveur de cette Princesse, le Senat & les autres Corps concoururent unanimément à la faire proclamer Imperatrice : mais en même tems plusieurs d'entre eux, croyant qu'il étoit à propos de profiter d'une occasion où ils disposoient en quelque façon de l'Empire, pour diminuer l'autorité despotique avec laquelle les Czars les avoient gouvernés, dresserent une Capitulation *, qui effectivement la renfermoit dans des bornes assez étroites ; & ils chargerent les Députés, qui devoient aller apprendre à la

* Elle contenoit en substance, que l'Imperatrice ne gouverneroit que de concert avec le Haut Conseil : qu'elle ne feroit ni la paix ni la guerre que de l'avis du dit Conseil : qu'elle ne pourroit lever des Contributions, imposer aucune taxe, ni disposer d'aucune Charge considerable, que du consentement du Conseil : qu'elle ne pourroit condanner aucun Noble à souffrir quelque peine que ce soit, à moins qu'il ne parût évidemment meriter le châtiment qu'on devroit lui infliger : qu'on ne pourroit confisquer les biens des Gentils-hommes, à moins qu'ils ne fussent convaincus de crimes qui exigeroient une semblable punition ; que l'Imperatrice ne pourroit disposer, ni aliener les biens de la Couronne sans le consentement du Haut Conseil, ni se marier ou nommer un successeur qu'avec son approbation.

la Princesse ANNE son avénement au trône, de lui présenter aussi cette Capitulation, afin qu'elle connût à quelles conditions on se soumettoit à elle, & qu'eu égard à la préference qu'on lui donnoit sur son ainée, elle s'engageât à les accepter & à les observer.

Il faut de grandes revolutions dans un Etat Monarchique (& il n'appartient qu'à Dieu seul de les produire), pour ramener paisiblement l'autorité souveraine au point de moderation, où il n'est pas douteux qu'elle a été originairement établie; sans quoi ceux, qui, sans la moindre apparence de succès, forment une telle entreprise, font un chemin fort inutile dans les espaces imaginaires, & ne manquent guere d'être la victime de leur imprudence. La plus legere teinture de l'histoire suffit à convaincre de ce que je dis; & ce qui arriva aux auteurs du projet dont je viens de parler, en est encore une nouvelle preuve.

Le lendemain de la mort de l'Empereur, la Députation que le Haut Conseil envoyoit pour annoncer à la Princesse Anne son avénement à la Couronne, partit de *Moscou*. Elle étoit composée des Princes *Basile* DOLGORUKI, *Michel* GALLICZIN, & *George* TRUBETZ-

KOY

KOY Major-Général, de Mr. LEONTIOFF, qui avoit le même grade, & de Mr. JEREKIN Capitaine des Gardes. Ils arriverent le 6. de Fevrier à *Mittau*, où residoit la Princesse ANNE.

Ce n'étoit qu'à regret, & qu'après avoir † inutilement tenté de faire passer à sa niece

† Il fut accusé quelques années après, non seulement de s'être prévalu du pouvoir qu'il avoit aquis, & son frere *Alexis*, sur l'esprit du jeune Empereur PIERRE II, pour déterminer ce Monarque à épouser la Princesse *Catherine*; mais encore d'avoir tenté de fabriquer pendant la maladie de ce Prince un testament, par lequel l'Empereur instituoit la Princesse Catherine son héritiere pour lui succeder au trône, ainsi que PIERRE I. avoit fait à l'égard de l'Imperatrice son Epouse. On ajoutoit, que ce faux testament ayant été dressé par le Prince *Serge Dolgoruki*, le Prince *Jean Alexiowits* le signa en présence de son Pere & de son Oncle, la nuit que mourut l'Empereur, en contrefaisant le caractere & la signature de ce Monarque; & que l'intention de cette maison étoit de produire ce Testament après la mort de l'Empereur, & de massacrer tous ceux qui refuseroient d'en reconnoître la validité. L'entreprise ayant paru ensuite impossible, les *Dolgorukis* brulerent le brouillon & la copie mise au net de ce Testament: mais malgré cette précaution leur dessein transpira. Ils furent arrêtés, & mis en prison; & après qu'on les eût interrogés, & qu'ils eurent avoué les crimes dont on les accusoit, ils furent condannés, le Prince *Jean Dolgoruki* à être rompu vif, & les Princes *Basile Lucowits*, *Serge Gregorewits*, & *Jean Gregorewits*, à être décapités: ce qui fut exécuté le 6. Novembre 1739. Lorsque le Prince *Jean Alexiowits* eut entendu lire sa sentence, qui le condamnoit à être rompu vif, il tira de sa poche un couteau, dont il se donna un coup dans la gorge. Quant au

ce la Couronne Imperiale de Russie, que le Prince *Basile* DOLGORUKI, chef de cette députation, venoit la présenter à la Duchesse de *Courlande*. L'empressement qu'il affectoit d'avoir à cet égard, ne tendoit qu'à mieux cacher les projets bien contraires qu'il avoit conçus avec sa famille, & qu'à se menager au moins avec sa nouvelle Souveraine une partie du pouvoir qu'il n'avoit pu procurer en entiér à sa niece. Le trône où celle-ci devoit monter, & la haute considération dont une pareille attente assuroit la possession à la maison Dolgoruki sur la fin du regne de PIERRE II, avoit rempli le Prince Basile de cette confiance, souvent temeraire, que donne une grande élevation; & comme elle persuade facilement, qu'on peut hazarder sans risque certaines démarches, il fit trop legerement celle de laisser entendre à la Princesse ANNE, en lui présen-

au Prince *Serge* son frere, il alla au supplice avec beaucoup de fermeté. Les Princes *Basile*, & *Michel Wolodemerowitz Dolgoruki* avoient été également condannés à mort: mais l'Imperatrice, en faveur du repentir que le premier témoigna, & des découvertes qu'il contribua à faire, leur fit grace de la vie, & commua la peine de mort en une prison perpétuelle. Ils furent conduits, l'un à la Forteresse de *Schlusselbourg*, & l'autre à celle d'*Ivanogorod*, où ils resterent jusqu'à l'avénement de la Princesse ELISABETH au trône, qui les rappella & les rétablit dans leurs anciens honneurs.

présentant la Capitulation qu'on avoit dressée, que c'étoit en quelque maniere par voye d'élection qu'elle devenoit Imperatrice, & que l'usage qu'elle feroit desormais du souverain pouvoir, devoit se regler sur la teneur de cette piece. Le plan de Gouvernement qu'elle formoit, remettant entierement la direction des principales affaires au Haut Conseil, le Prince Basile, qui y tenoit une place & nombre de ses Partisans, comptoit que la Duchesse de *Courlande*, contente de porter la Couronne, lui abandonneroit sans peine, & aux siens, l'administration de son autorité, & qu'ainsi la leur se soutiendroit toujours avec le même éclat.

L'opinion étoit mal fondée, & l'envie, qui donne une activité suprenante au zele des Courtisans, avoit trouvé moyen, malgré les précautions du Prince Basile, de rendre ses desseins & ceux de toute sa famille très suspects à la Princesse Anne. Elle dissimula prudemment les avis qu'elle avoit reçus, & l'impression qu'ils lui faisoient : les conseils que le Prince Basile Dolgoruki s'empressoit de lui donner pour se rendre nécessaire, furent bien reçus en apparence, toutes ses propositions admises, & la Capitulation qu'il présenta signée sans la moindre difficulté.

La

La Duchesse de Courlande ne s'embarrassoit gueres de souscrire à ces conditions : elle alloit bientôt devenir maîtresse de les annuller ; & quelques - uns des Collegues du Prince Basile lui faisoient secrettement entendre par l'entremise du Comte de BIRON * son Confident, qu'elle devoit les

* Son véritable nom étoit *Bieren*, ou *Biren*. Son pere avoit été comme Ecuyer du Prince ALEXANDRE, fils de JAQUES III. Duc de *Courlande*, qui mourut en *Hongrie* en 1686. des blessures qu'il avoit reçues au siege de *Bude*. Le soin qu'eut ce *Biren*, de ramener à *Mittau* en bon état l'équipage de son maître, lui valut quelque recompense, qu'il employa à faire élever ses enfans. L'aîné, nommé *Jean Ernest*, dont il est ici question, servit le Baron de *Brackel* pendant quelque tems ; & par le moyen de son pere il parvint ensuite à remplir une place de Page ou de Gentil-homme dans la maison de la Princesse ANNE, Veuve du Duc de *Courlande* FREDERIC GUILLAUME : Ce fut en cette qualité qu'elle l'envoya à *Moscou* en 1725, pour complimenter l'Imperatrice CATHERINE sur son avénement au trône. Cette commission devint l'origine de sa fortune. L'Imperatrice s'informa avant de lui donner audience, quel poste il occupoit à la Cour de la Duchesse de Courlande ; & sur ce qu'elle apprit qu'il étoit simplement *Hoff-Junker*, elle demanda si sa Niece n'avoit donc point de Chambellans ? On lui répondit que non. *Eh bien*, dit-elle, *je donne cette qualité à ce Gentil-homme : ma fille la Duchesse d'Holstein en a ; il est juste que ma niece en ait aussi.*. Sa Maj. Imp. lui accorda en même tems une gratification, & lui fixa des appointemens, mais fort modiques. De retour à *Mittau*, il trouva le secret de se rendre utile à la Duchesse de *Courlande*, & de s'emparer insensiblement de sa confiance. Il voulut alors engager la Noblesse de *Courlande* à l'aggreger

les regarder comme l'unique effet de l'ambition des Dolgorukis & de leurs créatures.

greger à son Corps; mais elle rejetta sa requête avec dédain, sans vouloir y faire aucune réponse.

La Duchesse de *Courlande* étant montée sur le trône Imperial de Russie, le Chambellan, par le moyen duquel on donna plusieurs avis importans à cette Princesse, la suivit à *Moscou*. Placé alors sur un theatre plus brillant qu'à *Mittau*, il quitta son nom de *Biren* pour prendre celui de BIRON, en supposant qu'il étoit descendu de cette illustre maison en France. Sa faveur & celle de sa femme auprès de l'Imperatrice, parvint bientôt à un tel degré, qu'ils disposoient souverainement de la volonté de cette Princesse; & comme l'Empereur CHARLES VI. jugea devoir le gagner, il éleva *Biron* à la dignité de Comte de l'Empire. La Noblesse de *Courlande* fut obligée de lui envoyer par une députation son aggrégation à son Corps dans une boete d'or. Enfin à la mort du Duc *Ferdinand*, qui ne laissoit point d'heritiers, l'Imperatrice le fit élire Duc de *Courlande* & de *Semigalle*, & Sa Maj. le déclara à sa mort Regent de l'Empire de Russie pendant la minorité du petit Prince *Jean*, qu'elle avoit nommé son Successeur. La fortune, qui l'avoit poussé avec rapidité au plus haut degré d'élevation, l'abandonna alors tout à coup. A peine y avoit-il deux mois qu'il possedoit la Regence, que la Princesse de *Brunswik Bevern*, mere du jeune-Empereur, parvint, par l'entremise du Comte de *Munich*, à l'en dépouiller. Ce Général arrêta le 20. Novembre 1740. le Duc de *Courlande* & sa femme, & on les conduisit à la Forteresse de *Schlusselbourg*. On le déclara déchu de ses titres, dignités & souveraineté. On lui redemanda les marques de l'Ordre de St. *André;* & il fut enjoint aux Commissaires chargés d'instruire son procès, de ne le traiter desormais que sous le nom de *Jean Ernest Biren*. Ses freres, *Charles & Gustave Biron*, Généraux dans les Armées Russiennes, & le premier Gouverneur de *Moscou;* le Général *Bismark* son Beaufrere, & tous ceux qui lui étoient, ou qu'on soup-

res. Le Prince *Basile*, seduit par les apparences du succès qu'avoit eu son voyage, se hâta, après avoir rendu hommage à l'Imperatrice, de reprendre le chemin de *Moscou*,

connoit de lui être attachés, furent arrêtés & envoyés en exil, en *Siberie* ou ailleurs, & leurs biens confisqués.

Le Duc de *Courlande* succombant alors sous le poids de tant de malheurs, parut avoir l'esprit troublé; & ce dérangement de raison, que les Medecins assurerent être véritable, fit suspendre pendant quelques jours les procedures commencées contre lui. Le repit fut court; & dès qu'on jugea le coupable en situation de subir un examen, on recommença à l'interroger. Quand on eut tiré de lui les éclaircissemens dont on avoit besoin, & que les Commissaires eurent fait leur rapport au Conseil d'Etat, le Senat & le Synode, conjointément, avec les Ministres & les Généraux, le déclarerent criminel de leze Majesté au premier chef, & le condamnerent à mort. Il retomba dans ce tems-là malade, & on ne lui prononça point son arrêt. Enfin cet infortuné favori de la défunte Imperatrice, à qui la Princesse de *Brunsvvik-Bevern*, Regente de *Moscovie*, accorda la vie, fut transferé avec toute sa famille à *Relim* en *Siberie*, pour y finir ses jours.

A peine y avoit-il un an qu'il y étoit arrivé, qu'une revolution dans l'Empire de Russie, encore plus suprenante que celle qui en avoit ôté la Regence à *Jean Ernest Biren*, plaça l'auguste fille de PIERRE I. sur le trône de cette vaste Monarchie, & fit tomber dans la disgrace de cette Princesse les principaux auteurs de celle du Regent. La triste situation où il se trouvoit, changea tout-à-coup de face. La nouvelle Imperatrice voulut bien non seulement l'adoucir, mais même le tirer de son exil; & lui permettre de venir habiter à *Jaraslavv*, qui n'est pas fort éloigné de *Moscou*, avec ses freres & toute sa famille; & à cette grace Sa Maj. Imp. joignit encore celle, de

 lui

Moscou, afin, disoit-il, de presser les préparatifs destinés à la reception de la nouvelle Souveraine; mais bien plus vraisemblablement pour achever de concerter avec

lui permettre de prendre le nombre de domestiques qu'il voudroit, & de pouvoir se promener & aller à la chasse aux environs de cet endroit-là. Comme il étoit en chemin pour s'y rendre, & qu'il s'étoit arrêté un jour à *Cazan*, les Comtes de *Munich* & de *Lovvenvvolde*, & le Baron de *Mengdem* Gendre du Comte d'*Osterman*, qui alloient dans le lieu de leur exil, y arriverent. Le premier l'avoit arrêté: il étoit le principal auteur des malheurs qu'il avoit essuyés; & par un effet singulier de la vicissitude qui survient dans la destinée de certains Courtisans, il alloit habiter la même maison à *Relim*, où il avoit conseillé à la Duchesse de *Brunsvvik Bevern* d'envoyer *Jean Ernest Biren*, & dont lui Comte de *Munich* avoit voulu dresser le plan. Les nouveaux-venus ignoroient son rappel: ils parurent extrêmement surpris de la rencontre. Elle ne lui fit pas la même impression; car on l'avoit instruit de ce qui leur étoit arrivé. Ce fut une pause que les traineaux des deux Comtes & de leurs Compagnons furent obligés de faire auprès d'un pont, qui donna lieu de se reconnoître. On se salua reciproquement, sans se rien dire. Il est aisé de concevoir les mouvemens de dépit & de chagrin, qui accompagnerent d'une part cette froide politesse, & la secrette joye qu'on ressentit de l'autre.

Depuis que *Jean Ernest Biren* a été dépouillé du Duché de *Courlande*, cet Etat est resté sans Souverain; & lorsque le public s'attendoit d'apprendre qu'on en éliroit un, le Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, a fait des instances à l'Imperatrice de *Russie*, pour obtenir la liberté de Jean Ernest Biren, & son rétablissement. On peut tout esperer de la clémence d'une si grande Princesse: il paroit néanmoins que Sa Maj. ne juge pas à propos de consentir à la proposition.

avec son frere, ses cousins & ses amis, les moyens d'affermir le credit qu'il se flattoit d'avoir acquis sur l'esprit de Sa Maj. Imperiale, & d'empècher qu'elle n'étendît son autorité au-de-là des bornes dans lesquelles il comptoit de l'avoir renfermée.

Cette Princesse, de son côté, que l'on ne cessoit de prévenir contre les projets de la maison Dolgoruki, jugea que le meilleur moyen de les dissiper, & de rendre inutiles toutes les brigues qu'on faisoit pour limiter sa puissance, étoit de se rendre incessamment à *Moscou*; & selon ce plan elle partit le 9. Fevrier de *Mittau* pour s'y rendre, précisément trois jours après avoir reçu la nouvelle de son avénement au trône. Sa Maj. s'arrèta quelques jours au Couvent de *Tzellewitza*, près de *Moscou*, afin de s'y reposer, & laisser achever les préparatifs de son entrée. Ce fut le 26. Fevrier (1730) qu'elle la fit dans cette Capitale de son Empire, avec toute la magnificence possible.

ANNE JWANOWNA avoit trente-six ans lorsqu'elle monta sur le trône de Russie; & quoiqu'elle n'eût plus tout l'éclat de la beauté de sa premiere jeunesse, elle en conservoit cependant encore,

 jointe

jointe à un air de Majesté, qu'il seroit à souhaitter qui pût toujours accompagner la dignité Royale. S'il faloit rapporter ici tout ce que le Duc de LIRIA écrivoit des intrigues de ceux, qui vouloient qu'on profitât de la conjoncture, où l'Imperatrice étoit interessée à menager les differens Corps de l'Etat pour détruire entierement le Despotisme; & d'un autre côté de celles de certains Courtisans, qui, pour leurs fins particulieres, cherchoient à l'affermir, ce détail me meneroit trop loin. Il me suffit de dire, que la relation de ce Ministre plenipotentiaire d'Espagne, présentoit un portrait singulier des mouvemens que produisoient le changement de Gouvernement, & l'arrivée de l'Imperatrice à *Moscou*. Il faisoit voir que l'envie, l'ambition & la vengeance, cachée par la plûpart des Grands de Russie sous une apparence de zele pour la patrie, ou pour les intérêts personnels de l'Imperatrice, ne se ressentoient point de l'engourdissement que cause le froid qui regne dans le Nord.

Quoique l'Imperatrice fût resolue, comme il parut bientôt après son arrivée, de gouverner avec la même autorité que ses prédécesseurs, elle ne donna aucun signe d'avoir cette intention: au contraire elle la cacha avec soin; & pendant que le Baron d'OSTERMAN & le Prin-

ce TRUBETSKOY travailloient à faire réussir le projet, l'Imperatrice paroissoit n'y point penser du tout. Le premier avoit beaucoup contribué, lors de la mort de PIERRE II, à empècher qu'on n'eût égard à l'article du testament de l'Imperatrice CATHERINE, qui appelloit au trône la Princesse ELIZABETH sa fille au cas du décès de ce Prince sans laisser de successeurs. Ce service, soutenu par les avis qu'il avoit su donner ensuite à la Duchesse de Courlande, lui avoit attiré sa confiance. Le Prince Trubetskoy s'étoit procuré le même avantage par le voyage qu'il avoit fait à *Mittau*. Tous les deux, par conséquent, regardoient le rétablissement du despotisme comme l'époque de leur élevation. Quand on le considere sous cet aspect, les inconveniens qu'il entraine sont comptés pour peu de chose, & rien n'est si facile dans les Cours que de trouver des gens qui en deviennent à ce prix les partisans. Aussi leur nombre s'accrut-il de telle sorte à celle de Russie, que pendant le court espace d'environ onze jours depuis l'entrée de l'Imperatrice, le Baron d'OSTERMAN, le Prince TRUBETSKOY, & le Knees ALEXIS CZERKASKI, qui s'étoit uni aux deux premiers, parvinrent

à persuader à près de 400. Gentilshommes, dont la plûpart possedoient des charges militaires ou civiles, de se ranger de leur côté, & de demander la cassation de la Capitulation que l'Imperatrice avoit signée.

Dans le même tems que ce parti se formoit & s'unissoit, l'autre, qui lui étoit contraire, & qui regardoit l'observation constante de cette Capitulation comme le plus grand bonheur qui pût arriver à la Russie, travailloit de son côté non seulement à l'affermir, mais encore à lui donner, s'il étoit possible, une nouvelle étendue; & le commencement d'un Gouvernement paroissant favorable à l'exécution de ce dessein, on se détermina à profiter de l'occasion, & à supplier l'Imperatrice d'accepter les conditions suivantes, qu'on lui devoit présenter au nom du Haut-Conseil des Généraux & de la Noblesse.

I. Que le Haut-Conseil ne pût être composé que de 21. personnes.

II. De former un Senat, qui serviroit à soulager le Haut-Conseil, & qui seroit en même tems chargé de diverses affaires. Le nombre des Senateurs devoit être fixé.

III. De faire tirer au sort ceux qui aspireroient à entrer dans le Haut-Conseil ou dans le Senat : ou à posseder quelque Charge de Gouverneur ou de Président de quelque College. On reservoit aux Généraux & à la Noblesse le droit de les présenter ; & le nombre de ceux qui tireroient au sort, ne pouvoit point exceder celui de 100 personnes, entre lesquelles on n'admettroit jamais que deux hommes de la même famille.

IV. De n'introduire dans le Haut-Conseil & dans le Senat que deux personnes de la même famille, sauf neanmoins celles qui s'y trouvoient actuellement.

V. Que le Haut-Conseil & le Senat délibereroient conjointement avec la Généralité & la Noblesse, sur toutes les affaires importantes, & principalement lorsqu'il s'agiroit de renouveller les anciennes loix, ou d'en établir de nouvelles.

VI. De chercher les moyens d'engager la Noblesse à entrer dans le service, sans contraindre personne, & sans forcer les pauvres Gentilshommes à devenir matelots ou soldats, ou même artisans.

VII. De soulager le Clergé & la Bourgeoisie par rapport aux quartiers des troupes ; & les paysans au sujet des contri-

butions qu'on exigeoit d'eux avec trop de rigueur.

VIII. De régler tout ce qui concernoit le payement des troupes, afin que leur solde fût desormais payée exactement.

IX. De déliberer le plus promptement qu'il seroit possible sur l'ordre qu'on devoit garder pour la succession à l'Empire, afin de le fixer d'une maniere qui tendît à lui conserver la tranquillité dont il jouïssoit.

Ces articles ainsi redigés, on se préparoit à les porter à l'Imperatrice, & à obtenir d'elle qu'ils fussent desormais observés. Mais comme ce qui interesse le public ne s'exécute presque jamais avec l'activité & le secret qu'un particulier sait procurer à ses desseins, les partisans du despotisme découvrirent bientôt le projet de leurs antagonistes; & afin de le rendre inutile, ils se hâterent de prévenir la démarche que ceux-ci meditoient de faire auprès de l'Imperatrice, en se rendant le 8. Mars au matin au Palais de cette Princesse, conduits par le Veldt-Marechal TRUBETSKOY & par le Knees CZERKASKI. Cette députation, composée de 390. personnes, fit aussi-tôt deman-

der à Sa Maj. Imp. de vouloir bien écouter ce qu'ils venoient lui representer.

Quoique la nouvelle Souveraine fût parfaitement instruite du sujet de leur venue, & que tout fût concerté avec elle, la dissimulation à cet égard lui paroissant apparemment aussi utile à l'exécution de ses desseins, que propre à mortifier sensiblement ceux qui prétendoient mettre de nouvelles bornes à son autorité, elle affecta une surprise extrême qu'un si grand nombre de gens voulût lui parler; & comme si elle se fût méfiée de leurs intentions, elle fit avertir les membres du Haut-Conseil de se rendre dans la grande Salle d'Audience, pour les consulter. Cette feinte confiance que l'Imperatrice leur temoignoit, ne tendant qu'à les mettre dans une entiere impossibilité de s'opposer au changement total qui alloit éclatter, elle ordonna à Mr. SOLTIKOW son parent, Lieutenant-Colonel des Gardes, & des sentimens duquel S. Maj. Imp. étoit bien assurée, d'avoir soin de ne laisser sortir aucun Membre du Conseil après qu'ils seroient entrés, & de prévenir (de façon pourtant qu'on ne pût soupçonner son dessein) tout ce qui pour-

 roit

roit exciter quelque tumulte, ou causer du desordre.

Cet Officier suivant fidelement les intentions de sa Souveraine, fit doubler insensiblement les Gardes pendant que les membres du Haut-Conseil arrivoient, & occuper toutes les avenues du Palais. L'Imperatrice de son côté, pour éviter les inconveniens qui pouvoient arriver par quelque méprise entre les Officiers, enjoignit au Capitaine qui étoit de Garde, de ne recevoir aucun ordre, à moins qu'il ne lui fût donné par son Lieutenant Colonel SOLTIKOW.

Ces mesures prises, & le Conseil étant assemblé, l'Imperatrice se rendit dans la Salle d'audience. Elle exposa alors en peu de mots aux membres du Haut-Conseil, que ne voulant rien faire sans les consulter, elle avoit souhaitté qu'ils fussent temoins des propositions, qu'un nombre si considerable de ses sujets étoit venu lui présenter; & puis ordonnant qu'on laissât entrer les députés, le Veldt-Maréchal TRUBETSKOY parut avec tous ceux qui l'accompagnoient, & remit à Sa Maj. Imp. un Mémoire, qui contenoit en substance, que comme par-

mi les articles de la Capitulation qu'elle avoit signée il s'en trouvoit plusieurs qui pouvoient être préjudiciables à l'Empire, ils supplioient Sa Maj. de leur permettre, de déliberer encore sur la forme qu'il étoit à propos de donner au Gouvernement.

Une démarche si hardie auroit sans doute, en toute autre circonstance, exposé ceux qui l'avoient entreprise au moins à une disgrace certaine; & plusieurs Membres du Conseil commençoient à donner des marques de l'indignation qu'elle excitoit en eux: mais l'Imperatrice, qui savoit à quoi s'en tenir, & qui touchoit au moment de posseder une puissance absolue, se garda bien d'imiter leur exemple, & paroissant excuser la temerité du procedé des Députés, en faveur de leurs bonnes intentions, Sa Maj. répondit, qu'elle vouloit bien condescendre à ce qu'ils desiroient, pourvu que dès ce jour même ils lui rapportassent le resultat de leurs déliberations.

La condition fut acceptée avec actions de graces, & les Députés se retirerent. Les membres du Haut-Conseil se préparoient à en faire autant, lorsque l'Im

 pera

peratrice, qui s'étoit apperçue que la scene qui venoit de se passer avoit fait impression sur plusieurs d'entr'eux, & qui craignoit les suites des soupçons qu'ils pouvoient avoir conçus, prit le parti de les retenir à dîner, & de leur ôter, à l'aide de cette vaine distinction, tout moyen de traverser la resolution qu'alloient prendre le Veldt-Maréchal Trubetskoy & ses partisans. Les conviés n'oserent s'excuser d'accepter un honneur, dont ils entrevoyoient que les suites seroient peu agréables; & la nécessité de montrer une tranquillité qu'ils ne ressentoient pas, ne leur permit gueres de repandre dans leurs discours l'enjouement & la respectueuse liberté, que la présence de l'Imperatrice n'excluoit point.

Le tems que dura le dîner ayant été plus que suffisant au Veldt-Maréchal Trubetskoy, pour se mettre en état de remplir l'engagement qu'il avoit pris, il fit demander à l'Imperatrice dès qu'elle fut hors de table, la permission de lui parler. Sa Maj. Imp. retourna alors avec le Haut-Conseil à la Salle d'audience, où elle avoit reçu le matin une si nombreuse députation. Celui qui en étoit

le

le Chef s'étant alors approché d'elle, lui dit, qu'après une mure déliberation, il lui avoit paru, & à tous ceux qui l'accomgnoient, que le Gouvernement absolu & monarchique étoit le seul qui convînt à l'Empire Russien, & que par conséquent ils supplioient en commun Sa Majesté, & au nom de tous ses sujets, d'accepter la souveraineté en entier, & avec la même autorité que ses glorieux Prédécesseurs l'avoient ci-devant possedée.

Une pareille priere est toujours bien reçue des Princes; & l'on peut surement compter sur l'étendue de leur zele pour le bien public, quand on le montre comme l'effet d'un pouvoir illimité. L'Imperatrice, qui goûtoit dans le moment présent la douceur de ce sistême, ne laissa pas, selon l'etiquette observée par d'autres en pareille conjoncture, d'affecter de grands sentimens de moderation. Elle répondit au Veldt-Marêchal Trubesskoy, que ses intentions étoient pures, & ne tendoient qu'à faire regner avec elle la paix, & la justice: qu'elle remarquoit avec une joie sensible la confiance que ses sujets avoient en elle, & qu'ils n'avoient effectivement aucun sujet de

craindre

craindre qu'elle en abusât. " Mais (ajouta cette Princesse) vous savez que j'ai
„ signé certains articles qui ne peuvent
„ se concilier avec votre proposition ; &
„ par conséquent je veux savoir, si le
„ Haut-Conseil, que j'ai appellé ici,
„ consent que j'accepte les ofres de mon
„ peuple.

L'imperatrice, en disant cès mots, fixa successivement ses regards sur ceux qui composoient le Conseil, d'une maniere à leur donner clairement à entendre, que le meilleur parti qu'ils pussent embrasser étoit de se conformer à l'avis des Députés. C'est aussi celui qu'ils suivirent ; & tous unanimément donnerent, par une simple inclination de tête, un consentement à la resolution que l'Imperatrice jugeroit à propos de prendre, qui vraisemblablement ne partoit pas de leur cœur. Sa Majesté, qui n'exigeoit rien de plus, & qui s'embarrassoit peu que l'approbation fût tacite ou verbale, forcée ou volontaire, déclara alors à l'Assemblée, qu'elle acquiesçoit à ce que ses sujets desiroient, en se chargeant de tout le poids de la puissance souveraine : & afin de commencer à l'exercer par un acte, qui anéantit entiere-

tierement les esperances de ceux qui se flattoient de la partager avec elle, cette Princesse se fit rapporter les articles qu'on lui avoit présentés à *Mittau*, & le Grand-Chancelier, qu'elle avoit chargé de cette commission, les déchira aussi-tôt devant toute l'Assemblée. Après cela Sa Maj. termina la séance par un petit discours, qui contenoit en substance l'assurance de ne vouloir regner qu'en véritable Mere de la Patrie, & que pour procurer le bonheur de ses sujets.

Peu de jours après, cette Princesse fit publier un Edit, qui réunissant le Haut-Conseil avec le Senat, régloit que l'un & l'autre ne feroient desormais qu'un seul Corps, sous le nom de Senat de Régence, composé de 21. Membres: que ce Senat auroit la direction des affaires de l'Empire, de la même maniere & avec la même autorité que sous le Regne de PIERRE le Grand: que tous les sujets de Sa Maj. Imp. seroient tenus d'obéir aux ordres qu'elle leur feroit communiquer par ce Senat; & que si ce Corps, ou quelques-uns de ses Membres, abusoit de son pouvoir au préjudice de la fidelité qu'ils devoient à l'Imperatrice ou à l'Empire, ceux qui en auroient

roient connoiſſance feroient obligés d'en informer Sa Maj. Imperiale, qui ſe reſervoit la connoiſſance de ces ſortes de faits, & qui ordonneroit le châtiment que meriteroient les coupables.

Le Veldt-Marèchal TRUBETSKOY, principal inſtrument de la revolution qui venoit d'arriver, le Baron d'OSTERMAN, le Prince GEORGEWITS TRUBETSKOY, & le Prince ALEXIS CZERKASKI, qui avoient travaillé ſi utilement à la menager & à la faire réuſſir, furent placés dans le Senat de Regence; & quoique l'Imperatrice eût reſolu la perte des DOLGORUKIS, elle ne laiſſa pas d'accorder la même grace au Veldt-Marèchal de ce nom & au Prince BASILE LUKOWITY. Leurs ennemis jugerent apparemment, qu'il étoit néceſſaire de conſeiller à Sa Majeſté, de diſſimuler encore quelque tems, par cette apparence de faveur, la reſolution qu'elle meditoit de prendre contre toute cette famille, & qui ne tarda pas à éclatter.

Il parut, ſelon ce que les nouvelles publiques annoncerent alors, que le Prince *Alexis Gregowitz* DOLGORUKI prévoyoit l'orage qui le menaçoit: car il

il se retira avec sa fille dans une de ses terres peu après l'arrivée de Imperatrice à *Moscou*. Cette précaution, s'il la prit, (ainsi que le rapportoient ces nouvelles) pour éviter les traits funestes de l'envie, lui fut inutile; & vers la fin d'Avril les malheurs que cette maison éprouva commencerent à éclatter par une Déclaration † de l'Imperatrice, qui, après un long exposé des crimes qu'on imputoit à tous ceux qui la composoient, exiloit les uns, privoit les autres des dignités dont ils se trouvoient revêtus, leur ôtoit les marques des Ordres qu'ils portoient, & les reduisoit à la simple qualité de *Vaivodes*. Enfin en 1739. ils perirent presque tous, comme je l'ai deja dit, ‡ d'une maniere aussi déplorable que funeste.

La jalousie que les Princes DOLGORUKIS conçurent de la rapide élevation & des vastes projets du Prince MENZIKOFF ††, précipita la chûte de celui

† Voyez à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *XL*.

‡ Page 452 de ce Tome VII.

†† On débita lors de la disgrace du Prince MENZIKOFF, que le Prince *Alexis* DOLGORUKI avoit employé un certain Secrétaire nommé KOLKOW, qui avoit un libre accès auprès de

lui-ci. La leur devint l'effet des mêmes desseins qu'ils avoient condamnés dans ce favori : ils leur attirerent l'indignation de l'Imperatrice, & presque leur entiere destruction. Enfin, peu de tems après le Comte d'OSTERMAN, principal auteur de leurs disgraces, succomba à son tour sous le poids de celle que son ambition lui attira, & fut, comme les Dolgorukis, condanné à † perdre la vie. Des exemples

de l'Empereur PIERRE II, pour lui rendre odieux ce favori ; à quoi il réussit si bien, que le jeune Monarque prit enfin, comme je l'ai rapporté au Tome V. page 363. la resolution de le priver de tous ses emplois. Dès que le Prince MENZIKOFF fut arrêté, les Dolgorukis lui ôterent tout moyen de parler à l'Empereur, ou de se justifier, & contribuerent enfin plus que personne à sa condannation. Le Comte d'OSTERMAN, de son côté, fut insensible aux instantes prieres mêlées de larmes que la Princesse MENZIKOFF lui fit en se jettant à ses pieds, & en y restant longtems, de vouloir bien calmer l'indignation de l'Empereur.

† L'Imperatrice ELISABETH fit publier un manifeste en 1742, qui contenoit le recit de tous les crimes dont le Comte d'OSTERMAN se trouva coupable, & pour la punition desquels il auroit été décapité, si cette Princesse, qui en toute occasion a fait éclatter sa clémence, n'eût commué, lorsque ce Comte fut conduit sur l'échafaut, la peine de mort en celle d'un exil & d'une prison perpétuelle. L'Imperatrice ANNE IWANOWNA

ples si frappans des cruels revers qu'entraine souvent après elle la passion de dominer, prouvent mieux que toute l'éloquence des Prédicateurs, la justesse de ce que dit St. PIERRE CHRYSOLOGUE * en parlant du monde : *Sic suis providet semper, sic suos elevat; ut de alto precipitet validius in terram.*

Ce fut le 9. de May que l'Imperatrice Anne fut sacrée & couronnée à *Moscou* dans la principale Eglise. Elle accorda diverses graces en faveur de cette auguste ceremonie. Le Baron d'OSTERMAN entr'autres obtint le titre de Comte, & sa femme fut nommée Dame du Palais de l'Imperatrice. Sa Maj. leur donna encore des terres considerables : en un mot leur faveur commença à éclater de toutes sortes de manieres.

Celle

NOWNA rendit aussi public en 1730 le procès des Princes DOLGORUKIS. J'ai lu ces pieces dans les Nouvelles publiques pendant mon long exil en France; & je me rappelle en gros qu'elles contenoient plusieurs particularités singulieres, & propres à répandre beaucoup de lumiere sur le principe de plusieurs revolutions arrivées dans l'Empire de Russie. Je suis faché de ne les avoir pas retenues : mais depuis que je suis hors d'Espagne, je n'ai pris aucune part aux affaires générales; & mon indifference à cet égard servant à ma tranquillité & à ma sureté, elle n'a fait qu'augmenter.

* Serm. XIII.

Celle que possedoit le Prince CZERKASKI valut à sa femme la même place qu'on accordoit à la Comtesse d'Osterman. Enfin le Prince *George* TRUBETSKOY fut compris dans le nombre des Conseillers privés de l'Imperatrice. Le zele qu'il avoit montré pour les interêts de cette Princesse, lui attira cette nouvelle preuve de la satisfaction qu'elle en avoit. Au reste Sa Maj. Imperiale desirant de signaler les commencemens de son regne par une attention particuliere au bonheur de ses sujets, fit peu de jours après son couronnement divers reglemens, pour que la justice fût mieux administrée dans tout l'Empire, pour rectifier autant qu'il seroit possible les Loix, & les reduire en un Corps, afin d'en faciliter la connoissance & l'usage, & qu'on expédiât avec plus de promptitude les affaires qui seroient portées devant le tribunal de la Chancellerie. Ces mêmes reglemens s'étendirent aussi sur les affaires militaires, & sur la maniere de mieux entretenir les troupes : on se proposoit de remedier aux abus qui s'étoient introduits à cet égard.

Environ un mois après la mort de l'Empereur de Russie, le Capitaine BURINGS, que l'Imperatrice CATHE-

RINE

RINE avoit envoyé pour découvrir une route par le Nord de la *Tartarie*, qui facilitât le commerce des Indes Orientales & Occidentales, revint à *Moscou*. La relation de son long voyage, dans des pays que le froid rend presque inhabitables, & où il avoit cependant penetré, cette relation, dis-je, que le Duc de LIRIA m'envoya, étoit remplie d'observations curieuses & singulieres sur les differens climats des pays qu'il avoit parcourus; sur la maniere de vivre des peuples, leurs habitations, leur nourriture; l'horreur de certains déserts qu'il avoit traversés, & des perils qu'il y avoit courus. Cet Officier (autant que je puis m'en ressouvenir) prétendoit avoir découvert un passage, par lequel on pouvoit aller de *Lena* par eau à *Kamtschatka*, & de là au *Japon*, à la *Chine*, & aux *Indes Orientales*; & il rapportoit, que les gens du pays lui avoient assuré, que 50 ou 60 ans auparavant il étoit effectivement arrivé un bâtiment de *Lena* à *Kamtschatka*. Le Capitaine Burings avoit aussi dressé une Carte, contenant sa route depuis *Tobolskoy* jusques à *Ochtoskoy* situé à l'extremité de la *Siberie*; & une autre du

pays

pays de *Kamtſchatka*, & de ſon voyage par mer. Ces pieces étoient jointes à ſa relation. L'amas monſtrueux de glaces qu'elle annonçoit aux voyageurs qu'ils trouveroient en divers endroits, les vaſtes ſolitudes qu'ils devoient rencontrer ſur leur chemin, & l'état de langueur, & même de mort, où il falloit s'attendre d'y voir la nature, n'étoient gueres capables d'inſpirer à perſonne le deſir d'entreprendre un voyage ſi perilleux. Je crois auſſi qu'on n'a fait aucun uſage des découvertes de ce Capitaine. Son voyage avoit duré un peu plus de cinq ans.

J'ai rapporté plus haut *, qu'il s'étoit fait un Traité entre l'Empereur PIERRE II. & le Sultan ESCHREFF. Cet uſurpateur du Royaume de Perſe nomma enſuite ſon Beaufrere Ambaſſadeur auprès de Sa Maj. Imperiale ; & comme on apprit à *Moſcou* qu'il devoit venir avec un nombreux cortege, & qu'on vouloit lui faire dans cette Capitale une reception qui lui donnât une haute idée de l'Empire *Ruſſien*, on s'y étoit occupé pendant quelque tems des préparatifs néceſſaires

* *Page 233. de ce* Tome VII.

res à ce dessein. Ce Ministre Persan ne fut cependant point témoin des magnifiques fêtes qui lui étoient destinées. THAMAS fils de l'infortuné Roi de Perse SCHACH-HOUSSAIN ayant remporté, par le moyen du fameux THAMAS-KOULIKAN, plusieurs * victoires sur ESCHREFF, le prit enfin prisonnier, & le condanna à expier dans les tourmens, les excès de cruauté ** auxquels il s'étoit livré envers

* La derniere bataille qui décida du Royaume de *Perse*, se donna selon une Relation que je reçus en ce tems-là, à *Serbab Mig Mandaste*, place située à quelques lieues de *Damsan*. ESCHREFF y attaqua le Prince THAMAS avec beaucoup de furie; mais il fut toujours repoussé : enfin il fut battu, & son armée entierement détruite ou dissipée par le fameux KOULI-KAN, qui commandoit celle du Prince THAMAS. ESCHREFF se sauva vers *Ispahan*; mais après en avoir enlevé les trésors & les femmes qu'il y avoit, il tâcha de se retirer sur les frontieres de *Turquie*. Il fut arrêté dans sa fuite, & on le fit mourir après qu'il eut souffert de cruels tourmens. Le Prince THAMAS fit son entrée à *Ispahan* au mois de Novembre 1729.

** ESCHREFF, après avoir ôté la vie à MIRIWEYS, qui s'étoit emparé du Royaume de *Perse*, affecta de traiter avec beaucoup d'égards SCHACH-HOUSSAIN; & même il poussa la feinte jusqu'à proposer à ce Roi infortuné de reprendre la couronne : ce qu'il refusa, par la juste crainte qu'il eut des suites d'un pareil artifice. ESCHREFF, qui ne cherchoit effectivement qu'un prétexte pour s'en défaire, & pour tâcher de se rendre maître du Prince

vers tant d'autres, & en particulier envers Schach-Houssain son pere. Ce Prince ***, pendant le peu de tems que le laissa sur le trône celui qui l'avoit aidé à y monter, parut vouloir vivre en bonne intelligence avec la *Russie*. Ce fut pour la former & l'entretenir, qu'immédiatement après les revolutions qui étoient arrivées en *Perse*, il envoya à *Moscou* MIRSAÏ-IBRAHIM avec le caractere d'Ambassadeur. Celui-ci fit son entrée dans cette ville le 21 Janvier 1730, huit jours avant la mort de l'Empereur PIERRE II; & quand

ce THAMAS, essaya d'attirer celui-ci dans un lieu où il pût exécuter ce dessein. Ce jeune Prince fut averti de la trahison que meditoit ESCHREFF, presqu'au moment où il alloit tomber dans le piege que son ennemi lui tendoit; & il fut assez heureux pour l'éviter en fuyant. ESCHREFF, au desespoir d'avoir manqué sa proye, assiegea la ville de *Theran*, où il croyoit trouver le Prince Thamas. Son esperance ayant encore été vaine, il fit massacrer tous les habitans, sans épargner les enfans, pour les punir d'avoir favorisé l'évasion du Prince THAMAS. Enfin de retour à *Ispahan*, il en usa de-même envers plusieurs Grands du Royaume de *Perse* secrettement attachés au Prince Thamas. Il poussa même la barbarie jusqu'à faire crever les yeux à un jeune enfant, que MIRIWEYS avoit eu de la Princesse SOPHIE fille de SCHACH-HOUSSAIN. Peu de tems après il fit aussi mourir ce malheureux Monarque.

*** Il fit son entrée dans *Ispahan* au mois de Novembre 1729.

quand la nouvelle Imperatrice fut arrivée, il resta avec la même qualité auprès d'elle jusqu'à la fin de Juillet.

Le Prince THAMAS, ou plutôt THAMAS-KOULI-KAN, qui gouvernoit sous son nom, songeoit dès-lors à enlever aux *Turcs* les conquêtes qu'ils avoient faites sur les *Perses*, pendant les funestes divisions qui étoient survenues entre ceux-ci; & pour que ce projet s'exécutât avec facilité, il voulut apparemment menager la *Russie*, afin de n'avoir rien à craindre de sa part. La commission dont MIRSAÏ-IBRAHIM étoit chargé, ne fut pas difficile à exécuter. On reçut avec plaisir à *Moscou* les assurances des bonnes intentions où le nouveau Roi de Perse étoit, de conserver la paix entre les deux Etats. Les Ministres de l'Imperatrice répondirent à l'Ambassadeur Persan, que celles de Sa Maj. Imp. à cet égard n'étoient pas moins sinceres. On étoit également interessé de part & d'autre à tenir ce langage.

La mort de PIERRE II, & l'avénement de la Princesse ANNE IWANOWNA au trône Imperial de *Russie*, causerent quelque inquietude à *Vienne*. On y appréhendoit, que cette Princesse étant

Belle-Sœur du Duc de *Meklembourg*, n'entreprit de le soutenir, & qu'elle ne se dégageât insensiblement de l'Alliance que les deux Empires avoient faite en 1727. Cette allarme dura peu; & la nouvelle Imperatrice fit declarer au Comte de WRASTILAU Ambassadeur de l'Empereur CHARLES VI, que ce Monarque pouvoit surement compter, en cas de guerre, sur le secours de sa part stipulé dans le Traité conclu entre l'Imperatrice CATHERINE & lui. Les ordres furent même donnés de le tenir pret; & afin de mieux convainere l'Empereur des Romains, du cas particulier que l'Imperatrice faisoit de son amitié, elle nomma le Comte de WRATISLAU Chevalier de l'Ordre de *St. André*, & lui donna le Collier de cet Ordre que portoit le feu Empereur PIERRE II, estimé 25000 Roubles. CHARLES VI. apprit avec joye les sentimens favorables de cette Princesse; & son union avec elle lui étant alors extrémement importante, le Comte de Wrastilau eut ordre de ne rien négliger pour l'entretenir.

Cet Ambassadeur ayant aussi informé Sa Maj. Imperiale, que le Comte de BIRON & le Prince CZERKASKI soute-

ſoutenoient en toute occaſion ſes intérêts, ce Monarque, pour recompenſer leur bonne volonté, éleva le premier à la dignité de Comte de l'Empire, & lui envoya ſon portrait : il fit le même préſent au Prince CZERKASKI; & afin que rien ne manquât à cette diſtinction, le Comte de Wratislau préſenta l'un & l'autre à l'Imperatrice, en la ſuppliant au nom de l'Empereur, de vouloir bien les remettre à ceux à qui ils étoient deſtinés, & leur donner par là un nouveau prix. Cette Princeſſe reçut la propoſition avec plaiſir. Ce fut elle qui attacha à la boutonniere des habits du Comte de Biron & du Prince Czerkaski le Portrait de Sa Maj. Imperiale.

L'aſſurance d'être puiſſamment ſecouru par l'Imperatrice de *Ruſſie*, ne ſervit pas peu à fortifier la Cour de *Vienne* dans la reſolution de s'oppoſer à l'introduction des Eſpagnols en *Itâlie*; & comme elle étoit bien perſuadée en même tems, que l'Eſpagne ne ſe déſiſteroit point du deſſein de l'exécuter, & que cette Puiſſance, ſelon ſa coutume, pourroit, par quelque reſolution précipitée, engager ſes nouveaux Alliés à ſoutenir les démarches qu'elle feroit, ou continua à ſe mettre en état de les prévenir; & vers la fin de

May 1730. le Duché de *Milan*, celui de *Mantoue*, & les deux Royaumes de *Naples* & de *Sicile* fourmillerent de troupes. Il paroissoit, selon la liste qui s'en débita alors, qu'elles montoient dans ces differens Etats de l'Empereur, à plus de 80000 hommes. Le Comte de MERCY fut nommé Général de l'Armée qui devoit s'assembler en *Lombardie*; il se rendit pour cet effet à *Milan* le 21 de Juin. Le Comte de WALLIS, qui devoit commander en *Sicile* y étoit arrivé quelque tems auparavant. Enfin le Comte d'HARRACH Vice-Roi de *Naples*, veilloit avec soin à mettre toutes les places de ce Royaume en bon état, & à poster divers Corps de troupes aux endroits où l'on pouvoit craindre quelque descente.

L'extrême attention que l'Empereur donnoit à empêcher l'introduction des Espagnols en Italie, le détermina à sonder les sentimens où étoit à cet égard le Roi de *Sardaigne*, & à lui proposer * d'entrer

* C'est sur une relation du Marquis de FLEURY, connu auparavant sous le nom de Marquis de TRIVIE, que j'avance ce fait. La connoissance de ce qui se passoit en Europe, que la place qu'il remplissoit de Ministre des affaires étrangeres du Roi de Pologne AUGUSTE I, lui procuroit, m'a déterminé à faire usage de cette piece, telle qu'on me la communiqua en *Suisse*.

d'entrer dans les mesures qu'il prenoit pour arrêter les projets de la Cour d'Espagne. Le Comte de DAUN fut chargé de cette commission par l'Empereur. Il étoit Gouverneur du Duché de *Milan*, & pouvoit par conséquent menager avec plus de facilité & de secret l'alliance que l'Empereur vouloit faire avec le Roi de *Sardaigne*. Les démarches & les soins de ce Seigneur pour exécuter les ordres de Sa Maj. Imp. réussirent ; & par un Traité secret, qui fut signé, si je ne me trompe, à *Milan*, dans le mois de Juin, entre les deux Monarques, le Roi de *Sardaigne* consentit à fournir douze mille hommes à l'Empereur, savoir huit mille d'Infanterie & quatre mille de Cavalerie, à condition d'être Gouverneur perpetuel du *Milanez*, & de toucher dabord 300000 Philipes, afin de mettre plus promptement en état le Corps de troupes qui devoit joindre l'Armée du Comte de MERCY. Ce Prince s'engageoit cependant à rendre cette Somme, si le secours qu'il accordoit cessoit d'être necessaire. L'Empereur souscrivit à tout ce que le Roi de Sardaigne desiroit. Il regarda comme un veritable avantage de s'être procuré un Allié si utile.

Quelque tems avant la conclusion de ce Traité, Sa Maj. Imperiale, qui souhaittoit de mettre le Corps Germanique dans ses interêts, fit communiquer à la Diete de *Ratisbonne*, & porter à la Dictature publique, un Décret, par lequel ce Monarque exposoit toutes les facilités ** qu'il avoit apportées à l'exécution de ce que le Traité de Londres regloit touchant la succession éventuelle des Duchés de *Toscane* & de *Parme* en faveur de l'Infant *Dom* CARLOS; après quoi il ajoutoit, que quoiqu'il ne dût point s'attendre à aucune nouveauté contraire à ce qu'un Traité si solennel avoit déterminé, les Couronnes d'*Espagne*, de la *France* & de la *Grande-Bretagne*, avoient cependant conclu entr'elles une Alliance particuliere à *Seville*, dont certains articles ne pouvoient qu'exciter la plus haute indignation, puisqu'ils tendoient à rompre les liens les plus essentiels de la societé humaine. Le Décret finissoit en disant, que l'Empereur se flattoit, que si contre toute attente

** Comme on a rapporté plus haut, *Tom.* VI. *page* 308. que le Duc de BOURNONVILLE remercia à cet égard l'Empereur en 1728, on a cru faire plaisir au Lecteur de placer dans les *Pieces Justificatives* No. *XLI*, *XLII*, *XLIII*, & *XLIV*. celles qui donnerent lieu au compliment de ce Ministre.

attente la tranquillité de l'Italie venoit à être troublée, ou qu'à cause des soins que Sa Maj. Imp. prenoit pour proteger les droits de l'Empire, ses Etats héréditaires venoient à être attaqués, le Corps Germanique le soutiendroit alors de la maniere la plus efficace.

Dès que ce Décret * parut, les Puissances qui s'étoient unies par le Traité de *Seville*, le regarderent comme une espece de Manifeste, que la Cour Imperiale faisoit publier pour rendre leur conduite odieuse : mais quoiqu'elles fussent toutes également interessées à la justifier; Mr. de CHAVIGNY, Ministre de France, fut le seul qui l'entreprit, en distribuant à tous les membres de la Diete un Ecrit, qu'on trouvera à la fin de ce volume ** avec la réponse que la Cour de Vienne fit repandre pour le refuter.

Cette guerre de plume, à laquelle Mr. de Chavigny s'attendoit, le détermina à prévenir par un second Ecrit, les impressions que pouvoit faire sur les esprits des Ministres de la Diete la repli-

* A la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives No. XLV.*

** *Pieces Justificatives No. XLVI. & XLVII.*

replique qu'on annonçoit de la part de la Cour Impériale aux *Considerations sur le Traité de Seville*; & avant qu'elle devînt publique, ce Plénipotentiaire présenta à tous les Membres de cette Assemblée un nouveau Mémoire, par lequel il exposoit, qu'il ne pouvoit rien ajouter aux vérités qu'il avoit si clairement exprimées dans ses Remarques sur le dernier Décret de l'Empereur, puisqu'elles expliquoient avec soin l'heureuse & sainte intelligence qui régnoit dans les engagemens & les mesures que les Alliés de *Seville* avoient pris, pour rétablir sur de solides fondemens la tranquillité publique. Mr. de Chavigny ajoutoit, qu'il croyoit n'avoir laissé aucun doute sur leurs intentions, & sur celles en particulier du Roi son Maître; & que quoique cette ferme persuasion semblât l'autoriser à avoir la juste confiance, que les Membres qui formoient une Assemblée si respectable, auroient instruit leurs Souverains des éclaircissemens & des assurances qu'il leur avoit précédemment données, il se trouvoit cependant obligé en conformité des ordres réiterés qu'il avoit reçus de Sa Maj. Très-Chrêtienne, de leur déclarer encore, & en toutes occasions,

que

que non seulement on n'avoit aucune intention d'attaquer les droits aquis à l'Empereur & à l'Empire par l'Article V. du Traité de *Londres*, mais que le Roi ne désiroit rien tant, que d'entretenir la plus parfaite correspondance avec les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, par la persuasion où il étoit de trouver tout le retour de leur part, que Sa Maj. devoit se promettre de la sagesse & de l'équité de leurs résolutions.

On avoit cru, lorsqu'au Mois de May le Prince de FURSTEMBERG revint de *Vienne* à *Ratisbonne*, que l'on y mettroit le Décret de l'Empereur en déliberation, afin de prendre une resolution sur ce qu'il contenoit. Il n'en fut rien pourtant. Plusieurs mois s'écoulerent sans qu'on en fît mention, ni que le Prince de Furstemberg parût s'offenser de ce silence, ou pressé de le faire cesser. Cette indifference de part & d'autre procedoit, suivant toute apparence, de l'idée que l'on avoit, & qui se fortifioit de plus en plus, que l'Alliance qui venoit de se conclurre en Espagne, unissoit des Puissances dont les interêts étoient trop opposés pour leur permet-

tre d'agir de concert. Le fameux Traité de *Seville* n'étoit admiré comme un chef-d'œuvre de politique, que dans le lieu où on l'avoit signé : par tout ailleurs il étoit regardé avec des yeux fort differens.

Dans le même tems à peu près que tout ceci se passoit, moururent le Pape BENOIT XIII. *, l'Electrice douairiere de *Baviere* THERESE CUNEGONDE SOBIESKI **, le Landgrave de *Hesse-Cassel*, ***, & l'Archiduchesse MARIE AMELIE CAROLINE **** fille de l'Empereur CHARLES VI.

Nous suspendrons ici la relation que nous avons commencée des principaux événemens arrivés en Europe, pour en reprendre la suite, après que nous aurons rendu compte dans le Tome suivant, des projets inutiles dans lesquels le

* Le 21. Fevrier 1730., après avoir rempli le Trone Pontifical depuis le 29. May 1724. Ce vénérable Pontife y avoit porté & conservé une humilité vraiment Chrêtienne, & qui se concilie difficilement avec une si grande dignité.

** Le 11. Mars 1730. Elle avoit épousé en 1694 MAXIMILIEN EMMANUEL Electeur de *Baviere*.

*** Le 23. Mars 1730, âgé de 75 ans & 7 mois. Il étoit pere du feu Roi de *Suede* FREDERIC de *Hesse* V. du nom.

**** Le 19 Avril 1730.

le Traité de *Seville* engagea la Cour d'Espagne pendant le cours de cette même année.

Au reste je crois devoir, en finissant ce Volume, dire ce qui en a retardé l'impression, aussi bien que du précedent. Quand je fus arrivé à Rome en 1749, la curiosité d'y voir ce qui excite avec raison celle des voyageurs, ne me permit guere de m'occuper que du soin de la satisfaire; & il se passa un certain tems avant que j'eusse rempli tous mes desirs à cet égard. Lorsque je me remis à écrire, & que j'en étois à la moitié du Tome VI le commerce de mon Libraire l'obligea à venir en Italie. Il n'étoit plus possible de songer à l'impression qu'après son retour chez lui. Il fut près de six mois absent. A peine étoit-il de retour au lieu de sa residence, que ma santé m'engagea à aller aux bains de *Viterbe*; & quand j'eus cessé de les prendre, le tems du mauvais air (comme on l'appelle à *Rome*) étant commencé, je voulus le laisser passer, & je fus en attendant à *Lorette* & en diverses villes de l'*Ombrie* & de la Marche d'*Ancone*. La dissipation du voyage me détournoit du travail: cependant comme je ne laissai pas, dans

les

les endroits où je m'arrêtois, de m'amuser à écrire toujours quelque chose, le Tome VI, s'acheva ainsi à differentes reprises. Je l'envoyai de *Spolette* à mon Libraire; je le sollicitai vivement de l'imprimer: mais il n'y voulut point consentir, alleguant qu'il avoit de fortes raisons pour ne le publier qu'avec tout le reste de l'Ouvrage. Nous pensâmes nous brouiller à ce sujet: la querelle, à moins que d'en venir aux mains, ne pouvoit aller plus loin. Ces contretems, & les intervalles que mille bagatelles mettent assez souvent dans ce que j'écris, ont empêché jusqu'à present ces volumes de paroître. Enfin c'est un second voyage que mon Libraire se propose actuellement de faire, qui l'a déterminé, à ce qu'il me marque, à les donner sans attendre la fin du dernier, qui est déja entamé. Il paroîtra donc à son retour; & je continuerai à rapporter fidelement †, jusqu'au moment présent, les differentes situations où je me suis trouvé. Il est vraisemblable qu'elles causeront au Lecteur plus de surprise que d'envie.

† *Ut veritas pateat, veritas placeat, moveat.* Augustin. de Doctr. Christ.